

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-01
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024**

Conseillers
en exercice : 40
Présents : 22
Pouvoirs : 9
Absents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU 1^{er} DECEMBRE 2023**

Le procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} décembre 2023 a été régulièrement communiqué à l'ensemble de ses membres à l'appui de la présente convocation.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 1^{er} décembre 2023

Nombre de votants : 31
Nombre de voix pour : 31
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Xavier FURNAL

Pour extrait conforme au registre.

La Présidente

Céline CHARRIAUD



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 1^{er} DECEMBRE 2023

Conseillers
en exercice : 40
Présents : 27
Pouvoirs : 12
Absents : 1

L'an deux mille vingt-trois, le 1^{er} décembre, à dix heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Didier ACHALME, Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, François BOISSET, Jean-Marc BOUDOU, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Christian GENDRE, Jean-Pierre JOUVE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MEISSONNIER, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Loïc POUDEROUX, Bernard REMISE, Pierrick ROCHE, Charles RODDE, Roland VERNET, Christophe VIDAL

Absents ayant donné pouvoir : Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, Joël BRUN, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Jean-Jacques MONLOUBOU, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Philippe ROSSEEL, Éric VIALA

Absents : Franck DE MAGALHAÉS

Monsieur Pierrick ROCHE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 13 novembre 2023.

Délibération n°2023 - 49

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2023

FINANCES

Délibération n°2023 - 50

DECISION MODIFICATIVE N°1 EXERCICE 2023 BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

Délibération n°2023 – 51

ACOMPTE 2024 SUR LES CONTRIBUTIONS DES EPCI – BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

Délibération n°2023 – 52

TARIFS D'ENFOUISSEMENT EN ISDND, DE PESEE DE POIDS PUBLICS, DE REFUS DE TRI ET DE VENTE DE COMPOST POUR L'ANNEE 2024

Délibération n°2023 – 53

AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n°2023 – 54
RATIOS PROMUS – PROMOUVABLES POUR L'ANNEE 2023

Délibération n°2023 – 55
CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Délibération n°2023 – 56
CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Délibération n°2023 – 57
CONTRAT DE PROJET ANIMATEUR PREVENTION

ENVIRONNEMENT

Délibération n°2023 – 58
CONVENTION DE MANDAT POUR LE CURAGE ET LE TRAITEMENT DES BOUES DE LA LAGUNE D'ANDELAT

Délibération n°2023 – 59
DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL), DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR), ET FONDS VERT 2024 POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGE ET INDIVIDUEL PAR LE SYTEC

AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT - PLANIFICATION

Délibération n°2023 – 60
DECISION MODIFICATIVE N°2 EXERCICE 2023 BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE

Délibération n°2023 – 61
AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 – BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE

Délibération n°2023 – 62
ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL ENERGIES RENOUVELABLES (COT ENR) THERMIQUES AVEC L'ADEME

Délibération n°2023 – 63
PROGRAMME LEADER 2014 – 2020 – FINANCEMENT 2023 DES DEPENSES D'ANIMATION ET DE GESTION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE AUVERGNE

Délibération n°2023 – 64
CONTRAT DE PROJET ANIMATEUR CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE (CCR – ADEME)

INFORMATION - DECISIONS

Décision n°2023-10
AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°2022-001 – AMENAGEMENT DU CASIER N°3 ET REHABILITATION DES BASSINS DE LIXIVIATS DE L'ISDND DES CRAMADES A SAINT-FLOUR (15100) LOT 1 TERRASSEMENT, VOIRIE - RESEAUX DIVERS

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_01-DE



Décision n°2023-11

MARCHE N°2023-002 - CAPTAGE DU BIOGAZ A L'AVANCEMENT SUR LE CASIER N°2 ET REPRISE DE RESEAUX ANCIENS ISDND DES CRAMADES

Décision n°2023-12

MARCHE N°2023-004 – TRAVAUX DE TERRASSEMENT A L'AVANCEMENT SUR LES CASIERS N°2 ET 3

Décision n°2023-13

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE DE 500 000 € - 2023/2024

Décision n°2023-15

MISSION D'APPUI DU CEREMA CENTRE EST POUR LA MISE A JOUR DE L'OBSERVATOIRE DU BATI VACANT SUR LE TERRITOIRE DU SCOT EST CANTAL

2023-49 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 30 JUIN 2023



Le procès-verbal du Comité Syndical du 30 juin a été régulièrement communiqué à l'ensemble de ses membres à l'appui de la présente convocation.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le procès-verbal du Comité Syndical du 30 juin 2023

Nombre de votants : 39
Nombre de voix pour : 39
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

FINANCES

2023-50 DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT 2023

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023-25 en date du 7 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 du Budget Annexe Environnement.

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits de dépenses en section d'investissement, et qu'il convient en conséquence de prendre une Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2023 – Budget Annexe Environnement.

Il est proposé d'ajuster les crédits :

- Différentes opérations d'ordre de régularisation comptable s'agissant d'imputations erronées à l'inventaire et à l'actif comptable. Elles s'équilibrent en recettes et en dépenses d'investissement ;
- Opération sous mandat n°01 pour le curage de la lagune d'Andelat, dans le cadre de l'accord-cadre à bons de commande conclu avec la Société SEDE Environnement ;
- Opération n°16 Plateforme de compostage, article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques, réduction de crédits
- Opération n°19 STEP déshydratation des boues, article 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques, augmentation de crédits pour couvrir des réparations sur la centrifugeuse à boues de la Station d'Épuration de Saint-Flour.

La décision modificative n°1 du Budget annexe Environnement s'équilibre

En section d'investissement

Désignation	Dépenses Investissement		Recettes Investissement	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Opération d'ordre régularisation fiche bien n°2017-636 Caractérisation eaux				
2031 – Frais d'étude (chap 041)				+ 4 680,00 €
2138 – Autres const. chap 041)		+ 4 680,00 €		
Opération d'ordre régularisation fiche bien n°2018-54 Etude impact détournement eaux				
2031 – Frais d'étude (chap 041)				+ 3 540,00 €
2138 – Autres const. chap 041)		+ 3 540,00 €		
Opération d'ordre régularisation fiche bien n°2018-546 Analyses hydrogéologiques				
2031 – Frais d'étude (chap 041)				+ 2 280,00 €
2138 – Autres const. chap 041)		+ 2 280,00 €		
Opération d'ordre régularisation fiche bien n°2018-463 Mission AMO Thermie				
2031 – Frais d'étude (chap 041)		+ 9 138,00 €		
2312 – Ag. amé. ter. (chap 041)				+ 9 138,00 €
Opération d'ordre régularisation fiche bien n°2033-714 Annonce ISDND				
2033 – Frais insertion (chap.041)				+ 616,22 €
2138 – Autres const. chap 041)		+ 616,22 €		
Opération d'ordre régularisation fiche bien n°2017-104 Amélioration biogaz				
2158 – Autres instal.(chap 041)		+ 2 349,60 €		
2312 – Ag. amé. ter. (chap 041)				+ 2 349,60 €
Opération sous mandat 01 – curage lagune Andelat				
458101 – Op. ss mandat (dép.)		+ 35 500,00 €		
458101 – Op. ss mandat (rec.)				+ 35 500,00 €
Op. n°16 Plateforme de compostage				
2158 – Autres instal. mat. et outil.	- 5 000,00 €			
Op. n°19 STEP déshydratation des boues				
2158 – Autres instal. mat. et outil.		+5 000,00 €		
<u>TOTAL</u>	- 5 000,00 €	+ 63 103,82 €		+ 58 103,82 €



LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la Décision Modificative n°1 sur l'exercice 2023 – Budget Annexe Environnement telle que proposée ci-dessus.

Nombre de votants : 39
Nombre de voix pour : 39
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2023-51 ACOMPTE 2024 SUR LES CONTRIBUTIONS DES EPCI BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

Considérant que dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif 2024, il convient de solliciter des EPCI membres du SYTEC, un acompte sur leurs contributions au Budget Annexe Environnement.

Il est proposé que le montant de l'acompte 2024 soit de :

- 15 € par habitant pour le Budget Annexe Environnement.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- De voter un acompte sur les contributions 2024 des EPCI, pour le Budget Annexe Environnement, à hauteur de 15 € par habitant.

Nombre de votants : 39
Nombre de voix pour : 39
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2023-52 TARIFS D'ENFOUISSEMENT EN ISDND, DE PESEE DE POIDS PUBLICS, DE REFUS DE TRI ET DE VENTE DE COMPOST POUR L'ANNEE 2024

Vu l'article 266 nonies du Code des Douanes ;

Vu la délibération n°2019-39 du 12 juillet 2019 du Comité Syndical relative à la tarification des apports de gravats et de matériaux terreux en Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) ;

Vu la délibération n°2023-24 du 7 avril 2023 du Comité Syndical relative aux tarifs d'enfouissement en ISDND à compter du 13 avril 2023 ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs 2024 ;

Considérant que le SYTEC collecte la Taxe Générale sur les A « composante déchets » pour le compte de l'Etat ;
Considérant que le site d'enfouissement des Cramades est une installation autorisée par arrêté préfectoral n°2007-1089 du 23 juillet 2007 réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz capté ;

Considérant le passage de la TGAP de 52 € à 59 € / tonne (Barème B) pour l'année 2024.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- De fixer les tarifs d'enfouissement en ISDND, de pesée de poids publics, de refus de tri, et de vente de compost pour l'année 2024 :

Enfouissement en ISDND :

- Ordures ménagères collectivités adhérentes : 37 € / tonne + TGAP
- Encombrants : 60 € / tonne + TGAP
- Déchets industriels banaux des collectivités : 60 € / tonne + TGAP
- Déchets industriels banaux des professionnels : 150 € / tonne + TGAP
- Déchets non conformes à l'enfouissement : 200 € / tonne + TGAP
- Gravats des collectivités : 0 € / tonne
- Gravats des professionnels : 10 € / tonne
- Matériaux terreux de type argileux des professionnels, sous réserve de qualité et dans le respect des capacités de réception et de stockage de l'ISDND : 0 € / tonne
- Boues d'épuration non compatibles avec le compostage pour les collectivités adhérentes : TGAP
- Ordures ménagères des collectivités non adhérentes : 120 € / tonne + TGAP
- Un minimum de facturation est établi à 150 € par trimestre.

Pesée de poids publics :

- 5 € / pesée avec :
 - ⇒ Règlement sur site à la régie de recettes, pour les utilisateurs occasionnels
 - ⇒ Emission d'un titre de recettes annuel pour les utilisateurs dotés de badge avec un minimum de facturation de 50 €.

Refus de tri suite aux caractérisations de flux effectuées sur site :

- De 0 à 10% de refus : 30 € / tonne + TGAP
- Supérieur à 10% de refus : 40 € / tonne + TGAP

Vente de compost normé NFU 44-095 (uniquement aux agriculteurs, paysagistes professionnels et collectivités) :

- 15 € / tonne livrée sur exploitation agricole avec un minimum de 2 bennes de 30 m³ soit environ 24 tonnes.
- 15 € / tonne à enlever sur le site des Cramades si la livraison est inférieure à deux bennes de 30 m³.
- 5 € / tonne à enlever sur le site des Cramades pour une commande supérieure à 100 tonnes.

Nombre de votants : 39

Nombre de voix pour : 39

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

**2023-53 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024
DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT
AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de ses articles L1612-1 et L1612-2.

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget primitif dans les délais réglementaires, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant que cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Considérant que les crédits correspondants sont ensuite inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Saint-Flour est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Considérant que ces dispositions sont applicables au SYTEC, syndicat mixte fermé, conformément aux dispositions des articles L5211-26 et L5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (2023) :

Budget Annexe Environnement :

Opération d'équipement n°12-1 : Investissement courant casier :

Article 2313– Constructions 49 000,00 €

Opération d'équipement n°16 : Plateforme de compostage :

Article 2158– Autres installations, matériels, outillage technique 18 000,00 €

Opération d'équipement n°18 : Centre de tri :

Article 2158– Autres installations, matériels, outillage technique 5 000,00 €

Opération d'équipement n°19 : STEP Déshydratation des boues :

Article 2158– Autres installations, matériels, outillage technique 1 500,00 €

Nombre de votants : 39

Nombre de voix pour : 39

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

RESSOURCES HUMAINES**2023-54 RATIOS PROMUS- PROMOUVABLES POUR L'ANNEE 2023**

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L411-5, L415-2 et L522-27 ;

Considérant qu'il convient d'adopter les ratios promus – promouvables du SYTEC pour l'année 2023 :

- Adjoint administratif territorial : 2 agents promouvables au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
- Adjoint technique principal 2^{ème} classe : 1 agent promouvable au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Vu l'avis préalable du Comité Social Territorial en date des 19 septembre et 28 novembre 2023 ;

Il est proposé de retenir les ratios promus – promouvables suivants :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 100,00 %
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 100,00 %

Il sera procédé à l'ouverture des postes correspondants aux avancements de grade, à la fermeture des postes suite aux promotions et à la modification du tableau des emplois correspondants (Budget Général et Budget Annexe Environnement).

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter les ratios promus – promouvables suivants pour l'année 2023, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2024 :
 - ⇒ Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 100,00 %
 - ⇒ Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 100,00 %

Nombre de votants : 39

Nombre de voix pour : 39

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2023-55 CREATION DE POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L411-5, L415-2 et L522-27 ;

Vu l'arrêté de Madame la Présidente du SYTEC n°2023-03 AG, en date du 28 septembre 2023, portant détermination des lignes directrices de gestion (LDG) après avis du Comité Social Territorial en date du 19 septembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023-54 en date du 1^{er} décembre 2023 du Comité Syndical, relative aux ratios promus – promouvables du SYTEC pour l'année 2023 :

- Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 100,00 %
- Adjoint technique principal 1^{ère} classe : 100,00 %

Considérant d'une part que deux adjoints administratifs assurent les fonctions des ressources humaines et d'exécution budgétaire pour l'ensemble (Budget Général et Budgets Annexes Environnement, LEADER et SCOT Ingénierie).

Considérant que ces agents sont lauréats de l'examen professionnel d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe ainsi qu'il ressort du procès-verbal de la délibération du jury du 6 juillet 2023 ;

Considérant que ces agents sont inscrits en conséquence sur la liste d'aptitude des adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe et qu'ils remplissent les missions afférentes à ce grade ;

Considérant la possibilité pour ces agents de bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite à un concours ou à un examen.

Considérant d'autre part qu'un adjoint technique principal 2^{ème} classe contribue à l'exploitation du centre d'enfouissement technique des Cramades, dont le compactage des déchets, la surveillance et les mesures de contrôle de la station de traitement des lixiviats ;

Considérant la possibilité pour cet agent de bénéficier d'un avancement de grade ;

Considérant l'avis préalable du Comité Social Territorial en date du 28 novembre 2023 ;

Il est proposé de nommer à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Au grade d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe et de modifier en conséquence le tableau des effectifs du SYTEC – Budget Général :
 - ⇒ Filière Administrative
 - ⇒ Cadre d'emploi : adjoint administratif
 - ⇒ Grade : adjoint administratif principal de 2^{ème} classe
 - ⇒ Ancien effectif au 1^{er} janvier 2023 : 0
 - ⇒ Nouvel effectif au 1^{er} janvier 2024 : 2

- Au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe et de modifier en conséquence le tableau des effectifs du SYTEC – Budget Annexe Environnement :
 - ⇒ Filière Technique
 - ⇒ Cadre d'emploi : adjoint technique
 - ⇒ Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe
 - ⇒ Ancien effectif au 1^{er} juillet 2023 : 2
 - ⇒ Nouvel effectif au 1^{er} janvier 2024 : 3

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la création de deux emplois permanents d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet.
- D'approuver la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- De modifier en conséquence le tableau des emplois du SYTEC – Budget Général et Budget Annexe Environnement à compter du 1^{er} janvier 2024.
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes sur le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés, en dépenses de la section de fonctionnement au Budget Général et au Budget Annexe Environnement.

Nombre de votants : 39

Nombre de voix pour : 39

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2023-56 CREATION D'UN POSTE DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant qu'un agent du service Environnement ayant le grade d'agent de maîtrise, assure notamment les fonctions de responsable d'exploitation du site des Cramades ;

Considérant que dans le cadre de ses fonctions, il est amené à piloter, coordonner et gérer le pré-tri de la collecte sélective des déchets recyclables, le centre d'enfouissement, technique (ICPE) la plateforme de co-compostage des boues d'épuration et des déchets verts. Il participe à l'élaboration, met en œuvre et contrôle les projets et opérations en matière environnementale et de gestion des déchets en particulier de leur traitement. Il contrôle la bonne exécution des activités des équipes et suit les contrats de prestations de service afférentes à ces activités. Il suit et contrôle les travaux d'investissement et d'entretien du site.

Considérant que cet agent assure également l'encadrement d'équipes composées notamment de fonctionnaires et agents contractuels appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, ainsi que la transmission à ces mêmes agents des instructions d'ordre technique émanant de ses supérieurs hiérarchiques ;

Considérant que cet agent est lauréat de l'examen professionnel de technicien territorial principal 2^{ème} classe ainsi que cela ressort du procès-verbal de la délibération du jury en date du 28 septembre 2023 ;

Considérant que cet agent est inscrit en conséquence sur la liste d'aptitude des techniciens territoriaux principaux 2^{ème} classe et qu'il remplit les missions afférentes ;

Il est proposé de créer un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe en conséquence le tableau des emplois du SYTEC – budget annexe Environnement :

- Filière Technique
- Cadre d'emploi : Technicien territorial
- Grade : technicien territorial principal de 2^{ème} classe
- Ancien effectif au 1^{er} janvier 2023 : 0
- Nouvel effectif au 1^{er} janvier 2024 : 1

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la création d'un emploi permanent de technicien territorial principal de 2^{ème} classe pour un temps complet.
- De modifier en conséquence le tableau des emplois du SYTEC – budget annexe environnement – à compter du 1^{er} janvier 2024.
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ce poste sur le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés, en dépenses de la section de fonctionnement au Budget Annexe Environnement.

Nombre de votants : 39

Nombre de voix pour : 39

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2023-57 CONTRAT DE PROJET ANIMATEUR PREVENTION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.332-24 et suivants ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2023-33 en date du 30 juin 2023 du Comité Syndical adoptant le Plan d'actions de prévention et de réduction des déchets 2023 – 2026 ;

Considérant la vacance du poste et la nécessité de mener à bien ce Plan d'actions de prévention et de réduction des déchets 2023 - 2026, il est proposé de recourir à un contrat de projet ;

Le contrat de projet est une possibilité de recours à un agent contractuel de droit public, sur un emploi non permanent, qui a été créée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et précisée par le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, qui ont respectivement modifiés la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.



Il a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ».

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, d'une durée minimale d'un an dans la limite de six ans, fixée par les parties.

Ce contrat concerne la catégorie hiérarchique B, pour une durée de 3 ans.

Il s'agit d'appuyer l'engagement du SYTEC dans l'élaboration de projets et d'actions initiés dans le cadre du Plan d'actions arrêté par les élus et des projets aidés par les organismes partenaires ;

De transposer la connaissance du territoire en thèmes d'information, de sensibilisation et d'éducation à la réduction des déchets et au renforcement du tri ;

Le territoire doit faire face à des enjeux essentiels de la prévention des déchets, qui est un volet de l'économie circulaire, avec l'accompagnement et la sensibilisation des différents publics pour une meilleure gestion des déchets et notamment de leur tri, de participer aux relations de proximité avec les communes, les intercommunalités, les organismes apportant des soutiens financiers et les prestataires, de participer à des enquêtes ou des collectes de données relatives aux pratiques des habitants concernant la gestion des déchets. Ce projet repose sur un besoin en économie circulaire et environnemental.

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent relevant de la catégorie B, sur la base du grade d'animateur territorial, pour réaliser ce projet et occuper les missions en relevant, dans le cadre d'un contrat de projet :

- Durée prévisible du projet : du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026.
- Conclusion du contrat pour une durée de 3 ans.
- Emploi d'animateur prévention
- Catégorie B
- Cadre d'emploi d'animateur territorial
- Temps de travail : 35 h hebdomadaires.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'animateur territorial. Elle sera calculée par référence à l'indice brut 431, indice majoré 381.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- De créer un emploi non permanent de contrat de projet, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- D'autoriser Mme la Présidente à effectuer toute démarche pour pourvoir cet emploi.
- De modifier en conséquence le tableau des emplois.
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi sur le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés, en dépenses de la section de fonctionnement au Budget Annexe Environnement.

Nombre de votants : 39

Nombre de voix pour : 39

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

ENVIRONNEMENT**2023-58 CONVENTION DE MANDAT POUR LE CURAGE ET LE TRAITEMENT DES BOUES
DE LA LAGUNE D'ANDELAT**

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations des communautés de communes historiques de Saint-Flour Communauté portant transfert de la compétence communale « ramassage et traitement des boues issues de l'assainissement collectif » auxdites intercommunalités, et transfert de la gestion de la compétence au syndicat de gestion et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal :

- Délibération de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour n°2014-91 en date du 11 décembre 2014 ;
- Délibération de la Communauté de Communes Caldaguès - Aubrac n°2014-003 en date du 29 janvier 2014 ;
- Délibération de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort Neuvéglise n°2014-102 en date du 11 décembre 2014 ;
- Délibération de la Communauté de Communes de la Planèze en date du 16 juillet 2015.

Vu les délibérations des communautés de communes historiques de Saint-Flour Communauté portant mise en place d'une redevance additionnelle d'assainissement pour financer le service de ramassage et de traitement des boues issues de l'assainissement collectif :

- Délibération de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour n°2014-201 en date du 11 décembre 2014 ;
- Délibération de la Communauté de Communes Caldaguès - Aubrac n°2014-078 en date du 24 novembre 2014 ;
- Délibération de la Communauté de Communes du Pays de Pierrefort Neuvéglise n°2014-102 en date du 11 décembre 2014 ;
- Délibération de la Communauté de Communes de la Planèze n°53-2014 en date du 02 octobre 2014.

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-1215 du 23 septembre 2015 portant extension des compétences du Syndicat Mixte de gestion du traitement et de la valorisation des déchets du Nord-Est Cantal et changement de dénomination renommé SYTEC ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-624 du 28 mai 2019 portant harmonisation des compétences facultatives de Saint-Flour Communauté comme suit : « Au titre des boues des stations d'épuration : Le ramassage et le traitement » ;

Considérant que ce transfert organisait la mutualisation de la compétence et des moyens à l'échelle des intercommunalités ;

Considérant le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu entre le SYTEC et la Société IE2A aux fins d'établir un diagnostic technique précis de chaque lagune du territoire de l'Est Cantal, de proposer une priorisation des interventions et de déterminer les conditions techniques et la complète faisabilité du curage, d'estimer les travaux de terrassement nécessaires et les prestations de curage, la déshydratation, le transport et le traitement des boues.

Considérant la réunion de la Commission Environnement du SYTEC en date du 5 janvier 2023 relative à la présentation du diagnostic des lagunes du territoire de l'Est Cantal, à la validation des priorisations des travaux de curage et à leur planification ;

Considérant la nécessité de procéder au curage et au traitement des boues de la lagune d'Andelat afin de respecter les prescriptions du Code de l'Environnement et des ouvrages collectifs de traitement des eaux usées ;

Considérant que s'agissant de travaux lourds de réhabilitation de cette lagune, ceux-ci peuvent être imputés en investissement dans la comptabilité du SYTEC, dans le cadre d'une opération pour compte de tiers ;

Considérant que ces travaux sont réalisés par le SYTEC, pour le compte de Saint-Flour Communauté aux termes d'une convention de mandat annexée à la présente délibération. L'EPCI, mandant, supporte seul la charge du coût définitif de l'opération tenant compte de toutes les dépenses constatées par le SYTEC, mandataire, pour sa réalisation ;

Vu la délibération n°2023-226 en date du 16 octobre 2023 du Conseil Communautaire de Saint-Flour Communauté approuvant ladite convention à intervenir ;

Considérant le montant des travaux estimé à 215 111,16 € TTC valeur juin 2023 ;

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver la convention de mandat à intervenir entre Saint-Flour Communauté et le SYTEC, pour le curage de la lagune d'Andelat, telle qu'annexée à la délibération
- D'autoriser Mme la Présidente à signer ladite convention et tout document y afférent.
- De prévoir les crédits et d'imputer en dépenses et en recettes de la section d'investissement à l'article 458101 et à l'article 458201.

Nombre de votants : 39

Nombre de voix pour : 39

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2023-59 DEMANDE DE DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL), DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR), ET FONDS VERT 2024 POUR LE DEVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE PARTAGE ET INDIVIDUEL PAR LE SYTEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, dite loi AGEC, et notamment son article 88 ;

Vu la loi n°2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets Auvergne-Rhône-Alpes qui pose des objectifs ambitieux en matière de gestion et de traitement de l'économie circulaire, réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et les déchets d'activités économiques, valoriser sous forme de matière notamment organique (55% en 2020 et 65% en 2025) des déchets non dangereux non inertes...

Vu la délibération n°2023-33 en date du 30 juin 2023 du Comité Syndical du SYTEC approuvant le Plan d'actions de prévention et de réduction des déchets 2023 – 2026 ;

Considérant que la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux (DETR) est notamment destinée au soutien des projets de développement durable ;

Considérant que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), part exceptionnelle, est notamment destinée au soutien des projets de transition écologique ;

Considérant que le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé Fonds Vert a pour objectif d'aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie ;

Considérant que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) est inscrite au Code Général des Collectivités territoriales à l'article L.2334-42, la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) à l'article L.2334-32, et le Fonds Vert est quant à lui inscrit dans la loi de finances 2023. Ces subventions sont ciblées dans les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) élaborés par les intercommunalités.

Dans ce cadre le SYTEC a présenté deux fiches projets dans le CRTE de Saint-Flour Communauté :

- L'une pour l'autonomie des territoires de l'Est Cantal et la proximité dans la gestion et le traitement des déchets.

Afin de garantir les principes d'autonomie des territoires et de proximité posés par le législateur, les travaux et les actions portés par le SYTEC ont pour objectif premier de réduire à la source les déchets, de les recycler, de les valoriser et de diminuer significativement les déchets enfouis dont :

⇒ Les biodéchets : à compter du 31 décembre 2023, la réglementation interdira de collecter des biodéchets avec d'autres déchets et impliquera des caractérisations des tonnages à l'enfouissement. Outre les modalités de tri à la source de ces biodéchets et de leur collecte, une réflexion a été engagée sur leur valorisation et notamment leur compostage dans le cadre d'un programme d'actions.

- L'autre pour la valorisation des déchets, une ressource d'économie circulaire pour les territoires de l'Est Cantal.

Les mesures à mettre en œuvre par les collectivités chargées de la collecte (EPCI – SYTEC pour le verre) et du traitement des déchets (SYTEC) pour permettre la valorisation optimisée de leurs déchets, ressources pour les territoires de l'Est Cantal :

⇒ La création d'un quai de transfert pour la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri aux plastiques (ECT)

⇒ Pour préparer l'avenir proche, il est proposé d'engager une étude de faisabilité pour une unité de pré-traitement et de valorisation des ordures ménagères implantée dans un périmètre proche du site d'exploitation des Cramades.

La sensibilisation et la mise en œuvre du compostage partagé et individuel ont démarré dès 2012, porté par le Service Prévention du SYTEC. Depuis, 538 composteurs individuels ont été vendus, fin 2023 ; les tonnages détournés en 2023 sont estimés à 51 tonnes. 160 composteurs partagés ont été installés et les tonnages annuels moyens détournés sont estimés à 70 tonnes. Un suivi de tous les sites de compostage partagé est effectué par les animateurs prévention du SYTEC. L'état du composteur est évalué (réparation ou remplacement si nécessaire).

Une veille sur les erreurs de tri est également assurée. Une sensibilisation des habitants peut être mise en place en conséquence.

Avec le développement du compostage et pour se conformer au PRP SYTEC a pour objectif de réduire significativement le volume des ordures ménagères résiduelles (OMR) et d'apporter aux habitants une solution de tri des biodéchets :

Sur 12 ans en kg/hab	Par an en kg/hab
85,5	7,125

Plusieurs actions ont été mises en place sur le territoire du SYTEC visant à offrir une solution de tri à la source des biodéchets pour tous les citoyens d'ici à 2024, prévue par la loi AGEC :

- L'installation et le suivi de composteurs partagés, réalisés par les animateurs prévention. Un tableau de suivi a été créé, relevant l'état des composteurs et leur utilisation par les habitants et les collectivités.
- La vente de composteurs individuels et de bio-seaux aux habitants.

Il est proposé de solliciter des enveloppes financières de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et de Fonds Vert 2024 au titre du développement du compostage partagé et individuel sur les territoires de l'Est Cantal

Le plan de financement du développement du compostage partagé et individuel sur le territoire de l'Est Cantal est le suivant :

DEPENSES 2024 - 2026			
Nature des Dépenses	Prix unitaire	Quantités	Montant
Composteurs partagés et individuels	45 €	900	40 500 €
Bio-seaux	10 €	250	2 500 €
TOTAL			43 000 €

RECETTES 2024 - 2026			
Nature des Recettes	Date de la demande	% du montant total de l'opération	Montant
Aide Fonds Vert	17 novembre 2023	50 %	21 500,00 €
DSIL / DETR 2024	17 novembre 2023	30 %	12 900,00 €
Autofinancement			8 600,00 €
TOTAL			43 000 €



LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir entendu l'exposé du Rapporteur

Après en avoir délibéré, décide :

- De solliciter de Monsieur le Préfet du Cantal une enveloppe financière de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2024 au titre de la transition écologique pour le développement du compostage partagé et individuel pour le tri des biodéchets à la source par les habitants du territoire de l'Est Cantal
- D'autoriser Mme la Présidente à effectuer toute démarche et signer tout document y afférent.

Nombre de votants : 39
Nombre de voix pour : 39
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

AMENAGEMENT – DEVELOPPEMENT - PLANIFICATION

Conseillers en exercice : 34 Présents : 22 Pouvoirs : 10 Absents : 2
--

L'an deux mille vingt-trois, le 1 ^{er} décembre, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
--

Etaient présents : Didier ACHALME, Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Georges CEYTRE, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Xavier FOURNAL, Christian GENDRE, Jean-Pierre JOUVE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MEISSONNIER, Daniel MIRAL, Jean-Luc PERRIN, Loïc POUDEROUX, Bernard REMISE, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Christophe VIDAL

Absents ayant donné pouvoir : Gilles AMAT, Djuwan ARMANDET, Joël BRUN, Martine GUIBERT, Annick MALLET, Jean-Jacques MONLOUBOU, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Philippe ROSSEEL, Éric VIALA

Absents : Philippe DELORT, Franck DE MAGALHAÉS

Monsieur Philippe DELORT a quitté la séance.

Monsieur Pierrick ROCHE a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 13 novembre 2023.

2023-60 DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE 2023

Vu la délibération du Comité Syndical n°2023-28 en date du 7 avril 2023 adoptant le budget primitif 2023 du Budget Annexe SCOT Ingénierie.

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits de dépenses et de recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement, et qu'il convient en conséquence de modifier la Décision Modificative n°2 sur l'exercice 2023 – Budget Annexe SCOT Ingénierie.

Il est proposé d'ajuster

- Les crédits d'amortissement des subventions à hauteur de 2 038,40 € :
- Les crédits d'aides aux projets dans le cadre du COT EnR – ADEME et ACTEE 2

La décision modificative n°2 du Budget annexe SCOT Ingénierie s'équilibre en dépenses et recettes de la section de fonctionnement à hauteur de 2 038,40 € et en dépenses et recettes de la section d'investissement à hauteur de 314 363,40 €.

Elle s'équilibre de la façon suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Dépenses Section de fonctionnement				
6231 - Annonces et insertion	- 1 500,00 €			
6251 – Voyages et Dépl.	- 361,60 €			
Total Chapitre 011	- 1 861,60 €			
6336 – Cot. CNG, CDG FPT	- 100,00 €			
64131 - Rémunération		+ 500,00 €		
6451 – Cot. à l'URSSAF		+ 100,00 €		
6453 – Cot. aux caisses de ret.		+ 3 500,00		
6456 – Cot. FNSF	- 100,00 €			
6458 – Cot. autres organismes		+ 200,00 €		
6475 – Médecine du travail	- 200,00 €			
Total Chapitre 012	- 400,00 €	+ 4 300,00 €		
Recettes Section de fonctionnement				
777 – Subv. Transf. cpte résultats				+ 2 038,40 €
Total 042				+ 2 038,40 €
TOTAL	- 2 261,60 €	+ 4 300,00 €		+ 2 038,40 €
Dépenses Section d'investissement				
13911 – Subv. Inv. transf. Etat	- 402,39 €			
139148 – Subv. Inv. transf Autr Communes		+ 199,00 €		
139172 – Subv. Inv. transf FED		+ 63,46 €		
13918 – Subv. Inv. transf Autre		+ 2 178,33 €		
TOTAL 040	- 402,39 €	+ 2 440,79 €		

Désignation	Dépenses		Diminution de crédits	Augmentation de crédits
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits		
202 – Frais d'études doc. urba.	- 2 038,40 €			
TOTAL 202	- 2 038,40 €			
204132 – Subv aux départ. bâtiments et installations		+ 131 650,00 €		
2041482 – Subv aux com. bâtiments et installations		+ 36 045,40 €		
2041582 – Subv. autres gpts bâtiments et installations		+ 129 966,00 €		
20422 – Subv. aux personnes dt privé bâtiments et install.		+ 16 702,00 €		
TOTAL 204		+314 363,40 €		
Recettes Section d'investissement				
13148 – Subv. inv. Rattachées actifs amort. autres			- 304 062,00 €	
1318 – Subv. inv. Rattachées actifs amort. autres				+ 618 425,40 €
Total Chapitre 13				+ 618 425,40 €
TOTAL	- 2 440,79 €	+ 316 804,19 €	- 304 062,00 €	+ 618 425,40 €

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la Décision Modificative n°2 sur l'exercice 2023 – Budget Annexe SCOT Ingénierie telle que proposée ci-dessus.

Nombre de votants : 32
Nombre de voix pour : 32
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2023-61 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2024 DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023 - BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L1612-1 et L1612-2.

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget dans les délais réglementaires, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.



Considérant que cette autorisation précise le montant et l'affectation des

Considérant que les crédits correspondants sont ensuite inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Saint-Flour est en droit de payer les mandats et de recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Considérant que ces dispositions sont applicables au SYTEC, syndicat mixte fermé, conformément aux dispositions des articles L5211-26 et L5711-1 du code général des collectivités territoriales.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser les dépenses d'investissement pour l'exercice 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent (2023) :

Budget annexe SCOT Ingénierie :

Article 2041482 – Subventions aux autres communes bâtiments & installations	80 000,00 €
Article 2041582 – Subventions aux autres communes bâtiments & installations	30 000,00 €
Article 20422 – Subventions aux personnes de droit privé bâtiments & installations	6 000,00 €

Nombre de votants : 32

Nombre de voix pour : 32

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2023-62 ATTRIBUTION D'AIDES DANS LE CADRE DU CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL ENERGIES RENOUVELABLES (COT-ENR) THERMIQUES AVEC L'ADEME

Considérant la délibération du Comité Syndical n°2019-31 du 12 juillet 2019 décidant d'approuver et de signer le Contrat d'Objectifs de développement territorial des Énergies Renouvelables thermiques (COT ENR) entre l'ADEME et le SYTEC.

Considérant le Contrat d'Objectif de développement Territorial des Energies Renouvelables thermiques entre l'ADEME et le SYTEC conclu le 21 octobre 2019, comprenant :

- Un accord cadre de partenariat d'une durée de trois ans, déterminant les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur, le SYTEC étant l'opérateur territorial de l'ADEME ;
- Une convention de mandat confiant l'instruction, l'attribution et le mandatement des aides de l'ADEME, mandant, au SYTEC, mandataire.

Considérant l'enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant prévisionnel total à hauteur de 773 443 €, allouée au territoire pour l'aide à l'installation de 30 projets.

Considérant la procédure d'attribution, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et le SYTEC, qui :

- Vérifie l'éligibilité des projets dans le cadre d'une commission d'engagement, avec l'appui technique de l'association Energies 15 ;
- Veille au respect des critères du Fonds Chaleur définis par l'ADEME ;



- Détermine le montant des aides apportées à chaque bénéficiaire.

A l'issue, l'ADEME valide l'attribution des aides par la signature du procès-verbal, le SYTEC assure l'instruction des dossiers présentés et conclut les contrats d'attribution d'aides avec les maîtres d'ouvrage retenus par la commission d'engagement.

Considérant la procédure de versement des aides, contractualisée dans la convention de mandat entre l'ADEME et le SYTEC, précisant qu'après la signature du contrat d'attribution, l'aide accordée au porteur de projet est versée à l'envoi de l'ensemble des pièces justificatives de la façon suivante :

- Versement de l'acompte de 80% à la mise en service de l'installation de production de chaleur renouvelable ;
- Versement du solde de 20% au prorata de l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable thermique, après le suivi d'une année complète d'exploitation.

Considérant que lors du comité d'engagement des aides du 13 novembre 2023 ont été présentés et validés par l'ADEME les dossiers de demandes de subventions de :

1. **GAEC CUSSAC** : Installation de capteurs solaires thermiques pour les besoins en eau chaude sanitaire et le procédé de fabrication du fromage.

- Coût total prévisionnel de l'installation : 24 750,00 € HT
- Données de l'installation : 9,2 MWh EnR/an
- Aide attribuée par la commission d'engagement : 10 304,00 € soit 41,63 % du coût total de l'installation

Modalités de versement :

- L'acompte de 80 % à la mise en service de l'installation soit 8 243,20 €
- Le solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de 2 060,80 €

2. **Commune de LAURIE** : Installation d'une chaufferie granulés bois pour trois bâtiments communaux

- Coût total prévisionnel de l'installation : 70 000,00 € HT
- Données de l'installation : 45,2 MWh EnR/an
- Aide attribuée par la commission d'engagement : 12 896,40 € soit 18,43 % du coût total de l'installation

Modalités de versement :

- L'acompte de 80 % à la mise en service de l'installation soit 10 317,12 €
- Le solde au prorata de la production d'EnR après un an de suivi, soit un maximum de 2 579,28 €

Il est ici précisé que ce premier contrat conclu avec l'ADEME arrive à échéance. Un premier bilan fait ressortir que :

- 23 projets ont été validés en comités d'engagement, dont deux ont été abandonnés par les maîtres d'ouvrage ;
- Ces projets concernent 4 études, 19 opérations d'investissement, dont 16 l'installation de chaudières bois ou de réseaux de chaleur, 2 de géothermie et un solaire thermique ;
- L'enveloppe de 773 443 € allouée dans le cadre de ce contrat est intégralement consommée (montants engagés en comités) ;
- 43 599 € d'aides ont été mandatés et payés, cinq maîtres d'ouvrage ayant communiqué les pièces nécessaires au versement de la première partie de la subvention ou la subvention entière dans le cas d'une étude ;
- La production d'énergie cumulée est de 1 426,45 MWh ;
- C'est 92,7 équivalents-logements sur 153,37 prévus, l'objectif du COT EnR étant atteint à **60,45% et ouvrant droit à la perception de la partie variable de l'enveloppe animation (23 005,72 €)**.

Un tableau est fourni en annexe à la présente délibération détaillant les de ce contrat.

Un prochain Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) est en cours de négociation avec l'ADEME, d'une durée de 18 mois qui fera l'objet d'une délibération d'un prochain Comité Syndical.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial, des aides d'un montant total de 23 200,40 €, imputées au Budget Annexe SCOT Ingénierie, en dépenses de la section d'investissement, Opération 11 ; articles 2041482 et 20422, et réparties comme suit :
 - ⇒ Une aide au bénéfice du GAEC CUSSAC de capteurs solaires thermiques d'un montant de : 10 304,00 € ;
 - ⇒ Une aide au bénéfice de la Commune de LAURIE pour l'installation d'une chaudière granulés bois d'un montant de : 12 896,40 € ;
- D'autoriser la Présidente ou son représentant, à signer les contrats d'attribution avec les porteurs de projet, à effectuer tous les actes nécessaires à leur mise en œuvre et à procéder au versement des aides allouées.
- D'engager la procédure de remboursement du montant de ces aides auprès de l'ADEME, comme stipulé dans la convention de mandat n°19RAC0003 du 21 octobre 2019 entre l'ADEME, mandant, et le SYTEC, mandataire.

Nombre de votants : 32

Nombre de voix pour : 32

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

2023-63 PROGRAMME LEADER 2014 – 2020 FINANCEMENT 2023 DES DEPENSES D'ANIMATION ET DE GESTION DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) PAYS DE SAINT-LOUR HAUTE AUVERGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après délibération de son comité syndical et délibérations concordantes des EPCI membres, le SYTEC s'est constitué en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Par arrêté préfectoral n°2020-0134 du 20 janvier 2020, la modification statutaire de l'établissement a été entérinée.

Par délibération n°2020-12 du 6 mars 2020, le Comité Syndical a décidé de gérer le Programme LEADER 2014 - 2020 le SYTEC étant un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et d'intégrer en conséquence les missions de l'association du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, dissoute.

Par délibération n°2021- 22 en date du 25 février 2021, le Comité Syndical a autorisé Mme la Présidente à conclure l'avenant n°3 à la convention de programmation LEADER, entre le SYTEC, structure porteuse du GAL Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, l'Agence de Services



et de Paiement (ASP), organisme payeur et la Région Auvergne R Haute-Alpes, autorité de gestion. Cet avenant a été signé en date du 25 mars 2021.

Le SYTEC auquel est donc adossé le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, accompagne les projets collectifs de développement local et gère à ce titre le programme LEADER 2014 – 2020. Dans ce cadre, il revient au SYTEC et à son équipe d'animation du programme de :

- Mettre en œuvre les outils nécessaires au bon fonctionnement de LEADER ;
- Animer et gérer le programme à l'échelle du territoire (accompagnement des porteurs de projet, montage des dossiers de demandes de subventions et de paiements, suivi financier du programme...);
- Evaluer le programme ;
- Organiser les comités techniques et les comités de programmation
- Participer aux réunions locales ou régionales en lien avec LEADER

Pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, il revient au SYTEC :

- D'achever la programmation du présent programme, dans le cadre d'une consultation écrite avant le 31 décembre 2023 et de procéder aux paiements de l'ensemble des projets programmés au plus tard le 31 décembre 2024 ;
- Organiser les comités techniques et les comités de programmation ;
- Participer aux réunions locales ou régionales en lien avec LEADER.

A ce titre, les dépenses engagées en 2023 sont les suivantes :

Nature des Dépenses	Montant
Frais de personnels et frais généraux	64 373,65 €
Dépenses liées à l'opération (Cotisation LEADER France, frais d'organisation de réunions)	12 874,73 €
TOTAL 2023	77 248,38 €

Le plan de financement couvrant ces dépenses est le suivant :

Financements	Montant
Autofinancement	38 494,41 €
Subvention LEADER 2023	38 753,97 €
TOTAL 2023	77 248,38 €

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le dispositif d'animation 2023 du GAL du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et les dépenses engagées à ce titre.
- D'approuver le plan de financement présenté.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à la demande de subvention LEADER au titre de l'année 2023 pour l'animation et la gestion du Programme LEADER GAL du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne.

Nombre de votants : 32

Nombre de voix pour : 32

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

**2023-64 CONTRAT DE PROJET CHARGE DE MISSION
« DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES » - DANS LE CADRE
DU CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE (CCR) ADEME**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L332-24 et suivants ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant qu'un contrat d'objectifs territorial d'énergies thermiques renouvelables (COT ENR) a été conclu entre le SYTEC et l'ADEME.

Considérant que ce contrat comportait :

- Un accord-cadre de partenariat pour la période du 15 septembre 2019 au 14 septembre 2022 dont la durée a été prolongée jusqu'au 16 novembre 2023, pour tenir compte de la période d'urgence sanitaire (COVID) ;
- Une convention de financement relative aux conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée par l'ADEME prévoyant le recrutement d'un chargé de projet du développement des énergies renouvelables thermiques, de catégorie A ;
- Une convention d'animation du dispositif dotée d'une enveloppe de 773 443 € de subventions pour le territoire ;

Considérant qu'un nouveau contrat d'objectifs est en cours de négociation avec l'ADEME, pour la conclusion d'un Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) d'une durée de 18 mois ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'animation et du développement des énergies renouvelables thermiques entre le premier contrat d'objectifs échu et le second contrat d'objectifs à venir ;

Le contrat de projet est une possibilité de recours à un agent contractuel de droit public, sur un emploi non permanent, qui a été créée par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et précisée par le décret n°2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique, qui ont respectivement modifiés la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et le décret n° 88-145 du 15 février 1988 susvisés.

Il a pour but de « mener à bien un projet ou une opération identifié ».

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération, d'une durée minimale d'un an dans la limite de six ans, fixée par les parties.

Ce contrat concerne la catégorie hiérarchique A, pour une durée de 18 mois.



Cet agent assurera notamment les fonctions suivantes :

- **Piloter le contrat :**

- Travailler en coordination avec les partenaires et les acteurs des filières bois, solaire thermique et géothermie, pour un soutien optimal au développement des énergies renouvelables thermiques ;
- Assurer le suivi administratif, technique et comptable des demandes d'aides financières des projets éligibles, en lien avec l'ADEME ;
- Evaluer l'avancement du CCR, rédiger les rapports d'étape et bilans, et proposer les ajustements pour atteindre les objectifs ;
- Effectuer une veille permanente sur l'état et le développement des filières bois, géothermie et solaire thermique, en relation avec les animateurs locaux de ces filières ;

- **Animer le contrat :**

- Promouvoir sur le territoire, auprès de tous les publics (collectivités, entreprises, chauffagistes, maîtres d'œuvre, *hors particuliers*), les filières de production d'énergie thermique renouvelable pour faire émerger des projets ;
- Identifier et mobiliser les porteurs de projets d'installations de production de chaleur renouvelable du territoire ;
- Les accompagner de l'émergence du projet jusqu'au suivi des installations en optimisant les montages financiers et en apportant une assistance et un appui technique ;
- Suivre les études, la programmation, la planification et l'avancement des projets en relation avec les partenaires et les bureaux d'études ;
- Participer à la réalisation des bilans notamment financiers et valoriser les actions publiques et privées menées sur le territoire.

Il est donc proposé de créer un emploi non permanent relevant de la catégorie A, sur la base du grade d'ingénieur territorial, pour réaliser ce projet et occuper les missions en relevant, dans le cadre d'un contrat de projet :

- Durée prévisible du projet : du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2025.
- Conclusion du contrat pour une durée de 18 mois.
- Emploi chargé de mission développement des énergies renouvelables thermiques
- Catégorie A
- Temps de travail : 35 h hebdomadaires.

Le niveau de recrutement et la rémunération de l'emploi occupé seront déterminés ultérieurement.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- De créer un emploi non permanent de contrat de projet, à compter du 1^{er} janvier 2024.
- D'autoriser Mme la Présidente à effectuer toute démarche pour pourvoir cet emploi.
- De modifier en conséquence le tableau des emplois.
- De prévoir les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de cet emploi sur le chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés, en dépenses de la section de fonctionnement 2024 au Budget Annexe SCOT Ingénierie.

Nombre de votants : 32

Nombre de voix pour : 32

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Fait à Saint-Flour, le 1^{er} décembre 2023

Affiché le 22 mars 2024

Le Secrétaire de Séance



Pierrick ROCHE

La Présidente



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CAHORSIS
S
T

Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-02
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 40 Présents : 22 Pouvoirs : 9 Absents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAËS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**VOTE ET ARRETE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023
DU COMPTABLE PUBLIC RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SAINT-FLOUR**

BUDGET GENERAL

Considérant le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Budget Général dressé par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, présentés ;

Considérant que le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour a satisfait à ses obligations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'arrêter le compte de gestion du Budget Général, dressé pour l'exercice 2023, par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de votants : 31
Nombre de voix pour : 31
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYTEC BUDGET GENERAL BUDGET PRINCIPAL

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Françoise COURT
M Didier SAIGNIE
M David SOLER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 01/01/2023
DU 02/01/2023 AU 31/01/2023
DU 01/02/2023 AU 13/02/2024

Population 43269
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	9
4 Compte de résultat	11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	17
2 Résultats d'exécution	18
3 Etat de consommation des crédits	19
4 Etat de réalisation des opérations	23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	29

2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 40
4EME PARTIE : Page des signatures 41

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	7,04
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	5,09	Réserves	21,31
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	13,92
Terrains		Résultat de l'exercice	9,83
Constructions		Droits du concédant, de l'affectant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	52,10
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermees		DETTES FINANCIERES	
Autres	11,84	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	5,61
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	5,61
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	16,94	DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,02
Stocks		Autres dettes non financières	544,51
Créances	89,31	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	546,53
Trésorerie	498,00	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	587,30	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	552,14
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écart de conversion actif (IV)		Écart de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	604,24	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	604,24

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE

Berger
Levrault

4/

BILAN (en Euros)

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	BRUT	Exercice 2023		Exercice 2022	
			AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Subventions d'investissement versées		8 561,88	3 467,26	5 094,62	6 368,28	
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains						
Constructions		285,60	285,60			
Réseaux et installations de voirie						
Réseaux divers						
Installations techniques, agencements et matériel		40 741,16	28 896,45	11 844,71	19 187,73	
Immobilisations mises en concessions ou affermées						
Autres						
Immobilisations corporelles en cours						
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		49 588,64	32 649,31	16 939,33	25 556,01	

BILAN (en Euros)

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne					
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		88 569,65		88 569,65	
Créances sur les autres débiteurs		740,09		740,09	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					1 956,05
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		89 309,74		89 309,74	1 956,05
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		497 995,22		497 995,22	1 522 877,74
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		497 995,22		497 995,22	1 522 877,74
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		636 893,60	32 649,31	604 244,29	1 550 389,80

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



BILAN (en Euros)

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		7 043,78	5 542,21
Fonds globalisés			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable			
Rattachées à un actif non amortissable			
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS			
RÉSERVES			
REPORT A NOUVEAU		21 306,41	21 306,41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		13 922,84	22 374,02
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		9 828,77	-8 451,18
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		52 101,80	40 771,46

BILAN (en Euros)

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIERES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		5 608,12	6 975,52
DETTES FINANCIERES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIERES (2)		5 608,12	6 975,52
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 021,35	2 326,76
Dettes fiscales et sociales		714,00	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		543 751,33	1 500 294,53
Autres dettes non financières		47,69	21,53
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)		546 534,37	1 502 642,82
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		552 142,49	1 509 618,34
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		604 244,29	1 550 389,80

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		185,54
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		60,00
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	245,54	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	21,08	
Charges de personnel	177,68	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	24,44	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes	2,81	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	9,38	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	235,40	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	10,14	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)	0,32	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-0,32	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	9,83	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		185 542,35		
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		60 000,00		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		0,36		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		245 542,71		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		21 081,91		
Charges de personnel		177 679,52		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		116 325,25		
Dont charges sociales		61 354,27		
Indemnités des élus (et membres du CESR)		24 437,26		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		2,09		
Impôts et taxes		2 813,98		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		9 383,91		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés				
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		235 398,67		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		10 144,04		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		63,44		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières		251,83		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		315,27		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-315,27		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		9 828,77		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur		Solde débiteur	Solde créditeur



OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	19 163,32	269 622,84	288 786,16
Titres de recette émis (b)	10 885,48	262 848,23	273 733,71
Réductions de titres (c)		609,68	609,68
Recettes nettes (d = b - c)	10 885,48	262 238,55	273 124,03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	19 163,32	269 622,84	288 786,16
Mandats émis (f)	2 133,49	253 311,23	255 444,72
Annulations de mandats (g)		901,45	901,45
Dépenses nettes (h = f - g)	2 133,49	252 409,78	254 543,27
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	8 751,99	9 828,77	18 580,76
(h - d) Déficit			

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	8 262,32		8 751,99		17 014,31
Fonctionnement	13 922,84		9 828,77		23 751,61
TOTAL I	22 185,16		18 580,76		40 765,92
II - Budgets des services à caractère administratif					
65003-SYTEC ENVIRONNEMENT					
Investissement	1 209 665,40		-821 409,90		388 255,50
Fonctionnement	201 200,71		-160 862,84		40 337,87
Sous-Total	1 410 866,11		-982 272,74		428 593,37
65005-SYTEC SCOT INGENIERIE					
Investissement	26 953,31		-137 964,40		-111 011,09
Fonctionnement	52 491,22		-50 236,33		2 254,89
Sous-Total	79 444,53		-188 200,73		-108 756,20
65006-SYTEC LEADER ET FISAC					
Investissement	1 345,30		901,60		2 246,90
Fonctionnement	121 473,43		-44 043,19		77 430,24
Sous-Total	122 818,73		-43 141,59		79 677,14
TOTAL II	1 613 129,37		-1 213 615,06		399 514,31
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 635 314,53		-1 195 034,30		440 280,23

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE

Berger
Levrault

18/

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 400,00		1 400,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 763,32		17 763,32
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	19 163,32		19 163,32
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	19 163,32		19 163,32
TOTAL GENERAL		19 163,32		19 163,32

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	1 400,00	1 366,26		1 366,26	33,74
21	17 763,32	767,23		767,23	16 996,09
SOUS-TOTAL	19 163,32	2 133,49		2 133,49	17 029,83
TOTAL	19 163,32	2 133,49		2 133,49	17 029,83
TOTAL GENERAL	19 163,32	2 133,49		2 133,49	17 029,83

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE

Berger
Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 501,00		1 501,00
	SOUS-TOTAL	1 501,00		1 501,00
040	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 501,00		1 501,00
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 400,00		9 400,00
001	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 400,00		9 400,00
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	8 262,32		8 262,32
TOTAL GENERAL		19 163,32		19 163,32

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	1 501,00	1 501,57		1 501,57	-0,57
SOUS-TOTAL	1 501,00	1 501,57		1 501,57	-0,57
TOTAL	1 501,00	1 501,57		1 501,57	-0,57
040	9 400,00	9 383,91		9 383,91	16,09
TOTAL	9 400,00	9 383,91		9 383,91	16,09
001	8 262,32				8 262,32
TOTAL GENERAL	19 163,32	10 885,48		10 885,48	8 277,84

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE

Berger
Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	23 000,00		23 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	211 173,98		211 173,98
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	25 050,00		25 050,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	998,86		998,86
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	260 222,84		260 222,84
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 400,00		9 400,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 400,00		9 400,00
TOTAL GENERAL		269 622,84		269 622,84

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	23 000,00	21 956,02	874,11	21 081,91	1 918,09
012	211 173,98	197 189,34		197 189,34	13 984,64
65	25 050,00	24 439,35		24 439,35	610,65
66	998,86	342,61	27,34	315,27	683,59
TOTAL	260 222,84	243 927,32	901,45	243 025,87	17 196,97
042	9 400,00	9 383,91		9 383,91	16,09
TOTAL	9 400,00	9 383,91		9 383,91	16,09
TOTAL GENERAL	269 622,84	253 311,23	901,45	252 409,78	17 213,06

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE

Berger
Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	10 000,00		10 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	60 000,00		60 000,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	185 600,00		185 600,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00		100,00
	TOTAL	255 700,00		255 700,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 922,84		13 922,84
	TOTAL GENERAL	269 622,84		269 622,84

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	10 000,00	17 305,52	609,68	16 695,84	-6 695,84
70	60 000,00	60 000,00		60 000,00	
74	185 600,00	185 542,35		185 542,35	57,65
75	100,00	0,36		0,36	99,64
TOTAL	255 700,00	262 848,23	609,68	262 238,55	-6 538,55
002	13 922,84				13 922,84
TOTAL GENERAL	269 622,84	262 848,23	609,68	262 238,55	7 384,29

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE

Berger
Levrault

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	1 366,26		1 366,26
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	1 366,26		1 366,26
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	767,23		767,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	767,23		767,23
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 133,49		2 133,49
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 133,49		2 133,49
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 133,49		2 133,49

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	1 501,57		1 501,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	1 501,57		1 501,57
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	1 501,57		1 501,57
2805	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 501,57		1 501,57
	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	1 273,66		1 273,66
281828	Autres matériels de transport	2 566,00		2 566,00
281838	Autre matériel informatique	4 777,02		4 777,02
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	767,23		767,23
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 383,91		9 383,91
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 383,91		9 383,91
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 885,48		10 885,48

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60623	Alimentation	194,06		194,06
60631	Fournitures d'entretien	6,44		6,44
60632	Fournitures de petit équipement	47,17		47,17
6064	Fournitures administratives	601,27		601,27
6132	Locations immobilières	6 775,48		6 775,48
61358	Autres	2 193,01		2 193,01
614	Charges locatives et de copropriété	2 032,96	83,77	2 109,24
61551	Matériel roulant	108,00		2 032,96
6156	Maintenance	3 907,42	790,34	108,00
6161	Multirisques	63,54		3 117,08
6182	Documentation générale et technique	1 600,00		63,54
6232	Fêtes et cérémonies	30,00		1 600,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	58,80		30,00
6251	Voyages, déplacements et missions	20,16		58,80
6261	Frais d'affranchissement	284,22		20,16
6262	Frais de télécommunications	4 033,49		284,22
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	21 956,02	874,11	4 033,49
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	90,55		21 081,91
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	2 392,61		90,55
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	330,82		2 392,61
64111	Rémunération principale	104 801,22		330,82
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	27,48		104 801,22
64113	NBI	1 172,76		27,48
64118	Autres indemnités.	11 468,40		1 172,76
64131	Rémunérations	10 863,91		11 468,40
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	879,88		10 863,91
64138	Primes et autres indemnités	3 807,44		879,88
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 231,43		3 807,44
6453	Cotisations aux caisses de retraite	32 292,54		17 231,43
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	173,30		32 292,54
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 632,15		173,30
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	201,35		9 632,15
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	848,00		201,35
6475	Médecine du travail, pharmacie	248,00		848,00
6478	Autres charges sociales diverses	727,50		248,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	197 189,34		727,50
				197 189,34

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE

Berger
Levrault

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
65311	Indemnités de fonction	22 420,09		22 420,09
65313	Cotisations de retraite	2 017,17		2 017,17
65888	Autres	2,09		2,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	24 439,35		24 439,35
66111	Intérêts réglés à l'échéance	64,58		64,58
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	4,67	5,81	-1,14
6688	Autres	273,36	21,53	251,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	342,61	27,34	315,27
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	243 927,32	901,45	243 025,87
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9 383,91		9 383,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 383,91		9 383,91
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 383,91		9 383,91
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	253 311,23	901,45	252 409,78

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission		Annulations		Recettes nettes	
		1	2	3 = 1 - 2	1	2	3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	17 305,52	609,68	16 695,84			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	17 305,52	609,68	16 695,84			
70872	par les budgets annexes et les régies	60 000,00		60 000,00			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	60 000,00		60 000,00			
74758	Autres groupements	185 542,35		185 542,35			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	185 542,35		185 542,35			
75888	Autres	0,36		0,36			
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,36		0,36			
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	262 848,23	609,68	262 238,55			
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	262 848,23	609,68	262 238,55			

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		5 542,21				1 501,57		7 043,78		7 043,78
1022	Sous Total compte 1022		5 542,21				1 501,57		7 043,78		7 043,78
102	Sous Total compte 102		5 542,21				1 501,57		7 043,78		7 043,78
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		21 306,41						21 306,41		21 306,41
106	Sous Total compte 106		21 306,41						21 306,41		21 306,41
10	Sous Total compte 10		26 848,62						28 350,19		28 350,19
110	Report à nouveau (solde créditeur)		22 374,02		8 451,18				22 374,02		13 922,84
11	Sous Total compte 11	8 451,18	22 374,02	8 451,18					22 374,02		13 922,84
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)				8 451,18				8 451,18		0,00
12	Sous Total compte 12	8 451,18		8 451,18					8 451,18		0,00
1641	Emprunts en euros		6 969,71			1 366,26			6 969,71		5 603,45
164	Sous Total compte 164		6 969,71			1 366,26			6 969,71		5 603,45
16884	Intérêts courus sur emprunts après des		5,81		4,67				10,48		
1688	Sous Total compte 1688		5,81		4,67				10,48		
168	Sous Total compte 168		5,81		4,67				10,48		
16	Sous Total compte 16		6 975,52		4,67	1 366,26			6 980,19		5 603,45
	Total classe 1	8 451,18	56 198,16	8 456,99	8 455,85	1 366,26	1 501,57	18 274,43	66 155,58	8 561,88	47 000,00
2051	Concessions et droits similaires	8 561,88								8 561,88	
205	Sous Total compte 205	8 561,88								8 561,88	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE

Berger Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
20	Sous Total compte 20	8 561,88										
2158	Autres installations, matériel et outill	285,60										
215	Sous Total compte 215	285,60										
21828	Autres matériels de transport	12 832,76										
2182	Sous Total compte 2182	12 832,76										
21838	Autre matériel informatique	23 364,99										
2183	Sous Total compte 2183	23 364,99										
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 776,18				767,23						
2184	Sous Total compte 2184	3 776,18				767,23						
218	Sous Total compte 218	39 973,93				767,23						
21	Sous Total compte 21	40 259,53				767,23						
2805	Concessions et droits similaires, brevet		2 193,60					1 273,66				
280	Sous Total compte 280		2 193,60					1 273,66				
28158	Autres installations, matériel et outill		285,60									
2815	Sous Total compte 2815		285,60									
281828	Autres matériels de transport		7 698,00					2 566,00				
28182	Sous Total compte 28182		7 698,00					2 566,00				
									3 467,26			
									3 467,26			
									285,60			
									285,60			
									10 264,00			
									10 264,00			

Envoyé en préfecture le 21/03/2024
 Reçu en préfecture le 21/03/2024
 Publié le 21/03/2024
 ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281838	Autre matériel informatique		9 312,02				4 777,02		14 089,04		14 089,04
28183	Sous Total compte 28183		9 312,02				4 777,02		14 089,04		14 089,04

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		3 776,18				767,23		4 543,41		4 543,41
28184	Sous Total compte 28184		3 776,18				767,23		4 543,41		4 543,41
2818	Sous Total compte 2818		20 786,20				8 110,25		28 896,45		28 896,45
281	Sous Total compte 281		21 071,80				8 110,25		29 182,05		29 182,05
28	Sous Total compte 28		23 265,40				9 383,91		32 649,31		32 649,31
	Total classe 2	48 821,41	23 265,40			767,23	9 383,91		32 649,31	49 588,64	32 649,31
4011	Fournisseurs		1 452,65	21 367,16	21 064,44				22 517,09	21 367,16	1 149,93
401	Sous Total compte 401		1 452,65	21 367,16	21 064,44				22 517,09	21 367,16	1 149,93
4041	Fournisseurs d'immobilisations			767,23	767,23				767,23	767,23	0,00
404	Sous Total compte 404			767,23	767,23				767,23	767,23	0,00
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		874,11	874,11	871,42				1 745,53	874,11	871,42
40	Sous Total compte 40		2 326,76	23 008,50	22 703,09				25 029,85	23 008,50	2 021,35
421	Personnel - Rémunérations dues			129 034,55	129 034,55				129 034,55	129 034,55	0,00
4287	Produits à recevoir	609,68		740,09	609,68				609,68	1 349,77	740,09
428	Sous Total compte 428	609,68		740,09	609,68				609,68	1 349,77	740,09
42	Sous Total compte 42	609,68		129 774,64	129 644,23				129 644,23	130 384,32	740,09
431	Sécurité sociale			43 423,35	43 423,35				43 423,35	43 423,35	
437	Autres organismes sociaux			15 282,54	15 282,54				15 282,54	15 282,54	
43	Sous Total compte 43			58 705,89	58 705,89				58 705,89	58 705,89	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			6 550,36	7 264,36					6 550,36	7 264,36		714,00
442	Sous Total compte 442			6 550,36	7 264,36					6 550,36	7 264,36		714,00
44312	Recettes - Amiable			1 501,57	1 501,57					1 501,57	1 501,57		0,00
4431	Sous Total compte 4431			1 501,57	1 501,57					1 501,57	1 501,57		0,00
44352	Recettes - Amiable			185 542,35	185 542,35					185 542,35	185 542,35		0,00
4435	Sous Total compte 4435			185 542,35	185 542,35					185 542,35	185 542,35		0,00
44382	Recettes - Amiable			60 000,00	60 000,00					60 000,00	60 000,00		0,00
4438	Sous Total compte 4438			60 000,00	60 000,00					60 000,00	60 000,00		0,00
443	Sous Total compte 443			247 043,92	247 043,92					247 043,92	247 043,92		0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assim			2 742,57	2 742,57					2 742,57	2 742,57		0,00
44	Sous Total compte 44			256 336,85	257 050,85					256 336,85	257 050,85		714,00
45103	Compte de rattachement avec... (à subdvi	1 441 508,30		5 439 883,53	4 500 484,44					5 439 883,53	5 941 992,74		502 109,21
45105	Compte de rattachement avec... (à subdvi		27 549,80	383 777,38	267 657,93					383 777,38	295 207,73	88 569,65	
45106	Compte de rattachement avec... (à subdvi		31 236,43	81 619,77	92 025,46					81 619,77	123 261,89		41 642,12
451	Sous Total compte 451	1 500 294,53		5 905 280,68	4 860 167,83					5 905 280,68	6 360 462,36		455 104,68
45	Sous Total compte 45	1 500 294,53		5 905 280,68	4 860 167,83					5 905 280,68	6 360 462,36		455 104,68
46711	Autres comptes créditeurs			24 063,26	24 083,42					24 063,26	24 083,42		
4671	Sous Total compte 4671			24 063,26	24 083,42					24 063,26	24 083,42		

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE

Berger Levrault

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
46721	Débiteurs divers - Amiable	1 346,37		4 002,33	5 348,70			5 348,70	5 348,70		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4672	Sous Total compte 4672	1 346,37		4 002,33	5 348,70			5 348,70	5 348,70		0,00
467	Sous Total compte 467	1 346,37		28 065,59	29 432,12			29 411,96	29 432,12		20,16
4686	Charges à payer		21,53	21,53	27,53			21,53	49,06		27,53
468	Sous Total compte 468		21,53	21,53	27,53			21,53	49,06		27,53
46	Sous Total compte 46	1 346,37	21,53	28 087,12	29 459,65			29 433,49	29 481,18		47,69
47134	Subventions			10 350,00	10 350,00			10 350,00	10 350,00		0,00
47138	Autres			592 257,94	592 257,94			592 257,94	592 257,94		0,00
4713	Sous Total compte 4713			602 607,94	602 607,94			602 607,94	602 607,94		0,00
4718	Autres recettes à régulariser			33 160,04	33 160,04			33 160,04	33 160,04		0,00
471	Sous Total compte 471			635 767,98	635 767,98			635 767,98	635 767,98		0,00
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			27 870,14	27 870,14			27 870,14	27 870,14		0,00
47218	Autres dépenses			465,70	465,70			465,70	465,70		0,00
4721	Sous Total compte 4721			28 335,84	28 335,84			28 335,84	28 335,84		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			590 395,85	590 395,85			590 395,85	590 395,85		0,00
472	Sous Total compte 472			618 731,69	618 731,69			618 731,69	618 731,69		0,00
47	Sous Total compte 47			1 254 499,67	1 254 499,67			1 254 499,67	1 254 499,67		0,00
515	Total classe au Trésor	1 956,05	1 502 642,82	7 655 693,35	6 612 231,21			7 657 649,40	8 114 874,03	89 309,74	546,37
51	Sous Total compte 51	1 522 877,74		4 992 534,43	6 017 416,95			6 515 412,17	6 017 416,95	497 995,22	
		1 522 877,74		4 992 534,43	6 017 416,95			6 515 412,17	6 017 416,95	497 995,22	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

Exercice 2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
580	Opérations d'ordre budgétaires			9 383,91	9 383,91					9 383,91		0,00
584	Encaissement par lecture optique			5 755,50	5 755,50					5 755,50		0,00
586	Opérations financières entre le budget p			749 644,14	749 644,14					749 644,14		0,00
58	Sous Total compte 58			764 783,55	764 783,55					764 783,55		0,00
	Total classe 5	1 522 877,74		5 757 317,98	6 782 200,50					7 280 195,72	6 782 200,50	497 995,22
60623	Alimentation			194,06	194,06					194,06		194,06
6062	Sous Total compte 6062			194,06	194,06					194,06		194,06
60631	Fournitures d'entretien			6,44	6,44					6,44		6,44
60632	Fournitures de petit équipement			47,17	47,17					47,17		47,17
6063	Sous Total compte 6063			53,61	53,61					53,61		53,61
6064	Fournitures administratives			601,27	601,27					601,27		601,27
606	Sous Total compte 606			848,94	848,94					848,94		848,94
60	Sous Total compte 60			848,94	848,94					848,94		848,94
6132	Locations immobilières			6 775,48	6 775,48					6 775,48		6 775,48
61358	Autres			2 193,01	83,77		83,77			2 193,01	83,77	2 109,24
6135	Sous Total compte 6135			2 193,01	83,77		83,77			2 193,01	83,77	2 109,24
613	Sous Total compte 613			8 968,49	83,77		83,77			8 968,49	83,77	8 884,72
614	Charges locatives et de copropriété			2 032,96	2 032,96					2 032,96		2 032,96
61551	Matériel roulant			108,00	108,00					108,00		108,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
6155	Sous Total compte 6155					108,00		108,00			108,00	
6156	Maintenance					3 907,42	790,34	3 907,42	790,34		3 117,08	
615	Sous Total compte 615			4 015,42	790,34	4 015,42	790,34	4 015,42	790,34		3 225,08	
6161	Multirisques			63,54		63,54		63,54			63,54	
616	Sous Total compte 616			63,54		63,54		63,54			63,54	
6182	Documentation générale et technique			1 600,00		1 600,00		1 600,00			1 600,00	
618	Sous Total compte 618			1 600,00		1 600,00		1 600,00			1 600,00	
61	Sous Total compte 61			16 680,41	874,11	16 680,41	874,11	16 680,41	874,11		15 806,30	
6232	Fêtes et cérémonies			30,00		30,00		30,00			30,00	
6236	Catalogues et imprimés et publications			58,80		58,80		58,80			58,80	
623	Sous Total compte 623			88,80		88,80		88,80			88,80	
6251	Voyages, déplacements et missions			20,16		20,16		20,16			20,16	
625	Sous Total compte 625			20,16		20,16		20,16			20,16	
6261	Frais d'affranchissement			284,22		284,22		284,22			284,22	
6262	Frais de télécommunication			4 033,49		4 033,49		4 033,49			4 033,49	
626	Sous Total compte 626			4 317,71		4 317,71		4 317,71			4 317,71	
62	Sous Total compte 62			4 426,67		4 426,67		4 426,67			4 426,67	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.			90,55		90,55		90,55			90,55	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges			2 392,61		2 392,61		2 392,61			2 392,61	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés			330,82		330,82		330,82		330,82	
633	Sous Total compte 633			2 813,98		2 813,98		2 813,98		2 813,98	
63	Sous Total compte 63			2 813,98		2 813,98		2 813,98		2 813,98	
64111	Rémunération principale			104 801,22		104 801,22		104 801,22		104 801,22	
64112	Supplément familial de traitement et ind			27,48		27,48		27,48		27,48	
64113	NBI			1 172,76		1 172,76		1 172,76		1 172,76	
64118	Autres indemnités.			11 468,40		11 468,40		11 468,40		11 468,40	
6411	Sous Total compte 6411			117 469,86		117 469,86		117 469,86		117 469,86	
64131	Rémunérations familiales			10 863,91		10 863,91		10 863,91		10 863,91	
64132	Supplément familial de traitement et ind			879,88		879,88		879,88		879,88	
64138	Primes et autres indemnités			3 807,44		3 807,44		3 807,44		3 807,44	
6413	Sous Total compte 6413			15 551,23		15 551,23		15 551,23		15 551,23	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers			609,68	17 305,52	609,68	17 305,52	17 305,52		17 305,52	
641	Sous Total compte 641			133 630,77	17 305,52	133 630,77	17 305,52	133 630,77	17 305,52	116 325,25	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			17 231,43		17 231,43		17 231,43		17 231,43	
6453	Cotisations aux caisses de retraite			32 292,54		32 292,54		32 292,54		32 292,54	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C			173,30		173,30		173,30		173,30	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6455	Cotisations pour assurance du personnel					9 632,15				9 632,15	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					201,35				201,35	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					848,00				848,00	
645	Sous Total compte 645			60 378,77		60 378,77				60 378,77	
6475	Médecine du travail, pharmacie			248,00		248,00				248,00	
6478	Autres charges sociales diverses			727,50		727,50				727,50	
647	Sous Total compte 647			975,50		975,50				975,50	
64	Sous Total compte 64			194 985,04		194 985,04				194 985,04	
65311	Indemnités de fonction			22 420,09		22 420,09				22 420,09	
65313	Cotisations de retraite			2 017,17		2 017,17				2 017,17	
6531	Sous Total compte 6531			24 437,26		24 437,26				24 437,26	
653	Sous Total compte 653			24 437,26		24 437,26				24 437,26	
65888	Autres			2,09		2,09				2,09	
6588	Sous Total compte 6588			2,09		2,09				2,09	
658	Sous Total compte 658			2,09		2,09				2,09	
65	Sous Total compte 65			24 439,35		24 439,35				24 439,35	
66111	Intérêts réglés à l'échéance			64,58		64,58				64,58	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE			4,67	5,81	4,67	5,81			4,67	5,81
6611	Sous Total compte 6611			69,25	5,81	69,25	5,81			69,25	5,81
661	Sous Total compte 661			69,25	5,81	69,25	5,81			69,25	5,81
6688	Autres			273,36	21,53	273,36	21,53			273,36	21,53

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
668	Sous Total compte 668			273,36	21,53	273,36	21,53	273,36	21,53	251,83	
66	Sous Total compte 66			342,61	27,34	342,61	27,34	342,61	27,34	315,27	
6811	Dotations aux amortissements des immobil			9 383,91		9 383,91		9 383,91		9 383,91	
681	Sous Total compte 681			9 383,91		9 383,91		9 383,91		9 383,91	
68	Sous Total compte 68			9 383,91		9 383,91		9 383,91		9 383,91	
70872	Total classe 6 par les budgets annexes et les régies			253 920,91	18 206,97	253 920,91	18 206,97	253 920,91	18 206,97	252 410,92	16 696,98
7087	Sous Total compte 7087				60 000,00		60 000,00		60 000,00		60 000,00
708	Sous Total compte 708				60 000,00		60 000,00		60 000,00		60 000,00
70	Sous Total compte 70				60 000,00		60 000,00		60 000,00		60 000,00
74758	Autres groupements				185 542,35		185 542,35		185 542,35		185 542,35
7475	Sous Total compte 7475				185 542,35		185 542,35		185 542,35		185 542,35
747	Sous Total compte 747				185 542,35		185 542,35		185 542,35		185 542,35
74	Sous Total compte 74				185 542,35		185 542,35		185 542,35		185 542,35
75888	Autres				0,36		0,36		0,36		0,36
7588	Sous Total compte 7588				0,36		0,36		0,36		0,36
758	Sous Total compte 758				0,36		0,36		0,36		0,36
75	Sous Total compte 75				0,36		0,36		0,36		0,36
	Total classe 7				245 542,71		245 542,71		245 542,71		245 542,71

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 21/03/2024
ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total général	1 582 106,38	1 582 106,38	13 421 468,32	13 402 887,56	256 054,40	274 635,16	15 259 629,10	15 259 629,10	889 304,52	889 304,52

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT		CREDIT		SOLDES		
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille NEANT							
Sous Total compte 861							
862 Correspondant NEANT							
Sous Total compte 862							
863 Prise en charge titre et valeur NEANT							
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX							

65000 - SYTEC BUDGET GENERAL

Exercice 2023

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

MOISSINAC Jean-Pierre (1013988411-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SYTEC BUDGET GENERAL** pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SOLER David (1013890520-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Coline CHARCIAUD
SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL
SYTEC
Residente

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_02-DE



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024 - 03 DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 40 Présents : 21 Pouvoirs : 8 Absents : 11
--

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Céline CHARRIAUD, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Jean-Jacques MONLOUBOU, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

VOTE ET ARRETE DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023

BUDGET GENERAL

M. Gilles CHABRIER est Président de séance pour le vote du compte administratif exercice 2023 du BUDGET GENERAL.

Mme Céline CHARRIAUD quitte la séance et ne participe pas au vote.

INTRODUCTION – CONTEXTE GENERAL

Le SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal) est un syndicat mixte fermé à la carte, initialement composé de 8 communautés de communes à sa création en 2006. Il est aujourd'hui constitué de **3 EPCI** :

- La communauté de communes « Saint-Flour Communauté », 53 communes ;
- La communauté de communes « Hautes-Terres Communauté », 35 communes ;
- La communauté de communes « Pays Gentiane », 17 communes ;

Soit 105 communes et près de 44 000 habitants sur 2 862 km².

En outre, 3 communes de Haute-Loire sont rattachées pour des prestations de traitement des déchets.

Par arrêté préfectoral n°2020-0134 en date du 20 janvier 2020, le Syndicat est une structure de type Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Le SYTEC exerce les compétences suivantes :

- Aménagement et développement de l'espace, solidarité entre les territoires
 - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal
 - Réalisation d'études en matière environnementale : eau, assainissement, déchets et en matière de planification et de services
 - Elaboration et évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Assainissement collectif
 - Gestion du ramassage et du traitement des boues d'épuration par compostage avec les déchets verts
- Gestion des déchets
 - Prévention, valorisation et traitement des déchets.

A compter du 1^{er} décembre 2020, le SYTEC est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et de son Comité de Programmation, pour le Programme LEADER 2014 – 2020.

Les comptes du SYTEC sont organisés en quatre budgets :

- Le budget général
- Le budget annexe SCOT – TEPOS
- Le budget annexe Environnement
- Le budget annexe Programmes LEADER - FISAC

Les comptes administratifs 2023 présentent l'exécution budgétaire de ces quatre budgets, pour l'exercice 2023. Les dépenses d'énergie (électricité, carburant) et de gestion courante continuent d'augmenter fortement, conséquence d'une inflation marquée sur les produits dérivés pétroliers et les prestations de services. Les recettes restant stables, un effet de ciseau réel se dessine en 2023 et pour les exercices à venir.

Ces comptes administratifs seront présentés successivement. Ils recouvrent des enjeux et des objectifs différents compte tenu des activités qu'ils assurent, mais concourent tous quatre aux mêmes orientations d'aménagement et de développement de l'Est Cantal.

RESULTATS CONSOLIDES 2023

BUDGET PRINCIPAL

BUDGETS ANNEXES ENVIRONNEMENT / SCOT INGENIERIE / PROGRAMMES LEADER -FISAC

Section de fonctionnement	Montant en €
Mandats émis	4 713 585,69
Titres émis	4 468 272,10
Résultat 2022 reporté	389 088,20
Résultat 2023	143 774,61

Section d'investissement	Montant en €
Mandats émis	1 996 099,45
Titres émis	1 046 378,74
Solde d'exécution reporté	1 246 226,33
Solde d'exécution 2023	296 505,62

Restes à réaliser	Montant en €
Dépenses d'investissement	1 612 674,04
Recettes d'investissement	1 432 503,50
Solde Restes à Réaliser 2023	-180 170,54

Le Compte Administratif 2023 – BUDGET GENERAL

Le Budget Général est le budget dit « principal » du SYTEC. Il recouvre les fonctions supports de l'établissement, à savoir la direction, les activités comptables, ressources humaines et administratives.

Les résultats d'exécution :

L'exécution du Budget Général du SYTEC, pour l'exercice 2023, se traduit par les montants suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	Montant en €
Mandats émis	252 409,78
Titres émis	262 238,55
Résultat 2022 reporté	13 922,84
Résultat 2023	23 751,61

<u>Section d'investissement</u>	Montant en €
Mandats émis	2 133,49
Titres émis	10 885,48
Solde d'exécution 2022 reporté	8 262,32
Solde d'exécution 2023	17 014,31

<u>Restes à Réaliser</u>	Montant en €
Dépenses d'investissement	/
Recettes d'investissement	/
Solde Restes à Réaliser 2023	/

Au titre de l'exercice 2023, le résultat excédentaire de fonctionnement s'élève à 23 751,61 €, et le solde d'exécution 2023 en section d'investissement s'élève à 17 014,31 € (8 262,32 + 8 751,99), donc sans besoin réel de financement de la section d'investissement.

Le solde du résultat excédentaire, soit 23 751,61 €, peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté. En section d'investissement, le solde d'exécution reporté est de 17 014,31€ et les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement sont nuls.

Les dépenses et les recettes de gestion courante

Les dépenses de gestion courante du Budget Général sont constituées des charges à caractère général et des charges de personnel.

Les charges à caractère général sont en baisse de 21,50 % par rapport à 2022 malgré une évolution notamment des loyers (+ 5 %). Cependant, en 2023, le SYTEC n'a pas eu à supporter

les mises à jour de l'application budgétaire et financière MAGNUS, pour le passage au référentiel comptable M57, contrairement à 2022.

Les charges de personnel incluent 4 postes imputés à ce budget : la direction, la communication, la comptabilité, les ressources humaines / secrétariat. Ils sont en baisse. Outre le glissement vieillesse technicité ; les effectifs sont revenus au niveau de 2021, n'ayant plus la nécessité de remplacement d'un agent en grave maladie.

Le chapitre 65 – Autres charges de gestion courante enregistre les indemnités des élus.

Le tableau qui suit montre les évolutions (données en €):

		2019	2020	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	51 681,31	35 086,58	24 386,43	26 214,35	21 081,91
012	Charges de personnel	188 110,01	189 189,29	180 876,38	216 469,83	197 189,34
65	Autres charges de ges° courante	22 994,88	17 619,78	23 344,48	24 063,70	24 439,35

Les recettes réelles de fonctionnement demeurent stables, constituées principalement des participations des EPCI membres du SYTEC et des communes rattachées, soit 185 542,35 €.

Les Budgets Annexes ont versé des participations d'équilibre à hauteur de 60 000 € :

- Budget Annexe Environnement 50 000 €
- Budget Annexe SCOT Ingénierie 5 000 €
- Budget Annexe Programmes LEADER – FISAC 5 000 €

En outre, des indemnités ont été versées par notre assureur suite à la reprise du travail par un agent en mi-temps thérapeutique.

Evolution en € Budget Général 2019 à 2023

		2019	2020	2021	2022	2023
013	Atténuation de charges			3 838,69	19 141,33	16 695,84
70	Produits des services	55 000,00	64 598,89	60 000,00	60 000,00	60 000,00
74	Dotations et participations	192 501,90	185 542,35	185 542,35	185 542,35	185 542,35

Les dépenses et les recettes d'investissement

Les dépenses réelles d'équipement (767,33 €) ont été limitées à l'acquisition d'un broyeur de papier (reste à réaliser 2022). Aucune recette d'équipement n'a été réalisée.

La dette

Le budget général n'enregistre qu'une dette très faible, l'encours au 31 décembre étant de 5 603,45 €. L'annuité remboursée en 2023 s'est élevée à 1 430,84 € dont 64,58 € d'intérêts et 1 366,26 € de remboursement de la dette en capital, outre les ICNE (- 5,81 € réalisés et + 4,67 € rattachés).

Le SYTEC a supporté des frais financiers à hauteur de 251,83 € dus sur la ligne de trésorerie ouverte sur l'exercice. Une ligne de trésorerie de 500 000,00 € est ouverte sans qu'il ait été procédé à des tirages au cours de l'exercice 2023.

Les amortissements

La dotation aux amortissements du Budget général est limitée aux seuls biens affectés à la gestion administrative de l'établissement. Pour l'essentiel, il s'agit de biens mobiliers et d'équipements informatiques.

Cette dotation est de 9 383,91 €, sur l'exercice 2023.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide de :

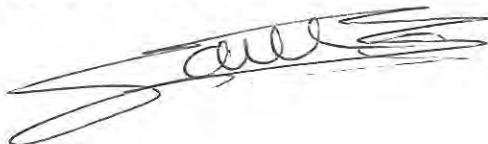
- Donner acte de la présentation faite du compte administratif exercice 2023 du Budget Général du SYTEC ;
- Constaté, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Nombre de votants : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICMIXTE : SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20009399500013

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET GENERAL (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I
B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau de l'article (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	254 543,27	273 124,03	22 185,16 A1	40 765,92
Investissement	2 133,49	10 885,48 (2)	8 262,32 A2	17 014,31
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	252 409,78	262 238,55 (3)	13 922,84 A3	23 751,61

RESTES A REALISER (4)						
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	40 765,92
Investissement	A2 + B2	17 014,31
Fonctionnement	A3 + B3	23 751,61

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	252 409,78	262 238,55
	Section d'investissement	2 133,49	10 885,48

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	13 922,84
	Report en section d'investissement (001)	0,00	8 262,32

+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	254 543,27	= G + H + I + J	295 309,19
---	------------------------	-------------------	------------------------	-------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	0,00	0,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	0,00	= K + L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	252 409,78	= G + I + K	276 161,39
	Section d'investissement	= B + D + F	2 133,49	= H + J + L	19 147,80
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	254 543,27	= G + H + I + J + K + L	295 309,19

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	767,23	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		767,23	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	1 501,57
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 366,26	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		1 366,26	1 501,57
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		2 133,49	1 501,57
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	9 383,91
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		0,00	9 383,91

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	2 133,49	II + IV	10 885,48
--------------	---------	-----------------	---------	------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	8 262,32
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	2 133,49	II + IV + VI + VII	19 147,80
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		17 014,31		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	21 081,91	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	197 189,34	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	185 542,35
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	24 439,35	75 Autres produits de gestion courante (1)	0,36
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	16 695,84
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	242 710,60	Total recettes de gestion des services	262 238,55
66 Charges financières	315,27	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 243 025,87	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 262 238,55

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	9 383,91	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 9 383,91	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	252 409,78	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	262 238,55
---	----------------	-------------------	---	----------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	13 922,84

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	252 409,78	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	276 161,39
---	--------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	23 751,61
--	------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 366,26	0,00	1 366,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	767,23	0,00	767,23
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		2 133,49	0,00	2 133,49

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	21 081,91		21 081,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	197 189,34		197 189,34
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	24 439,35	0,00	24 439,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	315,27	0,00	315,27
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	9 383,91	9 383,91
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		243 025,87	9 383,91	252 409,78

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 501,57	0,00	1 501,57
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		9 383,91	9 383,91
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		1 501,57	9 383,91	10 885,48

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
--	------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	8 262,32
---	----------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	16 695,84		16 695,84
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00		60 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	185 542,35		185 542,35
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,36	0,00	0,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		262 238,55	0,00	262 238,55

Pour information R002 Résultat positif reporté	13 922,84
--	-----------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - BUDGET GENERAL - CA - 2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES		A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	19 163,32	2 133,49	0,00	17 029,83	0,00	2 133,49
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	17 763,32	767,23	0,00	16 996,09	0,00	767,23
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	17 763,32	767,23	0,00	16 996,09	0,00	767,23
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 400,00	1 366,26	0,00	33,74		1 366,26
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	1 400,00	1 366,26	0,00	33,74	0,00	1 366,26
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	19 163,32	2 133,49	0,00	17 029,83	0,00	2 133,49
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	19 163,32	2 133,49	0,00	17 029,83	0,00	2 133,49

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	10 901,00	10 885,48	0,00	15,52
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotalions, fonds divers et réserves	1 501,00	1 501,57	0,00	-0,57
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, région)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	1 501,00	1 501,57	0,00	-0,57
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 501,00	1 501,57	0,00	-0,57
021 <i>Virerment de la section de fonctionnement</i> (4)	0,00			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections</i> (5) (6) (7)	9 400,00	9 383,91		16,09
041 <i>Opérations patrimoniales</i> (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	9 400,00	9 383,91		16,09
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	8 262,32			
Total des recettes d'investissement cumulées	19 163,32	19 147,80	0,00	15,52

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	19 163,32	2 133,49	0,00	17 029,83	0,00	2 133,49
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	17 763,32	767,23	0,00	16 996,09	0,00	767,23
21838 Autre matériel informatique	16 963,32	0,00	0,00	16 963,32	0,00	0,00
21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	800,00	767,23	0,00	32,77	0,00	767,23
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	17 763,32	767,23	0,00	16 996,09	0,00	767,23
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	1 400,00	1 366,26	0,00	33,74		1 366,26
1641 Emprunts en euros	1 400,00	1 366,26	0,00	33,74		1 366,26
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	1 400,00	1 366,26	0,00	33,74	0,00	1 366,26
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	19 163,32	2 133,49	0,00	17 029,83	0,00	2 133,49
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL									
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	10 901,00	10 885,48	0,00	15,52
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotalions, fonds divers et réserves	1 501,00	1 501,57	0,00	-0,57
10222 FCTVA	1 501,00	1 501,57	0,00	-0,57
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régle)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières	1 501,00	1 501,57	0,00	-0,57
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 501,00	1 501,57	0,00	-0,57
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00		
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	9 400,00	9 383,91		16,09
2805 <i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	1 274,00	1 273,66		0,34
281828 <i>Autres matériels de transport</i>	2 566,00	2 566,00		0,00
281838 <i>Autre matériel informatique</i>	4 780,00	4 777,02		2,98
281848 <i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	780,00	767,23		12,77
041 <i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	9 400,00	9 383,91		16,09

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - BUDGET GENERAL - CA - 2023

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	269 622,84	251 506,16	903,62	0,00	17 213,06	0,00	252 409,78
011	Charges à caractère général (3)	23 000,00	20 210,49	871,42	0,00	1 918,09	0,00	21 081,91
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	211 173,98	197 189,34	0,00	0,00	13 984,64		197 189,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	25 050,00	24 439,35	0,00	0,00	610,65	0,00	24 439,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	259 223,98	241 839,18	871,42	0,00	16 513,38	0,00	242 710,60
66	Charges financières	998,86	283,07	32,20	0,00	683,59		315,27
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	998,86	283,07	32,20	0,00	683,59		315,27
	Total des dépenses réelles	260 222,84	242 122,25	903,62	0,00	17 196,97	0,00	243 025,87
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	9 400,00	9 383,91			16,09		9 383,91
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	9 400,00	9 383,91			16,09		9 383,91
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	269 622,84	251 506,16	903,62	0,00	17 213,06	0,00	252 409,78

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	255 700,00	261 498,46	740,09	0,00	-6 538,55
013	Atténuations de charges (3)	10 000,00	15 955,75	740,09	0,00	-6 695,84
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	185 600,00	185 542,35	0,00	0,00	57,65
75	Autres produits de gestion courante (3)	100,00	0,36	0,00	0,00	99,64
	Total des recettes de gestion des services	255 700,00	261 498,46	740,09	0,00	-6 538,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	255 700,00	261 498,46	740,09	0,00	-6 538,55
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00
Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		13 922,84				
Total des recettes de fonctionnement cumulées		269 622,84	275 421,30	740,09	0,00	-6 538,55

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	269 622,84	251 506,16	903,62	0,00	17 213,06	0,00	252 409,78
011	Charges à caractère général (4)	23 000,00	20 210,49	871,42	0,00	1 918,09	0,00	21 081,91
60623	Alimentation	300,00	172,64	21,42	0,00	105,94	0,00	194,06
60631	Fournitures d'entretien	100,00	6,44	0,00	0,00	93,56	0,00	6,44
60632	Fournitures de petit équipement	100,00	47,17	0,00	0,00	52,83	0,00	47,17
6064	Fournitures administratives	800,00	601,27	0,00	0,00	198,73	0,00	601,27
6132	Locations immobilières	6 800,00	6 775,48	0,00	0,00	24,52	0,00	6 775,48
61358	Autres	2 500,00	2 109,24	0,00	0,00	390,76	0,00	2 109,24
614	Charges locatives et de copropriété	2 350,00	2 032,96	0,00	0,00	317,04	0,00	2 032,96
61551	Entretien matériel roulant	0,00	108,00	0,00	0,00	-108,00	0,00	108,00
6156	Maintenance	3 200,00	2 417,08	700,00	0,00	82,92	0,00	3 117,08
6161	Multirisques	100,00	63,54	0,00	0,00	36,46	0,00	63,54
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	200,00	30,00	0,00	0,00	170,00	0,00	30,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	58,80	0,00	0,00	41,20	0,00	58,80
6251	Voyages, déplacements et missions	50,00	20,16	0,00	0,00	29,84	0,00	20,16
6261	Frais d'affranchissement	300,00	134,22	150,00	0,00	15,78	0,00	284,22
6262	Frais de télécommunications	4 500,00	4 033,49	0,00	0,00	466,51	0,00	4 033,49
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	211 173,98	197 189,34	0,00	0,00	13 984,64		197 189,34
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	90,55	0,00	0,00	9,45		90,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 600,00	2 392,61	0,00	0,00	207,39		2 392,61
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	400,00	330,82	0,00	0,00	69,18		330,82
64111	Rémunération principale titulaires	105 000,00	104 801,22	0,00	0,00	198,78		104 801,22
64112	SFT, indemnité de résidence	100,00	27,48	0,00	0,00	72,52		27,48
64113	NBI	1 200,00	1 172,76	0,00	0,00	27,24		1 172,76
64118	Autres indemnités	14 000,00	11 468,40	0,00	0,00	2 531,60		11 468,40
64131	Rémunérations	15 500,00	10 863,91	0,00	0,00	4 636,09		10 863,91
64132	SFT, indemnité de résidence	1 000,00	879,88	0,00	0,00	120,12		879,88
64138	Primes et autres indemnités	4 850,00	3 807,44	0,00	0,00	1 042,56		3 807,44
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	19 600,00	17 231,43	0,00	0,00	2 368,57		17 231,43
6453	Cotisations aux caisses de retraites	32 900,00	32 292,54	0,00	0,00	607,46		32 292,54
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	600,00	173,30	0,00	0,00	426,70		173,30
6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 650,00	9 632,15	0,00	0,00	17,85		9 632,15
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	500,00	201,35	0,00	0,00	298,65		201,35
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 600,00	848,00	0,00	0,00	752,00		848,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	248,00	0,00	0,00	252,00		248,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 073,98	727,50	0,00	0,00	346,48		727,50
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	25 050,00	24 439,35	0,00	0,00	610,65		24 439,35
65311	Indemnités de fonction	22 950,00	22 420,09	0,00	0,00	529,91		22 420,09
65313	Cotisations de retraite	2 050,00	2 017,17	0,00	0,00	32,83		2 017,17
65888	Autres	50,00	2,09	0,00	0,00	47,91		2,09
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		259 223,98	241 839,18	871,42	0,00	16 513,38	0,00	242 710,60
66	Charges financières	998,86	283,07	32,20	0,00	683,59		315,27
66111	Intérêts réglés à l'échéance	100,00	64,58	0,00	0,00	35,42		64,58
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1,14	-5,81	4,67	0,00	0,00		-1,14
6688	Autres	900,00	224,30	27,53	0,00	648,17		251,83
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		998,86	283,07	32,20	0,00	683,59		315,27
Total des dépenses réelles		260 222,84	242 122,25	903,62	0,00	17 196,97	0,00	243 025,87
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	9 400,00	9 383,91			16,09		9 383,91
6811	Dot. amort. immos incorporées	9 400,00	9 383,91			16,09		9 383,91
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		9 400,00	9 383,91			16,09		9 383,91

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	4,67
Montant des ICNE de l'exercice N-1	5,81
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-1,14

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	255 700,00	261 498,46	740,09	0,00	-6 538,55
013	Atténuations de charges (4)	10 000,00	15 955,75	740,09	0,00	-6 695,84
6419	Remboursements rémunérations personnel	10 000,00	15 955,75	740,09	0,00	-6 695,84
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
70872	Remb.frais par budgets annexes et régies	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	185 600,00	185 542,35	0,00	0,00	57,65
74758	Participation autres groupements	185 600,00	185 542,35	0,00	0,00	57,65
75	Autres produits de gestion courante (4)	100,00	0,36	0,00	0,00	99,64
75888	Autres	100,00	0,36	0,00	0,00	99,64
	Total des recettes de gestion des services	255 700,00	261 498,46	740,09	0,00	-6 538,55
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	255 700,00	261 498,46	740,09	0,00	-6 538,55
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalesées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non litrées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	1 366,26	767,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 366,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	767,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 501,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 501,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						2 133,49
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 366,26
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		767,23
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						1 501,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 501,57
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	63,44	242 961,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	21 081,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	197 189,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	24 438,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	63,44	251,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	262 238,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	16 695,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	185 542,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,47		243 025,87
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 081,91
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		197 189,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,47		24 439,35
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		315,27
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		262 238,55
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		16 695,84
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		60 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		185 542,35
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,36
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	IV – ANNEXES
	IV B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
9622871247	17/11/2020	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)					
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel								
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00												
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 600,00												
1641 Emprunts en euros (total)					13 600,00												
1643 Emprunts en devises (total)	CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE	11/12/2017	29/12/2017	01/03/2018	13 600,00	F		1,000	1,000	T	P	O				A-1	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00												
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00												
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00												
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00												
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00												
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00												
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00												
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00												
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00												

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - BUDGET GENERAL - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)		
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel							
1687 Autres emprunts (total) (9)					0,00											
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00											
1687 Autres dettes (total)					0,00											
Total général					13 600,00											

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	IV
IV – ANNEXES	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		5 603,45					64,58	0,00	0,00	4,67
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		5 603,45					64,58	0,00	0,00	4,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00	A-1	5 603,45	4,00	F	1,000		64,58	0,00	0,00	4,67
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		5 603,45					64,58	0,00	0,00	4,67

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - BUDGET GENERAL - CA - 2023

- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déduit de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	IV – ANNEXES
	IV
	B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (turné).	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	5 603,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €	01-12-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	immobilisations	01/12/2022
	0	

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	1 400,00	1 366,26
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 400,00	1 366,26
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
739	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
1 366,26	0,00	0,00	1 366,26
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES		IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES		C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		10 901,00	10 885,48
Ressources propres externes de l'année (a)		1 501,00	1 501,57
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	1 501,00	1 501,57
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		9 400,00	9 383,91
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	1 274,00	1 273,66
281828	Autres matériels de transport	2 566,00	2 566,00
281838	Autre matériel informatique	4 780,00	4 777,02
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	780,00	787,23
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	10 885,48	0,00	8 262,32	0,00	19 147,80

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 366,26
Ressources propres disponibles	19 147,80
Solde	V = IV - II (5)
	17 781,54

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à délaier conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un loissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

15187

Syndicat des territoires de l'Est Cantal

CA 2023

code INSEE

BUDGET GENERAL

M57

ARRETE – SIGNATURES

Présenté par Madame la Présidente,
A Saint-Flour, le 14 mars 2024

La Présidente,
Céline CHARRIAUD



Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :


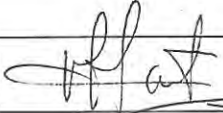
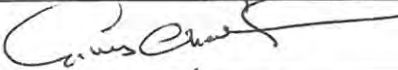

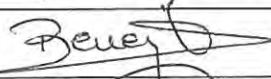





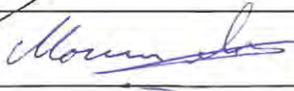




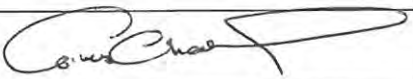
VOTES : Pour :
Contre :
Abstention :

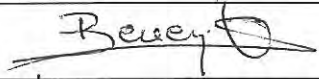
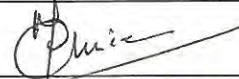



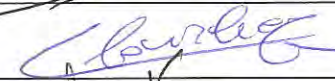
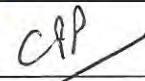
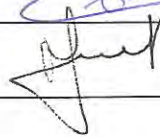
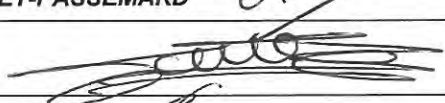
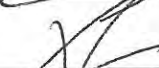
Date de convocation : 7 mars 2024

Délibéré par le COMITE SYNDICAL réuni en session ordinaire.

A Saint-Flour, le 14 mars 2024

Les membres du Comité Syndical

Signatures	Signatures
ACHALME Didier	MAGE Jean 
AMAT Gilles	MALBEC Jean-Paul
ANDRIEUX Annie 	MALLET Annick
ARMANDET Djuwan PO/ M. CHABRIER 	MATHIEU Philippe 
BÉNÉZIT Sophie 	MAURY Bernard 
BESSE Marina 	MEISSONNIER Daniel
BOISSET Francois PO/ Charles RODDE 	MIRAL Daniel 
BOUDOU Jean-Marc 	MOMMALIER Gilbert 
BRUN Joël 	MONLOUBOU Jean-Jacques PO/ MME. CHARRIAUD
CABÉCAS-ROQUIER Valérie PO/ M. MAGE 	PERRIN Jean-Luc 
CEYTRE Georges	PONCHET-PASSEMARD Colette 
CHABRIER Gilles 	PORTENEUVE Michel

CHARRIAUD Céline	POUDEROUX Loïc PO/ MME. BENEZIT	
CLAVILIER Guy	REMISE Bernard	
DELORT Philippe	ROCHE Pierrick PO/ M. ROSSEEL	
DE MAGALHAÉS Franck	RODDE Charles	
FOURNAL Xavier	ROSSEEL Philippe	
GENDRE Christian PO/ M. CLAVILIER	VERNET Roland PO/ MME. PONCHET-PASSEMARD	 
GUIBERT Martine	VIALA Éric PO/ M. FOURNAL	 
JOUVE Jean-Pierre	VIDAL Christophe	

Certifié exécutoire par Madame la Présidente,
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le

et de la publication, le

A Saint-Flour, le 14 mars 2024
La Présidente,



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024 - 04 DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 40 Présents : 22 Pouvoirs : 9 Absents : 9	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
---	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 BUDGET GENERAL

LE COMITE SYNDICAL

Sous la Présidence de Mme Céline CHARRIAUD, Présidente

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 23 751,61 €
- Un déficit de fonctionnement de : /

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET GENERAL		
Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 9 828,77 €
<u>B - Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		+ 13 922,84 €
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 23 751,61 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>		+ 17 014,31 €
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0,00 €
Besoin de financement - F	= D + E	+ 17 014,31 €
AFFECTATION = C	= G + H	+ 23 751,61 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement - F		/
2) H - Report en fonctionnement R 002		+ 23 751,61 €
DEFICIT REPORTE D 002		/

Nombre de votants : 31
 Nombre de voix pour : 31
 Nombre de voix contre : /
 Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

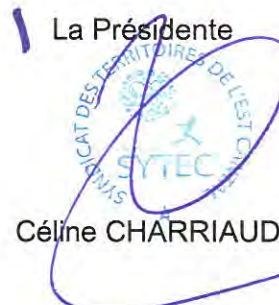
Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-05
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024**

Conseillers en exercice : 40 Présents : 22 Pouvoirs : 9 Absents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**VOTE ET ARRETE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023
DU COMPTABLE PUBLIC RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SAINT-FOUR**

BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

Considérant le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Budget Annexe Environnement dressé par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, présentés.

Considérant que le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour a satisfait à ses obligations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

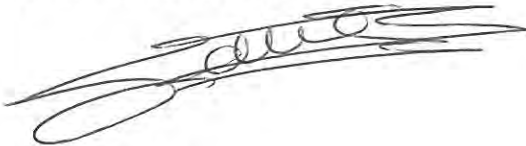
- D'arrêter le compte de gestion du Budget Annexe ENVIRONNEMENT, dressé pour l'exercice 2023, par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de votants : 31
Nombre de voix pour : 31
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

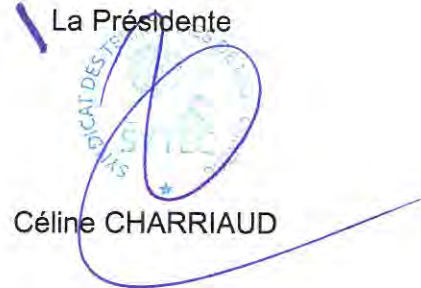
Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SGC SAINT-FLOUR
N° CODIQUE 015025
Date Edition : 13/02/2024
Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 65003
N° de SIRET 20009399500021

SYTEC ENVIRONNEMENT BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Françoise COURT
M Didier SAIGNIE
M David SOLIER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 01/01/2023
DU 02/01/2023 AU 31/01/2023
DU 01/02/2023 AU 13/02/2024

Population 43269
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	9
4 Compte de résultat	11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	17
2 Résultats d'exécution	18
3 Etat de consommation des crédits	19
4 Etat de réalisation des opérations	23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	29
1 Balance des comptes	30

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 48
4EME PARTIE : Page des signatures 49

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	Total
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	4 268,97
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	-236,43
Autres immobilisations incorporelles	229,52	Réserves	1 309,88
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	201,20
Terrains	3 079,86	Résultat de l'exercice	-160,86
Constructions	2 656,74	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	5 382,76
Réseaux divers	20,78	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	543,84	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	160,00
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIERES	
Autres	17,87	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	3 941,20
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	3 941,20
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	8 870,60	DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	435,05
Stocks		Autres dettes non financières	0,41
Créances	1 049,16	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	435,46
Trésorerie	0,06	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 049,22	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	4 536,65
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	0,40
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	9 919,81	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	9 919,81

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BILAN (en Euros)

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		324 355,00	94 832,76	229 522,24	138 892,21
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		6 947 758,34	3 867 901,36	3 079 856,98	3 221 669,41
Constructions		5 110 886,11	2 454 148,26	2 656 737,85	2 743 307,80
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers		31 453,44	10 676,86	20 776,58	26 115,01
Installations techniques, agencements et matériel		4 058 080,65	3 514 241,09	543 839,56	790 438,45
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		281 238,43	263 371,07	17 867,36	23 883,60
Immobilisations corporelles en cours		2 321 997,09		2 321 997,09	1 523 083,03
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)		19 075 769,06	10 205 171,40	8 870 597,66	8 467 389,51

BILAN (en Euros)

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		207 415,68		207 415,68	274 674,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés		208 247,51		208 247,51	577 538,02
Avances et acomptes versés par la collectivité		1 369,55		1 369,55	
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers		502 109,21		502 109,21	1 441 508,30
Créances sur les autres débiteurs		131 985,14	1 971,12	130 014,02	7 537,40
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		1 051 127,09	1 971,12	1 049 155,97	2 301 257,72
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		60,00		60,00	60,00
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		60,00		60,00	60,00
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					7,50
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		20 126 956,15	10 207 142,52	9 919 813,63	10 768 714,73

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BILAN (en Euros)

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

	FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
	FONDS PROPRES			
	APPORTS NON RATTACHÉS À UN ACTIF DÉTERMINÉ			
	Dotations		118 979,24	118 979,24
	Fonds globalisés		2 949 179,19	2 720 153,68
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
	Rattachées à un actif amortissable		1 180 716,40	1 195 134,40
	Rattachées à un actif non amortissable		20 092,00	20 092,00
	NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		-236 426,45	-236 426,45
	RÉSERVES		1 309 884,44	1 309 884,44
	REPORT A NOUVEAU		201 200,71	216 588,77
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE		-160 862,84	-15 388,06
	DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
	DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
	TOTAL FONDS PROPRES (I)		5 382 762,69	5 329 018,02

BILAN (en Euros)

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		160 000,00	120 000,00
PROVISIONS POUR CHARGES		160 000,00	120 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		3 941 195,29	4 573 507,98
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		3 941 195,29	4 573 507,98
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		435 052,32	739 725,53
Dettes fiscales et sociales		407,00	334,05
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			2 379,62
Autres dettes non financières			
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		435 459,32	742 439,20
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		4 536 654,61	5 435 947,18
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		396,33	3 749,53
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		9 919 813,63	10 768 714,73

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

	Exercice 2023	Exercice 2022
POSTES		
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	2 197,52	
Participations	21,02	
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs	-8,47	
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	879,33	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion	14,68	
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif	24,77	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	3 128,84	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	1 792,26	
Charges de personnel	686,53	
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	19,00	
Impôts et taxes	10,38	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	677,06	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	3 185,23	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		-56,39
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	104,47	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-104,47	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-160,86	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT			
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)			
Dotations de l'état	2 197 516,81		
Participations	21 016,00		
Compensations, autres attributions et autres participations			
Dons et legs			
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE			
Impôts et taxes	-8 473,80		
Ventes de biens ou prestations de services	879 328,21		
Produits des cessions d'actifs			
Autres produits de gestion	14 681,34		
Production stockée et immobilisée			
AUTRES PRODUITS			
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges			
Reprises du financement rattaché à un actif	24 768,00		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions			
Neutralisation des moins-values de cession			
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	3 128 836,56		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats et charges externes	1 792 255,13		
Charges de personnel	686 532,61		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses	465 539,14		
Dont charges sociales	220 993,47		
Indemnités des élus (et membres du CESR)			
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	18 998,59		
Impôts et taxes	10 384,24		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	677 056,82		
Neutralisation des dépréciations et provisions			
Neutralisation des plus-values de cession			
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	3 185 227,39		
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositifs d'intervention pour compte propre			
Dont ménages			
Dont personnes morales de droit privé			
Dont collectivités territoriales			

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		-56 390,83		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		104 472,01		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		104 472,01		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-104 472,01		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-160 862,84		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers 4581-01	Balance d'entrée		Dépenses de l'année 1 369,55	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
			1 369,55		1 369,55	

Résultats budgétaires de l'exercice

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 717 789,62	4 415 158,33	7 132 947,95
Titres de recette émis (b)	898 240,62	4 196 106,05	5 094 346,67
Réductions de titres (c)		308 541,83	308 541,83
Recettes nettes (d = b - c)	898 240,62	3 887 564,22	4 785 804,84
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 717 789,62	4 415 158,33	7 132 947,95
Mandats émis (f)	1 719 650,52	4 104 905,51	5 824 556,03
Annulations de mandats (g)		56 478,45	56 478,45
Dépenses nettes (h = f - g)	1 719 650,52	4 048 427,06	5 768 077,58
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	821 409,90	160 862,84	982 272,74

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif SYTEC ENVIRONNEMENT Investissement Fonctionnement	1 209 665,40 201 200,71 1 410 866,11		-821 409,90 -160 862,84 -982 272,74		388 255,50 40 337,87 428 593,37
TOTAL II	1 410 866,11		-982 272,74		428 593,37
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 410 866,11		-982 272,74		428 593,37

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	631 500,00		631 500,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	303 352,80		303 352,80
	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	934 852,80		934 852,80
Opération n° 11	Opération d'équipement n° 11	5 446,40		5 446,40
Opération n° 12	Opération d'équipement n° 12	1 205 370,86		1 205 370,86
Opération n° 121	Opération d'équipement n° 121	198 185,74		198 185,74
Opération n° 16	Opération d'équipement n° 16	75 000,00	-5 000,00	70 000,00
Opération n° 18	Opération d'équipement n° 18	25 000,00		25 000,00
Opération n° 19	Opération d'équipement n° 19	6 500,00	5 000,00	11 500,00
	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	1 515 503,00		1 515 503,00
458101	Opération pour compte tiers n° 458101	180 000,00	35 500,00	215 500,00
	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	180 000,00	35 500,00	215 500,00
	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 630 355,80		2 665 855,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 330,00		29 330,00
041	Opérations patrimoniales	29 330,00	22 603,82	22 603,82
	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	29 330,00	22 603,82	51 933,82
TOTAL GENERAL		2 659 685,80	58 103,82	2 717 789,62

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	631 500,00	631 439,71		631 439,71	60,29
20	303 352,80	123 109,80		123 109,80	180 243,00
SOUS-TOTAL	934 852,80	754 549,51		754 549,51	180 303,29
Opération n° 11	5 446,40	1 815,25		1 815,25	3 631,15
Opération n° 12	1 205 370,86	830 180,90		830 180,90	375 189,96
Opération n° 121	198 185,74	14 762,76		14 762,76	183 422,98
Opération n° 16	70 000,00	44 298,73		44 298,73	25 701,27
Opération n° 18	25 000,00	14 291,82		14 291,82	10 708,18
Opération n° 19	11 500,00	11 010,18		11 010,18	489,82
SOUS-TOTAL	1 515 503,00	916 359,64		916 359,64	599 143,36
458101	215 500,00	1 369,55		1 369,55	214 130,45
SOUS-TOTAL	215 500,00	1 369,55		1 369,55	214 130,45
TOTAL	2 665 855,80	1 672 278,70		1 672 278,70	993 577,10
040	29 330,00	24 768,00		24 768,00	4 562,00
041	22 603,82	22 603,82		22 603,82	
TOTAL	51 933,82	47 371,82		47 371,82	4 562,00
TOTAL GENERAL	2 717 789,62	1 719 650,52		1 719 650,52	998 139,10

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

Berger
Levrault

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	238 200,00		238 200,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	367 820,40		367 820,40
16	EMERUNTIS ET DETTES ASSIMILÉES			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	606 020,40		606 020,40
458201	Opération pour compte tiers n° 458201	180 000,00	35 500,00	215 500,00
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	180 000,00	35 500,00	215 500,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	786 020,40	35 500,00	821 520,40
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	664 000,00		664 000,00
041	Opérations patrimoniales		22 603,82	22 603,82
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	664 000,00	22 603,82	686 603,82
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 209 665,40		1 209 665,40
TOTAL GENERAL		2 659 685,80	58 103,82	2 717 789,62

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	238 200,00	229 025,51		229 025,51	9 174,49
13	367 820,40	10 350,00		10 350,00	357 470,40
16					
20					
23					
SOUS-TOTAL	606 020,40	239 375,51		239 375,51	366 644,89
458201	215 500,00				215 500,00
SOUS-TOTAL	215 500,00				215 500,00
TOTAL	821 520,40	239 375,51		239 375,51	582 144,89
040	664 000,00	636 261,29		636 261,29	27 738,71
041	22 603,82	22 603,82		22 603,82	
TOTAL	686 603,82	658 865,11		658 865,11	27 738,71
001	1 209 665,40				1 209 665,40
TOTAL GENERAL	2 717 789,62	898 240,62		898 240,62	1 819 549,00

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	2 022 710,00	-3 550,00	2 019 160,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	771 140,00		771 140,00
014	Atténuations de produits	795 400,00		795 400,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 100,00	3 050,00	20 150,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	104 008,33	500,00	104 508,33
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	40 800,00		40 800,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 751 158,33		3 751 158,33
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	664 000,00		664 000,00
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	664 000,00		664 000,00
TOTAL GENERAL		4 415 158,33		4 415 158,33

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	2 019 160,00	1 825 201,20	32 208,07	1 792 993,13	226 166,87
012	771 140,00	763 550,51		763 550,51	7 589,49
014	795 400,00	691 356,00		691 356,00	104 044,00
65	20 150,00	18 998,59		18 998,59	1 151,41
66	104 508,33	128 742,39	24 270,38	104 472,01	36,32
68	40 800,00	40 795,53		40 795,53	4,47
TOTAL	3 751 158,33	3 468 644,22	56 478,45	3 412 165,77	338 992,56
042	664 000,00	636 261,29		636 261,29	27 738,71
TOTAL	664 000,00	636 261,29		636 261,29	27 738,71
TOTAL GENERAL	4 415 158,33	4 104 905,51	56 478,45	4 048 427,06	366 731,27

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
013	Atténuations de charges	65 827,62		65 827,62
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 151 200,00		1 151 200,00
731	Fiscalité locale	795 400,00		795 400,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 171 500,00		2 171 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00		100,00
77	PRODUITS SPECIFIQUES	300,00		300,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	300,00		300,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 184 627,62		4 184 627,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 330,00		29 330,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	29 330,00		29 330,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	201 200,71		201 200,71
TOTAL GENERAL		4 415 158,33		4 415 158,33

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	65 827,62	73 662,86	6 291,20	67 371,66	-1 544,04
70	1 151 200,00	946 543,30	67 215,09	879 328,21	271 871,79
731	795 400,00	682 882,20		682 882,20	112 517,80
74	2 171 500,00	2 452 532,81	234 000,00	2 218 532,81	-47 032,81
75	100,00	15 716,88	1 035,54	14 681,34	-14 581,34
77	300,00				300,00
78	300,00				300,00
TOTAL	4 184 627,62	4 171 338,05	308 541,83	3 862 796,22	321 831,40
042	29 330,00	24 768,00		24 768,00	4 562,00
TOTAL	29 330,00	24 768,00		24 768,00	4 562,00
002	201 200,71				201 200,71
TOTAL GENERAL	4 415 158,33	4 196 106,05	308 541,83	3 887 564,22	527 594,11

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	631 439,71		631 439,71
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	631 439,71		631 439,71
2031	Frais d'études	123 109,80		123 109,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	123 109,80		123 109,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	754 549,51		754 549,51
Opération n° 2183811	Autre matériel informatique	1 350,55		1 350,55
Opération n° 218511	Matériel de téléphonie	244,80		244,80
Opération n° 218811	Autres	219,90		219,90
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11	Opération d'équipement n° 11	1 815,25		1 815,25
Opération n° 231312	Constructions	830 180,90		830 180,90
SOUS-TOTAL OPERATION n° 12	Opération d'équipement n° 12	830 180,90		830 180,90
Opération n° 2313121	Constructions	14 762,76		14 762,76
SOUS-TOTAL OPERATION n° 121	Opération d'équipement n° 121	14 762,76		14 762,76
Opération n° 215816	Autres installations, matériel et outillage techniques	44 298,73		44 298,73
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16	Opération d'équipement n° 16	44 298,73		44 298,73
Opération n° 215818	Autres installations, matériel et outillage techniques	14 291,82		14 291,82
SOUS-TOTAL OPERATION n° 18	Opération d'équipement n° 18	14 291,82		14 291,82
Opération n° 215819	Autres installations, matériel et outillage techniques	11 010,18		11 010,18
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19	Opération d'équipement n° 19	11 010,18		11 010,18
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	916 359,64		916 359,64
4581	Opération pour compte de tiers n° 4581	1 369,55		1 369,55
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	1 369,55		1 369,55
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 672 278,70		1 672 278,70
13911	Etat et établissements nationaux	4 945,00		4 945,00
13913	Départements	4 919,00		4 919,00
13918	Autres	14 904,00		14 904,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 768,00		24 768,00
2031	Frais d'études	9 138,00		9 138,00
2138	Autres constructions	11 116,22		11 116,22
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 349,60		2 349,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	22 603,82		22 603,82
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	47 371,82		47 371,82
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 719 650,52		1 719 650,52

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	229 025,51		229 025,51
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	229 025,51		229 025,51
1311	Etat et établissements nationaux	10 350,00		10 350,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	10 350,00		10 350,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	239 375,51		239 375,51
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	239 375,51		239 375,51
28031	Frais d'études	30 207,55		30 207,55
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	294,00		294,00
28128	Autres agencements et aménagements	176 354,43		176 354,43
28138	Autres constructions	97 686,17		97 686,17
281538	Autres réseaux	5 338,43		5 338,43
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	318 549,22		318 549,22
281828	Autres matériels de transport	3 001,55		3 001,55
281838	Autre matériel informatique	3 879,60		3 879,60
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	107,00		107,00
28185	Matériel de téléphonie	189,00		189,00
28188	Autres	654,34		654,34
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	636 261,29		636 261,29
2031	Frais d'études	10 500,00		10 500,00
2033	Frais d'insertion	616,22		616,22
2312	Agencements et aménagements de terrains	11 487,60		11 487,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	22 603,82		22 603,82
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	658 865,11		658 865,11
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	898 240,62		898 240,62

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Eau et assainissement	903,93		903,93
60612	Energie - Electricité	88 277,24		88 277,24
60622	Carburants	144 302,68		144 302,68
60623	Alimentation	230,97		230,97
60628	Autres fournitures non stockées	34 762,62		34 762,62
60631	Fournitures d'entretien	1 246,83		1 246,83
60632	Fournitures de petit équipement	19 170,39	66,95	19 103,44
60636	Habillement et vêtements de travail	2 146,87	605,65	1 541,22
6064	Fournitures administratives	288,14		288,14
6068	Autres matières et fournitures.	75 884,40		75 884,40
611	Contrats de prestations de services	1 132 159,14	27 600,92	1 104 558,22
6132	Locations immobilières	3 305,19		3 305,19
61358	Autres	2 485,00		2 485,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 015,23		1 015,23
61551	Matériel roulant	54 107,18	572,09	53 535,09
61558	Autres biens mobiliers	7 370,41		7 370,41
6156	Maintenance	53 258,40	1 496,40	51 762,00
6161	Multirisques	21 578,04		21 578,04
6168	Autres	22 874,27		22 874,27
6182	Documentation générale et technique	1 450,75		1 450,75
6184	Versements à des organismes de formation	5 560,40		5 560,40
6188	Autres frais divers	22 181,33	840,00	21 341,33
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	55,00		55,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	25,00		25,00
62268	Autres honoraires, conseils...	495,60		495,60
6227	Frais d'actes et de contentieux	6 964,35		6 964,35
6232	Fêtes et cérémonies	150,00		150,00
6251	Voyages, déplacements et missions	354,48		354,48
6261	Frais d'affranchissement	438,24		438,24
6262	Frais de télécommunications	4 835,05		4 835,05
6283	Frais de nettoyage des locaux	10 135,80		10 135,80
62872	Aux budgets annexes et aux régies	50 000,00		50 000,00
62878	A des tiers	48 087,42	1 026,06	47 061,36
6288	Autres	8 362,85		8 362,85
63512	Taxes foncières	738,00		738,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	1 825 201,20	32 208,07	1 792 993,13

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	375,31		375,31
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	8 144,92		8 144,92
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	1 126,01		1 126,01
64111	Rémunération principale	287 608,59		287 608,59
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	991,16		991,16
64113	NBI	879,53		879,53
64118	Autres indemnités.	124 461,48		124 461,48
64131	Rémunérations	84 024,61		84 024,61
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	50,38		50,38
64138	Primes et autres indemnités	16 869,60		16 869,60
6417	Rémunérations des apprentis	18 025,45		18 025,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	69 968,53		69 968,53
6453	Cotisations aux caisses de retraite	96 014,75		96 014,75
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 515,41		3 515,41
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 183,59		42 183,59
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	872,53		872,53
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	331,16		331,16
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	3 816,00		3 816,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 224,00		1 224,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 067,50		3 067,50
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	763 550,51		763 550,51
73913	Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et à l'environnement	691 356,00		691 356,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	691 356,00		691 356,00
65888	Autres	18 998,59		18 998,59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	18 998,59		18 998,59
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 344,99		105 344,99
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	23 397,40		23 397,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	128 742,39		128 742,39
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement	40 000,00		40 000,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	795,53		795,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS	40 795,53		40 795,53
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3 468 644,22	56 478,45	3 412 165,77
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	636 261,29		636 261,29
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	636 261,29		636 261,29
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	636 261,29		636 261,29
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 104 905,51	56 478,45	4 048 427,06

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

Berger
Levrault

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	73 662,86	6 291,20	67 371,66
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	73 662,86	6 291,20	67 371,66
70388	Autres redevances et recettes diverses	372 498,64	67 215,09	305 283,55
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères	429 856,74		429 856,74
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux	99 408,32		99 408,32
7078	Autres marchandises	31 038,80		31 038,80
70878	par des tiers	13 740,80		13 740,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	946 543,30	67 215,09	879 328,21
73138	Autres taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement	682 882,20		682 882,20
SOUS-TOTAL CHAPITRE 731	Fiscalité locale	682 882,20		682 882,20
74718	Autres	740,00		740,00
74758	Autres groupements	1 660 939,35		1 660 939,35
747888	Autres	769 837,46	234 000,00	535 837,46
74888	Autres	21 016,00		21 016,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 452 532,81	234 000,00	2 218 532,81
755	Débits et pénalités perçus	7 400,00		7 400,00
75888	Autres	8 316,88	1 035,54	7 281,34
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	15 716,88	1 035,54	14 681,34
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 171 338,05	308 541,83	3 862 796,22
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	24 768,00		24 768,00
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 768,00		24 768,00
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 196 106,05	308 541,83	3 887 564,22
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		118 979,24								118 979,24
10222	F.C.T.V.A.		2 720 153,68				229 025,51				2 949 179,19
1022	Sous Total		2 720 153,68				229 025,51				2 949 179,19
102	Sous Total		2 839 132,92				229 025,51				3 068 158,43
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 309 884,44								1 309 884,44
106	Sous Total		1 309 884,44								1 309 884,44
10	Sous Total		4 149 017,36				229 025,51				4 378 042,87
110	Report à nouveau (solde créditeur)		216 588,77	15 388,06						15 388,06	201 200,71
11	Sous Total		216 588,77	15 388,06						15 388,06	201 200,71
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	15 388,06			15 388,06						0,00
12	Sous Total	15 388,06			15 388,06						0,00
1311	État et établissements nationaux		167 525,16					10 350,00			177 875,16
1313	Départements		209 547,29							209 547,29	
1318	Autres		993 482,60							993 482,60	
131	Sous Total		1 370 555,05					10 350,00		1 380 905,05	
13278	Autres fonds européens		2 000,00							2 000,00	
1327	Sous Total		2 000,00							2 000,00	
132	Sous Total		2 000,00							2 000,00	
1384	Communes		18 092,00								18 092,00

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
138	Sous Total compte 138		18 092,00								18 092,00
13911	État et établissements nationaux	58 192,00				4 945,00				63 137,00	
13913	Départements	60 783,65				4 919,00				65 702,65	
13918	Autres	56 445,00				14 904,00				71 349,00	
1391	Sous Total compte 1391	175 420,65				24 768,00				200 188,65	
139	Sous Total compte 139	175 420,65				24 768,00				200 188,65	
13	Sous Total compte 13	175 420,65	1 390 647,05			24 768,00	10 350,00		1 400 997,05		1 200 808,40
1581	Autres provisions pour charges (non budg)		120 000,00				40 000,00		160 000,00		160 000,00
158	Sous Total compte 158		120 000,00				40 000,00		160 000,00		160 000,00
15	Sous Total compte 15		120 000,00				40 000,00		160 000,00		160 000,00
1641	Emprunts en euros		4 549 237,60			631 439,71			4 549 237,60	631 439,71	3 917 797,89
164	Sous Total compte 164		4 549 237,60			631 439,71			4 549 237,60	631 439,71	3 917 797,89
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		24 270,38			24 270,38			47 667,78	24 270,38	23 397,40
1688	Sous Total compte 1688		24 270,38			24 270,38	23 397,40		47 667,78	24 270,38	23 397,40
168	Sous Total compte 168		24 270,38			24 270,38	23 397,40		47 667,78	24 270,38	23 397,40
16	Sous Total compte 16		4 573 507,98			631 439,71	23 397,40		4 596 905,38	655 710,09	3 941 195,29
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		23 829,17						23 829,17		23 829,17
193	Autres neutralisation et régularisation	260 255,62								260 255,62	
19	Sous Total compte 19	260 255,62	23 829,17						23 829,17	260 255,62	236 426,45

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2031	Total classe 1	451 064,33	10 473 590,33	39 658,44	78 785,46	656 207,71	239 375,51	1 146 930,48	10 791 751,30	460 444,27	10 105 265,09
2033	Frais d'études	171 833,99				132 247,80	10 500,00	304 081,79	10 500,00	293 581,79	0,00
	Frais d'insertion	616,22					616,22	616,22	616,22		
203	Sous Total compte 203	172 450,21				132 247,80	11 116,22	304 698,01	11 116,22	293 581,79	
2051	Concessions et droits similaires	30 773,21						30 773,21		30 773,21	
205	Sous Total compte 205	30 773,21						30 773,21		30 773,21	
20	Sous Total compte 20	203 223,42				132 247,80	11 116,22	335 471,22	11 116,22	324 355,00	
2111	Terrains nus	439 819,29						439 819,29		439 819,29	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	1 873 519,70						1 873 519,70		1 873 519,70	
211	Sous Total compte 211	2 313 338,99						2 313 338,99		2 313 338,99	
2128	Autres agencements et aménagements	4 599 877,35		34 542,00				4 634 419,35		4 634 419,35	
212	Sous Total compte 212	4 599 877,35		34 542,00				4 634 419,35		4 634 419,35	
21318	Autres bâtiments publics	2 179 638,12						2 179 638,12		2 179 638,12	
2131	Sous Total compte 2131	2 179 638,12						2 179 638,12		2 179 638,12	
2138	Autres constructions	2 920 131,77				11 116,22		2 931 247,99		2 931 247,99	
213	Sous Total compte 213	5 099 769,89				11 116,22		5 110 886,11		5 110 886,11	
21538	Autres réseaux	31 453,44						31 453,44		31 453,44	
2153	Sous Total compte 2153	31 453,44						31 453,44		31 453,44	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	4 634,62						4 634,62		4 634,62	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

Berger
Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2156	Sous Total compte 2156	4 634,62								4 634,62	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	4 260,00								4 260,00	
21573	Sous Total compte 21573	4 260,00								4 260,00	
2157	Sous Total compte 2157	4 260,00								4 260,00	
2158	Autres installations, matériel et outill	3 977 235,70				71 950,33				4 049 186,03	
215	Sous Total compte 215	4 017 583,76				71 950,33				4 089 534,09	
21828	Autres matériels de transport	199 569,05			3 481,23				3 481,23	196 087,82	
2182	Sous Total compte 2182	199 569,05			3 481,23				3 481,23	196 087,82	
21838	Autre matériel informatique	48 417,76				1 350,55				49 768,31	
2183	Sous Total compte 2183	48 417,76				1 350,55				49 768,31	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	20 449,89								20 449,89	
2184	Sous Total compte 2184	20 449,89								20 449,89	
2185	Matériel de téléphonie					244,80				244,80	
2188	Autres	14 467,71				219,90				14 687,61	
218	Sous Total compte 218	282 904,41			3 481,23	1 815,25			3 481,23	281 238,43	
21	Sous Total compte 21	16 313 474,40		34 542,00	3 481,23	84 881,80			3 481,23	16 429 416,97	
2312	Agencements et aménagements de terrains	186 803,38			34 542,00		11 487,60		46 029,60	140 773,78	
2313	Constructions	1 336 279,65				844 943,66				2 181 223,31	
231	Sous Total compte 231	1 523 083,03			34 542,00	844 943,66		11 487,60	46 029,60	2 321 997,09	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
23	Sous Total	1 523 083,03			34 542,00	844 943,66	11 487,60	2 368 026,69	46 029,60	2 321 997,09	
28031	compte 23		33 852,00								64 059,55
2803	Frais d'études		33 852,00				30 207,55		64 059,55		64 059,55
2805	Sous Total						294,00		30 773,21		30 773,21
	Comcessions et droits similaires, brevet		30 479,21								
280	Sous Total		64 331,21				30 501,55		94 832,76		94 832,76
28128	compte 280			3 691 546,93			176 354,43		3 867 901,36		3 867 901,36
	Autres agencements et aménagements										
2812	Sous Total		3 691 546,93				176 354,43		3 867 901,36		3 867 901,36
28138	compte 2812		2 356 462,09				97 686,17		2 454 148,26		2 454 148,26
	Autres constructions										
2813	Sous Total		2 356 462,09				97 686,17		2 454 148,26		2 454 148,26
281538	compte 2813		5 338,43				5 338,43		10 676,86		10 676,86
28153	Autres réseaux		5 338,43				5 338,43		10 676,86		10 676,86
281568	Sous Total		4 634,62						4 634,62		4 634,62
	compte 28153										
28156	Autre matériel et outillage d'incendie		4 634,62						4 634,62		4 634,62
2815738	Sous Total		4 260,00						4 260,00		4 260,00
	compte 28156										
281573	Autre matériel et outillage de voirie		4 260,00						4 260,00		4 260,00
28157	Sous Total		4 260,00						4 260,00		4 260,00
28158	compte 28157		3 186 797,25				318 549,22		3 505 346,47		3 505 346,47
	Autres installations, matériel et outill										
2815	Sous Total		3 201 030,30				323 887,65		3 524 917,95		3 524 917,95
281828	compte 2815		184 561,29				3 001,55		187 562,84		187 562,84
	Autres matériels de transport										

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

Berger
Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
28182	Sous Total compte 28182		184 561,29	3 481,23						3 481,23	187 562,84	184 081,61
281838	Autre matériel informatique		43 022,36								46 901,96	46 901,96
28183	Sous Total compte 28183		43 022,36								46 901,96	46 901,96
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		20 021,23								20 128,23	20 128,23
28184	Sous Total compte 28184		20 021,23								20 128,23	20 128,23
28185	Matériel de téléphonie										189,00	189,00
28188	Autres		11 415,93								12 070,27	12 070,27
2818	Sous Total compte 2818		259 020,81	3 481,23						3 481,23	266 852,30	263 371,07
281	Sous Total compte 281		9 508 060,13	3 481,23						3 481,23	10 113 819,87	10 110 338,64
28	Sous Total compte 28		9 572 391,34	3 481,23						3 481,23	10 208 652,63	10 205 171,40
	Total classe 2	18 039 780,85	9 572 391,34	38 023,23	38 023,23	1 062 073,26	658 865,11	19 139 877,34	10 269 279,68	19 075 769,06	10 205 171,40	10 205 171,40
4011	Fournisseurs		296 014,45	1 688 603,32						1 688 603,32	1 938 171,06	249 567,74
401	Sous Total compte 401		296 014,45	1 688 603,32						1 688 603,32	1 938 171,06	249 567,74
4041	Fournisseurs d'immobilisations		420 802,44	1 375 761,21						1 375 761,21	1 461 641,43	85 880,22
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		5 154,61								5 154,61	
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession			286 514,24						286 514,24	286 514,24	
4047	Sous Total compte 4047		5 154,61	286 514,24						286 514,24	291 668,85	
404	Sous Total compte 404		425 957,05	1 662 275,45						1 662 275,45	1 753 310,28	91 334,83
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		17 754,03	17 754,03						17 754,03	112 203,78	91 449,75

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le 01/04/2024

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

Berger Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40	Sous Total compte 40		739 725,53	3 368 632,80	3 063 959,59			3 368 632,80	3 803 685,12		435 052,32
411	Redevables	482 164,15		1 127 943,50	1 447 602,66			1 610 107,65	1 447 602,66	162 504,99	
414	Locataires-acquéreurs et locataires			10 786,68	10 786,68			10 786,68	10 786,68		0,00
4161	Créances douteuses	28 158,78		5 693,92	32 780,94			33 852,70	32 780,94	1 071,76	
416	Sous Total compte 416	28 158,78		5 693,92	32 780,94			33 852,70	32 780,94	1 071,76	
4181	Redevables - Produits non encore facturé	67 215,09		44 670,76	67 215,09			111 885,85	67 215,09	44 670,76	
418	Sous Total compte 418	67 215,09		44 670,76	67 215,09			111 885,85	67 215,09	44 670,76	
41	Sous Total compte 41	577 538,02		1 189 094,86	1 558 385,37			1 766 632,88	1 558 385,37	208 247,51	
421	Personnel - Rémunérations dues		334,05	543 347,09	543 013,04			543 347,09	543 347,09		0,00
4287	Produits à recevoir	6 291,20		936,84	6 291,20			7 228,04	6 291,20	936,84	
428	Sous Total compte 428	6 291,20		936,84	6 291,20			7 228,04	6 291,20	936,84	
42	Sous Total compte 42	6 291,20	334,05	544 283,93	549 304,24			550 575,13	549 638,29	936,84	
431	Sécurité sociale			126 057,41	126 057,41			126 057,41	126 057,41		
437	Autres organismes sociaux			77 335,84	77 335,84			77 335,84	77 335,84		
43	Sous Total compte 43			203 393,25	203 393,25			203 393,25	203 393,25		
4411	Subventions à recevoir - Amiable	40 674,00		4 050,00	44 724,00			44 724,00	44 724,00		
441	Sous Total compte 441	40 674,00		4 050,00	44 724,00			44 724,00	44 724,00		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			3 922,37	4 329,37			3 922,37	4 329,37		
442	Sous Total compte 442			3 922,37	4 329,37			3 922,37	4 329,37		

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

Berger Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44311	Dépenses			691 366,66	691 366,66			691 366,66	691 366,66		0,00
44312	Recettes - Amiable			351 867,19	351 867,19			351 867,19	351 867,19		0,00
4431	Sous Total compte 4431			1 043 233,85	1 043 233,85			1 043 233,85	1 043 233,85		0,00
44331	Dépenses			6,03	6,03			6,03	6,03		0,00
4433	Sous Total compte 4433			6,03	6,03			6,03	6,03		0,00
44341	Dépenses			7 369,81	7 369,81			7 369,81	7 369,81		0,00
4434	Sous Total compte 4434			7 369,81	7 369,81			7 369,81	7 369,81		0,00
44351	Dépenses			7,39	7,39			7,39	7,39		0,00
44352	Recettes - Amiable			1 665 438,55	1 665 438,55			1 665 438,55	1 665 438,55		0,00
4435	Sous Total compte 4435			1 665 445,94	1 665 445,94			1 665 445,94	1 665 445,94		0,00
44361	Dépenses			9,72	9,72			9,72	9,72		0,00
4436	Sous Total compte 4436			9,72	9,72			9,72	9,72		0,00
44371	Dépenses			4,63	4,63			4,63	4,63		0,00
4437	Sous Total compte 4437			4,63	4,63			4,63	4,63		0,00
44381	Dépenses			79 726,13	77 451,82			79 726,13	79 726,13	729,60	0,00
44382	Recettes - Amiable		2 274,31	729,60				729,60			
4438	Sous Total compte 4438		2 274,31	80 455,73	77 451,82			80 455,73	79 726,13	729,60	
443	Sous Total compte 443		2 274,31	2 796 525,71	2 793 521,80			2 796 525,71	2 795 796,11	729,60	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			10 120,91	10 120,91			10 120,91	10 120,91		

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4487	Produits à recevoir	234 000,00		206 686,08	234 000,00			440 686,08	234 000,00	206 686,08	
448	Sous Total compte 448	234 000,00		206 686,08	234 000,00			440 686,08	234 000,00	206 686,08	
44	Sous Total compte 44	274 674,00	2 274,31	3 021 305,07	3 086 696,08			3 295 979,07	3 088 970,39	207 008,68	
45103	Compte de rattachement avec... (à subdiv	1 441 508,30		4 500 484,44	5 439 883,53			5 941 992,74	5 439 883,53	502 109,21	
451	Sous Total compte 451	1 441 508,30		4 500 484,44	5 439 883,53			5 941 992,74	5 439 883,53	502 109,21	
458101	Dépenses (à subdiviser par mandat)					1 369,55		1 369,55		1 369,55	
4581	Sous Total compte 4581					1 369,55		1 369,55		1 369,55	
458	Sous Total compte 458					1 369,55		1 369,55		1 369,55	
45	Sous Total compte 45	1 441 508,30		4 500 484,44	5 439 883,53	1 369,55		5 943 362,29	5 439 883,53	503 478,76	
46711	Autres comptes créditeurs		105,31	430 979,88	430 874,57			430 979,88	430 979,88		0,00
4671	Sous Total compte 4671		105,31	430 979,88	430 874,57			430 979,88	430 979,88		0,00
46721	Débiteurs divers -	1 386,25		290 301,60	288 492,59			291 687,85	288 492,59	3 195,26	
4672	Sous Total compte 4672	1 386,25		290 301,60	288 492,59			291 687,85	288 492,59	3 195,26	
467	Sous Total compte 467	1 386,25	105,31	721 281,48	719 367,16			722 667,73	719 472,47	3 195,26	
4687	Produits à recevoir	1 035,54		127 853,04	1 035,54			128 888,58	1 035,54	127 853,04	
468	Sous Total compte 468	1 035,54		127 853,04	1 035,54			128 888,58	1 035,54	127 853,04	
46	Sous Total compte 46	2 421,79	105,31	849 134,52	720 402,70			851 556,31	720 508,01	131 048,30	
4711	Versements des régisseurs			2 299,00	2 299,00			2 299,00	2 299,00		
47134	Subventions			70 350,00	70 350,00			70 350,00	70 350,00		

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47138	Autres			1 096 983,92	1 096 983,92			1 096 983,92	1 096 983,92		0,00
4713	Sous Total			1 167 333,92	1 167 333,92			1 167 333,92	1 167 333,92		0,00
471412	compte 4713		3 749,53								
	Excédent à réimputer			3 749,53	396,33			3 749,53	4 145,86		396,33
	- Personnes morales										
47141	Sous Total		3 749,53	3 749,53	396,33			3 749,53	4 145,86		396,33
4714	compte 47141										
4714	Sous Total		3 749,53	3 749,53	396,33			3 749,53	4 145,86		396,33
4714	compte 4714										
4718	Autres			47 136,36	47 136,36			47 136,36	47 136,36		0,00
	recettes à régulariser										
471	Sous Total		3 749,53	1 220 518,81	1 217 165,61			1 220 518,81	1 220 915,14		396,33
471	compte 471										
47211	Remboursement d'annuités			737 119,49	737 119,49			737 119,49	737 119,49		0,00
47218	Autres dépenses			38 841,66	38 841,66			38 841,66	38 841,66		0,00
4721	Sous Total			775 961,15	775 961,15			775 961,15	775 961,15		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			118 367,04	118 367,04			118 367,04	118 367,04		0,00
472	Sous Total			894 328,19	894 328,19			894 328,19	894 328,19		0,00
4781	Frais de poursuite	7,50			7,50			7,50	7,50		0,00
478	Sous Total	7,50			7,50			7,50	7,50		0,00
47	compte 478										
47	Sous Total	7,50	3 749,53	2 114 847,00	2 111 501,30			2 114 854,50	2 115 250,83		0,00
4961	compte 47		1 175,59		795,53				1 971,12		0,00
	Déprecations des comptes de débiteurs d										
496	Sous Total		1 175,59		795,53				1 971,12		0,00
49	compte 496										
49	Sous Total		1 175,59		795,53				1 971,12		0,00
49	compte 49										
	Total classe 4	2 302 440,81	747 364,32	15 791 175,87	16 734 321,59			18 094 986,23	17 481 685,91	1 051 127,09	43 822,77

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

Berger
Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	60,00								60,00	
541	Sous Total compte 541	60,00								60,00	
54	Sous Total compte 54	60,00								60,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			683 633,11	683 633,11					683 633,11	0,00
58	Sous Total compte 58			683 633,11	683 633,11					683 633,11	0,00
	Total classe 5	60,00		683 633,11	683 633,11					60,00	
60611	Eau et assainissement					903,93				903,93	
60612	Énergie - Electricité					88 277,24				88 277,24	
6061	Sous Total compte 6061					89 181,17				89 181,17	
60622	Carburants					144 302,68				144 302,68	
60623	Alimentation					230,97				230,97	
60628	Autres fournitures non stockées					34 762,62				34 762,62	
6062	Sous Total compte 6062					179 296,27				179 296,27	
60631	Fournitures d'entretien					1 246,83				1 246,83	
60632	Fournitures de petit équipement					19 170,39	66,95			19 103,44	
60636	Habillement et vêtements de travail					2 146,87	605,65			1 541,22	
6063	Sous Total compte 6063					22 564,09	672,60			21 891,49	
6064	Fournitures administratives					288,14				288,14	
6068	Autres matières et fournitures.					75 884,40				75 884,40	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

Berger
Levrault

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
606	Sous Total compte 606					367 214,07	672,60	367 214,07	672,60	366 541,47	
60	Sous Total compte 60					367 214,07	672,60	367 214,07	672,60	366 541,47	
611	Contrats de prestations de services			1 132 159,14	27 600,92	1 132 159,14			27 600,92	1 104 558,22	
6132	Locations immobilières			3 305,19		3 305,19				3 305,19	
61358	Autres			2 485,00		2 485,00				2 485,00	
6135	Sous Total compte 6135			2 485,00		2 485,00				2 485,00	
613	Sous Total compte 613			5 790,19		5 790,19				5 790,19	
614	Charges locatives et de copropriété			1 015,23		1 015,23				1 015,23	
61551	Matériel roulant			54 107,18	572,09	54 107,18	572,09		572,09	53 535,09	
61558	Autres biens immobiliers			7 370,41		7 370,41				7 370,41	
6155	Sous Total compte 6155			61 477,59	572,09	61 477,59	572,09		572,09	60 905,50	
6156	Maintenance			53 258,40	1 496,40	53 258,40	1 496,40		1 496,40	51 762,00	
615	Sous Total compte 615			114 735,99	2 068,49	114 735,99	2 068,49		2 068,49	112 667,50	
6161	Multirisques			21 578,04		21 578,04				21 578,04	
6168	Autres			22 874,27		22 874,27				22 874,27	
616	Sous Total compte 616			44 452,31		44 452,31				44 452,31	
6182	Documentation générale et technique			1 450,75		1 450,75				1 450,75	
6184	Versements à des organismes de formation			5 560,40		5 560,40				5 560,40	
6188	Autres frais divers			22 181,33	840,00	22 181,33	840,00		840,00	21 341,33	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Sous Total compte 618			29 192,48	840,00	29 192,48	840,00	28 352,48			
61	Sous Total compte 61			1 327 345,34	30 509,41	1 327 345,34	30 509,41	1 296 835,93			
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs			55,00		55,00		55,00			
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux			25,00		25,00		25,00			
62268	Autres honoraires, conseils...			495,60		495,60		495,60			
6226	Sous Total compte 6226			520,60		520,60		520,60			
6227	Frais d'actes et de contentieux			6 964,35		6 964,35		6 964,35			
622	Sous Total compte 622			7 539,95		7 539,95		7 539,95			
6232	Fêtes et cérémonies			150,00		150,00		150,00			
623	Sous Total compte 623			150,00		150,00		150,00			
6251	Voyages, déplacements et missions			354,48		354,48		354,48			
625	Sous Total compte 625			354,48		354,48		354,48			
6261	Frais d'affranchissement			438,24		438,24		438,24			
6262	Frais de télécommunication			4 835,05		4 835,05		4 835,05			
626	Sous Total compte 626			5 273,29		5 273,29		5 273,29			
6283	Frais de nettoyage des locaux			10 135,80		10 135,80		10 135,80			
62872	Aux budgets annexes et aux régies			50 000,00		50 000,00		50 000,00			
62878	A des tiers			48 087,42	1 026,06	48 087,42	1 026,06	47 061,36			
6287	Sous Total compte 6287			98 087,42	1 026,06	98 087,42	1 026,06	97 061,36			

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6288	Autres					8 362,85		8 362,85		8 362,85	
628	Sous Total compte 628					116 586,07	1 026,06	116 586,07	1 026,06	115 560,01	
62	Sous Total compte 62					129 903,79	1 026,06	129 903,79	1 026,06	128 877,73	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					375,31		375,31		375,31	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					8 144,92		8 144,92		8 144,92	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					1 126,01		1 126,01		1 126,01	
633	Sous Total compte 633					9 646,24		9 646,24		9 646,24	
63512	Taxes foncières					738,00		738,00		738,00	
6351	Sous Total compte 6351					738,00		738,00		738,00	
635	Sous Total compte 635					738,00		738,00		738,00	
63	Sous Total compte 63					10 384,24		10 384,24		10 384,24	
64111	Rémunération principale					287 608,59		287 608,59		287 608,59	
64112	Supplément familial de traitement et ind					991,16		991,16		991,16	
64113	NBI										
64118	Autres indemnités.					879,53		879,53		879,53	
6411	Sous Total compte 6411					124 461,48		124 461,48		124 461,48	
64131	Rémunérations familiales de traitement et ind					84 024,61		84 024,61		84 024,61	
64132	Supplément familial de traitement et ind					50,38		50,38		50,38	
64138	Primes et autres indemnités					16 869,60		16 869,60		16 869,60	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6413	Sous Total compte 6413			100 944,59		100 944,59		100 944,59		100 944,59	
6417	Rémunérations des apprentis			18 025,45		18 025,45		18 025,45		18 025,45	
6419	Remboursements sur rémunérations du pers			6 291,20		6 291,20	73 662,86	6 291,20	73 662,86		67 371,66
641	Sous Total compte 641			539 202,00		539 202,00	73 662,86	539 202,00	73 662,86	465 539,14	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			69 968,53		69 968,53		69 968,53		69 968,53	
6453	Cotisations aux caisses de retraite			96 014,75		96 014,75		96 014,75		96 014,75	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C			3 515,41		3 515,41		3 515,41		3 515,41	
6455	Cotisations pour assurance du personnel			42 183,59		42 183,59		42 183,59		42 183,59	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia			872,53		872,53		872,53		872,53	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentis			331,16		331,16		331,16		331,16	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux			3 816,00		3 816,00		3 816,00		3 816,00	
645	Sous Total compte 645			216 701,97		216 701,97		216 701,97		216 701,97	
6475	Médecine du travail, pharmacie			1 224,00		1 224,00		1 224,00		1 224,00	
6478	Autres charges sociales diverses			3 067,50		3 067,50		3 067,50		3 067,50	
647	Sous Total compte 647			4 291,50		4 291,50		4 291,50		4 291,50	
64	Sous Total compte 64			760 195,47		760 195,47	73 662,86	760 195,47	73 662,86	686 532,61	
65888	Autres			18 998,59		18 998,59		18 998,59		18 998,59	

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6588	Sous Total compte 6588					18 998,59		18 998,59		18 998,59	
658	Sous Total compte 658					18 998,59		18 998,59		18 998,59	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65	Sous Total compte 65			18 998,59		18 998,59		18 998,59		18 998,59	
66111	Intérêts réglés à l'échéance			105 344,99		105 344,99		105 344,99		105 344,99	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE			23 397,40	24 270,38	23 397,40	24 270,38	23 397,40	24 270,38		872,98
6611	Sous Total compte 6611			128 742,39	24 270,38	128 742,39	24 270,38	128 742,39	24 270,38	104 472,01	
661	Sous Total compte 661			128 742,39	24 270,38	128 742,39	24 270,38	128 742,39	24 270,38	104 472,01	
66	Sous Total compte 66			128 742,39	24 270,38	128 742,39	24 270,38	128 742,39	24 270,38	104 472,01	
6811	Dotations aux amortissements des immobil			636 261,29		636 261,29		636 261,29		636 261,29	
6815	Dotations aux provisions pour risques et			40 000,00		40 000,00		40 000,00		40 000,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c			795,53		795,53		795,53		795,53	
681	Sous Total compte 681			677 056,82		677 056,82		677 056,82		677 056,82	
68	Sous Total compte 68			677 056,82		677 056,82		677 056,82		677 056,82	
70388	Total classe 6			3 419 840,71	130 141,31	3 419 840,71	130 141,31	3 419 840,71	130 141,31	3 357 944,04	
	Autres redevances et recettes diverses			67 215,09	372 498,64	67 215,09	372 498,64	67 215,09	372 498,64		
7038	Sous Total compte 7038			67 215,09	372 498,64	67 215,09	372 498,64	67 215,09	372 498,64		
703	Sous Total compte 703			67 215,09	372 498,64	67 215,09	372 498,64	67 215,09	372 498,64		
70611	Redevance d'enlèvement des ordures ménag				429 856,74		429 856,74		429 856,74		
70613	Abonnement ou redevance pour enlèvement				99 408,32		99 408,32		99 408,32		

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7061	Sous Total compte 7061						529 265,06		529 265,06		529 265,06
706	Sous Total compte 706						529 265,06		529 265,06		529 265,06

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7078	Autres marchandises				31 038,80		31 038,80		31 038,80		31 038,80
707	Sous Total compte 707				31 038,80		31 038,80		31 038,80		31 038,80
70878	par des tiers				13 740,80		13 740,80		13 740,80		13 740,80
7087	Sous Total compte 7087				13 740,80		13 740,80		13 740,80		13 740,80
708	Sous Total compte 708				13 740,80		13 740,80		13 740,80		13 740,80
70	Sous Total compte 70			67 215,09	946 543,30	67 215,09	946 543,30		879 328,21		879 328,21
73138	Autres taxes liées à l'urbanisation aux				682 882,20		682 882,20		682 882,20		682 882,20
7313	Sous Total compte 7313				682 882,20		682 882,20		682 882,20		682 882,20
731	Sous Total compte 731				682 882,20		682 882,20		682 882,20		682 882,20
73913	Reversements sur taxes liées à l'urbanisation			691 356,00		691 356,00		691 356,00	691 356,00		691 356,00
7391	Sous Total compte 7391			691 356,00		691 356,00		691 356,00	691 356,00		691 356,00
739	Sous Total compte 739			691 356,00		691 356,00		691 356,00	691 356,00		691 356,00
73	Sous Total compte 73			691 356,00	682 882,20	691 356,00	682 882,20		8 473,80		8 473,80
74718	Autres groupements				740,00		740,00		740,00		740,00
7471	Sous Total compte 7471				740,00		740,00		740,00		740,00
74758	Autres groupements				1 660 939,35		1 660 939,35		1 660 939,35		1 660 939,35
7475	Sous Total compte 7475				1 660 939,35		1 660 939,35		1 660 939,35		1 660 939,35
747888	Autres			234 000,00	769 837,46	234 000,00	769 837,46		234 000,00		769 837,46
74788	Sous Total compte 74788			234 000,00	769 837,46	234 000,00	769 837,46		234 000,00		769 837,46

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7478	Sous Total compte 7478					234 000,00	769 837,46	234 000,00	769 837,46		535 837,46
747	Sous Total compte 747					234 000,00	2 431 516,81	234 000,00	2 431 516,81		2 197 516,81
74888	Autres						21 016,00		21 016,00		21 016,00
7488	Sous Total compte 7488						21 016,00		21 016,00		21 016,00
748	Sous Total compte 748						21 016,00		21 016,00		21 016,00
74	Sous Total compte 74					234 000,00	2 452 532,81	234 000,00	2 452 532,81		2 218 532,81
755	Dépôts et pénalités perçus						7 400,00		7 400,00		7 400,00
75888	Autres					1 035,54	8 316,88	1 035,54	8 316,88		7 281,34
7588	Sous Total compte 7588					1 035,54	8 316,88	1 035,54	8 316,88		7 281,34
758	Sous Total compte 758					1 035,54	8 316,88	1 035,54	8 316,88		7 281,34
75	Sous Total compte 75					1 035,54	15 716,88	1 035,54	15 716,88		14 681,34
777	Recettes et quote-part des subventions d						24 768,00		24 768,00		24 768,00
77	Sous Total compte 77						24 768,00		24 768,00		24 768,00
	Total classe 7					993 606,63	4 122 443,19	993 606,63	4 122 443,19		3 820 135,55
	Total général	20 793 345,99	20 793 345,99	16 552 490,65	17 534 763,39	6 133 097,86	5 150 825,12	43 478 934,50	43 478 934,50	24 636 700,46	24 636 700,46

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE



BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT		CREDIT		SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives						
861						
Portefeuille						
NEANT						
Sous Total compte 861						
862						
Correspondant						
NEANT						
Sous Total compte 862						
863						
Prise en charge titre et valeur						
NEANT						
Sous Total compte 863						
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

65003 - SYTEC ENVIRONNEMENT

Exercice 2023

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

MOISSINAC Jean-Pierre (1013988411-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable sousigné affirme vérifiable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SYTEC ENVIRONNEMENT** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SOLER David (1013890520-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le

Coline CHARBIAUD

Présidente



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 015-200001337-20240314-DEL2024_05-DE

Berger
Levrault

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024- 06
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 40 Présents : 21 Pouvoirs : 8 Absents : 11	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
--	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Céline CHARRIAUD, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Jean-Jacques MONLOUBOU, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**VOTE ET ARRETE
DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023**

BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

M. Gilles CHABRIER est Président de séance pour le vote du compte administratif exercice 2023 du BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT

Mme Céline CHARRIAUD quitte la séance et ne participe pas au vote.

INTRODUCTION – CONTEXTE GENERAL

Le SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal) est un syndicat mixte fermé à la carte, initialement composé de 8 communautés de communes à sa création en 2006. Il est aujourd'hui constitué de **3 EPCI** :

- La communauté de communes « Saint-Flour Communauté », 53 communes ;
- La communauté de communes « Hautes-Terres Communauté », 35 communes ;
- La communauté de communes « Pays Gentiane », 17 communes ;

Soit 105 communes et près de 44 000 habitants sur 2 862 km².

En outre, 3 communes de Haute-Loire sont rattachées pour des prestations de traitement des déchets.

Par arrêté préfectoral n°2020-0134 en date du 20 janvier 2020, le Syndicat est une structure de type Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Le SYTEC exerce les compétences suivantes :

- Aménagement et développement de l'espace, solidarité entre les territoires
 - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal
 - Réalisation d'études en matière environnementale : eau, assainissement, déchets et en matière de planification et de services
 - Elaboration et évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Assainissement collectif
 - Gestion du ramassage et du traitement des boues d'épuration par compostage avec les déchets verts
- Gestion des déchets
 - Prévention, valorisation et traitement des déchets.

A compter du 1^{er} décembre 2020, le SYTEC est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et de son Comité de Programmation, pour le Programme LEADER 2014 – 2020.

Les comptes du SYTEC sont organisés en quatre budgets :

- Le budget général
- Le budget annexe SCOT – TEPOS
- Le budget annexe Environnement
- Le budget annexe Programmes LEADER - FISAC

Les comptes administratifs 2023 présentent l'exécution budgétaire de ces quatre budgets, pour l'exercice 2023. Les dépenses d'énergie (électricité, carburant) et de gestion courante continuent d'augmenter fortement, conséquence d'une inflation marquée sur les produits dérivés pétroliers et les prestations de services. Les recettes restant stables, un effet de ciseau réel se dessine en 2023 et pour les exercices à venir.

Ces comptes administratifs seront présentés successivement. Ils recouvrent des enjeux et des objectifs différents compte tenu des activités qu'ils assurent, mais concourent tous quatre aux mêmes orientations d'aménagement et de développement de l'Est Cantal.

RESULTATS CONSOLIDES 2023

BUDGET PRINCIPAL

BUDGETS ANNEXES ENVIRONNEMENT / SCOT INGENIERIE / PROGRAMMES LEADER -FISAC

Section de fonctionnement	Montant en €
Mandats émis	4 713 585,69
Titres émis	4 468 272,10
Résultat 2022 reporté	389 088,20
Résultat 2023	143 774,61

Section d'investissement	Montant en €
Mandats émis	1 996 099,45
Titres émis	1 046 378,74
Solde d'exécution reporté	1 246 226,33
Solde d'exécution 2023	296 505,62

Restes à réaliser	Montant en €
Dépenses d'investissement	1 612 674,04
Recettes d'investissement	1 432 503,50
Solde Restes à Réaliser 2023	-180 170,54

Le Compte Administratif 2023 – BUDGET ANNEXE Environnement

Le SYTEC a pour compétence la prévention, la valorisation et le traitement des déchets. Il lui a également été confié le ramassage et le traitement des déchets verts et des boues issues des stations d'épuration sur une plateforme de co-compostage.

L'exercice de ces activités est assujéti à de fortes contraintes techniques, économiques, législatives et réglementaires, en évolution constante dans le cadre des politiques de transition écologique et de protection de l'environnement et des populations.

Le choix a été fait par les élus du SYTEC, représentants des intercommunalités et des communes de l'Est Cantal, d'exploiter l'ensemble de ces activités en régie directe. Ce choix a garanti l'autonomie de notre territoire et la proximité des installations, en matière de gestion des déchets.

L'établissement mène une politique de prévention afin de diminuer le contenu de nos poubelles, de trier ce contenu, de recycler et valoriser les déchets. Elle est renforcée en 2023 dans le cadre du plan d'actions 2023 – 2026 pour diminuer la production de déchets à la source, renforcer leur recyclage et leur valorisation ; développer le réemploi et limiter significativement l'enfouissement des déchets ménagers ultimes. Ce plan a été adopté par délibération n°2023-33 du 30 juin 2023, du Comité Syndical du SYTEC.

Les activités de gestion et de traitement des déchets par le SYTEC sont financées notamment par des contributions prélevées sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) collectée par les communautés de communes, et la facturation des mises en décharge. Le coût de traitement des ordures ménagères a augmenté mécaniquement depuis 2020, conséquence de la hausse de la TGAP décidée par le législateur :

- La loi de finances 2019 a organisé une hausse progressive de la TGAP sur 5 ans, passant de 24 € par tonne de déchets enfouis en 2019, à 25 € / tonne en 2020, 37 € en 2021, 45 € / tonne en 2022, pour atteindre 52 € / tonne en 2023, jusqu'à 65 € / tonne en 2025.
En 2023, 13 525 tonnes de déchets ultimes ont été enfouis dans l'ISDND des Cramades, ce qui représente une TGAP de 703 300 €. En 2025, pour le même tonnage de déchets, la TGAP versée sera de 879 125 €.

TGAP	2019	2020	2021	2022	2023
Tarif / tonne	24 €	25 €	37 €	45 €	52 €
Tonnages enfouis	15 782 t	15 834 t	17 414 t	15 595 t	13 525 t
Montant	378 768 €	395 850 €	644 318 €	701 775 €	703 300 €

Par le travail mené avec les intercommunalités pour la réduction et la valorisation des déchets recyclables, avec l'appui du service prévention du SYTEC, la diminution significative des ordures ménagères et encombrants enfouis a permis d'atténuer cette hausse importante de la TGAP. Ainsi, en 2023, malgré une augmentation de +7 € / tonne de la TGAP, son montant est resté stable par rapport à 2022.

Des capacités d'enfouissement réduites, pour les ordures ménagères résiduelles, sont déclinées dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'ISDND des Cramades a une autorisation d'exploitation jusqu'en juin 2029 avec des capacités de stockage de 20 000 tonnes par an. Cette autorisation est renouvelable. Le PRPGD réduit ces capacités à 15 000 tonnes par an, à compter de 2025, obligeant à moins enfouir de déchets. Néanmoins l'ISDND des Cramades garantit aux territoires de l'Est Cantal l'autonomie de traitement de ses ordures ménagères, aucun territoire ne pouvant se passer de l'enfouissement. L'étude départementale portée par M. le Préfet du département du Cantal et M. le Président du Conseil Départemental du Cantal a démontré la pertinence de ce choix à court, moyen voire long terme, là où d'autres territoires cantaliens sont étroitement dépendants des capacités de stockage ou d'incinération d'installations situées hors département et même hors région.

La simplification du geste de tri dans le cadre de l'extension des consignes de tri aux plastiques est entrée en vigueur à compter du 1er octobre 2022. La prestation est externalisée vers le centre de tri ALTRIOM, en Haute Loire, générant des coûts de transport supplémentaires, du site des Cramades vers cette installation agréée. En effet, à l'issue d'une étude menée par le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

Cabinet IDE Environnement, il s'est avéré que le centre de tri des Cramades (exploité en régie par le SYTEC) n'était pas adapté aux nouvelles modalités de tri et que sa modernisation n'était pas envisageable pour le territoire compte tenu de la faiblesse des tonnages valorisés (2 400 tonnes par an) et de la nécessité d'investissement de 10 millions d'euros de travaux.

Dès lors, les postes de 5 agents valoristes titulaires ont été supprimés. Préalablement, 4 d'entre eux ont accepté une procédure de rupture conventionnelle moyennant le versement d'une indemnité tenant compte de leur ancienneté. Un 5^{ème} a refusé cette proposition. Il est donc affecté en surnombre au SYTEC, jusqu'au 30 juin 2024. A l'issue, il est mis à disposition du Centre Départemental de Gestion du Cantal sur une durée de 10 ans maximum.

Dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage donnée par les 3 communautés de communes membres, le SYTEC a piloté une étude préalable à la mise en place de la tarification incitative. Le PRPGD fixe des objectifs de déploiement de la tarification incitative à l'horizon 2025. Le cabinet INDDIGO, prestataire retenu, a partiellement finalisé sa prestation, la présentation de la phase 3 de son étude sur Hautes Terres Communauté restant à planifier début 2024, suivi d'un comité de pilotage au SYTEC.

Le SYTEC est également délégué pour porter et piloter une étude de définition de solutions techniques de gestion des biodéchets, avec l'obligation législative du tri à la source des déchets organiques, pour tous les producteurs de déchets au 1^{er} janvier 2024. Le cabinet ECOGEOS, prestataire retenu, a achevé sa prestation, avec le choix pour les EPCI d'une gestion de proximité des biodéchets dans le cadre du compostage individuel et partagé.

Le centre de tri :

Situé sur le site des Cramades, le centre de tri a employé 15 agents dont 8 adjoints techniques titulaires, 7 salariés en contrats aidés du 1^{er} janvier au 30 septembre 2022 et ponctuellement des agents en CDD pour remplacement d'agents en maladie.

A partir du 1^{er} octobre 2022, le centre de tri des Cramades est fermé et joue le rôle de quai de transfert, avec un pré-tri des cartons avant chargement des emballages et papiers collectés, pour leur transport vers le centre de tri agréé ALTRIOM en Haute-Loire. Le choix a été fait par les 3 intercommunalités d'une collecte multi-matériaux sur l'ensemble de leur territoire, afin de simplifier uniformément le geste de tri et d'optimiser les coûts de transport.

La prestation de tri externalisée a été confiée à la SAS ALTRIOM et le transport des déchets recyclables, depuis le site des Cramades à la SAS Transplanète.

L'éco-organisme CITEO apporte des soutiens au SYTEC pour la performance de tri dans le cadre du barème F, toujours dans l'attente du barème G. Un contrat d'objectifs est conclu avec l'éco-organisme pour bénéficier d'un soutien financier « de transition » dans le cadre du passage à l'extension des consignes de tri.

Les tonnages entrants sur le site des Cramades sont les suivants :

Entrants sur le site des Cramades	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Cartons (DIB/DAE)	82,60	156,96	103,58	151,10	378,76	356,91	239,00	272,98	425,16
Cartons (DMA)	229,38	264,00	247,48	271,42	290,60	267,28	310,32	299,70	272,48
Emballages en mélange (PAP+PAV)	1 935,55	2 032,62	1 949,70	1 970,62	2 040,64	1 997,46	2 081,64	2 142,92	2 541,98
Journaux magazines (PAV)	362,06	373,20	358,46	356,47	334,78	282,64	303,30	218,14	-
TOTAL	2 609,59	2 826,78	2 659,22	2 749,61	3 044,78	2 904,29	2 934,26	2 933,74	3 239,62
Transferts sur le site d'Altriom	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Départ vers Altriom	-	-	-	-	-	138,48	-	690,72	2 421,94

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri, on constate une augmentation moyenne de + 1 à + 7 kg par habitant de déchets recyclables, suivant les EPCI. De plus, le dispositif de collecte des cartons permet d'optimiser directement leur valorisation par le SYTEC, sans passer par le centre de tri ALTRIOM, diminuant d'autant tant les coûts de transport que de tri.

Les refus de tri sont en baisse néanmoins limitée, la performance de tri d'ALTRIOM pouvant expliquer la performance du tri. A l'évidence, la sensibilisation aux gestes de tri doit se poursuivre tant pour éviter les erreurs que pour empêcher la présence de poubelles noires dans les bacs et PAV jaunes.

Les tonnages envoyés aux repreneurs sont les suivants :

(Données exprimées en tonnes)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Acier	85,77	86,94	53,70	79,66	85,56	88,67	72,38	84,64	103,7
Aluminium	7,36	7,40	8,50	6,14	7,46	9,14	8,5	6,4	11,78
Papiers / cartons non complexés 5.02	679,18	619,66	647,00	636,00	895,91	159,96	138,73	179,584	338,053
Papiers / cartons complexés (briques alimentaires) 5.03	44,96	46,37	24,61	25,34	22,91	44,71	23,42	22,34	37,96
Papiers graphites 1.11	943,54	969,56	953,55	894,65	837,35	712,70	659,75	736,799	50,319
Papiers cartons mêlés 1.02									901,165
Autres papiers/cartons 1.05	381,14	377,83	371,14	494,48	394,00	1 086,00	1 059,88	1 005,55	739,15
Sous-total fibreux	2 003,85	1 967,04	1 971,69	2 025,13	2 127,26	1 959,26	1 858,36	1 944,27	2 059,37
Mix PP-PEHD	49,67	40,81	49,63	34,40	48,82	31,76	46,66	37,54	55,02
PET Clair Q9	60,43	85,58	75,21	60,00	56,92	73,16	81	53,22	82,24
PET Colore	29,05	14,91	28,90	30,34	28,70	29,87	24,68	20,64	0
Flux Développement								3,072	68,01
Film PE-PP									15,57
Sous-total flacons plastiques	139,15	141,29	153,74	124,74	134,44	134,79	150,34	114,47	220,84
Verre	1 372,46	1 376,08	1 427,33	1 450,74	1 479,58	1 452,76	1 548,90	1 560,44	1 592,22
TOTAL	3 653,55	3 625,12	3 639,57	3 711,75	3 857,21	3 689,33	3 663,90	3 710,23	3 987,90
Refus de tri	455,55	435,08	441,80	508,33	549,15	682,05	672,86	553,42	508,96

Pour la reprise de ces matériaux, trois options de contrats sont possibles, outre le standard flux développement nouvellement proposé par CITEO :

- L'option Filière : CITEO propose des contrats qui permettent d'écouler les marchandises auprès des repreneurs.
- L'option Fédération : Les fédérations FNADE, FEDEREC et SNEFID et leurs adhérents labellisés, négocient les prix d'achats des matériaux auprès des repreneurs.
- L'option Individuelle : la collectivité gère ses repreneurs.

A compter du 1^{er} octobre 2022, date du passage à l'extension des consignes de tri, le SYTEC peut bénéficier du système de reprise de la SAS ALTRIOM qui a fait le choix de l'Option Fédération, avec son adhérent labellisé la SAS BROYAGES INDUSTRIELS VACHER.

Cette société a conclu une convention avec chacune des Fédérations impliquant un engagement général de reprise et de recyclage des Fédérations pour chaque standard par matériau. Des prix planchers de reprise sont garantis et suivent les évolutions à la hausse des matériaux, sur les marchés du recyclage. Sur 2023, compte tenu du contexte économique général, ces prix de reprise sont très largement à la baisse. Ce qui impacte directement les recettes du SYTEC.

Le centre d'enfouissement – ISDND

Les déchets enfouis sur l'ISDND des Cramades sont produits sur la totalité du territoire du SYTEC qui regroupe 3 intercommunalités et 3 communes rattachées soit 108 communes. Deux adjoints techniques sont affectés à cette activité.

Les déchets autorisés dans une installation de stockage de déchets non dangereux sont les déchets ultimes, quelle que soit leur origine, provenant des ménages ou des professionnels.

Les tonnages de déchets enfouis sont les suivants (ventilation par flux) :

		2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
Communautés de communes adhérentes		9	8	3	3	3	3	3	3	3	3			
Communes		124	123	110	110	109	105	105	105	105	105			
Population SYTEC		44 599	43 634	43 218	42 988	42 988	42 470	42 158	42 157	42 157	42 157			
		2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
Déchets Ménagers et Assimilés	Ordures Ménagères et Assimilés	Ordures Ménagères Résiduelle	OMR enfouis ISDND	t	13 595	11 666	11 632	11 387	11 630	10 894	10 734	10 940	10 450	9 692
				kg/hab/an	305	267	269	265	271	257	255	260	248	230
			Evolution année n / année n-1	%	-	-	0,67%	-1,58%	2,14%	-5,19%	-0,74%	1,97%	-4,48%	-7,26%
	Collecte sélective	EIM collectés	t	2 149	2 347	2 380	2 310	2 331	2 336	2 280	2 385	2 361	2 542	
		EIM valorisés	t	1 620	1 930	1 951	1 873	1 823	1 787	1 642	1 712	1 808	2 034	
			kg/an/hab	36	44	45	44	42	40	39	41	43	48	
	Total OMA	Verre	t	1 219	1 372	1 367	1 427	1 451	1 480	1 453	1 549	1 560	1 592	
			kg/an/hab	27	31	32	33	34	35	34	37	37	38	
		OMA collectées	t	16 964	15 385	15 379	15 124	15 412	14 709	14 467	14 874	14 371	13 826	
	Déchets verts et Déchets Occasionnels		kg/an/hab	380	353	356	352	359	346	343	353	341	328	
		Evolution année n / année n-1	%	-	-	0,92%	-1,13%	1,90%	-3,40%	-0,92%	2,82%	-3,38%	-3,79%	
		OMA valorisées	t	2 839	3 302	3 318	3 300	3 274	3 170	3 095	3 261	3 358	3 626	
	Total DMA	OMA valorisés/collectés	%	17%	21%	22%	22%	21%	22%	21%	22%	23%	26%	
		Encombrants déchèterie	t	1 371	1 746	1 387	1 350	2 811	2 840	2 851	3 643	2 524	2 158	
		Déchets vert collectés	t	487	1 456	1 705	1 477	1 806	1 951	2 101	2 735	2 371	2 523	
Déchets verts valorisés		t	-	1 456	1 634	905	1 440	1 590	1 173	2 243	1 938	2 395		
Cartons déchèterie		t	235	229	259	247	271	291	267	310	300	272		
Ecomobilier		t	-	-	61	194	317	379	414	568	649	-		
Total DMA	Total DV et DO	t	2 092	3 431	3 412	3 268	5 206	5 461	5 634	7 257	5 844	4 953		
	DMA collectées	t	19 056	18 817	18 791	18 392	21 408	20 922	20 101	22 131	20 215	18 779		
		kg/an/hab	427	431	435	428	495	493	477	525	490	445		
Déchet d'Activités Economiques ND NI	DMA valorisées	t	3 074	4 987	5 272	4 645	5 302	5 428	4 949	6 382	6 255	6 294		
	DMA valorisés/collectés	%	16%	27%	28%	25%	30%	31%	25%	29%	31%	34%		
	DIB	t	1 076	2 057	1 167	1 048	969	776	953	1 193	1 202	695		
	Déchets verts collectés	t	-	1 889	2 858	2 208	2 663	1 951	2 101	2 735	2 371	2 523		
	Déchets verts valorisés	t	-	1 886	2 787	1 636	2 297	1 590	1 773	2 243	1 938	2 395		
DIB + encombrants valorisés	Compost NC et refus de compostage	t	-	-	142	1 145	732	723	655	964	866	272		
	Cartons Professionnels	t	-	293	233	162	151	379	357	239	273	425		
Déchets assainissement	Boues de station d'épuration collectées	t	37	794	1 220	1 160	1 192	954	1 231	1 223	1 231	1 463		
	Boues de station d'épuration valorisées	t	-	766	983	970	1 192	954	1 229	1 223	1 231	1 463		
Terres polluées	Terres polluées	t	-	-	-	416	-	-	-	-	-	-		
	Tous DND NI collectés	t	20 169	23 867	24 291	22 997	26 396	24 983	24 744	27 520	25 292	24 085		
DND NI		kg/an/hab	452	547	562	535	631	605	587	653	600	571		
	DND NI enfouis	t	16 608	15 914	14 995	15 974	16 651	15 782	15 834	16 449	15 595	13 525		
	Evolution année n / année n-1	%	-	-	-5,77%	6,52%	4,24%	-5,22%	0,33%	3,89%	-5,19%	-13,28%		
DND NI	DND valorisés	t	3 561	7 953	9 296	7 023	10 464	9 827	8 910	11 071	9 697	10 561		
	DND valorisés/collectés année n / année n-1	%	17,66%	33,37%	31,27%	30,54%	38,59%	38,23%	36,01%	40,23%	38,34%	43,65%		
Déchets du BTP		2010	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023			
Gravats	déchèteries + professionnels	t	1 101	200	178	136	2 036	1 575	3 126	2 529	2 549	2 382		

Les gravats sont considérés comme des matériaux de couverture et de terrassement du casier, et ne sont donc pas assujettis à la TGAP.

La quantité de déchets soumis à la TGAP (13 525 Tonnes) a diminué de - 13,27 % en 2023 par rapport à 2022. C'est la deuxième année de baisse consécutive et à un niveau jamais atteint depuis 2010. Si on ne peut exclure l'effet de la conjoncture économique, les politiques menées par le SYTEC et les intercommunalités semblent porter leur fruit : actions de prévention, optimisation de la collecte, valorisation des encombrants dans les différentes filières de reprise... L'effort doit encore être soutenu pour réduire les tonnages envoyés à l'enfouissement, en produisant moins de déchets, en triant mieux, en les recyclant et en les valorisant. Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles enfouis sont aussi en baisse (- 758 tonnes soit - 7,25 % par rapport à 2022). Avec 9 692 tonnes stockées, c'est le volume le plus bas constaté sur les 13 dernières années. Mais ce sont surtout les tonnages d'encombrants qui ont diminué très sensiblement. Les bennes de récupération du bois de catégorie A et B par Saint-Flour Communauté et Hautes Terres communauté permettent de détourner des tonnages significatifs de l'enfouissement. La valorisation des encombrants collectés en déchèterie constitue donc aussi un potentiel important de réduction des tonnages enfouis.

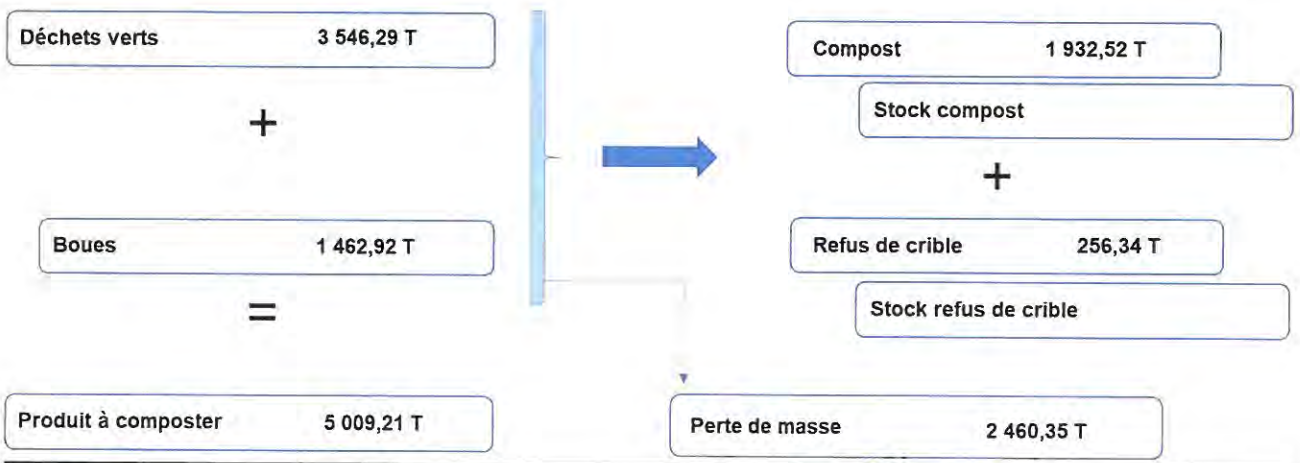
Il convient de noter que les refus de crible issus de la station de compostage sont aussi en baisse sensible avec 256,34 tonnes enfouies en 2023 (au lieu de 866 tonnes en 2022 !)). Le volume de déchets verts collectés est très soutenu en 2023, année qui n'a connu qu'une sécheresse limitée en fin d'été et à l'automne.

Le co-compostage

En 2014, le Comité Syndical a fait le choix, à l'unanimité, de valoriser et d'éliminer les boues des STEP par le co-compostage, en régie directe. Cette technique permet de composter avec des déchets verts les boues déshydratées, et de proposer un compost, produit plus stable, plus hygiénique, moins odorant et mieux accepté que l'épandage des boues sur des terres agricoles.

3 adjoints techniques à temps complet, dont un en CDD ; sont affectés à cette activité.

Les tonnages de boues et de déchets verts compostés sont les suivants :



Les résultats d'exécution :

L'exécution du Budget Annexe Environnement, pour l'exercice 2023 est le suivant :

<u>Section de fonctionnement</u>	Montant en €
Mandats émis	4 048 427,06
Titres émis	3 887 564,22
Résultat 2022 reporté	201 200,71
Résultat 2023	40 337,87

<u>Section d'investissement</u>	Montant en €
Mandats émis	1 719 650,52
Titres émis	898 240,62
Solde d'exécution 2022 reporté	1 209 665,40
Solde d'exécution 2023	388 255,50

<u>Restes à Réaliser</u>	Montant en €
Dépenses d'investissement	867 896,12
Recettes d'investissement	569 790,40
Solde Restes à Réaliser 2023	-298 105,72

Le résultat de la section de fonctionnement est en baisse significative. Il s'explique par l'augmentation des charges de gestion courante et notamment des fluides, et par le cumul des charges d'externalisation de la prestation de tri et des rémunérations et indemnités de rupture des agents valoristes du centre de tri dont les emplois ont été supprimés avec effet au 1^{er} juillet 2023.

Au titre de l'exercice 2023, le résultat excédentaire de fonctionnement s'élève à 40 337,87 €, et le solde d'investissement est de + 90 149,78 € (388 255,50 € - 298 105,72 €), donc sans besoin réel de financement de la section d'investissement.

Le solde du résultat excédentaire de fonctionnement, soit 40 337,87 € peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Le solde d'exécution d'investissement 2023, soit 388 255,50 €, et les Restes à Réaliser en dépenses d'investissement (867 896,12 €) et en recettes d'investissement (569 790,40 €) seront repris sur l'exercice 2024.

Les dépenses et les recettes de gestion courante

Les dépenses de gestion courante du Budget Annexe Environnement sont constituées des charges à caractère général et des charges de personnel.

Evolution des dépenses courantes de 2019 à 2023 (en €)

		2019	2020	2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	1 349 882,78	1 387 805,79	1 713 170,53	2 288 605,94	1 792 993,13
012	Charges de personnel	818 984,05	883 135,12	945 815,64	868 105,51	763 550,51
	TOTAL	2 168 866,83	2 270 940,91	2 658 986,17	3 156 711,45	2 556 543,64

On constate une baisse des charges à caractère général (chapitre globalisé 011) de - 21.66 % par rapport à 2022. Outre l'impact des prix des carburants, dérivés pétroliers et de l'électricité, elle s'explique par :

- L'imputation de la TGAP, pour un montant de 691 356 €, en atténuation de produits (chapitre 014 – article 73913) dans la nomenclature comptable M57.

Pour autant, cette baisse ne doit pas masquer les évolutions des prestations de services (article 611) qui ont quasiment doublé par rapport à 2023, conséquence de l'externalisation de la prestation de tri et du transport – transfert vers le nouveau centre de tri en Haute-Loire, soit 582 348,33 € sur une année pleine. Les coûts de transfert – transport ont pu être limités grâce au processus d'optimisation de la prestation avec 2 allers / jour entre le site des Cramades et le centre de tri Altriom en mobilisant une benne de 98 m³.

Les charges de personnel (chapitre globalisé 012) sont en baisse de – 12,04 % par rapport à 2022, s'expliquant par :

- La fermeture du centre de tri des Cramades à compter du 1^{er} octobre 2022, impliquant la fin des contrats aidés et de CDD sur une année pleine.
- La radiation des effectifs du SYTEC de 4 agents valoristes ayant accepté la procédure de rupture conventionnelle dans le cadre de la fermeture du centre de tri, avec effet au 4^{ème} trimestre 2023.

Pour autant cette baisse a été limitée, compte tenu du versement à ces agents de leur rémunération pendant les ¾ de l'exercice, et de la première tranche de l'indemnité de rupture conventionnelle.

On relèvera utilement la constitution d'une provision de post-exploitation, semi-budgétaire, à hauteur de 40 000 € au compte 6815.

Les recettes réelles de fonctionnement sont constituées des produits des services, des facturations des mises en décharge, des participations des EPCI bénéficiaires des services de gestion et de traitement des déchets et enfin des soutiens des éco-organismes.

Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2018 à 2023 (en €)

		2019	2020	2021	2022	2023*
70	Produits des services	284 367,95	235 197,32	404 551,16	451 706,74	879 328,21
73	Impôts et taxes	688 138,43	724 622,50	972 183,37	1 001 621,30	682 882,20
74	Dotations et participations	2 182 895,27	2 204 046,46	2 151 354,92	2 226 064,31	2 218 532,81
TOTAL		3 155 401,65	3 163 866,28	3 528 089,45	3 679 392,35	3 780 743,22

*En M57 les recettes de mises en décharge sont désormais imputées à l'article 70611 au lieu de l'article 7338 en M14, ce qui explique l'augmentation des recettes au chapitre 70 et leur baisse au chapitre 73. Pour autant, la TGAP perçue sur ces mises en décharge reste imputée au compte 73138.

Il convient ici de rappeler qu'afin d'équilibrer le budget 2023, le Comité Syndical a décidé d'augmenter les tarifs de mise en décharge, par délibération n°2023-24 du 7 avril 2023, avec effet à compter du 13 avril 2023 (date du caractère exécutoire de la délibération) :

	Tarifs votés le 1 ^{er} décembre 2022 applicables au 1 ^{er} janvier 2023	Propositions de tarifs Applicables au 1 ^{er} avril 2023
Ordures ménagères collectivités membres	20 € / tonne	37 € / tonne
Encombrants	20 € / tonne	60 € / tonne
DIB collectivités	20 € / tonne	60 € / tonne
Ordures ménagères collectivités non membres	100 € / tonne	120 € / tonne
DIB professionnels	102 € / tonne	150 € / tonne

Il était attendu une recette supplémentaire de 255 000 € pour une nouvelle tarification appliquée sur 9 mois, sur la base des tonnages enfouis en 2022, soit + 103 700 € à charge de Saint-Flour Communauté, + 60 100 € à charge de Hautes Terres Communauté et + 51 500 € à charge de la Communauté de Communes du Pays Gentiane.

On constate que les recettes tarifaires encaissées sur l'exercice, pour chaque EPCI sont les suivantes :

	Saint-Flour Communauté		Hautes Terres Communauté		Communauté de Communes du Pays Gentiane	
	Prévu au BP*	Réalisé 2023**	Prévu au BP*	Réalisé 2023**	Prévu au BP*	Réalisé 2023**
Ordures ménagères collectivités membres	+ 75 700 €	+ 65 381 €	+ 38 400 €	35 364 €	+ 21 000 €	19 306 €
Encombrants	+ 25 300 €	+ 16 094 €	+ 21 700 €	18 321 €	+ 30 500 €	32 454 €
DIB collectivités	+ 2 700 €	+ 1 658 €	/	/	/	/
TOTAL	+ 103 700 €	+ 83 133 €	+ 60 100 €	+ 53 685 €	+ 51 500 €	+ 51 760 €

* Prévu au BP 2023 : sur la base des tonnages enfouis en 2022

**Réalisé 2023 : sur la base des tonnages enfouis en 2023

L'impact de l'augmentation tarifaire des mises en décharge hors TGAP a donc été limité pour les EPCI notamment si leurs tonnages d'ordures ménagères et surtout d'encombrants a diminué.

Il est ici utile de comparer les données financières (en €) 2023 / 2022, par EPCI :

2022	Ordures ménagères		Encombrants		DIB Collectivités		TOTAL		TOTAL GLOBAL
	Mises en décharge	TGAP	Mises en décharge	TGAP	Mises en décharge	TGAP	Mises en décharge	TGAP	
SFC	116 524,80	262 180,80	16 799,60	37 799,10	1 472,80	3 313,80	134 797,20	303 293,70	438 090,90
HTC	59 866,40	134 699,40	14 307,20	32 191,20			74 173,60	166 890,60	241 064,20
CCPG	31 707,80	71 342,10	19 325,60	43 482,60			51 033,20	114 824,70	165 857,90

2023	Ordures ménagères		Encombrants		DIB Collectivités		TOTAL		TOTAL GLOBAL
	Mises en décharge	TGAP	Mises en décharge	TGAP	Mises en décharge	TGAP	Mises en décharge	TGAP	
SFC	170 774,44	274 023,88	26 669,20	27 496,56	2 797,60	2 964,00	200 241,24	304 484,44	504 725,68
HTC	92 616,48	148 856,24	30 489,60	31 638,88			123 106,08	180 495,12	303 601,20
CCPG	49 795,42	79 271,92	52 818,00	52 945,36			102 613,42	132 217,28	234 830,70

Cette comparaison fait ressortir que la diminution des tonnages a permis :

- D'atténuer l'augmentation liée à l'évolution tarifaire des mises en décharge
- De limiter l'augmentation de l'évolution tarifaire de la TGAP.

En conséquence, l'impact final pour chaque EPCI est le suivant :

Différences entre les coûts de mises en décharge et de TGAP 2023 / 2022

Différences 2023/2022	Ordures ménagères		Encombrants		DIB Collectivités		TOTAL		Impact final
	Mises en décharge	TGAP	Mises en décharge	TGAP	Mises en décharge	TGAP	Mises en décharge	TGAP	
SFC	54 249,84 €	11 843,08 €	9 869,60 €	- 10 302,54 €	1 324,80 €	- 349,80 €	65 444,04 €	1 190,74 €	66 634,78 €
HTC	32 750,00 €	14 156,84 €	16 182,40 €	- 552,32 €			48 932,48 €	13 604,52 €	62 537,00 €
CCPG	18 087,82 €	7 929,82 €	33 492,40 €	9 462,76 €			51 880,22 €	17 392,58 €	68 972,80 €

Ce qui peut aussi se résumer dans le tableau de synthèse suivant :

	2022		2023		Différences 2023 / 2022	
	Total tonnages enfouis	Total mises en décharge + TGAP	Total tonnages enfouis	Total mises en décharge + TGAP	Tonnages enfouis	Mises en décharge + TGAP
SFC	6 739,86	438 090,90 €	5 855,47	504 725,68 €	- 884,39	66 634,78 €
HTC	3 708,68	241 064,20 €	3 471,06	303 601,20 €	- 237,62	62 537,00 €
CCPG	2 551,66	165 857,90 €	2 542,64	234 830,70 €	- 9,02	68 972,80 €

Et l'on peut en conclure que :

- L'impact des évolutions tarifaires constaté correspond à ce qui avait été prévu au BP, présenté et voté par le Comité Syndical du SYTEC ;
- Cet impact est inférieur au prévisionnel pour Hautes Terres Communauté et Saint-Flour Communauté ;
- Il est d'autant plus limité pour les EPCI que les tonnages enfouis d'ordures ménagères et d'encombrants ont diminué entre 2023 et 2022 ;
- L'augmentation de la TGAP est limitée par la diminution sensible des tonnages enfouis d'ordures ménagères et d'encombrants. La TGAP de Hautes Terres Communauté et de Saint-Flour Communauté est même en baisse ;
- Au final, l'augmentation tarifaire des mises en décharge et de la TGAP n'emporte qu'une augmentation limitée pour Hautes Terres Communauté, très limitée pour Saint-Flour Communauté, plus marquée pour la Communauté de Communes du Pays Gentiane compte tenu de son volume d'encombrants qui reste très significatif.

Le chapitre 74 enregistre, d'une part, les contributions des EPCI à ce budget annexe (1 660 939,35 €), restées stables en 2023, et d'autre part les soutiens financiers des éco-organismes (compte 7478).

Les soutiens financiers des éco-organismes dont CITEO s'inscrivent dans le cadre de contrats d'objectifs annuels avec des obligations de résultat renforcées pour le SYTEC.

Les dépenses et les recettes d'équipement

Les dépenses d'équipement et frais d'études se sont élevées à 1 039 469,44 €, en 2023 ; 867 896,12 € restent à réaliser. Ces dépenses sont majoritairement ventilées par opération :

- Dépenses d'équipement non affectées

Article	Libellé	Réalisé	Restes à Réaliser
2031	Etudes gestion des biodéchets	42 649,80 €	873,00 €
	Etude tarification incitative	80 460,00 €	29 370,00 €
	Etude faisabilité UVTOM	/	110 772,00 €
TOTAL		123 109,80€	141 015,00 €

- Opération d'équipement 11 : Acquisitions diverses

Article	Libellé	Réalisé	Restes à Réaliser
21838	Matériel de bureau et informatique	1 350,55 €	446,40 €
2185	Matériels de téléphonie	244,80 €	/
2188	Autres immobilisations corporelles	219,90 €	/
TOTAL		1 815,25 €	446,40 €

- Opération d'équipement 12 : Casier n°3

Article	Libellé	Réalisé	Restes à Réaliser
2313	Constructions <i>Réalisation du Casier 3 et réhabilitation des bassins de lixiviats</i>	830 180,90 €	320 847,51 €

- Opération d'équipement 12 - 1 : Investissement courant Casier

Article	Libellé	Réalisé	Restes à Réaliser
2313	Constructions <i>Terrassement à l'avancement du Casier</i>	14 762,76 €	183 422,96 €
	TOTAL	14 762,76 €	183 422,96 €

- Opération d'équipement 16 : Plateforme de compostage

Article	Libellé	Réalisé	Restes à Réaliser
2158	Autres matériels et outillages <i>Grosses réparations broyeur et JCB</i>	44 298,73 €	8 033,80 €

- Opération d'équipement 18 : Centre de tri

Article	Libellé	Réalisé	Restes à Réaliser
2158	Autres matériels et outillage <i>Grosses réparations chargeuse et presse</i>	14 281,82 €	/
	TOTAL	14 281,82 €	/

- Opération d'équipement 19 : STEP Déshydratation des boues

Article	Libellé	Réalisé	Restes à Réaliser
2158	Autres matériels et outillages <i>Grosses réparations remorque à boues</i>	11 010,18 €	/

Les recettes réelles d'investissement se montent à 239 375,51 € et sont constituées :

- Du FCTVA 229 025,51 €
- De subventions pour études et travaux 10 350,00 €

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

Les subventions d'investissement sont ainsi ventilées :

Article	Nature	Objet	Montant de l'aide	Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Restes à réaliser
1311	DETR 2020	Extension casier 3	150 000,00	44 493,60	/	105 506,40
1311	DETR 2021	Extension casier 3	150 000,00	45 000,00	/	105 000,00
1311	DSIL 2021	Etude gestion des biodéchets	10 000,00	/	10 350,00	19 650,00
1311	DSIL 2021	Etude tarification incitative	20 000,00	/	/	20 000,00
1311	DSIL 2022	Etude Unité de valorisation OM	30 000,00	/	/	30 000,00
1318	ADEME	Etude gestion des biodéchets	28 134,00	/	/	28 134,00
1318	ADEME	Etude tarification incitative	66 000,00	/	/	66 000,00
TOTAL			475 389,00	89 493,60	10 350,00	354 290,40

A noter que le solde d'exécution reporté 2022 était de 1 209 665,40 €.

La dette

Le budget annexe Environnement a un encours de dette au 31 décembre 2023 de 3 914 131 €. L'annuité remboursée en 2023 s'est élevée à 735 911,72 € dont 105 344,99 € d'intérêts échus et 631 439,71 € de remboursement de la dette en capital, outre les ICNE (- 24 270,38 € réalisés et + 23 397,40 € rattachés).

L'encours de dette en € est le suivant :

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Au 1 ^{er} janvier	4 117 787	3 392 219	3 073 673	4 545 571	3 914 131	3 400 213

en €	2026	2027	2028	2029	2030	...
Au 1 ^{er} janvier	2 962 535	2 529 611	2 129 518	1 873 640	1 615 488	...

La baisse de l'annuité de la dette demeure sensible sur la période, hormis en 2023 :

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Annuité de la dette	832 821	676 806	615 647	735 912	606 643	527 095

en €	2026	2027	2028	2029	2030	...
Annuité de la dette	489 914	459 440	301 909	298 204	294 499	...

Au 31 décembre 2022 :

- Le taux d'endettement du SYTEC (Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement) est de 118 %,
- Sa capacité de désendettement (dette / Epargne Brute ou CAF brute*) est de 8,42 ans, plaçant le SYTEC en situation de vigilance.

Au 31 décembre 2023 :

- Le taux d'endettement du SYTEC (Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement) est de 101,33 %,

- Sa capacité de désendettement (dette / Epargne Brute ou CAF brute*) est de 8,68 ans, plaçant le SYTEC toujours en situation de vigilance.

Dès 2024, ces ratios se rétabliront avec une capacité de désendettement qui devrait revenir en situation favorable.

Cette évolution exige donc un suivi très étroit de la situation financière pour permettre une stratégie d'investissement maîtrisée et conserver une capacité d'investissement.

Les amortissements

La dotation aux amortissements du Budget annexe Environnement s'est chiffrée à 636 261,29 €, sur l'exercice 2023

Le profil de la dotation aux amortissements suit celui de la dette :

en €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Amortissement	600 770	549 047	572 553	636 261	676 826	585 900

en €	2026	2027	2028	2029	2030	...
Annuité de la dette	464 198	454 774	383 554	232 402	163 782	...

En annexe du présent rapport est présentée la ventilation des dépenses et des recettes du Budget Annexe Environnement par activité.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide de :

- Donner acte de la présentation faite du compte administratif exercice 2023 du Budget Annexe Environnement ;
- Constater, pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Nombre de votants : 29
Nombre de voix pour : 29
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance

Xavier FOURNAL



La Présidente

Céline CHARRIAUD



ANNEXE
VENTILATION BA ENVIRONNEMENT 2023 PAR ACTIVITES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Centre de tri	ECT Externalisation tri	Centre d'enfouissement ISDND	Collecte DECHETS VERTS	CO- COMPOSTAGE	PREVENTION	VERRE
<i>Ventilation des dépenses non affectées</i>							
011 Charges de gestion courante	17 162,17 €	23 126,52 €	53 683,25 €	4 152,22 €	15 416,06 €	6 841,69 €	4 209,28 €
012 Charges de personnel	6 305,42 €	8 496,74 €	19 723,35 €	1 525,54 €	5 663,90 €	2 513,65 €	1 546,50 €
65 Autres charges de gestion courante							
66 Intérêts des emprunts	14 390,79 €	19 392,01 €	45 014,40 €	3 481,71 €	12 926,65 €	5 736,88 €	3 529,56 €
68 Amortissements	79 231,69 €		287 340,27 €	12 292,15 €	245 414,83 €	6 068,84 €	5 913,11 €
Total des dépenses non affectées reventilées	117 090,08 €	51 015,27 €	405 761,27 €	21 451,63 €	279 421,45 €	21 161,06 €	15 198,44 €
<i>Ventilation des dépenses par activité</i>							
011 Charges de gestion courante	93 668,16 €	582 348,33 €	1 224 050,62 €	69 220,46 €	225 182,48 €	59 296,56 €	105 993,73 €
012 Charges de personnel	338 494,01 €		86 950,60 €	35 336,54 €	144 010,46 €	112 983,81 €	
65 Autres charges de gestion courante					18 998,59 €		
68 Provision pour charges de post-exploitation			40 795,53 €				
Total des dépenses ventilées par activités	432 160,17 €	582 348,33 €	1 351 796,75 €	104 557,00 €	388 191,53 €	172 280,37 €	105 993,73 €
Total dépenses de fonctionnement	549 250,25 €	633 363,60 €	1 757 558,02 €	126 008,63 €	667 612,98 €	193 441,43 €	121 192,17 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Centre de tri	ECT Externalisation tri	Centre d'enfouissement ISDND	Collecte DECHETS VERTS	CO- COMPOSTAGE	PREVENTION	VERRE
<i>Ventilation des recettes non affectées</i>							
<i>pourcentage d'affectation des charges non ventilées</i>							
002 Excédent antérieur reporté fonct			201 200,71 €				
6419 Remb rémunérations de personnel	16,08 €						
74758 Particip des autres groupements	469 547,73 €		319 079,60 €	125 149,90 €	534 770,41 €	148 817,41 €	63 574,31 €
74888 Autres	2 894,91 €	3 900,97 €	9 055,27 €	700,40 €	2 600,38 €	1 154,05 €	710,02 €
75888 Autres produits divers de gestion cour.	654,44 €	881,87 €	2 047,08 €	158,33 €	587,85 €	260,89 €	160,51 €
Total des recettes non affectées reventilées	473 113,16 €	4 782,84 €	531 382,66 €	126 008,63 €	537 958,64 €	150 232,35 €	64 444,84 €
<i>Ventilation des recettes par activité</i>							
6419 Remb rémunérations de personnel	40 629,98 €		3 424,10 €			23 301,50 €	
70388 Autres redevances et recettes	18 151,31 €	217 461,77 €			7 214,24 €	5 708,90 €	56 747,33 €
70611 Redevance d'enlèvement des OM			429 856,74 €				
70613 Redevance d'enlèvement des professionnels			99 408,32 €				
7078 Autres marchandises					28 969,80 €	2 069,00 €	
70878 Remb par autres redevables	13 740,80 €						
73138 Autres taxes			682 882,20 €				
74718 Autres			740,00 €				
74758 Particip des autres groupements							
747888 Autres organismes		523 707,78 €				12 129,68 €	
755 Débits et pénalités reçus					7 400,00 €		
75888 Autres produits divers de gestion cour.					2 530,37 €		
777 Subv transférées au résultat	3 615,00 €		9 864,00 €		11 289,00 €		
Total des recettes ventilées par activité	76 137,09 €	741 169,55 €	1 226 175,36 €	0,00 €	57 403,41 €	43 209,08 €	56 747,33 €
Total recettes de fonctionnement	549 250,25 €	745 952,39 €	1 757 558,02 €	126 008,63 €	595 362,05 €	193 441,43 €	121 192,17 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICMIXTE : SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL (1)
(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET GENERAL

Numéro SIRET : 20009399500021

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Compte administratif
Voté par nature

BUDGET : ENVIRONNEMENT (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	
	I
	B

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le budget :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au niveau de l'article (1) pour la section d'investissement ; - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ; - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ; - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement : % - Investissement : % <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).</p>	
---	--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	5 768 077,58	4 785 804,84	1 410 866,11	A1 428 593,37
Investissement	1 719 650,52	898 240,62 (2)	1 209 665,40	A2 388 255,50
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	4 048 427,06	3 887 564,22 (3)	201 200,71	A3 40 337,87

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
	I + II	III + IV	B1	B2	B3
TOTAL des RAR	867 896,12	867 896,12	569 790,40	569 790,40	-298 105,72
Investissement	867 896,12	867 896,12	569 790,40	569 790,40	-298 105,72
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
	A1 + B1
TOTAL	130 487,65
Investissement	90 149,78
Fonctionnement	40 337,87

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 867 896,12
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
11	Opération d'équipement n° 11	446,40
12	Opération d'équipement n° 12	320 847,51
121	Opération d'équipement n° 121	183 422,96
16	Opération d'équipement n° 16	8 033,80
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	141 015,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	214 130,45
458101	Opération sous mandat n°01	214 130,45
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 569 790,40
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	354 290,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	215 500,00
458201	Opération sous mandat n°01	215 500,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 048 427,06	3 887 564,22
	Section d'investissement	1 719 650,52	898 240,62
		+	

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	201 200,71
	Report en section d'investissement (001)	0,00	1 209 665,40
		+	

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A+B+C+D	5 768 077,58	= G+H+I+J	6 196 670,95
---	------------------	---------------------	------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0,00	0,00	
	Section d'investissement	867 896,12	569 790,40	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	867 896,12	= K+L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 048 427,06	= G+I+K	4 088 764,93
	Section d'investissement	2 587 546,64	= H+J+L	2 677 696,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 635 973,70	= G+H+I+J+K+L

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		10 350,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	123 109,80	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	71 415,98	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	844 943,66	0,00
Total des réalisations d'équipement		1 039 469,44	10 350,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	229 025,51
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	631 439,71	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		631 439,71	229 025,51
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	1 369,55	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 1 672 278,70	II 239 375,51
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	24 768,00	636 261,29
041	Opérations patrimoniales (8)	22 603,82	22 603,82
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 47 371,82	IV 658 865,11

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	1 719 650,52	II + IV	898 240,62
--------------	---------	---------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	1 209 665,40
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 719 650,52	II + IV + VI + VII	2 107 906,02
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)				388 255,50

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 792 993,13	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	879 328,21
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	763 550,51	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	682 882,20
		74 Dotations et participations (1)	2 218 532,81
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	18 998,59	75 Autres produits de gestion courante (1)	14 681,34
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	691 356,00	013 Atténuations de charges (1)	67 371,66
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	3 266 898,23	Total recettes de gestion des services	3 862 796,22
66 Charges financières	104 472,01	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	40 795,53	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	3 412 165,77	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	3 862 796,22

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	636 261,29	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	24 768,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	636 261,29	TOTAL RECETTES D'ORDRE	24 768,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	4 048 427,06	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	3 887 564,22
---	----------------	---------------------	---	----------------	---------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	201 200,71

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	4 048 427,06	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	4 088 764,93
---	--------------------	---------------------	---	---------------------	---------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	40 337,87
--	------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	24 768,00	24 768,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	631 439,71	0,00	631 439,71
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	916 359,64		916 359,64
19	Neutral. et régl. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	123 109,80	9 138,00	132 247,80
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	13 465,82	13 465,82
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	1 369,55	0,00	1 369,55
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	Dépenses d'investissement – Total	1 672 278,70	47 371,82	1 719 650,52

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	1 792 993,13		1 792 993,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	763 550,51		763 550,51
014	Atténuations de produits	691 356,00		691 356,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	18 998,59	0,00	18 998,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	104 472,01	0,00	104 472,01
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	40 795,53	636 261,29	677 056,82
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	3 412 165,77	636 261,29	4 048 427,06

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	229 025,51	0,00	229 025,51
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	10 350,00	0,00	10 350,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	11 116,22	11 116,22
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	11 487,60	11 487,60
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		636 261,29	636 261,29
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		239 375,51	658 865,11	898 240,62

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	1 209 665,40
--	---------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	67 371,66		67 371,66
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	879 328,21		879 328,21
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	682 882,20		682 882,20
74	Dotations et participations (8)	2 218 532,81		2 218 532,81
75	Autres produits de gestion courante (8)	14 681,34	0,00	14 681,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	24 768,00	24 768,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 862 796,22	24 768,00	3 887 564,22

Pour information R002 Résultat positif reporté	201 200,71
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	2 717 789,62	1 719 650,52	867 896,12	130 242,98	0,00	1 719 650,52
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	303 352,80	123 109,80	141 015,00	39 228,00	0,00	123 109,80
204 Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	1 515 503,00	916 359,64	512 750,67	86 392,69	0,00	916 359,64
Total des dépenses d'équipement	1 818 855,80	1 039 469,44	653 765,67	125 620,69	0,00	1 039 469,44
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	631 500,00	631 439,71	0,00	60,29		631 439,71
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	631 500,00	631 439,71	0,00	60,29	0,00	631 439,71
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	215 500,00	1 369,55	214 130,45	0,00	0,00	1 369,55
Total des dépenses réelles	2 665 855,80	1 672 278,70	867 896,12	125 680,98	0,00	1 672 278,70
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	29 330,00	24 768,00		4 562,00		24 768,00
041 Opérations patrimoniales (6)	22 603,82	22 603,82		0,00		22 603,82
Total des dépenses d'ordre	51 933,82	47 371,82		4 562,00		47 371,82
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	2 717 789,62	1 719 650,52	867 896,12	130 242,98	0,00	1 719 650,52

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR.N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	1 508 124,22	898 240,62	569 790,40	40 093,20
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	367 820,40	10 350,00	354 290,40	3 180,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	367 820,40	10 350,00	354 290,40	3 180,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	238 200,00	229 025,51	0,00	9 174,49
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	238 200,00	229 025,51	0,00	9 174,49
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	215 500,00	0,00	215 500,00	0,00
Total des recettes réelles	821 520,40	239 375,51	569 790,40	12 354,49
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	0,00			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	664 000,00	636 261,29		27 738,71
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	22 603,82	22 603,82		0,00
Total des recettes d'ordre	686 603,82	658 865,11		27 738,71
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	1 209 665,40			
Total des recettes d'investissement cumulées	2 717 789,62	2 107 906,02	569 790,40	40 093,20

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	2 717 789,62	1 719 650,52	867 896,12	130 242,98	0,00	1 719 650,52
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	303 352,80	123 109,80	141 015,00	39 228,00	0,00	123 109,80
2031 Frais d'études	303 352,80	123 109,80	141 015,00	39 228,00	0,00	123 109,80
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	1 515 503,00	916 359,64	512 750,67	86 392,69	0,00	916 359,64
Total des dépenses d'équipement	1 818 855,80	1 039 469,44	653 765,67	125 620,69	0,00	1 039 469,44
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	631 500,00	631 439,71	0,00	60,29		631 439,71
1641 Emprunts en euros	631 500,00	631 439,71	0,00	60,29		631 439,71
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses financières	631 500,00	631 439,71	0,00	60,29	0,00	631 439,71
45... Opérations pour compte de tiers (5)	215 500,00	1 369,55	214 130,45	0,00		1 369,55
458101 Opération sous mandat n°01	215 500,00	1 369,55	214 130,45	0,00		1 369,55
Total des dépenses réelles	2 665 855,80	1 672 278,70	867 896,12	125 680,98	0,00	1 672 278,70
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	29 330,00	24 768,00		4 562,00		24 768,00
Reprise sur autofinancement antérieur	29 330,00	24 768,00		4 562,00		24 768,00
13911 Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	9 450,00	4 945,00		4 505,00		4 945,00
13913 Subv. transf. Départements	4 930,00	4 919,00		11,00		4 919,00
13918 Autres subventions d'équipement transf.	14 950,00	14 904,00		46,00		14 904,00
Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	22 603,82	22 603,82		0,00		22 603,82
2031 Frais d'études	9 138,00	9 138,00		0,00		9 138,00
2138 Autres constructions	11 116,22	11 116,22		0,00		11 116,22
2158 Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 349,60	2 349,60		0,00		2 349,60

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - ENVIRONNEMENT - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
Total des dépenses d'ordre	51 933,82	47 371,82		4 562,00		47 371,82

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	TOTAL		1 515 503,00	916 359,64	512 750,67	86 392,69	916 359,64	0,00	916 359,64
11	ACQUISITIONS DIVERSES		5 446,40	1 815,25	446,40	3 184,75	1 815,25	0,00	1 815,25
12	GRAND CASIER		1 205 370,86	830 180,90	320 847,51	54 342,45	830 180,90	0,00	830 180,90
121	Investissement courant Casier		198 185,74	14 762,76	183 422,96	0,02	14 762,76	0,00	14 762,76
16	PLATEFORME DE COMPOSTAGE		70 000,00	44 298,73	8 033,80	17 667,47	44 298,73	0,00	44 298,73
18	CENTRE DE TRI		25 000,00	14 291,82	0,00	10 708,18	14 291,82	0,00	14 291,82
19	STEP déshydratation boues		11 500,00	11 010,18	0,00	489,82	11 010,18	0,00	11 010,18

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-I)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
018	TOTAL	1 508 124,22	898 240,62	569 790,40	40 093,20
	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	367 820,40	10 350,00	354 290,40	3 180,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	270 506,40	10 350,00	260 156,40	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	97 314,00	0,00	94 134,00	3 180,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	367 820,40	10 350,00	354 290,40	3 180,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	238 200,00	229 025,51	0,00	9 174,49
10222	FCTVA	238 200,00	229 025,51	0,00	9 174,49
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	238 200,00	229 025,51	0,00	9 174,49
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	215 500,00	0,00	215 500,00	0,00
	Total des recettes réelles	821 520,40	239 375,51	569 790,40	12 354,49
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	664 000,00	636 261,29		27 738,71
28031	Frais d'études	30 207,55	30 207,55		0,00
28033	Frais d'insertion	100,00	0,00		100,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	294,00	294,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	177 000,00	176 354,43		645,57
28138	Autres constructions	119 526,29	97 686,17		21 840,12
281538	Autres réseaux	5 350,00	5 338,43		11,57
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	318 549,22	318 549,22		0,00
281828	Autres matériels de transport	8 100,00	3 001,55		5 098,45
281838	Autre matériel informatique	3 879,60	3 879,60		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	150,00	107,00		43,00
28185	Matériel de téléphonie	189,00	189,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	654,34	654,34		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	22 603,82	22 603,82		0,00

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
2031	Frais d'études	10 500,00	10 500,00		0,00
2033	Frais d'insertion	616,22	616,22		0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	11 487,60	11 487,60		0,00
Total des recettes d'ordre		686 603,82	658 865,11		27 738,71

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	4 415 158,33	3 930 579,91	117 847,15	0,00	366 731,27	0,00	4 048 427,06
011	Charges à caractère général (3)	2 019 160,00	1 698 543,38	94 449,75	0,00	226 166,87	0,00	1 792 993,13
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	771 140,00	763 550,51	0,00	0,00	7 589,49		763 550,51
014	Atténuations de produits	795 400,00	691 356,00	0,00	0,00	104 044,00		691 356,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	20 150,00	18 998,59	0,00	0,00	1 151,41	0,00	18 998,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	3 605 850,00	3 172 448,48	94 449,75	0,00	338 951,77	0,00	3 266 898,23
66	Charges financières	104 508,33	81 074,61	23 397,40	0,00	36,32		104 472,01
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	40 800,00	40 795,53			4,47		40 795,53
	Total des dépenses financières	145 308,33	121 870,14	23 397,40	0,00	40,79		145 267,54
	Total des dépenses réelles	3 751 158,33	3 294 318,62	117 847,15	0,00	338 992,56	0,00	3 412 165,77
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	664 000,00	636 261,29			27 738,71		636 261,29
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	664 000,00	636 261,29			27 738,71		636 261,29
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	4 415 158,33	3 930 579,91	117 847,15	0,00	366 731,27	0,00	4 048 427,06

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DIM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	4 213 957,62	3 507 417,50	380 146,72	0,00	326 393,40
013	Atténuations de charges (3)	65 827,62	66 434,82	936,84	0,00	-1 544,04
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 151 200,00	775 449,21	103 879,00	0,00	271 871,79
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	795 400,00	613 264,60	69 617,60	0,00	112 517,80
74	Dotations et participations (3)	2 171 500,00	2 012 819,53	205 713,28	0,00	-47 032,81
75	Autres produits de gestion courante (3)	100,00	14 681,34	0,00	0,00	-14 581,34
	Total des recettes de gestion des services	4 184 027,62	3 482 649,50	380 146,72	0,00	321 231,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
	Total des recettes financières	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
	Total des recettes réelles	4 184 627,62	3 482 649,50	380 146,72	0,00	321 831,40
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	29 330,00	24 768,00			4 562,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	29 330,00	24 768,00			4 562,00
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	201 200,71				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	4 415 158,33	3 708 618,21	380 146,72	0,00	326 393,40

(1) Recettes Justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	4 415 158,33	3 930 579,91	117 847,15	0,00	366 731,27	0,00	4 048 427,06
011	Charges à caractère général (4)	2 019 160,00	1 698 543,38	94 449,75	0,00	226 166,87	0,00	1 792 993,13
60611	Eau et assainissement	3 300,00	903,93	0,00	0,00	2 396,07	0,00	903,93
60612	Energie - Electricité	88 700,00	88 277,24	0,00	0,00	422,76	0,00	88 277,24
60622	Carburants	165 550,00	135 425,22	8 877,46	0,00	21 247,32	0,00	144 302,68
60623	Alimentation	500,00	230,97	0,00	0,00	269,03	0,00	230,97
60628	Autres fournitures non stockées	35 500,00	32 113,02	2 649,60	0,00	737,38	0,00	34 762,62
60631	Fournitures d'entretien	2 400,00	1 207,24	39,59	0,00	1 153,17	0,00	1 246,83
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	18 773,54	329,90	0,00	5 896,56	0,00	19 103,44
60636	Habillement et vêtements de travail	1 550,00	1 373,05	168,17	0,00	8,78	0,00	1 541,22
6064	Fournitures administratives	1 100,00	288,14	0,00	0,00	811,86	0,00	288,14
6068	Autres matières et fournitures	81 700,00	71 100,00	4 784,40	0,00	5 815,60	0,00	75 884,40
611	Contrats de prestations de services	1 251 800,00	1 046 143,75	58 414,47	0,00	147 241,78	0,00	1 104 558,22
6132	Locations immobilières	3 500,00	3 305,19	0,00	0,00	194,81	0,00	3 305,19
61358	Autres	3 000,00	2 329,60	155,40	0,00	515,00	0,00	2 485,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 200,00	1 015,23	0,00	0,00	184,77	0,00	1 015,23
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	55 450,00	51 871,06	1 664,03	0,00	1 914,91	0,00	53 535,09
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 000,00	7 156,16	214,25	0,00	629,59	0,00	7 370,41
6156	Maintenance	76 800,00	45 162,00	6 600,00	0,00	25 038,00	0,00	51 762,00
6161	Multirisques	22 200,00	21 578,04	0,00	0,00	621,96	0,00	21 578,04
6168	Autres primes d'assurance	23 000,00	22 874,27	0,00	0,00	125,73	0,00	22 874,27
6182	Documentation générale et technique	1 800,00	1 450,75	0,00	0,00	349,25	0,00	1 450,75
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	5 560,40	0,00	0,00	439,60	0,00	5 560,40
6188	Autres frais divers	21 500,00	19 080,34	2 260,99	0,00	158,67	0,00	21 341,33
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	55,00	0,00	0,00	55,00	0,00	55,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	100,00	25,00	0,00	0,00	75,00	0,00	25,00
62268	Autres honoraires, conseils	2 100,00	495,60	0,00	0,00	1 604,40	0,00	495,60
6227	Frais d'actes et de contentieux	7 200,00	6 964,35	0,00	0,00	235,65	0,00	6 964,35
6232	Fêtes et cérémonies	500,00	150,00	0,00	0,00	350,00	0,00	150,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	900,00	354,48	0,00	0,00	545,52	0,00	354,48
6261	Frais d'affranchissement	1 400,00	438,24	0,00	0,00	961,76	0,00	438,24
6262	Frais de télécommunications	5 400,00	4 835,05	0,00	0,00	564,95	0,00	4 835,05
6283	Frais de nettoyage des locaux	11 000,00	8 381,00	1 754,80	0,00	864,20	0,00	10 135,80

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - ENVIRONNEMENT - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	48 000,00	44 621,20	2 440,16	0,00	938,64	0,00	47 061,36
6288	Autres services extérieurs	9 300,00	4 266,32	4 096,53	0,00	937,15	0,00	8 362,85
63512	Taxes foncières	1 000,00	738,00	0,00	0,00	262,00	0,00	738,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 100,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	771 140,00	763 550,51	0,00	0,00	7 589,49		763 550,51
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	600,00	375,31	0,00	0,00	224,69		375,31
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 200,00	8 144,92	0,00	0,00	1 055,08		8 144,92
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 500,00	1 126,01	0,00	0,00	373,99		1 126,01
64111	Rémunération principale titulaires	288 000,00	287 608,59	0,00	0,00	391,41		287 608,59
64112	SFT, indemnité de résidence	1 300,00	991,16	0,00	0,00	308,84		991,16
64113	NBI	1 200,00	879,53	0,00	0,00	320,47		879,53
64118	Autres indemnités	124 800,00	124 461,48	0,00	0,00	338,52		124 461,48
64131	Rémunérations	84 200,00	84 024,61	0,00	0,00	175,39		84 024,61
64132	SFT, indemnité de résidence	600,00	50,38	0,00	0,00	549,62		50,38
64138	Primes et autres indemnités	17 000,00	16 869,60	0,00	0,00	130,40		16 869,60
6417	Rémunérations des apprentis	18 600,00	18 025,45	0,00	0,00	574,55		18 025,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	70 200,00	69 968,53	0,00	0,00	231,47		69 968,53
6453	Cotisations aux caisses de retraites	96 500,00	96 014,75	0,00	0,00	485,25		96 014,75
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	4 400,00	3 515,41	0,00	0,00	884,59		3 515,41
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 240,00	42 183,59	0,00	0,00	56,41		42 183,59
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 000,00	872,53	0,00	0,00	127,47		872,53
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	600,00	331,16	0,00	0,00	268,84		331,16
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	3 900,00	3 816,00	0,00	0,00	84,00		3 816,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 224,00	0,00	0,00	276,00		1 224,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 800,00	3 067,50	0,00	0,00	732,50		3 067,50
014	Atténuations de produits	795 400,00	691 356,00	0,00	0,00	104 044,00		691 356,00
73913	Revers. taxes urbanisation et environ.	795 400,00	691 356,00	0,00	0,00	104 044,00		691 356,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	20 150,00	18 998,59	0,00	0,00	1 151,41		18 998,59
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00		0,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		0,00
65888	Autres	19 050,00	18 998,59	0,00	0,00	51,41		18 998,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		3 605 850,00	3 172 448,48	94 449,75	0,00	338 951,77	0,00	3 266 898,23

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
66	Charges financières	104 508,33	81 074,61	23 397,40	0,00	36,32		104 472,01
66111	Intérêts réglés à l'échéance	105 350,00	105 344,99	0,00	0,00	5,01		105 344,99
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-841,67	-24 270,38	23 397,40	0,00	31,31		-872,98
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	40 800,00	40 795,53			4,47		40 795,53
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	40 000,00	40 000,00			0,00		40 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	800,00	795,53			4,47		795,53
	Total des charges financières et spécifiques	145 308,33	121 870,14	23 397,40	0,00	40,79		145 267,54
	Total des dépenses réelles	3 751 158,33	3 294 318,62	117 847,15	0,00	338 992,56	0,00	3 412 165,77
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	664 000,00	636 261,29			27 738,71		636 261,29
6811	Dot. amort. immos incorporelles	664 000,00	636 261,29			27 738,71		636 261,29
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	664 000,00	636 261,29			27 738,71		636 261,29

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	23 397,40
Montant des ICNE de l'exercice N-1	24 270,38
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-872,98

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DMH + PAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	4 213 957,62	3 507 417,50	380 146,72	0,00	326 393,40
013	Atténuations de charges (4)	65 827,62	66 434,82	936,84	0,00	-1 544,04
6419	Remboursements rémunérations personnel	65 827,62	66 434,82	936,84	0,00	-1 544,04
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 151 200,00	775 449,21	103 879,00	0,00	271 871,79
70388	Autres redevances et recettes diverses	431 000,00	247 048,11	58 235,44	0,00	125 716,45
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	553 000,00	393 401,18	36 455,56	0,00	123 143,26
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	138 000,00	91 193,12	8 215,20	0,00	38 591,68
7078	Autres marchandises	29 200,00	31 038,80	0,00	0,00	-1 838,80
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	12 768,00	972,80	0,00	-13 740,80
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	795 400,00	613 264,60	69 617,60	0,00	112 517,80
73138	Autre taxe liée urbans, déchets et env	795 400,00	613 264,60	69 617,60	0,00	112 517,80
74	Dotations et participations (4)	2 171 500,00	2 012 819,53	205 713,28	0,00	-47 032,81
74718	Autres participations Etat	500,00	640,00	100,00	0,00	-240,00
74758	Participation autres groupements	1 661 000,00	1 660 939,35	0,00	0,00	60,65
747888	Autres	510 000,00	330 224,18	205 613,28	0,00	-25 837,46
74888	Autres	0,00	21 016,00	0,00	0,00	-21 016,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	100,00	14 681,34	0,00	0,00	-14 581,34
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	7 400,00	0,00	0,00	-7 400,00
75888	Autres	100,00	7 281,34	0,00	0,00	-7 181,34
	Total des recettes de gestion des services	4 184 027,62	3 482 649,50	380 146,72	0,00	321 231,40
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
	Total des recettes réelles	4 184 627,62	3 482 649,50	380 146,72	0,00	321 831,40
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	29 330,00	24 768,00	0,00	0,00	4 562,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	29 330,00	24 768,00	0,00	0,00	4 562,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	29 330,00	24 768,00	0,00	0,00	4 562,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalesées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non litrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 79 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	754 549,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	631 439,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	123 109,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	239 375,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	229 025,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	10 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	917 729,19	0,00		1 672 278,70
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		631 439,71
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		123 109,80
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	71 415,98	0,00		71 415,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	844 943,66	0,00		844 943,66
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 369,55	0,00		1 369,55
	RECETTES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		239 375,51
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		229 025,51
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		10 350,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., Jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES								
011	Charges à caractère général	145 267,54	44 659,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	44 659,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	104 472,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	40 795,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES								
013	Atténuations de charges	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	3 222 239,14	0,00		3 412 165,77
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	1 792 993,13	0,00		1 792 993,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	718 891,42	0,00		763 550,51
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	691 356,00	0,00		691 356,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	18 998,59	0,00		18 998,59
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		104 472,01
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		40 795,53
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	3 862 796,10	0,00		3 862 796,22
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	67 371,66	0,00		67 371,66
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	879 328,21	0,00		879 328,21
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	682 882,20	0,00		682 882,20
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	2 218 532,81	0,00		2 218 532,81
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	14 681,22	0,00		14 681,34
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	IV – ANNEXES
	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel			
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00							
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					8 598 066,67							
1641 Emprunts en euros (total)					8 598 066,67							
1857490	CREDIT AGRICOLE	11/12/2017	29/12/2017	01/03/2018	438 400,00	F		1,000	1,000	T	P	O
2247408	CENTRE FRANCE	01/10/2018	31/12/2018	01/03/2019	250 000,00	F		0,520	0,000	T	P	O
4092546	CREDIT AGRICOLE	11/07/2022	01/07/2022	01/10/2022	2 000 000,00	F		1,730	0,000	T	P	O
4284968	CENTRE FRANCE	20/06/2014	25/09/2014	25/10/2014	701 000,00	F		3,270	0,000	T	C	O
471851E	CE	24/11/2021	26/11/2021	25/11/2022	250 000,00	F		0,540	0,000	A	C	O
4822481	CE	29/12/2016	05/02/2017	25/05/2017	118 000,00	F		1,040	0,000	T	C	O
7911959	CE	01/07/2010	01/07/2010	25/07/2010	225 000,00	F		3,880	0,000	S	C	O
8017420	CE	23/12/2010	22/04/2011	25/10/2011	373 666,67	R		2,640	0,000	T	C	O
8108738	CE	30/12/2011	10/12/2012	25/03/2013	220 000,00	F		5,090	0,000	T	C	O
8384029	CE	09/10/2012	09/10/2012	25/10/2012	1 300 000,00	F		4,530	0,000	S	C	O
8406825	CE	10/07/2013	25/10/2013	25/01/2014	814 000,00	F		2,920	0,000	T	C	O
8440795	CE	30/12/2011	25/04/2013	25/07/2013	292 000,00	R		3,550	0,000	T	C	O
877327	CREDIT AGRICOLE	12/05/2014	30/03/2015	01/09/2015	1 225 000,00	F		3,750	0,000	S	C	O
AD01480701	CREDIT MUTUEL	05/08/2014	01/11/2014	30/01/2015	391 000,00	F		2,440	0,000	T	P	O
1643 Emprunts en devises (total)					0,00							
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00							
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00							
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00							

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - ENVIRONNEMENT - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					8 598 066,67									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégories d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		3 914 131,17					631 439,71	107 822,47	0,00	23 397,40
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 914 131,17					631 439,71	107 822,47	0,00	23 397,40
1857490		0,00	A-1	180 630,76	4,00	F		1,000	44 041,33	2 081,91	0,00	150,52
2247408		0,00	A-1	25 293,27	0,00	F		0,520	50 389,92	295,40	0,00	32,15
4092546		0,00	A-1	1 876 465,42	13,00	F		1,730	119 876,23	33 761,81	0,00	8 115,71
4284968		0,00	A-1	350 500,04	8,00	F		3,270	38 944,44	12 257,28	0,00	2 101,25
471851E		0,00	A-1	200 000,00	8,00	F		0,540	25 000,00	1 215,00	0,00	108,00
4822481		0,00	A-1	38 350,00	3,00	F		1,040	11 800,00	475,54	0,00	39,88
7911959		0,00	A-1	30 000,00	1,00	F		3,880	15 000,00	1 600,50	0,00	504,40
8017420		0,00	A-1	63 333,36	2,00	R		2,640	25 333,36	2 488,94	0,00	432,04
8108738		0,00	A-1	54 999,85	4,00	F		5,090	14 666,68	3 452,71	0,00	49,77
8384029		0,00	A-1	346 666,74	3,00	F		4,530	86 666,66	18 648,50	0,00	2 879,07
8406825		0,00	A-1	0,00	0,00	F		2,920	81 400,00	1 485,56	0,00	0,00
8440795		0,00	A-1	0,00	-1,00	R		3,550	14 600,00	211,13	0,00	0,00
877327		0,00	A-1	704 375,00	11,00	F		3,750	61 250,00	28 136,72	0,00	8 804,69
AD01480701		0,00	A-1	43 516,73	11,00	F		2,440	42 471,09	1 711,47	0,00	179,92
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - ENVIRONNEMENT - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N							Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)				
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		3 914 131,17				631 439,71	107 822,47	0,00	23 397,40

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

TYPLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	14	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 914 131,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (Linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €	01-12-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Immobilisations	0 01/12/2022

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)				Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
		A	B	(1)	B		
Provisions pour risques et charges (3)		120 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	160 000,00	
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres provisions pour risques		120 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	160 000,00	
Provision de post exploitation casier 2	01/01/2023	120 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	160 000,00	
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des provisions semi-budgétaires		120 000,00	40 000,00	40 000,00	0,00	160 000,00	
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)							
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
TOTAL PROVISIONS		120 000,00	40 000,00	0,00	160 000,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDJS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Chargée de communication	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		10,00	0,00	10,00	10,00	1,00	11,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - ENVIRONNEMENT - CA - 2023

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargée de communication	A	ADM	434	0,00	A 332-10	CDI CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Agent de valorisation	C	TECH	382	0,00	A 332-8-1°	CDD CDD
Animatrice	C	ANIM	367	0,00	A 332-13	CDD CDD
Chargé de communication	A	ADM	434	0,00	A 332-13	CDD CDD
Responsable Prévention	B	ANIM	397	0,00	A 332-24	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 ST : Médico-technique.
 CU : Sportif.
 CUL : Culturel.
 ANI : Animation.
 POL : Police.
 POLY : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référer à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 - 352 : Modalités particulières ; recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 333-1 : 333-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A, 7 autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	660 830,00	656 207,71
		631 500,00	631 439,71
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	631 500,00	631 439,71
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		29 330,00	24 768,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	29 330,00	24 768,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
656 207,71	867 896,12	0,00	1 524 103,83
Dépenses à couvrir par des ressources propres			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES

IV

C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		902 200,00	865 286,80
Ressources propres externes de l'année (a)		238 200,00	229 025,51
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	238 200,00	229 025,51
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		664 000,00	636 261,29
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	30 207,55	30 207,55
28033	Frais d'insertion	100,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	294,00	294,00
28128	Autres aménagements de terrains	177 000,00	176 354,43
28138	Autres constructions	119 526,29	97 686,17
281538	Autres réseaux	5 350,00	5 338,43
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	318 549,22	318 549,22
281828	Autres matériels de transport	8 100,00	3 001,55
281838	Autre matériel informatique	3 879,60	3 879,60
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	150,00	107,00
28185	Matériel de téléphonie	189,00	189,00
28188	Autres immo. corporelles	654,34	654,34
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	865 286,80	1 209 665,40	0,00	2 644 742,60

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 524 103,83
Ressources propres disponibles	2 644 742,60
Solde	V = IV - II (5)
	1 120 638,77

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un loissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

15187

Syndicat des territoires de l'Est Cantal

CA 2023

code INSEE

BUDGET ENVIRONNEMENT

M57

ARRETE – SIGNATURES

Présenté par Madame la Présidente,
A Saint-Flour, le 14 mars 2024

La Présidente,
Céline CHARRIAUD



Délibéré par le COMITE SYNDICAL réuni en session ordinaire.

A Saint-Flour, le 14 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

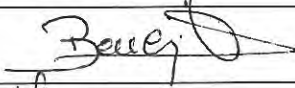
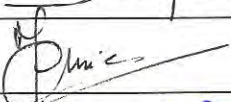

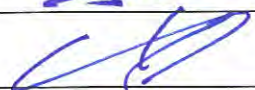




Contre :

Abstention :

Date de convocation : 7 mars 2024

Les membres du Comité Syndical

Signatures	Signatures
ACHALME Didier	MAGE Jean
AMAT Gilles	MALBEC Jean-Paul
ANDRIEUX Annie	MALLET Annick
ARMANDET Djuwan PO/ M. CHABRIER	MATHIEU Philippe
BÉNÉZIT Sophie	MAURY Bernard
BESSE Marina	MEISSONNIER Daniel
BOISSET François PO/ Charles RODDE	MIRAL Daniel
BOUDOU Jean-Marc	MOMMALIER Gilbert
BRUN Joël	MONLOUBOU Jean-Jacques PO/ MME. CHARRIAUD
CABÉCAS-ROQUIER Valérie PO/ M. MAGE	PERRIN Jean-Luc
CEYTRE Georges	PONCHET-PASSEMARD Colette
CHABRIER Gilles	PORTENEUVE Michel

CHARRIAUD Céline	POUDEROUX Loïc PO/ MME. BENEZIT	
CLAVILIER Guy	REMISE Bernard	
DELORT Philippe	ROCHE Pierrick PO/ M. ROSSEEL	
DE MAGALHAÉS Franck	RODDE Charles	
FOURNAL Xavier	ROSSEEL Philippe	
GENDRE Christian PO/ M. CLAVILIER	VERNET Roland PO/ MME. PONCHET-PASSEMARD	 CFF
GUIBERT Martine	VIALA Éric PO/ M. FOURNAL	
JOUVE Jean-Pierre	VIDAL Christophe	

Certifié exécutoire par Madame la Présidente,
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le

et de la publication, le

A Saint-Flour, le 14 mars 2024
La Présidente,



SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024 - 07
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 40 Présents : 22 Pouvoirs : 9 Absents : 9	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
---	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023
BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT**

LE COMITE SYNDICAL

Sous la Présidence de Mme Céline CHARRIAUD, Présidente

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 40 337,87 €
- Un déficit de fonctionnement de /

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

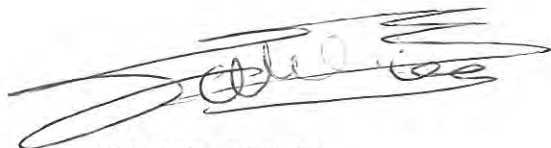
AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	-160 862,84 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+201 200,71 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+40 337,87 €
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u>	+388 255,50 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	--298 105,72 €
	= D + E +90 149,78 €
AFFECTATION = C	= G + H /
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement - F	/
2) H – Report en fonctionnement R 002	+ 40 337,87 €
DEFICIT REPORTE D 002	/

Nombre de votants : 31 Nombre de voix pour : 31 Nombre de voix contre : / Abstentions : /
--

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024 - 08
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 40 Présents : 22 Pouvoirs : 9 Absents : 9	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
---	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLETT, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
BUDGET GENERAL ET BUDGET ANNEXE ENVIRONNEMENT**

Le contexte

En 2024, les collectivités locales évoluent encore dans un contexte de ralentissement économique, marqué par une inflation persistante, l'augmentation des prix des énergies (avec la fin du bouclier tarifaire), et d'incertitudes sociales. La France devrait connaître un taux de croissance très limité, alors que la guerre de la Russie en Ukraine pèse toujours sur les relations internationales.

En 2023, les finances locales ont subi les conséquences de ce contexte instable. Les dépenses de fonctionnement ont évolué de façon soutenue, conséquence d'une inflation élevée, de la crise énergétique et de l'augmentation de la valeur du point d'indice pour les agents de la fonction publique. Les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse liée à la revalorisation significative des valeurs locatives cadastrales. Malgré tout, les tensions sur l'épargne brute persistent. En 2023, les collectivités sont aussi confrontées à l'augmentation des taux d'intérêt d'emprunt dégradant leur capacité d'endettement et leurs indicateurs financiers.

La Loi de Finances 2024 table sur une croissance du PIB de + 1,4 % (et plus sûrement autour de 1%), un taux d'inflation de 2,6 % et un déficit public à - 4,8 % du PIB.

Différentes mesures ciblent les collectivités locales :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 2024 (27,24 milliards d'euros) augmente de + 320 millions d'euros, avec une évolution limitée de la DGF des communes (+ 1,7 %), plus importante pour les EPCI (+ 20 %).
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 3,86 %.
- La création d'une dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, d'un montant de 100 millions d'euros.
- La reconduction du « fonds vert » pour accompagner la transition écologique.

Le SYTEC prend toujours la mesure des contraintes qui pèsent sur les communes et sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du syndicat, qui sont ses principaux contributeurs.

L'élaboration du Budget Général et des trois budgets annexes (SCOT – Ingénierie, Environnement et Programmes LEADER - FISAC) pour l'année 2024 intègre ces contraintes. Pour autant, ses dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que ses recettes de fonctionnement, compte tenu de l'inflation qui pèse sur ses charges de gestion courante alors que ses produits stagnent. Il s'ensuit un réel effet de ciseau, lourd de conséquence dans la gestion à court et moyen terme. Il est plus que jamais nécessaire de garantir ses moyens d'exploitation des équipements et infrastructures de traitement des déchets et de préserver ses capacités d'investissement.

Le SYTEC doit faire face aux évolutions en matière de gestion des déchets avec des obligations qui s'imposent à court, moyen et long terme. La réduction des déchets et leur valorisation demeurent impératives.

Les budgets 2024 vont traduire ce juste équilibre entre maîtrise des dépenses de gestion, et des contributions, responsabilité environnementale, proximité des services pour l'habitant et réalisation d'investissements pour l'avenir. L'exercice atteint ses limites.

Le Budget Général

En section de fonctionnement, l'effort de stabilisation des dépenses de gestion courante est poursuivi, s'agissant des fonctions supports assurées pour l'ensemble de l'établissement.

Les charges à caractère général seront donc contenues à leur niveau de 2023, malgré l'impact de l'inflation.

Les charges de personnel vont évoluer en 2024 du glissement vieillesse technicité de la masse salariale. En outre, le remplacement d'un agent en congé maternité sera budgété, compensé par le remboursement de l'assurance personnel du SYTEC.

Les autres charges de gestion courante n'évoluent pas.

La charge de la dette demeure stable. Des frais financiers générés par une ligne de trésorerie renouvelée en 2024 pour un montant de 500 000 € pour prendre en compte le différé de versement des subventions. Un pilotage très précis des produits des services, des participations et des subventions doit limiter, dans la mesure du possible, le recours à cette ligne de trésorerie et réduire en conséquence les intérêts induits. Le SYTEC reste dépendant de l'échéancier et du régime des aides versées par ses partenaires institutionnels.

La dotation aux amortissements est en baisse.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

Les recettes de fonctionnement vont rester stables. Il n'est pas prévu d'augmentation des contributions des intercommunalités membres du SYTEC ainsi que des trois communes rattachées.

En section d'investissement, la refonte du site internet du SYTEC et le renouvellement des applications financières et ressources humaines sont proposés.

Le remboursement de la dette en capital est stable, pour un encours au 1^{er} janvier de 5 603,45 €. Il s'agit d'un emprunt souscrit à taux fixe.

En recettes d'investissement, la dotation aux amortissements couvrira le remboursement de la dette en capital et autofinancera les dépenses d'équipement, avec le solde d'exécution 2023 positif.

Le Budget Annexe Environnement

Le SYTEC assure la prévention, la valorisation et le traitement des déchets. Il lui a également été confié le ramassage et le traitement des boues issues de l'assainissement collectif.

Après le passage à la simplification du geste de tri en 2022, la réception des travaux du casier d'enfouissement n°3 et sa mise en exploitation marqueront l'année 2024.

En 2024, le plan d'actions de réduction et de prévention des déchets pour la période 2023 – 2026 sera poursuivi, axé sur la sensibilisation et l'information auprès des habitants ainsi que des élus, des personnels des collectivités et des établissements scolaires, hospitaliers, médico-sociaux... L'accent est également mis sur la réduction des déchets à la source, le développement du compostage pour les biodéchets, le réemploi et le recyclage. Le déploiement de composteurs individuels et partagés est renforcé en 2024, 1^{er} année de gestion de proximité des biodéchets.

A la clef, sont en jeu les capacités limitées du centre d'enfouissement, les financements et soutiens obtenus de nos partenaires (l'ADEME et les éco-organismes dont CITEO) et le montant de la TGAP à acquitter à proportion des déchets enfouis.

En section de fonctionnement, les charges à caractère général continueront d'être impactées par le taux de l'inflation et le prix des énergies.

La loi de finances rectificative du 16 août 2022 a prévu la fin des dégrèvements fiscaux liés au GNR (Gazole Non Routier), utilisé par le SYTEC pour ses engins mobiles non routiers, à compter du 1^{er} janvier 2024 ; ce qui va induire une augmentation significative de la TICPE sur le prix du litre, afin d'inciter les professionnels à investir dans des véhicules plus vertueux, sans pour autant qu'ils existent (exemple compacteur à déchets).

Les contrats de prestations de services intègrent la prestation de tri sélectif externalisée et les coûts de transport pour le transfert des déchets recyclables, outre les prestations de collecte du verre, la location du brûleur de biogaz, les différentes analyses demandées par la réglementation et les instances de contrôle de l'ISDND, et la location du compacteur.

Le taux de TGAP augmente de 7 € la tonne en 2024 passant à 59 € la tonne, par rapport à 52 € la tonne en 2023

Pour rappel, c'est une hausse crantée qui est programmée jusqu'en 2025. Le tableau des taux de TGAP applicables aux installations de stockage dès 2019 est le suivant :

Désignation des installations de stockage de déchets non dangereux	Unité de perception	Quotité (en euros)						
		2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
B – Installations autorisées réalisant une valorisation énergétique de plus de 75 % du biogaz	Tonne	24	25	37	45	52	59	65

A partir de 2025, les installations autorisées, qu'elles soient ou non équipées d'un dispositif de valorisation du biogaz, seront assujetties au même taux de TGAP, à savoir 65 € la tonne.

Cette mesure de rendement très élevée est supportée principalement par les collectivités locales en charge de la gestion des déchets ménagers. Il est donc impératif de diminuer les tonnages de déchets enfouis à court terme. Pour autant, un tiers des déchets n'est pas valorisable. Les collectivités territoriales ne disposent pour ces déchets d'aucune alternative possible au stockage ou à l'incinération.

Il convient ici de souligner l'impact des dispositions de l'article 104 de la loi de finances 2024 qui emporte un risque de majoration supplémentaire de la TGAP dès cette année. Si des précisions réglementaires sont encore attendues, il convient de retenir qu'à partir de 2024 enfouir plus qu'autorisé va être possible mais sera plus cher !

En effet, Les tonnages de déchets non dangereux (DND) pourront être reçus en installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) même s'ils dépassent un certain seuil, moyennant le paiement d'une majoration, ce montant étant déterminé par arrêté interministériel.

Pour chaque ISDND, deux seuils différents sont à prendre en compte :

- Un seuil lié à la capacité administrative de l'installation fixé par l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter. Il est interdit de le dépasser. En cas de dépassement ou d'admission de déchets non autorisés par l'arrêté préfectoral, la TGAP est majorée de 110 € / tonne.
- Un seuil lié à l'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % des tonnages admis en ISDND, par rapport à 2010, qui peut être fixé par le plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) ou le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le dépassement de ce seuil est autorisé moyennant le paiement d'une majoration de 5 à 10 € / tonne.

En l'occurrence, le SYTEC ne dépasse pas le 1^{er} seuil (20 000 tonnes par an). L'incertitude porte sur le calcul du second seuil par rapport à l'objectif annuel de stockage des déchets.

Le mode de calcul de ce 2^{ème} seuil est fixé par l'article 226 nonies modifié du Code des Douanes :

1. **Soit** dans la Région considérée, le PRPGD ou le SRADDET fixent, **pour chaque ISDND**, « un seuil annuel » conforme à l'objectif de réduction de 50 % du stockage pour 2025 par rapport à 2010, objectif fixé par la loi pour la transition écologique et la croissance verte de 2015.
 ⇒ Alors, le seuil considéré, pour voir s'il y a dépassement ou pas, est celui fixé par le PRPGD ou le SRADDET pour l'installation concernée, et l'objectif annuel fixé par arrêté annuel du préfet de région.

2. **Soit le PRPGD ou le SRADDET n'a fixé aucun seuil par installation.**

⇒ Alors, le seuil considéré résulte d'un calcul tenant compte :

De la capacité autorisée de l'installation concernée durant l'année au titre de laquelle est dû le paiement de la TGAP

MULTIPLIEE PAR UN COEFFICIENT = 50 % des quantités effectivement enfouies dans la Région en 2010 / quantités autorisées à l'enfouissement dans la Région durant l'année au titre de laquelle est dû le paiement de la TGAP.

En l'occurrence, le PRPGD de la Région Auvergne-Rhône-Alpes fixe un objectif par département et non pas pour chaque ISDND. Le SYTEC relève donc de la deuxième hypothèse dont les variables de calcul sont inconnues à ce jour.

Compte tenu de ce dernier mode de calcul, on peut considérer que plus les quantités enfouies en 2010 étaient importantes sur la Région Auvergne-Rhône-Alpes (PRINCIPALE INCONNUE, d'autant que la Région en tant que telle n'existait pas alors), plus le coefficient est élevé et moins le SYTEC se verra appliquer des majorations importantes voire nulles, conservant ainsi des capacités d'enfouissement... environnementales !

Au regard de ces incertitudes réglementaires et de calcul, il est impératif pour le SYTEC et ses communautés de communes membres de réduire significativement ses tonnages de déchets enfouis, suivant la trajectoire déjà engagée.

Les charges de personnel vont évoluer en 2024 du glissement vieillesse technicité de la masse salariale.

Le service environnement emploie aujourd'hui 8 agents titulaires (le responsable d'exploitation, 2 au transfert du tri sélectif, 2 au centre d'enfouissement, 3 à la collecte des déchets verts et au co-compostage), 3 agents contractuel en CDD à la Prévention, 1 agent en CDD, responsable adjoint et co-compostage, et 2 services civiques.

Les postes de 5 agents valoristes ont été supprimés. 4 ont été radiés des effectifs en 2023, après l'acceptation d'une procédure de rupture conventionnelle. L'un d'entre eux a retrouvé un emploi dans les services départementaux, les autres ont des CDD dans le privé et restent éligibles à l'ARE.

1 agent, ayant refusé cette procédure reste en sureffectif au SYTEC jusqu'au 30 juin 2024, pour être mis à disposition du CDG 15 à compter du premier juillet 2024.

Une enveloppe de l'ordre de 180 000 € est prévue pour couvrir le versement du solde des indemnités de rupture conventionnelle, de l'agent en surnombre et de sa mise à disposition du CDG 15, ainsi que des ARE potentielles.

Les intérêts de la dette sont en baisse sur l'exercice 2024.

Corrélativement, la dotation aux amortissements est en hausse limitée à l'amortissement du nouveau casier.

Les recettes de fonctionnement vont évoluer, compte tenu de l'impact de la TGAP sur les mises en décharge et les refus de tri. La tarification des mises en décharge adoptée en 2023 est reconduite en 2024.

Pour ce qui concerne l'activité de tri, le SYTEC bénéficie notamment du soutien financier de CITEO dans le cadre du barème F toujours en vigueur. Les prix de reprise des matériaux restent erratiques compte du contexte économique incertain.

Enfin, la reprise des subventions en section de fonctionnement (correspondant à leur amortissement) reste toujours limitée.

En section d'investissement, les dépenses d'équipement mettent en œuvre les choix opérés par le Comité Syndical du SYTEC en matière de gestion et de traitement des déchets.

Outre les dépenses d'équipement courant, de grosses réparations et l'acquisition d'une nouvelle chargeuse pour le co-compostage des déchets verts, les travaux de terrassement et d'étanchéité pour la réalisation du Casier n°3 et la réhabilitation des bassins de lixiviats seront réceptionnés dans les prochaines semaines avec une mise en exploitation prévue au 1^{er} juillet 2024. Les piézomètres devront être renouvelés.

Il est proposé que le curage des lagunes, planifié de 2023 à 2026, continue de faire l'objet d'opération sous mandat entre le SYTEC et les EPCI membres du syndicat mixte qui le souhaitent.

L'étude de faisabilité d'une Unité de Valorisation des Ordures Ménagères pour optimiser le recyclage et la valorisation des déchets tout en préservant les capacités d'enfouissement de l'ISDND des Cramades démarre. Le process industriel étudié devra permettre de garantir aux territoires de l'Est Cantal l'autonomie de traitement de ses ordures ménagères, aucun territoire ne pouvant se passer de l'enfouissement.

Il est proposé d'engager la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un quai de transfert des déchets recyclables.

Le remboursement de la dette en capital est en hausse, pour un encours au 1^{er} janvier de 3 914 131 €. Il s'agit d'emprunts souscrits à taux fixe.

En recettes d'investissement, le SYTEC va percevoir les subventions de l'ADEME et la DSIL pour les études « biodéchets » et « tarification incitative », ainsi que le solde de la DETR 2020 et 2021 attribuée pour les travaux du casier n°3.

Les recettes du FCTVA et un emprunt d'équilibre vont compléter le financement des dépenses d'équipement

La dotation aux amortissements, en hausse, couvre le remboursement de la dette en capital.

X X
X

Sur la base de ces éléments d'appréciation, il est proposé aux Comité Syndical du SYTEC de débattre des orientations budgétaires 2024 présentées dans ce rapport pour le Budget Général et le Budgets Annexe Environnement, à savoir :

Pour le Budget Général :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Maintenir, le niveau des contributions des intercommunalités et des communes rattachées à celui de 2023

Pour le Budget Annexe Environnement :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Maintenir le niveau des contributions des intercommunalités et des communes rattachées à celui de 2023, inchangé depuis 2018
- Contenir l'évolution des mises en décharge au regard de la hausse de la TGAP avec la réduction des déchets à la source, le renforcement du recyclage des déchets valorisables et une forte diminution des refus de tri
- Sensibiliser sur la simplification du geste de tri
- Poursuivre le plan d'actions de réduction et de prévention des déchets 2023 – 2026, dont le développement de la gestion de proximité des biodéchets
- Mettre en exploitation le Casier n°3
- Renouveler les piézomètres
- Réaliser l'étude de faisabilité de l'unité de valorisation et de traitement des ordures ménagères
- Lancer la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un quai de transfert des déchets recyclables
- Acquérir une nouvelle chargeuse pour le co-compostage des déchets verts
- Assurer le curage des lagunages dans le cadre d'un plan pluriannuel, au choix des EPCI
- Solliciter les subventions de fonctionnement et d'investissement ainsi que les soutiens financiers de l'ensemble des partenaires du SYTEC pour la réalisation de ses missions et de ses investissements
- Souscrire des emprunts dans la limite des crédits budgétaires ouverts

Etat des effectifs du SYTEC au 1er janvier 2023

Personnels titulaires et stagiaires						
Fonction	Affectation	BUDGET	STATUT	GRADE	temps de travail hebdomadaire en h	%
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 1ère classe - Ech 6	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 1ère classe - Ech 7	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 1ère classe - Ech 7	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 1ère classe - Ech 7	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 1ère classe - Ech 7	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 2ème classe - Ech 9	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint technique - Ech 7	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint technique - Ech 8	39	100
Agent exploitation ISDND	Centre d'enfouissement	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 2ème classe - Ech 6	39	50
Agent exploitation ISDND	Centre d'enfouissement	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 2ème classe - Ech 6	39	100
Valoriste environnement	Collecte des déchets verts	Environnement	titulaire	Adjoint technique - Ech 3	39	50
Valoriste environnement	Collecte des déchets verts	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 2ème classe - Ech 9	39	50
Valoriste environnement	Co-compostage	Environnement	titulaire	Adjoint technique - Ech 9	39	100
Valoriste environnement	Co-compostage	Environnement	titulaire	Adjoint technique - Ech 4	39	50
Agent de déshydratation	Co-compostage	Environnement	stagiaire	Adjoint technique - Ech 3	39	100
Responsable d'exploitation	Site des Cramades	Environnement	titulaire	Agent de maîtrise - Ech 4	39	100
Direction générale services	Direction	Budget général	titulaire en détachement	Administrateur Hors classe - HB3 C	39	100
Assistante administrative	Secrétariat direction	Budget général	Titulaire	Adjoint administratif - Ech 4	39	100
Assistante administrative	Secrétariat direction	Budget général	Titulaire	Adjoint administratif - Ech 4	39	100
Attachée territoriale			Disponibilité	Attaché territorial - Ech 6	32,5	80
Personnels contractuels						
Chargé de communication et prévention	Remplacement	Environnement	CDD		39	100
Adjoint au responsable d'exploitation et Agent de déshydratation	Site des Cramades	Environnement	CDD		39	50
	Co-Compostage					
Animateur prévention	Prévention	Environnement	Apprenti		35	100
Animatrice prévention	Prévention	Environnement	CDI		35	100
Chargé de mission transition énergétique	SCOT Ingénierie	SCOT	CDD		39	100
Chargée de mission COT ENR	SCOT Ingénierie	SCOT	CDD		35	100
Chargée de mission SCOT	SCOT Ingénierie	SCOT	CDI		39	100
Chargée de communication	COMMUNICATION	Budget général ENV	CDI		39	50
Chef de projet LEADER	LEADER	LEADER	CDI		39	100
Gestionnaire LEADER	LEADER	LEADER	CDD		39	100
Services civiques						
Effarouchement inventaire oiseaux	Centre d'enfouissement	Environnement			24h	68,57
Effarouchement inventaire oiseaux	Centre d'enfouissement	Environnement			24h	68,57
Effarouchement inventaire oiseaux	Centre d'enfouissement	Environnement			24h	68,57

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré :

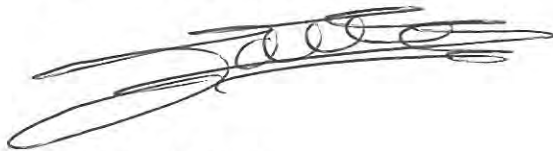
- Débat et approuve les orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport présenté.

Nombre de votants : 31
Nombre de voix pour : 31
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-09
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 40 Présents : 22 Pouvoirs : 9 Absents : 9	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
---	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

APPROBATION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DU SYTEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment

- Son article L 5217-10-8 relatif à l'établissement d'un règlement budgétaire et financier, dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57 par les métropoles et toute collectivité ;
- Ses articles L 2321-2 et suivants concernant les dépenses obligatoires pour les communes et groupements dont la population est supérieure ou égale à 3 500 habitants ;

Vu le décret n°96-523 du 13 juin 1996 pris pour application de l'article L 2321 -2 du CGCT ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2022-41 en date du 12 septembre 2022 portant application par le SYTEC de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n°2022-46 en date du 1^{er} décembre 2022 fixant les règles d'amortissement des immobilisations applicables par le SYTEC dans le cadre de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Considérant que cette nomenclature prévoit l'instauration d'un Règlement Budgétaire et Financier (R.B.F.) valable pour la durée de la mandature ;

Considérant que ce R.B.F. doit notamment préciser :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement, en fixant les règles de caducité applicables aux crédits pluriannuels ;
- Les modalités d'information du Comité Syndical sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;
- Les principes généraux portant sur le budget et l'exécution budgétaire ;
- Les modalités de gestion des dépenses et recettes ;
- Les opérations spécifiques, dont la clôture d'exercice et la gestion patrimoniale ;

Vu le projet de règlement Budgétaire et financier annexé à la présente délibération ;

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

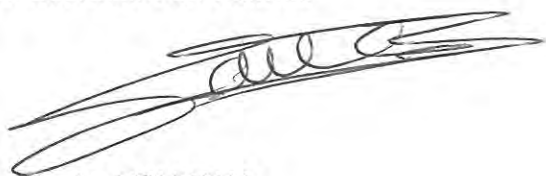
- D'approuver le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe.

Nombre de votants : 31
Nombre de voix pour : 31
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD



REGLEMENT

BUDGETAIRE ET FINANCIER

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
L'annualité	3
L'antériorité	4
L'équilibre	5
L'unité	5
L'universalité	6
La spécialité	6
LE BUDGET, UN ACTE POLITIQUE ET ADMINISTRATIF	7
La présentation du budget	7
L'arborescence budgétaire	8
L'arborescence de gestion comptable	9
LE CYCLE BUDGETAIRE	9
Les orientations budgétaires	9
Le budget primitif	10
Les décisions modificatives	11
Le budget supplémentaire et l'affectation des résultats	11
Le compte de gestion et le compte administratif	12
LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT	13
Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP)	13
Délibération et information de l'assemblée délibérante sur la gestion pluriannuelle	14
L'EXECUTION BUDGETAIRE	14
L'engagement juridique et comptable	14
Les procédures d'engagement	16
Les différents types d'engagement	16
La liquidation et le mandatement	16
LES OPERATIONS FINANCIERES PARTICULIERES ET LES OPERATIONS DE FIN D'ANNEE	17
La tenue des inventaires physique et comptable	17
Les régies de recettes	19
Les provisions	19
Le rattachement des charges et des produits à l'exercice	20
La journée complémentaire	20
LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE	21
La gestion de la dette	21
La gestion de la trésorerie	21

INTRODUCTION

Le présent Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du SYTEC formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable applicables à l'établissement.

Ce règlement définit les règles de gestion interne propres à l'établissement, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de l'instruction budgétaire et comptable applicable (M57).

Il traite des concepts de base mis en œuvre par l'établissement au travers notamment de l'utilisation du logiciel de gestion financière et budgétaire :

- La présentation budgétaire par le biais d'une segmentation hiérarchisée ;
- La gestion
- La comptabilité d'engagement.

Il est ici précisé que l'établissement ne pratique pas la gestion pluriannuelle des crédits d'investissement avec l'utilisation de la procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP). Cette procédure pourra être usitée, dans l'avenir sur délibération de l'assemblée délibérante, si elle le décide. Le présent Règlement Budgétaire et Financier sera alors modifié en conséquence.

Les principaux objectifs de ces règles de gestion sont les suivants :

- 1- Harmoniser les règles de fonctionnement et la terminologie utilisée ;
- 2- Anticiper l'impact des actions du SYTEC sur les exercices futurs ;
- 3- Réguler les flux financiers du SYTEC en améliorant le processus de préparation budgétaire et en fiabilisant le suivi de la consommation des crédits.

Le présent règlement ne constitue pas un manuel d'utilisation du logiciel financier ni un guide interne des procédures comptables, élaborés par ailleurs, mais constitue une référence pour les élus membres du Comité Syndical et les agents de l'établissement, dans l'exercice de leurs missions respectives.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que les instructions budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics locaux permettent de disposer d'un cadre garant de la sincérité et de la fiabilité des comptes.

De plus, le budget du SYTEC doit respecter les six grands principes des finances publiques que sont l'annualité, l'antériorité, l'équilibre, l'unité, l'universalité, et la spécialité.

L'annualité

Le budget est un acte administratif, voté par l'assemblée délibérante, qui prévoit et autorise pour un exercice, l'ensemble des recettes et des dépenses de l'établissement (article L2311-1 du CGCT).

Cet exercice est annuel et il couvre l'année civile du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Il existe des aménagements au principe d'annualité, s'agissant de dépenses obligatoires pour l'établissement :

- Les dépenses relatives aux emplois d'agents territoriaux;
- Les dépenses relatives au remboursement de la dette;
- Les engagements contractuels pluriannuels, notamment dans le cadre de marchés publics de fournitures, de prestations de services et de travaux;

Il existe également des aménagements à ce principe, organisés en vertu de la réglementation budgétaire et comptable applicable :

- *Les décisions budgétaires modificatives* : le budget supplémentaire s'il y a lieu et les décisions modificatives.
- *La gestion pluriannuelle* avec les autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP) et les autorisations d'engagement et crédits de paiement (AE / CP).

- *Les restes à réaliser (R à R)* concernent plus généralement la section d'investissement et correspondent aux dépenses engagées non mandatées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements obligatoire (article L2342-1 du CGCT), et aux recettes certaines (donc justifiées par toute pièce justificative écrite) n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre. Les restes à réaliser sont pris en compte pour le calcul du solde du compte administratif et sont repris, pour un montant identique en recettes comme en dépenses, dans le budget suivant.

Ils doivent être chiffrés de manière sincère.

L'état des R à R est établi au 31 décembre de l'exercice écoulé. Il est détaillé par chapitre ou article (en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante). Il est arrêté en toutes lettres, visé par l'exécutif et revêtu de la signature du responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Un exemplaire de l'état des R à R est obligatoirement joint au compte administratif à titre de justification des restes à réaliser qui y sont inscrits.

- *La journée dite "complémentaire"* du 1^{er} janvier au 31 janvier de l'exercice N+1, se prolonge fictivement jusqu'au dernier jour du mois de janvier N+1 pour, d'une part, poursuivre l'exécution de la seule section de fonctionnement, et d'autre part, réaliser des opérations d'ordre de chacune des deux sections. Elle permet ainsi l'émission des mandats correspondant à des services faits et des titres de recettes correspondant à des droits acquis à l'établissement au cours de l'exercice N.

- *Le rattachement des charges et des produits de l'exercice* afin de réintégrer, dans le compte de résultat (section de fonctionnement), toutes les charges correspondantes à des services faits et tous les produits correspondants à des droits acquis, nés au cours d'un exercice, mais qui n'ont pu être comptabilisés (factures non établies, échéance qui intervient après la clôture de l'exercice...).

Comme les communes et les EPCI de 3 500 habitants et plus, le SYTEC rattache à l'exercice concerné toutes les recettes et toutes les dépenses de fonctionnement qui ont donné lieu à service fait entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'exercice, et pour lesquelles les pièces justificatives correspondantes n'ont pas encore été reçues ou émises à l'issue de la journée complémentaire.

Le rattachement des produits et des charges à l'exercice donne lieu à une inscription budgétaire, en recettes et en dépenses, à chaque article intéressé de la section de fonctionnement.

De plus, pour éviter que l'absence d'adoption du budget avant le 1^{er} janvier n'interrompe brusquement le fonctionnement de l'établissement, et dans un souci de continuité du service, la loi prévoit la possibilité de reconduire le budget de l'année précédente. Dans ce cadre, les dépenses d'investissement doivent faire l'objet d'une autorisation budgétaire spéciale.

L'antériorité

Le budget doit être établi et voté avant le début de l'année à laquelle il se rapporte, soit avant le 1^{er} janvier de l'exercice.

Des aménagements au principe d'antériorité sont prévus, pour prendre en compte les contingences nécessaires à l'élaboration du budget, à savoir la transmission préalable et indispensable de données par les services de l'Etat, la détermination des taux des impôts directs locaux et la poursuite de la gestion de la collectivité.

Dans tous les cas, le budget de la collectivité doit être voté :

- Avant le 15 avril de l'exercice en cours;
- Avant le 30 avril en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante.

L'équilibre

Le principe d'équilibre s'applique à toutes les décisions budgétaires : budget primitif, budget supplémentaire, décisions modificatives. Il s'applique à tous les budgets : budget principal et budgets annexes. Il ne souffre aucun aménagement.

Il est défini par l'article L1612-4 du CGCT.

« Le budget de la collectivité est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

Il se définit comme un équilibre comptable et un équilibre réel.

L'équilibre comptable

Le total des recettes doit être égal au total des dépenses en section de fonctionnement, en section d'investissement et au total des sections.

L'équilibre réel

Trois conditions doivent être remplies :

- L'équilibre doit être réalisé par section, de fonctionnement et d'investissement;
- Les recettes et les dépenses doivent être évaluées de façon sincère, sans omission, minoration ou majoration;
- Le remboursement de la dette en capital doit être couvert par des ressources propres de la collectivité.

L'exigence de sincérité s'impose au même titre que celle de prudence, les mécanismes de provisions et d'amortissement contribuant à la maîtrise du risque financier de l'établissement.

Ne sont pas considérés comme étant en déséquilibre, les budgets dont :

- La section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des sections des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.
- La section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision de l'assemblée délibérante ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées.

L'unité

Toutes les recettes et toutes les dépenses de la collectivité doivent figurer dans un document unique soumis au vote de son assemblée délibérante. Il doit y avoir unité de la prévision et de l'autorisation financière.

Des aménagements au principe d'unité budgétaire sont prévus :

- Des budgets annexes à caractère administratif et à caractère industriel et commercial peuvent être créés. Avec le budget principal de l'établissement, ils constituent son budget, dans son ensemble.
- Les budgets relevant du secteur social et medico social. L'établissement n'est pas concerné.
- Les budgets des services assujetties à la TVA.
- Les budget des organismes de coopération intercommunale.

Le principe d'unité impose que le budget principal et les budgets annexes soient votés lors d'une seule et même séance de l'assemblée délibérante.

Le budget du SYTEC comprend un budget principal et 3 budgets annexes : Environnement, SCOT Ingénierie et Programmes LEADER – FISAC.

L'universalité

Le principe d'universalité budgétaire se décompose en deux sous-principes :

- La règle du produit brut ou règle de non compensation ou règle de non contraction qui interdit de contracter des recettes et des dépenses, sans possibilité de compensation d'une écriture en recette par une dépense ou inversement.
- La règle de non affectation des recettes et des dépenses, l'ensemble des recettes devant financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

Des dérogations sont autorisées :

- Pour ce qui concerne la règle du produit brut , les avoirs sur facture sont autorisés;
- Pour ce qui concerne la règle de non affectation, les dons et legs, les subventions d'équipement et d'investissement, le produit des amendes de police peuvent être des recettes affectées à des dépenses.

La spécialité

Le principe de spécialité budgétaire implique que les crédits budgétaires sont limitatifs au niveau auquel ils ont été votés.

L'assemblée délibérante peut ainsi s'assurer de la maîtrise de l'activité financière de la collectivité en spécialisant ses autorisations de dépenses.

Ce principe reçoit des aménagements :

- Sauf vote par article, l'exécutif de la collectivité, ordonnateur des recettes et des dépenses, peut effectuer des virements de crédits d'article à article au sein d'un même chapitre budgétaire.
- L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise l'assemblée délibérante à déléguer à l'ordonnateur la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des

dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits retracés dans une décision, lors de sa plus proche séance.

Par délibération n°2022-47 en date du 1^{er} décembre 2022, le Comité Syndical du SYTEC a autorisé cette fongibilité des crédits, laquelle est confirmée dans le cadre de chaque vote annuel du budget.

LE BUDGET, UN ACTE POLITIQUE ET ADMINISTRATIF

Le budget est l'acte par lequel l'assemblée délibérante, en l'occurrence le Comité Syndical du SYTEC, prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice. C'est un acte politique majeur dans la vie de l'établissement, par lequel le Comité Syndical du SYTEC met en oeuvre un programme d'action politique et d'investissement, et donne aux services les moyens leur permettant de fonctionner. Il hiérarchise les priorités politiques et constitue un instrument de pilotage et de maîtrise des finances de la collectivité.

Il s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation posées notamment par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les nomenclatures comptables et plus spécifiquement la M57, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, l'instruction NOR FCPE 1610506J du 15 avril 2026 relative aux pièces justificatives du secteur public local, le Code de la Commande Publique, le Code Général de la Fonction Publique, le Code de l'Environnement...

L'ensemble des documents budgétaires (délibérations et maquettes budgétaires) font l'objet d'un vote en assemblée délibérante et d'une transmission au contrôle de légalité. Ces documents répondent à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond, prévu par le CGCT et l'instruction comptable M57.

Le budget du SYTEC est voté par nature.

La présentation du budget

Le budget est un document normalisé qui doit respecter des règles et des mécanismes comptables pour retracer les opérations de la situation financière de la collectivité.

Ces règles et mécanismes sont précisés par la nomenclature budgétaire et comptable M57, pour le SYTEC.

Cet acte budgétaire est obligatoirement constitué d'une délibération de l'assemblée délibérante et d'une maquette budgétaire, rendant le budget exécutoire.

La délibération est l'acte qui manifeste la volonté de l'assemblée délibérante et qui permettra son exécution par l'ordonnateur. Elle produit des effets de droit.

La maquette budgétaire est dûment complétée et présentée au vote du Comité Syndical de l'établissement. Elle comporte:

- Des informations générales;
- Des ratios budgétaires et financiers;
- Des vues d'ensemble par section
- La balance générale;

- Le détail par section en dépenses et en recettes;
- Les annexes obligatoires.

La présentation des comptes doit respecter la nomenclature budgétaire, dans le strict respect du plan comptable.

Les documents budgétaires sont signés par tous les membres de l'assemblée délibérante présents lors de leur adoption, y compris ceux qui ont voté contre ou se sont abstenus. À défaut, mention est faite de la cause qui les a empêchés de signer.

L'arborescence budgétaire

Le budget principal et chaque budget annexe sont ventilés en deux sections (fonctionnement / investissement) et le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré.

Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, dont des chapitres globalisés (par exemple : 011 – Charges à caractère général et 012 – Charges de personnel et frais assimilés), ventilé chacun par articles comptables.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement sont ventilées par fonction à titre d'information :

Au budget principal qui recouvre les fonctions supports de l'établissement (administration générale, finances, gestion des ressources humaines et communication) :

- Fonction 01 – opérations non ventilables
- Fonction 0 – Services généraux
 - ⇒ Rubrique 020 – Administration générale de la collectivité
 - ⇒ Rubrique 021 – Personnel non ventilé

Au budget annexe Environnement qui recouvre la prévention et l'exploitation des activités de tri et de valorisation des déchets recyclables, la collecte et valorisation du verre, l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés, la collecte des déchets verts et la déshydratation des boues des STEP et leur co-compostage :

- Fonction 01 – opérations non ventilables
- Fonction 0 – Services généraux
 - ⇒ Rubrique 021 – Personnel non ventilé
- Fonction 7 – Environnement
 - ⇒ Rubrique 70 – Services communs
 - Sous-rubrique 7211 – Actions prévention et sensibilisation
 - Sous-rubrique 7212 – Collecte des déchets
 - Sous-rubrique 7213 – Tri, valorisation, traitement déchets

Au budget annexe SCOT Ingénierie qui recouvre l'ingénierie de planification et d'aménagement (SCOT) ainsi que celle de la transition énergétique (TEPOS et fonds chaleur) :

- Fonction 01 – opérations non ventilables
- Fonction 0 – Services généraux
 - ⇒ Rubrique 020 – Administration générale de la collectivité
- Fonction 5 – Aménagement des territoires et habitat
 - ⇒ Rubrique 51 – Aménagement et services urbains
 - Sous-rubrique 510 – Services communs
- Fonction 7 – Environnement
 - ⇒ Rubrique 70 – Services communs

- ⇒ Rubrique 75 – Politique de l'énergie
 - Sous-rubrique 758 – Autres actions

Au budget annexe Programmes Leader – Fisac qui recouvre la gestion du Programme Leader 2014 - 2020 :

- Fonction 01 – opérations non ventilables
- Fonction 6 – Action économique
 - ⇒ Rubrique 60 – Services communs

En section d'investissement, les crédits de dépenses peuvent être votés par opération, ventilés par article.

L'arborescence de gestion comptable

Au-delà de cette présentation normalisée, le SYTEC a choisi d'organiser sa gestion comptable du Budget Annexe Environnement par activité en mode semi-matriciel, déclinée de la manière suivante en section de fonctionnement : Chapitres / articles / fonctions -Rubriques – Sous rubriques / Codes activités

Cette segmentation des crédits est réalisée en dépenses comme en recettes de fonctionnement. Elle permet de suivre de façon analytique ce budget pour présenter les résultats d'exploitation de chaque activité identifiée et contribuer à l'élaboration de la matrice des coûts attendue des éco-organismes dans le cadre des soutiens financiers apportés. Elle permet d'identifier ces activités, de mieux appréhender leurs coûts et de faciliter la prise de décision.

La codification analytique des activités est la suivante :

- | | |
|--|--------|
| • Centre de tri : | CDT |
| • Extension des consignes de tri : | ECT |
| • Centre d'enfouissement technique : | CET |
| • Collecte du verre: | VERRE |
| • Collecte des déchets verts : | CDV |
| • Co-compostage des boues et des déchets verts : | COCOMP |
| • Non affecté : | NonAff |

Cette ventilation analytique des crédits, par activité, est présentée à l'appui du compte administratif de ce budget annexe, pour chaque exercice.

LE CYCLE BUDGETAIRE

Le budget est prévu et voté pour la durée d'un exercice, débutant le 1^{er} janvier et prenant fin le 31 décembre.

Son élaboration et les différentes décisions qui le font évoluer au cours de l'exercice sont encadrées par des échéances légales et réglementaires.

Comme pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants, la préparation budgétaire du SYTEC intègre l'étape préalable obligatoire du débat d'orientations budgétaires.

Les orientations budgétaires

Conformément aux dispositions de l'article L2312-1 du CGCT, le SYTEC organise en Comité Syndical, un débat sur les orientations budgétaires générales de l'exercice et les engagements pluriannuels ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des

effectifs. Il s'applique au budget principal et aux budgets annexes.

A l'appui, un rapport est remis aux membres de l'assemblée délibérante. Il précise la situation financière de l'établissement, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en sections de fonctionnement et d'investissement, la structure des effectifs, l'évolution des charges de personnel, la durée du travail, l'évolution de l'encours de dette et des amortissements et provisions.

Le SYTEC structure notamment son rapport d'orientations budgétaires autour d'un rappel du contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire (conjoncture économique, loi de finances de l'année, évolution des politiques de gestion et de traitement des déchets) et d'une présentation de la situation spécifique de l'établissement.

Ce débat de portée générale permet aux élus membres du SYTEC de s'exprimer sur le projet budgétaire d'ensemble et permet à la Présidente de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Il a lieu dans les deux mois du vote du budget primitif. Il est matérialisé par une délibération. Si aucun délai minimal n'est imposé entre le vote du débat d'orientations budgétaires et le vote du budget, le juge administratif a estimé que ce débat ne peut intervenir à une date trop proche du vote du budget.

C'est une formalité substantielle et toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientations budgétaires distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge.

Le budget primitif

Le budget primitif est voté avant le 15 avril de l'exercice auquel il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans l'arrondissement avant le 30 avril. Ces dates butoir sont reportées respectivement aux 30 avril et 15 mai les années de renouvellement des organes délibérants.

Le budget primitif de l'exercice N reprend les résultats de l'exercice antérieur, ainsi que les restes à réaliser, le compte administratif de l'exercice N-1 étant arrêté et voté préalablement par l'assemblée délibérante.

Le SYTEC vote son budget primitif entre le 15 mars et le 15 avril de l'exercice. Pour cela, le calendrier de préparation budgétaire proposé est le suivant :

- Septembre – Octobre N-1 : hypothèses de « cadrage » du budget primitif (BP) de l'année N, notamment concernant la masse salariale, l'évolution globale des charges de gestion courante, l'évolution des intérêts de la dette et des amortissements, les tarifs de prestations et le volume global de crédits consacrés à l'investissement (hors crédits dévolus au remboursement en capital de la dette).
- Novembre – Décembre N-1 : préparation par les services des propositions budgétaires de l'exercice à venir. Délibération du Comité Syndical sur les tarifs de prestations.
- Janvier N : élaboration des comptes administratifs de l'exercice N-1 pour présentation devant les instances d'arbitrage et de validation avant l'arrêté des comptes.
- Février – mi mars N : Présentation des comptes administratifs et proposition d'affectation des résultats de l'exercice N-1 en Commission des Finances et en Bureau. Arrêté des comptes de l'exercice N-1 et vote de l'affectation des résultats par le Comité Syndical. Proposition de rapport d'orientations budgétaires devant ces mêmes instances. Débat d'orientations budgétaires en Comité Syndical.
- 15 mars – 15 avril N : Présentation du budget primitif en Commission des Finances et en Bureau.
Vote du budget primitif de l'année N en Comité Syndical.

Le SYTEC a fait le choix d'un vote par nature. Le budget est ainsi présenté par chapitre et par article budgétaire. Il est voté au niveau du chapitre avec la possibilité de fongibilité des crédits en procédant à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Conformément à l'exigence de présentation croisée de l'article L2312-3 du CGCT, le budget primitif et le compte administratif sont tenus par fonction et sous fonction. La nomenclature fonctionnelle a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par domaine de compétences, les dépenses et les recettes de la collectivité.

Les décisions modificatives

Au cours de l'exercice budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes autorisées au budget primitif peuvent évoluer et être revues lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « décision modificative ».

Cette décision, partie intégrante du budget de l'exercice, doit respecter les mêmes règles de présentation et d'adoption que le budget primitif.

Dans la mesure du possible, le recours aux décisions modificatives est limité au strict nécessaire, au cours de l'exercice.

Le budget supplémentaire et l'affectation des résultats

Le budget supplémentaire

Le « budget supplémentaire » constitue une décision modificative ayant pour particularité de reprendre les résultats comptables de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire ne peut être adopté par l'assemblée délibérante qu'après le vote du compte administratif de l'exercice clos.

Sauf exception, le SYTEC ne vote pas de budget supplémentaire, le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice N-1 étant arrêtés au 1^{er} trimestre de l'exercice N, donc préalablement au vote du budget primitif. Il en est de même pour l'affectation des résultats adoptée au cours la même séance du Comité Syndical.

Le budget supplémentaire n'a donc pas lieu d'être.

L'affectation des résultats

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au « D001 » ou excédent au « R001 ») et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

La quote-part de résultat N-1 doit au minimum correspondre au montant du virement de la section de fonctionnement éventuellement prévu au titre de l'exercice N-1, en recette sur la ligne budgétaire « 021 » de la section d'investissement et en dépense sur la ligne « 023 » de la section de fonctionnement.

Pour déterminer le besoin de financement de la section d'investissement à l'issue d'un exercice budgétaire, il convient de s'assurer que :

- Le déficit ou l'excédent de clôture de la section d'investissement au compte administratif est identique à celui qui apparaît au compte de gestion ;
- Les restes à réaliser ont été sincèrement évalués.

Si l'excédent de fonctionnement cumulé apparaissant au compte administratif ne suffit pas pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, cet excédent doit être affecté en totalité et aucune quote-part ne peut être reportée en recette de fonctionnement. Dans ce cas, la collectivité doit mobiliser d'autres ressources de fonctionnement pour équilibrer cette section au budget de l'année suivante ou bien elle doit limiter les dépenses prévisionnelles de ladite section.

La réalisation de l'affectation nécessite l'émission d'un titre de recettes au compte « 1068 », justifié par la délibération d'affectation. Pour la part non affectée, le report ne nécessite pas l'émission d'un titre mais se limite à une inscription sur une ligne budgétaire de la section de fonctionnement (« R002 »).

Le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif est purement et simplement reporté, quel qu'il soit, en section d'investissement sur la ligne budgétaire du budget primitif (« D001 » pour un déficit et « R001 » pour un excédent).

Si l'excédent de fonctionnement N-1 est supérieur au besoin de financement de la section d'investissement, il peut être au choix de l'assemblée délibérante, soit affecté en complément de la somme correspondant à l'affectation minimale (déterminée comme indiqué ci-dessus), soit simplement reporté en section de fonctionnement (« R002 »).

Un budget qui intégrerait une affectation de résultat effectuée en méconnaissance des règles rappelées ci-dessus (et en particulier sur la base d'un besoin de financement de la section d'investissement incorrectement évalué ou insuffisamment comblé) serait insincère donc déséquilibré et susceptible d'être déféré à la Chambre Régionale des Comptes.

Le compte de gestion et le compte administratif

Le compte de gestion

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. Il présente également le bilan et le compte de résultat de la collectivité et retrace sa gestion patrimoniale. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le compte de gestion est voté par l'assemblée délibérante.

Son vote doit intervenir obligatoirement avant celui du compte administratif, l'assemblée délibérante ne pouvant valablement délibérer sur les comptes administratifs sans disposer des comptes de gestion correspondants. Il permet de constater la stricte concordance entre les deux documents. A défaut de vote préalable du compte de gestion, le compte administratif est susceptible d'être déféré au juge administratif par le représentant de l'Etat.

Le compte de gestion fait partie des pièces justificatives exigibles au titre du contrôle de légalité et doit être obligatoirement transmis avec le compte administratif (article D.2343-5 du CGCT).

Le compte administratif

L'ordonnateur, président de l'établissement, rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes.

Le compte administratif :

- Rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- Présente les résultats comptables de l'exercice ;
- Est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

En l'occurrence, le SYTEC arrête le compte administratif avant le vote du budget primitif.

Ce document est présenté par l'exécutif de la collectivité en Comité Syndical. Il peut participer aux discussions mais doit impérativement se retirer au moment du vote, sous peine de nullité de la délibération d'approbation.

La délibération d'approbation, à transmettre au représentant de l'État dans l'arrondissement avec le compte administratif, indique :

- Le nom du président de séance ayant été élu par l'assemblée délibérante ;
- Le nombre de membres présents (l'ordonnateur ne pouvant être comptabilisé comme membre présent pour le calcul du quorum) ;
- Le retrait de l'ordonnateur au moment du vote ;
- Le nombre de suffrages exprimés et le décompte des voix « pour » ou « contre » ainsi que les éventuelles abstentions.

A terme, le Compte Financier Unique viendra remplacer la présentation actuelle des comptes locaux.

Ce document devrait permettre d'améliorer la qualité des comptes en favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière.

LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Les autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP)

Le CGCT et la nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoient la possibilité de recourir à la procédure de gestion pluriannuelle des crédits de dépenses d'investissement par autorisation de programme et crédits de paiement.

Cette modalité de gestion permet à l'établissement de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice, pour une opération d'investissement d'envergure.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être

engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Le SYTEC n'a pas encore ouvert d'AP / CP, dans le cadre de ses différents budgets.

Délibération et information de l'assemblée délibérante sur la gestion pluriannuelle

Conformément aux dispositions de l'article R.2311-9 du CGCT, les autorisations de programme sont votées par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative. Elles peuvent être votées lors de toute réunion du Comité Syndical.

La délibération précise :

- L'objet;
- Le montant;
- La répartition pluriannuelle des crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent impacter fortement les budgets futurs en cumulant les crédits de paiement, chaque année. Leur volume, additionné aux opérations d'investissement en dehors de ces autorisations ne doit pas excéder les capacités d'investissement de l'établissement.

La nomenclature budgétaire et comptable applicable prévoit que le Règlement Budgétaire et Financier doit préciser les modalités d'information de l'assemblée délibérante concernant les engagements pluri-annuels au cours de l'exercice.

Le suivi régulier des autorisations de programme peut conduire à apporter des modifications (suppression d'AP devenues sans objet, variation du rythme de réalisation...) ou d'une révision (augmentation ou diminution de l'enveloppe de l'AP...). Il fait l'objet d'une délibération annuelle de gestion au plus tard en fin d'exercice budgétaire.

La situation des autorisations de programme et des crédits de paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

L'EXECUTION BUDGETAIRE

Le budget voté s'exécute du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année.

Le cycle de l'exécution budgétaire comporte différentes étapes, de la réservation des crédits lorsque la décision de financer une action ou un projet est prise par la collectivité jusqu'à la prise en charge des mandats et titres émis par le comptable public.

L'engagement juridique et comptable

Définition

Conformément aux dispositions du CGCT, l'ordonnateur doit tenir une comptabilité des dépenses

engagées.

L'engagement juridique

C'est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge financière. Cette obligation résulte notamment d'un contrat, d'un marché, d'une convention, d'une lettre de commande, d'un acte de vente, d'une délibération... Il est saisi dans la comptabilité d'engagement pour son montant total et fera l'objet éventuellement de mandatements successifs. L'engagement juridique doit rester dans les limites des autorisations budgétaires (crédits limitatifs en dépense).

L'engagement comptable

Il consiste à réserver dans les écritures de la comptabilité d'engagement les crédits nécessaires et assurer leur disponibilité, au moment du mandatement, des crédits limitatifs en dépense. Le contrôle de la disponibilité des crédits est opéré lors de l'engagement comptable.

Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel de dépenses, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction, voire code activité pour le Budget Annexe Environnement, opération en section d'investissement). Il peut être ajusté jusqu'au moment de la liquidation de la dépense.

Un rapprochement est effectué entre l'engagement et le mandatement ; si le montant du mandatement excède celui de l'engagement, un engagement complémentaire sera constaté ; à l'opposé, si le mandatement est inférieur, l'engagement sera réduit (dégagement). Un dégagement est constaté en cas d'annulation ou de réduction d'un engagement précédemment enregistré.

La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect, par la collectivité, de ses engagements auprès des tiers.

L'engagement comptable est préalable ou concomitant à l'engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits. Seuls sont reportés les engagements s'appuyant sur un engagement juridique (délibération, contrat, bon de commande, marché...)

La comptabilité d'engagement doit permettre à tout moment de connaître :

- Les crédits ouverts en dépenses et les prévisions de recettes ;
- Les crédits disponibles pour engagement;
- Les crédits disponibles pour mandatement;
- Les dépenses et recettes réalisées;
- L'emploi fait des recettes grevées d'affectation spéciale.

En fin d'exercice, elle permet de :

- Déterminer le montant des rattachements de charges et produits qui influent sur le résultat de fonctionnement;
- Dresser l'état détaillé des restes à réaliser ou état des dépenses engagées non mandatées et état des recettes non titrées;
En investissement, ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.
En fonctionnement, ils correspondent aux dépenses engagées au 31 décembre non mandatées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre. En recettes, ils correspondent aux recettes certaines au 31 décembre et non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire.
- Etablir le compte administratif. Les restes à réaliser issus de la comptabilité des

engagements font partie intégrante du résultat du compte administratif. Les restes à réaliser en dépenses et recettes doivent être sincères.

Les informations issues de la comptabilité d'engagement sont utilisées dans la préparation et l'exécution du budget suivant. L'état des dépenses engagées non mandatées a une double finalité : arrêter le montant des dépenses à reprendre au budget suivant et fixer le montant des mandatements et paiements qui pourront être effectués en début d'exercice dans l'attente du budget si le vote intervient après le 31 décembre.

La fiabilité de la comptabilité administrative réside dans l'exactitude des restes à réaliser en dépenses et recettes pour les deux sections. L'exactitude des restes à réaliser repose sur le suivi et l'enregistrement régulier des engagements et dégagements de dépenses et recettes, des émissions de mandats et titres.

A tout moment, le SYTEC peut présenter le montant des crédits disponibles pour engagement selon la formule suivante :

Crédits disponibles = crédits ouverts – dépenses engagées non mandatées – mandatements

Les procédures d'engagement

L'engagement comptable est incrémenté automatiquement par l'application informatique budgétaire et financière. Il fait référence au numéro de marché public, si tel est le cas, ou au numéro du bon de commande, ou encore à celui de l'ordre de service... Un seul numéro correspond à un engagement.

Il est possible de créer un n° d'engagement avec plusieurs lignes d'imputations multiples sur une même dépense de fonctionnement.

Le lien entre engagement comptable et engagement juridique est assuré ainsi que le suivi jusqu'à la liquidation puis le mandatement.

Seul le service comptable du SYTEC assure la tenue et le suivi de la comptabilité d'engagement, en lien avec les services gestionnaires.

Les différents types d'engagement

L'engagement provisionnel

Dès le début de l'exercice, certaines dépenses peuvent être évaluées (contrats d'entretien, de maintenance, rémunérations du personnel, intérêts de la dette, remboursement de la dette en capital...). Ces dépenses font l'objet d'un engagement provisionnel dès le début de l'exercice.

L'engagement ponctuel

Il intervient en cours d'année, à la naissance d'une nouvelle obligation : signature d'un nouveau contrat, d'un marché public, dépenses ponctuelles.

Dans ce cadre, il peut être procédé de la façon suivante :

- « Un engagement pour une commande » : Cette procédure d'engagement est retenue pour les commandes passées par la collectivité sans s'appuyer sur un marché «formalisé» et sur présentation d'un bon de commande unique.
Seules la Présidente du SYTEC et la Direction ont qualité et pouvoirs pour signer les bons de commande.
Cette procédure d'engagement est également utilisée pour les commandes passées par la collectivité à partir de marchés à bons de commande, et pour lesquels le SYTEC assure un suivi financier par le biais de la correspondance entre un bon de commande et un seul

et unique engagement.

En l'absence de bon de commande signé, l'engagement n'est pas validé et ne peut donc pas être utilisé pour liquider des factures.

- « Un engagement pour un marché public » : A la notification du marché de fournitures, prestations de services ou travaux au titulaire retenu, les caractéristiques dudit marché sont renseignées dans l'application budgétaire et financière (nature, montant, durée...) et les dépenses afférentes font l'objet d'un engagement provisionnel.

La liquidation et le mandatement

Après avoir fait l'objet d'un engagement comptable et juridique, les obligations de payer doivent être liquidées puis mandatées.

La liquidation

Elle a pour objet de vérifier la réalité de la dette de l'établissement et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte deux opérations étroitement liées :

- La constatation du service fait consiste à vérifier la réalité de la dette. Il s'agit de s'assurer que le prestataire retenu par la collectivité a bien accompli les obligations lui incombant. Le service fait doit ainsi être certifié.

La constatation et la certification du service fait sont effectuées par les services gestionnaires.

D'une façon générale, le circuit de constatation du service fait est le suivant : la constatation du service fait est effectuée par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation, ou son supérieur hiérarchique (chef de service). La certification du service fait est ensuite réalisée par le service des finances.

- La liquidation proprement dite qui consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par le service des finances et conduit à proposer le mandat de paiement ou le titre de recettes après certification du service fait.
- Le mandatement / ordonnancement : c'est l'assistante chargée de l'exécution budgétaire qui ordonnance et émet les mandats de paiement et les titres de recettes. Elle procède pour cela à la vérification de la cohérence et de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires.

L'ordonnancement de la dépense / recette se matérialise par un mandat / titre établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au Service de Gestion Comptable de Saint-Flour de payer la dette du SYTEC (dépense – mandat) ou de recouvrer les sommes dues au SYTEC (recette – titre). Chaque mandat / titre doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée par le Code général des Collectivités Territoriales et par la réglementation applicable.

Les mandats, titres et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

Le paiement / le recouvrement

Le paiement (mandat) / recouvrement (titre) est effectué par le Service de Gestion Comptable de Saint-Flour qui effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur ;
- Disponibilité des crédits ;
- Imputation comptable ;
- Validité de la dépense ou de la recette ;
- Caractère libératoire du règlement ou du recouvrement.

LES OPERATIONS FINANCIERES PARTICULIERES ET LES OPERATIONS DE FIN D'ANNEE

La tenue des inventaires physique et comptable

Le patrimoine du SYTEC regroupe l'ensemble des biens meubles, immeubles, matériels, immatériels et financiers, en cours de production ou achevés, qui lui appartiennent. Leur acquisition est constatée en dépenses de la section d'investissement (comptes de classe 2 du bilan).

Ces éléments de patrimoine font l'objet d'une valorisation comptable et sont inscrits à l'inventaire physique et comptable de la collectivité.

Ce suivi des immobilisations constituant le patrimoine du SYTEC incombe à l'ordonnateur (chargé du recensement des biens et de leur identification par n° d'inventaire) ainsi qu'au Comptable public (chargé de la bonne tenue de l'état de l'actif de la collectivité).

Chaque immobilisation acquise par le SYTEC respecte le cycle comptable suivant :

- Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine du SYTEC;
- Amortissement du bien.

Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine

Elle est constatée soit au moment de la signature d'un marché public de fournitures, de prestations de services ou de travaux, soit au moment de la liquidation liée à l'entrée dans le patrimoine de l'immobilisation, et au plus tard à l'émission du mandat "type inventaire" d'acquisition ou d'intégration du bien. Chaque immobilisation est référencée dans une "fiche bien" ou fiche d'immobilisation sous un n° d'inventaire unique (année / n° du 1^{er} mandat rattaché à la fiche bien), un libellé explicite (25 caractères alphabétiques et numériques maximum), avec une seule imputation comptable.

Tous les éléments affectant la vie du bien doivent y figurer, y compris les subventions finançant l'immobilisation.

Les biens acquis par lots ou faisant l'objet d'un même marché public de travaux, imputés sur un même article comptable sont inscrits sur une même fiche bien groupant ces immobilisations.

3 types de suivi des biens sont mis en oeuvre:

- Le suivi individualisé : 1 bien / 1 n° d'inventaire UNIQUE / 1 fiche d'immobilisation;
- Le suivi semi-globalisé : X bien acquis dans le même lot ou s'il s'agit de bien de faible montant dont le seuil est fixé par le Comité Syndical / 1 n° d'inventaire UNIQUE : 1 fiche d'immobilisation;
- Le suivi globalisé : X biens / 1 n° d'inventaire UNIQUE / 1 fiche d'immobilisation par an;

La fiche d'immobilisation est ensuite transmise au Service de Gestion Comptable de Saint-Flour pour une exacte concordance entre l'inventaire comptable et l'état de l'actif.

Ce rattachement de la liquidation à un élément du patrimoine (n° d'inventaire) est obligatoire.

Sortie de l'immobilisation du patrimoine

Elle fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre) constatée dans un certificat de réforme. La sortie du patrimoine est constatée dans la fiche d'immobilisation.

Lors d'une cession d'un bien mobilier ou immobilier, des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur vénale) sont comptabilisées.

L'amortissement

Il constate la perte de la valeur comptable de l'immobilisation, consécutive à l'usage, au temps, à son obsolescence ou à toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles. La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2022-46 en date du 1er décembre 2022, et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. A chaque immobilisation, affectée d'un n° d'inventaire spécifique, correspond un tableau d'amortissement constaté annuellement dans la fiche bien.

L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu :

- A une dépense en section de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien imputée au compte 68 "Dotation aux amortissements et provisions";
- A une recette en section d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien, imputée aux comptes 28 "Amortissements des immobilisations".

Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement / recette d'investissement) sont de même montant.

La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.

Les régies de recettes

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques (responsables des services de gestion comptable) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge.

Ce principe connaît un aménagement avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du Service de Gestion Comptable, d'exécuter certaines opérations, de manière limitative et contrôlée.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses. En l'occurrence, le SYTEC n'a pas de régie d'avances.

Les personnes pouvant être autorisées à manier des fonds publics ont la qualité de régisseur(s) ou de mandataire(s) avec différentes catégories, selon la nature ou la durée de leur intervention.

Les régisseurs et leur(s) mandataire(s) sont nommés par décision de l'ordonnateur de l'établissement auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

Le régisseur de recettes nommé est responsable de :

- L'encaissement des recettes dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie de recettes) ;
- La garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il gère (responsabilité en cas de perte ou de vol) ;
- La conservation des pièces justificatives ;
- La tenue de la comptabilité.

Il tient une comptabilité exhaustive de l'ensemble de ses opérations qu'il doit justifier

périodiquement auprès de l'ordonnateur et du responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour.

Ce dernier a pour rôle de :

- Contrôler et viser les arrêtés et décisions adressés par le SYTEC ;
- Procéder au suivi comptable et administratif des régies de recettes;
- Contrôler les régies.

Le régisseur et le mandataire suppléant peuvent voir leur responsabilité engagée sous la forme administrative, financière et pénale, dans les conditions de l'Ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.

Les provisions

Conformément au Plan Comptable Général, le provisionnement est une application du principe de prudence. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque, voire d'étaler une charge. L'estimation de la provision correspond au montant de la sortie de ressources que l'entité doit supporter pour éteindre son obligation. Les provisions participent de la sincérité des comptes et du respect de l'image fidèle que doivent donner les comptes annuels de la collectivité.

Les provisions constituent :

- Soit une opération d'ordre semi-budgétaire se traduisant par une dépense de fonctionnement (la dotation). Sur chacun de ses budgets, principal et annexes, le SYTEC est soumis à la comptabilisation de ses provisions suivant le mode semi-budgétaire.
- Soit une opération d'ordre budgétaire comprenant à la fois une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement de même ordre (la provision).

Les provisions doivent être constituées dès l'apparition d'un risque ou d'une dépréciation. Dans tous les cas, elles doivent figurer au budget primitif et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision est pratiquée.

Pour ce qui concerne le Budget Annexe Environnement, le SYTEC exploitant une ISDND, Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE), la directive européenne sur la mise en décharge du 26/04/99 prévoit dans son article 10 que « la totalité des coûts d'installation et d'exploitation d'un site de stockage, y compris, dans la mesure du possible, les coûts de la garantie financière ou de son équivalent visés à l'article 8, point a) IV), et les coûts estimés de la désaffectation du site et de son entretien après désaffectation pendant une période d'au moins trente ans, soient couverts par le prix exigé par l'exploitant pour l'élimination de tout type de déchets dans cette décharge ».

Le contenu du suivi de l'ISDND des Cramades est détaillé dans l'arrêté préfectoral initial d'autorisation et les arrêtés préfectoraux complémentaires. Ils obligent au maintien de la clôture du site pendant au moins cinq ans après la période d'exploitation. A l'issue de cette période, les dispositifs de captage et de traitement du biogaz et des lixiviats et tous les moyens nécessaires au suivi du site doivent cependant rester protégés des intrusions et cela pendant toute la durée de leur maintien sur site.

Ils prévoient aussi la suppression de tous les aménagements non nécessaires au maintien de la couverture du site, à son suivi et au maintien en opération des dispositifs de captage et de traitement du biogaz et des lixiviats.

Le suivi trentenaire oblige à un provisionnement de post-exploitation en vue d'un programme

pluri-annuel d'entretien. Ce provisionnement relève d'une décision de l'assemblée délibérante qui prend en compte uniquement les charges.

Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

Les instructions budgétaires et comptables imposent le respect de la règle de l'annualité budgétaire et du principe de l'indépendance comptable des exercices. Celui-ci correspond au rattachement des charges et des produits dès lors que leur montant peut avoir un impact significatif sur le résultat. Cette obligation concerne la seule section de fonctionnement.

Le rattachement suppose que 3 conditions soient remplies :

- Le service doit être fait au 31 décembre de l'année N.
- Les sommes en cause doivent être significatives.
- La dépense doit être non récurrente d'une année sur l'autre.

La journée complémentaire

La journée complémentaire autorise jusqu'au 31 janvier de l'année N+1 l'émission en section de fonctionnement des titres et des mandats correspondant aux services faits et aux droits acquis au 31 décembre de l'année N.

La période de la journée complémentaire est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

Le SYTEC limite au strict minimum l'utilisation de cette souplesse.

LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

La gestion de la dette

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux peuvent recourir à l'emprunt.

L'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement de la dette en capital.

Le recours à l'emprunt relève de la compétence du Comité Syndical, assemblée délibérante du SYTEC. Cette compétence a été déléguée à la Présidente de l'établissement (article L.2122-22 du CGCT). Cette délégation est encadrée. Dans le cadre d'une décision, elle peut ainsi :

- Lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- Retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un moment donné, du gain espéré et des primes et commissions à verser ;
- Passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- Résilier l'opération arrêtée ;
- Signer les contrats répondant aux conditions posées ;
- Définir le type d'amortissement ;
- Recourir, pour les réaménagements de dette, à la faculté de passer du taux variable au

taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

- Conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Comité Syndical est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation.

L'évolution de l'encours de dette et les opérations réalisées au cours de l'année passée sont retracées dans les délibérations relatives à l'arrêté du compte administratif de chaque exercice N, et dans le rapport relatif au débat d'orientations budgétaires de l'exercice N+1.

La gestion de la trésorerie

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés.

Des disponibilités peuvent apparaître (excédents de trésorerie). Il est interdit de les placer sur un compte bancaire, y compris de la Caisse des Dépôts et Consignations.

A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors au SYTEC de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle – ci, son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire.

Une ligne de trésorerie permet de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et gérés par le Service de Gestion Comptable de Saint-Flour sur un compte financier de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Comité Syndical du SYTEC, qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé.

Cette compétence a été déléguée à la Présidente de l'établissement (article L.2122-22 du CGCT). Cette délégation de compétence est encadrée. Dans le cadre d'une décision, elle peut contractualiser l'utilisation d'une ligne de trésorerie, dans le respect du plafond fixé par la délibération du Comité Syndical n°2020-43 en date du 12 novembre 2020.

X X
X

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-10
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 40 Présents : 22 Pouvoirs : 9 Absents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLETT, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES PERSONNELS
RISQUES STATUTAIRES**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986, modifié, pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurance souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP) ;

Vu le Code Général de la Commande Publique ;

Considérant la délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2016-76 en date du 8 novembre 2016, décidant notamment de souscrire un avenant d'adhésion au contrat de groupe pour l'assurance statutaire des personnels pour la période 2017 – 2020 établi entre le Centre de Gestion et l'assureur AMTRUST et les courtiers YVELIN – COLLECTEAM ;

Considérant la délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2020-17 en date du 6 mars 2020, décidant de renouveler le contrat du groupe d'assurance des personnels risques statutaires pour la période 2021 – 2024 établi entre le Centre de Gestion et l'assureur AMTRUST et les courtiers YVELIN – COLLECTEAM ;

Considérant que le Centre de Gestion peut souscrire un contrat de groupe pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérents, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.

Il est nécessaire pour le SYTEC de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.

Il est proposé de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence, en conformité avec les dispositions du Code de la Commande Publique.

Le Centre de Gestion du Cantal, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, peut souscrire un tel contrat pour son compte si les conditions obtenues donnent satisfaction au SYTEC.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

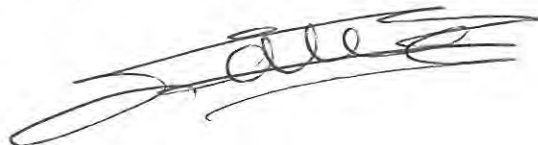
- De charger le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, démarche qui peut être engagée par plusieurs collectivités locales intéressées.
- Les conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - Pour les agents affiliés à la CNRACL : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.
 - Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC : : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.
- Les conventions devront prendre effet au 1^{er} janvier 2025, pour une durée de 4 ans et être gérées sous le régime de la capitalisation.
- La délibération d'adhésion aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Nombre de votants : 31
Nombre de voix pour : 31
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-11
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 40 Présents : 22 Pouvoirs : 9 Absents : 9	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
---	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Jean MAGE, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Gilbert MOMMALIER, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Charles RODDE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, François BOISSET, Valérie CABÉCAS-ROQUIER, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Jean-Paul MALBEC, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**CONTRATS D'OBJECTIFS CITEO – BAREME F
APPROBATION DES PLANS D'ACTIONS 2024**

Vu la délibération du Comité Syndical du SYTEC n°2021-12 en date du 25 février 2021 approuvant les plans d'actions 2021 du contrat d'objectifs CITEO - barème F, dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri plastiques.

Le Syndicat des Territoires de l'Est Cantal est engagé avec CITEO pour la période 2018-2023 dans le cadre du barème F qui conditionne les soutiens à la collecte et au traitement des déchets issus de la collecte sélective. Par voie d'avenant, ces soutiens sont reconduits pour l'année 2024, dans l'attente de la signature du nouveau cahier des charges ministériel dans le cadre du contrat de barème G à conclure.

Le contrat de barème F est fourni par CITEO dans le cadre d'un cahier des charges ministériel et de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Ce barème et ses conditions de soutien accompagnent les collectivités dans la mise en place de l'extension des consignes de tri à tous les plastiques.

Les collectivités doivent donc s'organiser pour optimiser leurs dispositifs de collecte et de tri. Afin de ne pas les pénaliser de manière brutale, le contrat d'objectifs du barème F donne lieu à un soutien de transition au niveau des soutiens versés au titre du barème E en 2016.

Les collectivités doivent pour cela s'engager sur trois points :

- Conserver un niveau de performance supérieur ou égal à celui de 2016 ;
- Elaborer un plan d'actions annuel pour les points faibles du territoire et améliorer la performance environnementale et technico-économique ;
- Etablir, en fin d'année, un échéancier prévisionnel pour le passage à l'extension des consignes de tri à tous les plastiques, avec le statut de son centre de tri dans l'extension.

Le dispositif est reconduit en 2023, après passage à l'extension des consignes de tri, dans l'attente du Barème G, toujours en cours d'élaboration par l'Etat.

Chaque collectivité concernée doit choisir un ou des objectifs parmi une liste proposée par CITEO, chaque objectif donnant lieu à un plan d'actions spécifique. De même, un objectif défini sur plusieurs territoires et spécifique à chacun, génère des plans d'actions différents.

Une ou plusieurs thématiques doivent ensuite être sélectionnées pour atteindre l'objectif fixé :

- Pré-collecte / Collecte / Sensibilisation
- Transfert
- Tri / Gestion des refus.

Enfin, pour chaque thématique retenue, la collectivité sélectionne le ou les leviers nécessaires à la réalisation de son objectif.

Des plans d'actions 2023 élaborés par le SYTEC en collaboration étroite avec Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et la Communauté de Communes du Pays Gentiane, ont été approuvés par les EPCI et le Syndicat en 2023. Ils font l'objet d'un bilan spécifique dans le cadre de l'évaluation annuelle de ce contrat.

Pour rappel, ces actions sont les suivantes :

- A l'échelle du SYTEC,
 - ⇒ Adopter et mettre en œuvre le Plan d'actions Prévention 2023-2026 ;
 - ⇒ Inciter les usagers à trier pour diminuer les déchets dans les bacs d'ordures ménagères ;
 - ⇒ Diminuer les tonnages de refus de tri enfouis ;
 - ⇒ Détourner les biodéchets des ordures ménagères résiduelles avec la mise en œuvre de leur gestion de proximité notamment par compostage partagé.
- A l'échelle de Saint-Flour Communauté,
 - ⇒ Regrouper les points de collecte, en coordination avec les communes concernées, pour permettre un meilleur remplissage des bacs et une optimisation de la collecte sélective ;
 - ⇒ Prolonger la communication sur l'extension des consignes de tri en l'intensifiant au printemps, à l'ouverture des résidences secondaires.
- A l'échelle de Hautes Terres Communauté,
 - ⇒ Installation de compacteurs à cartons pour les habitants d'Allanche, Murat et Neussargues-En-Pinatelle ;
 - ⇒ Installation d'une benne à cartons pour les habitants de Massiac ;
 - ⇒ Installations de PAV supplémentaires pour la collecte sélective sur les secteurs de Murat et Albepierre-Bredons ;
 - ⇒ Installations de PAV supplémentaires pour la collecte du verre sur les secteurs de Murat et Albepierre-Bredons.

- A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Gentiane,
 - ⇒ Développer la communication dans la presse et dans le magazine de la communauté de communes pour sensibiliser au geste de tri ;
 - ⇒ Augmenter le tonnage de collecte sélective ;
 - ⇒ Installer des PAV supplémentaires sur le territoire intercommunal.

Des plans d'actions 2024 sont élaborés par le SYTEC en collaboration étroite avec Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et la Communauté de Communes du Pays Gentiane. Ils ne doivent pas reprendre des actions menées en 2021, 2022 et 2023.

Il est proposé :

- A l'échelle du SYTEC,
 - ⇒ Renforcer et dynamiser la communication sur les consignes de tri auprès du public ;
 - ⇒ Organiser des réunions avec les EPCI pour cibler les points nécessitant une communication renforcée ;
 - ⇒ Suivre la prestation de tri ;
 - ⇒ Etudier la création d'un centre de transfert de la collecte sélective.

- A l'échelle de Saint-Flour Communauté,
 - ⇒ Déplacer certaines colonnes à verre pour mieux répondre aux besoins de la population ;
 - ⇒ Organiser des visites du centre de tri pour les élus, conseils municipaux de jeunes et agents de la collectivité afin de porter la bonne parole ;
 - ⇒ Optimiser des tournées pour mieux s'adapter à la production de tri ;
 - ⇒ Identifier des points de collecte en saturation et renforcer la capacité volumique sur ces points ;

- A l'échelle de Hautes Terres Communauté,
 - ⇒ Ajouter un point de collecte sur la station du Lioran dans une zone peu desservie (verre et emballages) ;
 - ⇒ Mettre en place le monoripage ;
 - ⇒ Installer une benne à cartons avec accès gratuit pour tous les usagers au cœur de la station du Lioran, afin de capter une majeure partie de ce flux actuellement présent en quantité importante dans les OMR ;
 - ⇒ Acheter des bennes type "boîtes aux lettres" pour optimiser et obliger au pliage du carton avant le dépôt ;
 - ⇒ Investir en colonnes aériennes ou semi-enterrées ;
 - ⇒ Ajouter un PAV tous flux aménagé et accessible 24H/24H à l'extérieur de la déchèterie de Neussargues-En-Pinatelle en cours de rénovation ;
 - ⇒ Faire assurer l'entretien des PAV, normalement à la charge des communes, par le Chantier d'insertion de Hautes Terres Communauté, dans le cadre d'une prestation de service.

- A l'échelle de la Communauté de Communes du Pays Gentiane :
 - ⇒ Rationaliser les coûts et les méthodes de collecte des OMR ;
 - ⇒ Faciliter la collecte et optimiser les tournées ;
 - ⇒ Rappeler les consignes de tri, "re-sensibilisation" du public au geste de tri ;
 - ⇒ Communiquer sur les méthodes de tri des biodéchets ;

Ces plans d'actions feront l'objet d'une évaluation annuelle précise.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

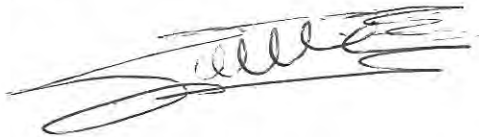
- D'approuver les plans d'actions 2024 du contrat d'objectifs CITEO - barème F, dans le cadre de la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri à tous les emballages y compris plastiques.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout document pour la réalisation de ces plans d'actions.

Nombre de votants : 31
Nombre de voix pour : 31
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-12
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 34
Présents : 19
Pouvoirs : 7
Absents : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**VOTE ET ARRETE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023
DU COMPTABLE PUBLIC RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SAINT-LOUR**

BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE

Considérant le budget primitif de l'exercice 2023, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Budget Annexe SCOT Ingénierie dressé par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, présentés.

Considérant que le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour a satisfait à ses obligations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'arrêter le compte de gestion du Budget Annexe SCOT Ingénierie, dressé pour l'exercice 2023, par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de votants : 26

Nombre de voix pour : 26

Nombre de voix contre : /

Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

SGC SAINT-FLOUR

N° CODIQUE 015025

Date Edition : 13/02/2024

Compte : DEFINITIF

IDENTIFIANT BUDGET 65005
N° de SIRET 20009399500039

**SYTEC SCOT INGENIERIE
BUDGET ANNEXE**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023**

PRÉSENTÉ À

La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)

Mme Françoise COURT

M Didier SAIGNIE

M David SOLER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 01/01/2023
DU 02/01/2023 AU 31/01/2023
DU 01/02/2023 AU 13/02/2024

Population 43269
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	4
2 Bilan	5
2.1 Bilan Actif	5
2.2 Bilan Passif	5
3 Compte de résultat synthétique	9
4 Compte de résultat	11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	17
2 Résultats d'exécution	18
3 Etat de consommation des crédits	19
4 Etat de réalisation des opérations	23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	29

2 Situation des valeurs inactives Etat III-2 42
4EME PARTIE : Page des signatures 43

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	439,62
Subventions d'investissement versées	93,01	Neutralisations et régularisations	
Autres immobilisations incorporelles	692,26	Réserves	
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	52,49
Terrains		Résultat de l'exercice	-50,24
Constructions		Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	441,88
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermees		DETTES FINANCIERES	
Autres	3,66	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	238,41
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	238,41
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	788,92	DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15,20
Stocks		Autres dettes non financières	99,35
Créances		Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance	5,92	TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	114,55
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5,92	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	352,96
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	794,84	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	794,84

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		96 358,98	3 353,30	93 005,68	17 637,35
Autres immobilisations incorporelles		860 440,12	168 181,81	692 258,31	755 495,56
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Réseaux et installations de voirie					
Réseaux divers					
Installations techniques, agencements et matériel					
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		21 429,47	17 774,44	3 655,03	5 979,03
Immobilisations corporelles en cours					
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		978 228,57	189 309,55	788 919,02	779 111,94

BILAN (en Euros)

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		5 920,72		5 920,72	81 000,00
Créances sur les redevables et comptes rattachés					2 704,02
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs					27 549,80
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		5 920,72		5 920,72	111 253,82
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		984 149,29	189 309,55	794 839,74	890 365,76

BILAN (en Euros)

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

FONDS PROPRES ET PASSIF		Exercice 2023		Exercice 2022	
	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES					
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ					
Dotations					
Fonds globalisés					
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		104 174,56		103 210,20	
Rattachées à un actif amortissable					
Rattachées à un actif non amortissable		335 449,90		384 051,81	
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS					
RÉSERVES					
REPORT A NOUVEAU					
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		52 491,22		45 707,64	
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT		-50 236,33		6 783,58	
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT					
TOTAL FONDS PROPRES (I)		441 879,35		539 753,23	

BILAN (en Euros)

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES ET PASSIF			
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIERES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		238 412,95	318 983,57
DETTES FINANCIERES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIERES (2)		238 412,95	318 983,57
DETTES NON FINANCIERES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 202,19	30 809,29
Dettes fiscales et sociales		250,00	70,67
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes		88 569,65	749,00
Autres dettes non financières		10 525,60	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)		114 547,44	31 628,96
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		352 960,39	350 612,53
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		794 839,74	890 365,76

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	207,10	
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	33,71	
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions	39,62	
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	280,44	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	42,88	
Charges de personnel	145,79	
Indemnités des élus (et membres du CESR)		
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	46,00	
Impôts et taxes	2,63	
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	92,30	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	329,59	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-49,16	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	1,08	
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)	-1,08	
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-50,24	
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		207 099,65		
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations				
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		33 713,49		
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion		2,92		
Production stockée et immobilisée				
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif		39 621,22		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		280 437,28		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		42 875,03		
Charges de personnel		145 792,46		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		101 788,62		
Dont charges sociales		44 003,84		
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		46 000,77		
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		2 629,13		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		92 295,35		
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		329 592,74		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la				
collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		-49 155,46		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de				
placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions				
financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		1 080,87		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de				
placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux				
provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		1 080,87		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-1 080,87		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-50 236,33		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Exercice 2023

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 237 138,58	341 859,46	1 578 998,04
Titres de recette émis (b)	151 970,04	367 509,30	519 479,34
Réductions de titres (c)	15 619,00	87 072,02	102 691,02
Recettes nettes (d = b - c)	136 351,04	280 437,28	416 788,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 237 138,58	341 859,46	1 578 998,04
Mandats émis (f)	274 315,44	333 504,01	607 819,45
Annulations de mandats (g)		2 830,40	2 830,40
Dépenses nettes (h = f - g)	274 315,44	330 673,61	604 989,05
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	137 964,40	50 236,33	188 200,73

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif SYTEC SCOT INGENIERIE Investissement Fonctionnement	26 953,31 52 491,22 79 444,53		-137 964,40 -50 236,33 -188 200,73		-111 011,09 2 254,89 -108 756,20
Sous-Total	79 444,53		-188 200,73		-108 756,20
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	79 444,53		-188 200,73		-108 756,20

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	52 072,02		52 072,02
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	80 600,00		80 600,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	55 889,74		55 889,74
204	Subventions d'équipement versées	689 079,60	314 363,40	1 003 443,00
	SOUS-TOTAL	877 641,36	314 363,40	1 192 004,76
Opération n° 11	Opération d'équipement n° 11	5 000,00	-2 038,40	2 961,60
	SOUS-TOTAL	5 000,00	-2 038,40	2 961,60
040	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	882 641,36	312 325,00	1 194 966,36
	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 133,82	2 038,40	42 172,22
	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	40 133,82	2 038,40	42 172,22
TOTAL GENERAL		922 775,18	314 363,40	1 237 138,58

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	52 072,02	52 072,02		52 072,02	
16	80 600,00	80 519,77		80 519,77	80,23
20	55 889,74	23 274,00		23 274,00	32 615,74
204	1 003 443,00	78 721,63		78 721,63	924 721,37
SOUS-TOTAL	1 192 004,76	234 587,42		234 587,42	957 417,34
Opération n° 11	2 961,60	106,80		106,80	2 854,80
SOUS-TOTAL	2 961,60	106,80		106,80	2 854,80
TOTAL	1 194 966,36	234 694,22		234 694,22	960 272,14
040	42 172,22	39 621,22		39 621,22	2 551,00
TOTAL	42 172,22	39 621,22		39 621,22	2 551,00
TOTAL GENERAL	1 237 138,58	274 315,44		274 315,44	962 823,14

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	800 963,60	314 363,40	1 115 327,00
	SOUS-TOTAL	800 963,60	314 363,40	1 115 327,00
	TOTAL	800 963,60	314 363,40	1 115 327,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	94 858,27		94 858,27
	TOTAL	94 858,27		94 858,27
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	26 953,31		26 953,31
	TOTAL GENERAL	922 775,18	314 363,40	1 237 138,58

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	1 115 327,00	964,36		964,36	-964,36
13	1 115 327,00	58 710,33	15 619,00	43 091,33	1 072 235,67
SOUS-TOTAL	1 115 327,00	59 674,69	15 619,00	44 055,69	1 071 271,31
040	94 858,27	92 295,35	15 619,00	44 055,69	1 071 271,31
TOTAL	94 858,27	92 295,35		92 295,35	2 562,92
001	26 953,31				26 953,31
TOTAL GENERAL	1 237 138,58	151 970,04	15 619,00	136 351,04	1 100 787,54

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	49 063,64	-1 861,60	47 202,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	148 650,00	3 900,00	152 550,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00		100,00
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 149,15		1 149,15
67	CHARGES SPECIFIQUES		46 000,00	46 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	198 962,79	48 038,40	247 001,19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	140 858,27	-46 000,00	94 858,27
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	140 858,27	-46 000,00	94 858,27
TOTAL GENERAL		339 821,06	2 038,40	341 859,46

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	47 202,04	45 525,10	2 650,07	42 875,03	4 327,01
012	152 550,00	148 421,59		148 421,59	4 128,41
65	100,00	0,77		0,77	99,23
66	1 149,15	1 261,20	180,33	1 080,87	68,28
67	46 000,00	46 000,00		46 000,00	
TOTAL	247 001,19	241 208,66	2 830,40	238 378,26	8 622,93
042	94 858,27	92 295,35		92 295,35	2 562,92
TOTAL	94 858,27	92 295,35		92 295,35	2 562,92
TOTAL GENERAL	341 859,46	333 504,01	2 830,40	330 673,61	11 185,85

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	37 500,00		37 500,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	209 596,02		209 596,02
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00		100,00
	TOTAL	247 196,02		247 196,02
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40 133,82	2 038,40	42 172,22
002	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	40 133,82	2 038,40	42 172,22
	Résultat de fonctionnement reporté	52 491,22		52 491,22
	TOTAL GENERAL	339 821,06	2 038,40	341 859,46

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	37 500,00	33 713,49		33 713,49	3 786,51
74	209 596,02	294 171,67	87 072,02	207 099,65	2 496,37
75	100,00	2,92		2,92	97,08
TOTAL	247 196,02	327 888,08	87 072,02	240 816,06	6 379,96
042	42 172,22	39 621,22		39 621,22	2 551,00
TOTAL	42 172,22	39 621,22		39 621,22	2 551,00
002	52 491,22				52 491,22
TOTAL GENERAL	341 859,46	367 509,30	87 072,02	280 437,28	61 422,18

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
13172	FEDER	52 072,02		52 072,02
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	52 072,02		52 072,02
1641	Emprunts en euros	80 519,77		80 519,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	80 519,77		80 519,77
2031	Frais d'études	23 274,00		23 274,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	IMMOBILISATIONS INCORPORÉES	23 274,00		23 274,00
2041482	Bâtiments et installations	49 161,15		49 161,15
2041582	Bâtiments et installations	1 580,00		1 580,00
20422	Bâtiments et installations	27 980,48		27 980,48
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT VERSÉES	78 721,63		78 721,63
Opération n° 218511	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPÉRATIONS	234 587,42		234 587,42
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11	Matériel de téléphonie	106,80		106,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11	Opération d'équipement n° 11	106,80		106,80
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	106,80		106,80
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	234 694,22		234 694,22
13911	État et établissements nationaux	30 914,57		30 914,57
13913	Départements	1 629,56		1 629,56
139172	FEDER	63,46		63,46
13918	Autres	7 013,63		7 013,63
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 621,22		39 621,22
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	39 621,22		39 621,22
TOTAL	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	274 315,44		274 315,44

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	F.C.T.V.A.	964,36		964,36
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	964,36		964,36
13148	Autres communes	15 619,00	15 619,00	
13172	FEDER	380,78		380,78
1318	Autres	42 710,55		42 710,55
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	58 710,33	15 619,00	43 091,33
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	59 674,69	15 619,00	44 055,69
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	59 674,69	15 619,00	44 055,69
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	85 889,17		85 889,17
28041482	Bâtiments et installations	2 564,97		2 564,97
28041582	Bâtiments et installations	788,33		788,33
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	622,08		622,08
281838	Autre matériel informatique	1 449,00		1 449,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	981,80		981,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 295,35		92 295,35
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	92 295,35		92 295,35
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	151 970,04	15 619,00	136 351,04

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission		Annulations	Dépenses nettes	
		1	2		3 = 1 - 2	4
60623	Alimentation	8,30				8,30
60632	Fournitures de petit équipement	31,20				31,20
6064	Fournitures administratives	77,88				77,88
611	Contrats de prestations de services	13 650,00				13 650,00
6132	Locations immobilières	13 601,64				13 601,64
61358	Autres	576,00				576,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 017,73				1 017,73
6156	Maintenance	3 016,65	2 650,07			366,58
6161	Multirisques	105,29				105,29
6182	Documentation générale et technique	388,36				388,36
6185	Frais de colloques et séminaires	468,00				468,00
62268	Autres honoraires, conseils...	840,00				840,00
6232	Fêtes et cérémonies	30,00				30,00
6238	Divers	260,40				260,40
6251	Voyages, déplacements et missions	1 344,64				1 344,64
6261	Frais d'affranchissement	431,79				431,79
6262	Frais de télécommunications	2 777,22				2 777,22
6281	Concours divers (cotisations...)	1 900,00				1 900,00
62872	Aux budgets annexes et aux régions	5 000,00				5 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	45 525,10	2 650,07			42 875,03
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	101,58				101,58
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	2 220,53				2 220,53
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	307,02				307,02
64131	Rémunérations					
64138	Primes et autres indemnités	77 283,42				77 283,42
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	24 505,20				24 505,20
6453	Cotisations aux caisses de retraite	31 148,79				31 148,79
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C	4 366,07				4 366,07
6455	Cotisations pour assurance du personnel	4 145,85				4 145,85
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	3 100,01				3 100,01
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	67,12				67,12
6478	Autres charges sociales diverses	636,00				636,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	148 421,59				148 421,59
65888	Autres	0,77				0,77
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,77				0,77
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 131,72				1 131,72

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
66112	Intérêts - rattachement des ICNE	129,48	180,33	-50,85
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	CHARGES FINANCIÈRES	1 261,20	180,33	1 080,87
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	46 000,00		46 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	CHARGES SPECIFIQUES	46 000,00		46 000,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	241 208,66	2 830,40	238 378,26
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	92 295,35		92 295,35
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	92 295,35		92 295,35
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	92 295,35		92 295,35
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	333 504,01	2 830,40	330 673,61

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7082	Commissions	1 265,25		1 265,25
70878	par des tiers	32 448,24		32 448,24
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	33 713,49		33 713,49
74758	Autres groupements	115 524,00		115 524,00
74772	FEDER	52 072,02	25 000,00	27 072,02
74778	Autres fonds européens	52 072,02	52 072,02	
747888	Autres	74 503,63	10 000,00	64 503,63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	294 171,67	87 072,02	207 099,65
75888	Autres	2,92		2,92
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,92		2,92
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	327 888,08	87 072,02	240 816,06
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat	39 621,22		39 621,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 621,22		39 621,22
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	39 621,22		39 621,22
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	367 509,30	87 072,02	280 437,28

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		103 210,20				964,36		104 174,56		104 174,56
1022	Sous Total compte 1022		103 210,20				964,36		104 174,56		104 174,56
102	Sous Total compte 102		103 210,20				964,36		104 174,56		104 174,56
10	Sous Total compte 10		103 210,20				964,36		104 174,56		104 174,56
110	Report à nouveau (solde créditeur)		45 707,64		6 783,58				52 491,22		52 491,22
11	Sous Total compte 11		45 707,64		6 783,58				52 491,22		52 491,22
12	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)		6 783,58		6 783,58			6 783,58	6 783,58		0,00
12	Sous Total compte 12		6 783,58		6 783,58				6 783,58		0,00
1311	État et établissements nationaux		286 765,90						286 765,90		286 765,90
1313	Départements										14 666,00
13148	Autres communes		14 666,00				15 619,00	15 619,00	15 619,00	15 619,00	0,00
1314	Sous Total compte 1314						15 619,00	15 619,00	15 619,00	15 619,00	0,00
13172	FEDER		52 072,02						52 072,02		380,78
1317	Sous Total compte 1317		52 072,02				380,78	380,78	52 072,02	52 452,80	380,78
1318	Autres		66 752,35						42 710,55	109 462,90	109 462,90
131	Sous Total compte 131		420 256,27				58 710,33	67 691,02	478 966,60	478 966,60	411 275,58
13911	État et établissements nationaux	30 914,57						30 914,57	61 829,14	61 829,14	
13913	Départements								3 259,12	3 259,12	
139172	FEDER								63,46	63,46	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13917	Sous Total compte 13917					63,46			63,46		
13918	Autres	3 660,33				7 013,63			10 673,96		
1391	Sous Total compte 1391	36 204,46				39 621,22			75 825,68		
139	Sous Total compte 139	36 204,46				39 621,22			75 825,68		
13	Sous Total compte 13	36 204,46	420 256,27			107 312,24	58 710,33		143 516,70	478 966,60	335 449,90
1641	Emprunts en euros		318 803,24			80 519,77			80 519,77	318 803,24	238 283,47
164	Sous Total compte 164		318 803,24			80 519,77			80 519,77	318 803,24	238 283,47
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		180,33		129,48				180,33	309,81	129,48
1688	Sous Total compte 1688		180,33		129,48				180,33	309,81	129,48
168	Sous Total compte 168		180,33		129,48				180,33	309,81	129,48
16	Sous Total compte 16		318 983,57		129,48				80 700,10	319 113,05	238 412,95
202	Total classe 1	36 204,46	894 941,26	6 963,91	6 913,06	187 832,01	59 674,69		231 000,38	961 529,01	806 354,31
	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	706 592,71							706 592,71		
2031	Frais d'études	123 582,75				23 274,00			146 856,75		
203	Sous Total compte 203	123 582,75				23 274,00			146 856,75		
2041482	Bâtiments et installations	13 824,85				49 161,15			62 986,00		
204148	Sous Total compte 204148	13 824,85				49 161,15			62 986,00		
20414	Sous Total compte 20414	13 824,85				49 161,15			62 986,00		
2041582	Bâtiments et installations	3 812,50				1 580,00			5 392,50		

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
204158	Sous Total compte 204158	3 812,50				1 580,00		5 392,50		5 392,50	
20415	Sous Total compte 20415	3 812,50				1 580,00		5 392,50		5 392,50	
2041	Sous Total compte 2041	17 637,35				50 741,15		68 378,50		68 378,50	
20422	Bâtiments et installations					27 980,48		27 980,48		27 980,48	
2042	Sous Total compte 2042					27 980,48		27 980,48		27 980,48	
204	Sous Total compte 204	17 637,35				78 721,63		96 358,98		96 358,98	
2051	Concessions et droits similaires	6 990,66						6 990,66		6 990,66	
205	Sous Total compte 205	6 990,66						6 990,66		6 990,66	
20	Sous Total compte 20	854 803,47				101 995,63		956 799,10		956 799,10	
21838	Autre matériel informatique	11 037,46						11 037,46		11 037,46	
2183	Sous Total compte 2183	11 037,46						11 037,46		11 037,46	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 285,21						10 285,21		10 285,21	
2184	Sous Total compte 2184	10 285,21						10 285,21		10 285,21	
2185	Matériel de téléphonie					106,80		106,80		106,80	
218	Sous Total compte 218	21 322,67				106,80		21 429,47		21 429,47	
21	Sous Total compte 21	21 322,67				106,80		21 429,47		21 429,47	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		75 589,98						85 889,17		161 479,15
2804148	Bâtiments et installations										2 564,97
2804148	Sous Total compte 2804148										2 564,97
											2 564,97
											2 564,97

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
280414	Sous Total						2 564,97		2 564,97		2 564,97
	compte 280414										
2804158	Bâtiments et installations						788,33		788,33		788,33
2804158	Sous Total						788,33		788,33		788,33
280415	compte 2804158										
280415	Sous Total						788,33		788,33		788,33
28041	compte 280415										
28041	Sous Total						3 353,30		3 353,30		3 353,30
2804	compte 28041										
2804	Sous Total						3 353,30		3 353,30		3 353,30
2805	compte 2804										
2805	Sous Total		6 080,58				622,08		6 702,66		6 702,66
2805	Concessions et droits similaires, brevets										
280	Sous Total		81 670,56				89 864,55		171 535,11		171 535,11
281838	compte 280										
281838	Autre matériel informatique		8 137,42				1 449,00		9 586,42		9 586,42
28183	Sous Total		8 137,42				1 449,00		9 586,42		9 586,42
281848	compte 28183										
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		7 206,22				981,80		8 188,02		8 188,02
28184	Sous Total		7 206,22				981,80		8 188,02		8 188,02
2818	compte 28184										
2818	Sous Total		15 343,64				2 430,80		17 774,44		17 774,44
281	compte 2818										
281	Sous Total		15 343,64				2 430,80		17 774,44		17 774,44
28	compte 281										
28	Sous Total		97 014,20				92 295,35		189 309,55		189 309,55
28	compte 28										
	Total classe 2	876 126,14	97 014,20				102 102,43		978 228,57		978 228,57
4011	Fournisseurs		12 022,82						36 107,89		50 923,28
401	Sous Total		12 022,82						36 107,89		50 923,28
401	compte 401										
4041	Fournisseurs d'immobilisati		18 498,00						41 772,00		41 878,80
4041	Sous Total		18 498,00						41 772,00		106,80
4041	compte 401										
4041	Sous Total		38 900,46						36 107,89		14 815,39
4041	compte 401								36 107,89		14 815,39
4041	Sous Total		23 380,80						41 772,00		106,80
4041	compte 401										

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
404	Sous Total compte 404		18 498,00	41 772,00	23 380,80			41 772,00	41 878,80		106,80
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		288,47	288,47	280,00			288,47	568,47		280,00
40	Sous Total compte 40		30 809,29	78 168,36	62 561,26			78 168,36	93 370,55		15 202,19
411	Redevables	2 704,02		82 897,41	79 680,71			85 601,43	79 680,71	5 920,72	
41	Sous Total compte 41	2 704,02		82 897,41	79 680,71			85 601,43	79 680,71	5 920,72	
421	Personnel - Rémunérations dues			98 264,99	98 264,99			98 264,99	98 264,99		0,00
42	Sous Total compte 42			98 264,99	98 264,99			98 264,99	98 264,99		0,00
431	Sécurité sociale		70,67	38 264,21	38 193,54			38 264,21	38 264,21		0,00
437	Autres organismes sociaux			6 561,78	6 561,78			6 561,78	6 561,78		0,00
43	Sous Total compte 43		70,67	44 825,99	44 755,32			44 825,99	44 825,99		0,00
4411	Subventions à recevoir - Amiable			136 962,04	136 962,04			136 962,04	136 962,04		0,00
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	46 000,00			46 000,00			46 000,00	46 000,00		0,00
441	Sous Total compte 441	46 000,00		136 962,04	182 962,04			182 962,04	182 962,04		0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			1 982,92	2 232,92			1 982,92	2 232,92		250,00
442	Sous Total compte 442			1 982,92	2 232,92			1 982,92	2 232,92		250,00
44312	Recettes - Amiable			964,36	964,36			964,36	964,36		0,00
4431	Sous Total compte 4431			964,36	964,36			964,36	964,36		0,00
44341	Depenses			39 135,55	49 161,15			39 135,55	49 161,15		10 025,60
4434	Sous Total compte 4434			39 135,55	49 161,15			39 135,55	49 161,15		10 025,60

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44351	Dépenses			1 580,00	1 580,00			1 580,00	1 580,00		0,00
44352	Recettes - Amiable			120 932,04	120 932,04			120 932,04	120 932,04		0,00
4435	Sous Total compte 4435			122 512,04	122 512,04			122 512,04	122 512,04		0,00
44381	Dépenses			5 000,00	5 000,00			5 000,00	5 000,00		0,00
44382	Recettes - Amiable			5 408,04	5 408,04			5 408,04	5 408,04		0,00
4438	Sous Total compte 4438			10 408,04	10 408,04			10 408,04	10 408,04		0,00
443	Sous Total compte 443			173 019,99	183 045,59			173 019,99	183 045,59		10 025,60
447	Autres impôts, taxes et versements assim			2 629,13	2 629,13			2 629,13	2 629,13		0,00
4487	Produits à recevoir	35 000,00			35 000,00			35 000,00	35 000,00		0,00
448	Sous Total compte 448	35 000,00			35 000,00			35 000,00	35 000,00		0,00
44	Sous Total compte 44	81 000,00		314 594,08	405 869,68			395 594,08	405 869,68		10 275,60
45105	Compte de rattachement avec... (à subdiv	27 549,80		267 657,93	383 777,38			295 207,73	383 777,38		88 569,65
451	Sous Total compte 451	27 549,80		267 657,93	383 777,38			295 207,73	383 777,38		88 569,65
45	Sous Total compte 45	27 549,80		267 657,93	383 777,38			295 207,73	383 777,38		88 569,65
46711	Autres comptes créditeurs		749,00	105 993,29	105 244,29			105 993,29	105 993,29		0,00
4671	Sous Total compte 4671		749,00	105 993,29	105 244,29			105 993,29	105 993,29		0,00
46721	Débiteurs divers - Amiable			4 723,20	4 723,20			4 723,20	4 723,20		0,00
4672	Sous Total compte 4672			4 723,20	4 723,20			4 723,20	4 723,20		0,00
467	Sous Total compte 467		749,00	110 716,49	109 967,49			110 716,49	110 716,49		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4686	Charges à payer				500,00						500,00
468	Sous Total compte 468				500,00						500,00
46	Sous Total compte 46		749,00	110 716,49	110 467,49			110 716,49			500,00
47134	Subventions			380,78	380,78			380,78			0,00
47138	Autres			60 028,11	60 028,11			60 028,11			0,00
4713	Sous Total compte 4713			60 408,89	60 408,89			60 408,89			0,00
471412	Excédent à réimputer			119 763,04	119 763,04			119 763,04			0,00
	- Personnes morales										
47141	Sous Total compte 47141			119 763,04	119 763,04			119 763,04			0,00
4714	Sous Total compte 4714			119 763,04	119 763,04			119 763,04			0,00
471	Sous Total compte 471			180 171,93	180 171,93			180 171,93			0,00
47211	Remboursement d'annuités			81 651,49	81 651,49			81 651,49			0,00
4721	Sous Total compte 4721			81 651,49	81 651,49			81 651,49			0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			716,22	716,22			716,22			0,00
472	Sous Total compte 472			82 367,71	82 367,71			82 367,71			0,00
47	Sous Total compte 47			262 539,64	262 539,64			262 539,64			0,00
	Total classe 4	111 253,82	31 628,96	1 259 664,89	1 447 916,47			1 370 918,71	1 479 545,43	5 920,72	114 547,44
580	Opérations d'ordre budgétaires			131 916,57	131 916,57			131 916,57			0,00
58	Sous Total compte 58			131 916,57	131 916,57			131 916,57			0,00
	Total classe 5			131 916,57	131 916,57			131 916,57			0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60623	Alimentation					8,30		8,30		8,30	
6062	Sous Total compte 6062					8,30		8,30		8,30	
60632	Fournitures de petit équipement					31,20		31,20		31,20	
6063	Sous Total compte 6063					31,20		31,20		31,20	
6064	Fournitures administratives					77,88		77,88		77,88	
606	Sous Total compte 606					117,38		117,38		117,38	
60	Sous Total compte 60					117,38		117,38		117,38	
611	Contrats de prestations de services					13 650,00		13 650,00		13 650,00	
6132	Locations immobilières					13 601,64		13 601,64		13 601,64	
61358	Autres					576,00		576,00		576,00	
6135	Sous Total compte 6135					576,00		576,00		576,00	
613	Sous Total compte 613					14 177,64		14 177,64		14 177,64	
614	Charges locatives et de copropriété					1 017,73		1 017,73		1 017,73	
6156	Maintenance					3 016,65	2 650,07	3 016,65	2 650,07	366,58	
615	Sous Total compte 615					3 016,65	2 650,07	3 016,65	2 650,07	366,58	
6161	Multirisques					105,29		105,29		105,29	
616	Sous Total compte 616					105,29		105,29		105,29	
6182	Documentation générale et technique					388,36		388,36		388,36	
6185	Frais de colloques et séminaires					468,00		468,00		468,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Solides	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
618	Sous Total compte 618					856,36		856,36			856,36
61	Sous Total compte 61					32 823,67	2 650,07	32 823,67	2 650,07		30 173,60
62268	Autres honoraires, conseils...					840,00		840,00			840,00
6226	Sous Total compte 6226					840,00		840,00			840,00
622	Sous Total compte 622					840,00		840,00			840,00
6232	Fêtes et cérémonies					30,00		30,00			30,00
6238	Divers					260,40		260,40			260,40
623	Sous Total compte 623					290,40		290,40			290,40
6251	Voyages, déplacements et missions					1 344,64		1 344,64			1 344,64
625	Sous Total compte 625					1 344,64		1 344,64			1 344,64
6261	Frais d'affranchissement					431,79		431,79			431,79
6262	Frais de télécommunication					2 777,22		2 777,22			2 777,22
626	Sous Total compte 626					3 209,01		3 209,01			3 209,01
6281	Concours divers (cotisations...)					1 900,00		1 900,00			1 900,00
62872	Aux budgets annexes et aux régies					5 000,00		5 000,00			5 000,00
6287	Sous Total compte 6287					5 000,00		5 000,00			5 000,00
628	Sous Total compte 628					6 900,00		6 900,00			6 900,00
62	Sous Total compte 62					12 584,05		12 584,05			12 584,05
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					101,58		101,58			101,58

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					2 220,53		2 220,53		2 220,53	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim			307,02		307,02		307,02		307,02	
633	Sous Total compte 633			2 629,13		2 629,13		2 629,13		2 629,13	
63	Sous Total compte 63			2 629,13		2 629,13		2 629,13		2 629,13	
64131	Rémunérations			77 283,42		77 283,42		77 283,42		77 283,42	
64138	Primes et autres indemnités			24 505,20		24 505,20		24 505,20		24 505,20	
6413	Sous Total compte 6413			101 788,62		101 788,62		101 788,62		101 788,62	
641	Sous Total compte 641			101 788,62		101 788,62		101 788,62		101 788,62	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			31 148,79		31 148,79		31 148,79		31 148,79	
6453	Cotisations aux caisses de retraite			4 366,07		4 366,07		4 366,07		4 366,07	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C			4 145,85		4 145,85		4 145,85		4 145,85	
6455	Cotisations pour assurance du personnel			3 100,01		3 100,01		3 100,01		3 100,01	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia			67,12		67,12		67,12		67,12	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux			636,00		636,00		636,00		636,00	
645	Sous Total compte 645			43 463,84		43 463,84		43 463,84		43 463,84	
6478	Autres charges sociales diverses			540,00		540,00		540,00		540,00	
647	Sous Total compte 647			540,00		540,00		540,00		540,00	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					145 792,46				145 792,46	
65888	Autres					0,77				0,77	



BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6588	Sous Total compte 6588					0,77		0,77		0,77	
658	Sous Total compte 658					0,77		0,77		0,77	
65	Sous Total compte 65					0,77		0,77		0,77	
66111	Intérêts réglés à l'échéance - rattachement des ICNE					1 131,72		1 131,72		1 131,72	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					129,48	180,33	129,48	180,33		50,85
6611	Sous Total compte 6611					1 261,20	180,33	1 261,20	180,33	1 080,87	
661	Sous Total compte 661					1 261,20	180,33	1 261,20	180,33	1 080,87	
66	Sous Total compte 66					1 261,20	180,33	1 261,20	180,33	1 080,87	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs					46 000,00		46 000,00		46 000,00	
67	Sous Total compte 67					46 000,00		46 000,00		46 000,00	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					92 295,35		92 295,35		92 295,35	
681	Sous Total compte 681					92 295,35		92 295,35		92 295,35	
68	Sous Total compte 68					92 295,35		92 295,35		92 295,35	
	Total classe 6					333 504,01	2 830,40	333 504,01	2 830,40	330 724,46	50,85
7082	Commissions par des tiers						1 265,25		1 265,25		1 265,25
7087	Sous Total compte 7087						32 448,24		32 448,24		32 448,24
708	Sous Total compte 708						32 448,24		32 448,24		32 448,24
70	Sous Total compte 70						33 713,49		33 713,49		33 713,49
	Total						33 713,49		33 713,49		33 713,49

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
74758	Autres groupements					115 524,00		115 524,00				115 524,00
7475	Sous Total compte 7475					115 524,00		115 524,00				115 524,00
74772	FEDER			25 000,00		52 072,02		52 072,02	25 000,00			27 072,02
74778	Autres fonds européens			52 072,02		52 072,02		52 072,02	52 072,02			0,00
7477	Sous Total compte 7477			77 072,02		104 144,04		104 144,04	77 072,02			27 072,02
747888	Autres			10 000,00		74 503,63		74 503,63	10 000,00			64 503,63
74788	Sous Total compte 74788			10 000,00		74 503,63		74 503,63	10 000,00			64 503,63
7478	Sous Total compte 7478			10 000,00		74 503,63		74 503,63	10 000,00			64 503,63
747	Sous Total compte 747			87 072,02		294 171,67		294 171,67	87 072,02			207 099,65
74	Sous Total compte 74			87 072,02		294 171,67		294 171,67	87 072,02			207 099,65
75888	Autres					2,92		2,92				2,92
7588	Sous Total compte 7588					2,92		2,92				2,92
758	Sous Total compte 758					2,92		2,92				2,92
75	Sous Total compte 75					2,92		2,92				2,92
777	Recettes et quote-part des subventions d					39 621,22		39 621,22				39 621,22
77	Sous Total compte 77					39 621,22		39 621,22				39 621,22
	Total classe 7			87 072,02		367 509,30		367 509,30	87 072,02			280 437,28
	Total général	1 023 584,42	1 023 584,42	1 398 545,37	1 586 746,10	522 309,74	3 132 640,26	3 132 640,26	3 132 640,26	1 390 699,43		1 390 699,43

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT		CREDIT		SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Créditeurs
Nature des valeurs inactives						
861						
Portefeuille						
NEANT						
Sous Total compte 861						
862						
Correspondant						
NEANT						
Sous Total compte 862						
863						
Prise en charge titre et valeur						
NEANT						
Sous Total compte 863	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX						

65005 - SYTEC SCOT INGENIERIE

Exercice 2023

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

MOISSINAC Jean-Pierre (1013988411-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SYTEC SCOT INGENIERIE** pendant l'année 2023 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SOLER David (1013890520-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **DDFIP DU CANTAL**, le 15/02/2024

A **SAINT-FLOUR**, le 15/02/2024

A , le

Céline CHARCIAUD



Présidente

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-13
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 34 Présents : 18 Pouvoirs : 6 Absents : 10	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
--	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Céline CHARRIAUD, Franck DE MAGALHAËS, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLETT, Daniel MEISSONNIER, Jean-Jacques MONLOUBOU, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**VOTE ET ARRETE
DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023
Budget annexe SCOT INGENIERIE**

M. Gilles CHABRIER est Président de séance pour le vote du compte administratif exercice 2023 du Budget Annexe SCOT INGENIERIE.

Mme Céline CHARRIAUD quitte la séance et ne participe pas au vote.

INTRODUCTION – CONTEXTE GENERAL

Le SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal) est un syndicat mixte fermé à la carte, initialement composé de 8 communautés de communes à sa création en 2006. Il est aujourd'hui constitué de **3 EPCI** :

- La communauté de communes « Saint-Flour Communauté », 53 communes ;
- La communauté de communes « Hautes-Terres Communauté », 35 communes ;
- La communauté de communes « Pays Gentiane », 17 communes ;

Soit 105 communes et près de 44 000 habitants sur 2 862 km².

En outre, 3 communes de Haute-Loire sont rattachées pour des prestations de traitement des déchets.

Par arrêté préfectoral n°2020-0134 en date du 20 janvier 2020, le Syndicat est une structure de type Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Le SYTEC exerce les compétences suivantes :

- Aménagement et développement de l'espace, solidarité entre les territoires
 - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal
 - Réalisation d'études en matière environnementale : eau, assainissement, déchets et en matière de planification et de services
 - Elaboration et évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Assainissement collectif
 - Gestion du ramassage et du traitement des boues d'épuration par compostage avec les déchets verts
- Gestion des déchets
 - Prévention, valorisation et traitement des déchets.

A compter du 1^{er} décembre 2020, le SYTEC est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et de son Comité de Programmation, pour le Programme LEADER 2014 – 2020.

Les comptes du SYTEC sont organisés en quatre budgets :

- Le budget général
- Le budget annexe SCOT – TEPOS
- Le budget annexe Environnement
- Le budget annexe Programmes LEADER - FISAC

Les comptes administratifs 2023 présentent l'exécution budgétaire de ces quatre budgets, pour l'exercice 2023. Les dépenses d'énergie (électricité, carburant) et de gestion courante continuent d'augmenter fortement, conséquence d'une inflation marquée sur les produits dérivés pétroliers et les prestations de services. Les recettes restant stables, un effet de ciseau réel se dessine en 2023 et pour les exercices à venir.

Ces comptes administratifs seront présentés successivement. Ils recouvrent des enjeux et des objectifs différents compte tenu des activités qu'ils assurent, mais concourent tous quatre aux mêmes orientations d'aménagement et de développement de l'Est Cantal.

RESULTATS CONSOLIDES 2023

BUDGET PRINCIPAL

BUDGETS ANNEXES ENVIRONNEMENT / SCOT INGENIERIE / PROGRAMMES LEADER -FISAC

Section de fonctionnement	Montant en €
Mandats émis	4 713 585,69
Titres émis	4 468 272,10
Résultat 2022 reporté	389 088,20
Résultat 2023	143 774,61

Section d'investissement	Montant en €
Mandats émis	1 996 099,45
Titres émis	1 046 378,74
Solde d'exécution reporté	1 246 226,33
Solde d'exécution 2023	296 505,62

Restes à réaliser	Montant en €
Dépenses d'investissement	1 612 674,04
Recettes d'investissement	1 432 503,50
Solde Restes à Réaliser 2023	-180 170,54

Le Compte Administratif 2023 – Budget annexe SCOT INGENIERIE

Le SCOT Est Cantal

Le SYTEC a porté la démarche d'élaboration du SCOT Est Cantal pour anticiper et s'organiser face aux évolutions de la société et aux attentes de la population. Le SCOT définit un projet d'aménagement commun à Saint-Flour Communauté et Hautes-Terres Communauté, conciliant développement économique, démographie et préservation des ressources naturelles et patrimoniales, au sein des documents d'urbanisme (notamment les PLUI de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté en cours d'élaboration) et dans les projets locaux. Il constitue une feuille de route pour la période 2018 – 2035.

Le SCOT de l'Est Cantal a été approuvé par délibération n°2021-38 du Comité Syndical en date du 12 juillet 2021. Il est exécutoire depuis le 24 septembre 2021.

L'Atlas de la Biodiversité Territoriale Est Cantal

Complémentaire au SCOT, un Atlas de la Biodiversité Territoriale (ABT) a été réalisé, en trois phases échelonnées entre 2017 et 2022 – Saisons 1, 2 et 3. Cette démarche permet d'acquérir et de valoriser la connaissance naturaliste mais aussi de sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire à la préservation de la biodiversité.

La saison 3, démarrée en 2019 et achevée en 2022, devait bénéficier d'une subvention de 220 996,00 € du FEDER, soit 80% d'une dépense subventionnable de 276 245,72 €. Une réfaction a été pratiquée à hauteur de 46 000 €, des dépenses d'inventaires naturalistes réalisés par le CEN Auvergne, le CBN du Massif Central (...) ayant été écartées. Elle a permis la réalisation d'une base de données biodiversité sur l'ensemble du territoire du SCOT à disposition des communes, des EPCI et de leurs habitants sur la plateforme Biodiv'Est Cantal. Une étude de la biodiversité dans les biens de section a abouti à une plaquette de présentation détaillée, élaborée par le CEN Auvergne, également mise à disposition des collectivités du territoire.

Le Plan Climat – Air – Energie Territorial Est Cantal

Le 11 avril 2019, le Comité Syndical du SYTEC s'est prononcé favorablement pour élaborer le Plan Climat Air Energie Territorial Est Cantal de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Ce projet est réalisé en collaboration étroite avec les deux intercommunalités. Le marché d'étude alloti a été attribué en novembre 2021 à :

- Lot 1 - État des lieux de la situation énergétique du territoire : Association SOLAGRO
- Lot 2 - Evaluation des émissions territoriales de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et analyse de leurs possibilités de réduction, estimation de la séquestration nette de CO2 et de ses possibilités de développement : Association SOLAGRO
- Lot 3 - Analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique : Association SOLAGRO
- Lot 4 - Élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) : Association SOLAGRO
- Lot 5 - Evaluation Environnementale du PCAET : SARL Agence MTDA.

Le Comité de Pilotage s'est réuni 5 fois. Les acteurs du territoire ont été mobilisés sur le partage du diagnostic en janvier 2022 et sur le programme d'actions en novembre 2022. Les maires du territoire ont été invités à définir la stratégie lors d'un séminaire en juillet 2022 et le programme d'actions lors d'ateliers par EPCI en octobre 2022.

La concertation du public s'est déroulée du 1^{er} mai au 31 juillet 2022 et a fait l'objet d'un bilan.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

Par délibération n°2023-43 en date du 30 juin 2023, le Comité Syndical du SYTEC a validé le projet de PCAET qui sera approuvé en 2024, après l'organisation d'une participation du public au printemps.

Outre les participations des EPCI, le PCAET Est Cantal bénéficie des subventions suivantes :

- Arrêté d'attribution du 25 septembre 2020 de DETR 2020 : 13 413 €
- Arrêté d'attribution de LEADER 2021 : 50 000 €

Le TEPOS

Depuis 2017, le SYTEC s'est engagé dans une démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), initiée par l'ADEME et le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour atteindre l'autosuffisance énergétique, avec deux leviers : diminuer les consommations énergétiques du territoire et les couvrir en augmentant la production d'énergies renouvelables locale d'ici 2030. Cette démarche initiée pour trois ans s'est achevée en 2020 et a été reconduite pour la période 2021 - 2023. Elle ne sera pas poursuivie par la Région, à l'issue.

Dans ce cadre, 3 dispositifs ont été mis en œuvre par le SYTEC, avec une équipe d'ingénierie, pour aider les collectivités et les entreprises dans leurs projets de rénovation énergétique. Une campagne de communication a été menée avec la mise à disposition de plaquettes d'informations à destination des acteurs du territoires, dont les communes et les EPCI.

Le dispositif CEE

Le 16 septembre 2022, le SYTEC a signé avec CertiNergy une seconde convention de partenariat pour accompagner les communes et valoriser leurs travaux d'économie d'énergie en utilisant le dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE), soutien financier apporté par les fournisseurs d'énergie. (TOTAL, Engie, Leclerc...).

Sur la période 2019 à 2023, 234 dossiers de demande de CEE ont été déposés, 42 ont abouti, 192 sont en cours d'instruction, outre 98 dossiers qui ont été abandonnés ou n'étaient pas éligibles. Au total et sur la période, 227 185,39 € de primes CEE ont été versés et le SYTEC a perçu 19 441,94 € de commissions. En 2023, la convention avec CertiNergy a été résiliée, le prestataire ne remplissant plus ses obligations contractuelles.

Par délibération n°2023-46 en date du 30 juin 2023, le Comité Syndical a autorisé la signature de nouvelles conventions de partenariat et d'assistance avec la société HELLIO SOLUTIONS, pour la valorisation des CEE.

Le dispositif COT ENR Fonds chaleur

En octobre 2019, dans le cadre du fonds chaleur, un contrat d'objectifs territorial de développement des énergies renouvelables thermiques (COT ENR) a été conclu entre le SYTEC et l'ADEME pour soutenir financièrement des projets d'installation collective d'énergies renouvelables thermiques publics et privés.

Le SYTEC est l'opérateur territorial de l'ADEME et remplit des missions d'animation et de conduite de projets. Il dispose d'une enveloppe d'aides à l'investissement d'un montant de 773 443 € pour l'installation de 30 projets.

Une enveloppe d'aide à l'animation de 143 005,72 € est allouée au SYTEC, comprenant une part fixe de 120 000 € pour accompagner les porteurs de projets et une part variable de 23 005,72 € en fonction des objectifs atteints.

Le partenariat a été conclu pour trois ans, suivi d'un avenant d'un an pour prendre en compte l'année 2020, affectée par la crise sanitaire liée au COVID 19.

En 2023, l'équipe de chargés de mission fortement investie sur ce dispositif, avec l'appui d'Energie 15, a permis de remplir les objectifs fixés avec l'ADEME :

(données en €)

PROJETS AIDES COT EnR ADEME - 2023

	Maîtrise d'ouvrage	Projet	Montant investissement en € HT	Aide ADEME en €	Comité engagement	Contrat attribution	Délibération du Comité Syndical
EPCI (3)	SFC	Etude faisabilité boucle tempérée Chaudes-Aigues	11 300,00	7 910,00	n°3 - 20 juin 2022	2023FCT-01	n°2022-58
	SFC	Géothermie bâtiment Triniol (maison de santé)	73 002,60	18 626,00	n°4 - 24 avril 2023	2023FCT-10	n°2023-44
	HTC	Schéma directeur RC Murat	16 200,00	11 340,00	n°4 - 24 avril 2023	2023FCT-14	n°2023-44
Total EPCI			100 502,60	37 876,00			
Communes (12)	Neuvéglise-sur-Truyère	Etude faisabilité extension RC	2 850,00	1 995,00	n°2 - 3 mai 2021	2021FCT-05	n°2021-44
	La Chapelle-d'Allagnon	Chaudière granulés bois Mairie	38 350,00	6 500,00	n°2 - 3 mai 2021	2021FCT-03	n°2021-41
	Lacapelle-Barrès	Chaudière granulés bois	40 000,00	10 530,00	n°2 - 3 mai 2021	2021FCT-02	n°2021-41
	Diènné	Chaudière granulés bois	74 730,00	12 532,00	n°2 - 3 mai 2021	2021FCT-04	n°2021-41
	Massiac	Chaudière gendarmerie	437 625,10	129 140,00	n°3 - 20 juin 2022	2023FCT-02	n°2022-58
	Allanche	Chaudière granulés bois gymnase	86 433,41	15 040,00	n°3 - 20 juin 2022	2023FCT-05	n°2022-58
	Neuvéglise-sur-Truyère	Extension RC	110 500,00	25 500,00	n°3 - 20 juin 2022	2023FCT-06	n°2022-58
	Marcenat	Chaudière bois école	52 920,00	52 920,00	n°4 - 24 avril 2023	2023FCT-07	n°2023-44
	Valuejols	Géothermie bâtiment Triniol	242 228,20	64 588,00	n°4 - 24 avril 2023	2023FCT-11	n°2023-44
	Talizat	Chaudière bois école	144 000,00	49 500,00	n°4 - 24 avril 2023	2023FCT-12	n°2023-44
	Saint-Urcize	Chaudière granulés bois	135 200,00	79 146,00	n°4 - 24 avril 2023	2023FCT-15	n°2023-44
	Laurie	Chaudière granulés bois	70 000,00	12 896,40	n°5 - 13 novembre 2023	2023FCT-16	n°2023-61
Total communes			1 480 416,71	460 287,40			
Département (2)	Conseil départemental	Chaudière bois et RC pôle routier St-Flour	330 000,00	83 480,00	n°3 - 20 juin 2022	2023FCT-04	n°2022-58
	Conseil départemental	Chaudière granulés Foyer des Galinottes	235 380,00	128 520,00	n°4 - 24 avril 2023	2023FCT-09	n°2023-44
Total département			565 380,00	212 000,00			
Privés (4)	SCI Legallais - Auberge Vazerat	Chaudière granulés	24 788,00	13 398,00	n°4 - 24 avril 2023	2023FCT-08	n°2023-44
	Auberge du Pont de Lanau	Chaudière granulés	45 287,60	21 577,60	n°3 - 20 juin 2022	2023FCT-03	n°2022-58
	Scierie du Milieu	Etude faisabilité chaudière bois	30 000,00	18 000,00	n°4 - 24 avril 2023	2023FCT-13	n°2023-44
	GAEC Cussac	Capteurs solaires thermiques	25 750,00	10 304,00	n°5 - 13 novembre 2023	2023FCT-16	n°2023-61
Total privés			125 785,00	63 279,60			
TOTAL GENERAL			2 272 064,31	773 443,00			

Tableau de suivi des subventions versées par le SYTEC et remboursées par l'ADEME (données en €)

Collectivités et entreprises	Montant de la subvention	Dépenses subventions versées 2023	R à R en Dépenses	Recettes subventions 2023 remboursées ADEME	R à R en Recettes	Observations
Commune Lacapelle-Barrès	10 530,00	8 424,00	2 106,00	8 424,00	2 106,00	
Commune La Chapelle d'Allagnon	6 500,00	5 200,00	1 300,00	5 200,00	1 300,00	
Commune de Diènné	12 532,00	10 025,60	2 506,40		12 532,00	
Commune de Neuvéglise sur Truyère	1 995,00			1 995,00	0,00	1 995 € versés en 2022
Commune de Neuvéglise sur Truyère	25 500,00		25 500,00		25 500,00	
Conseil Départemental du Cantal	83 480,00		83 480,00		83 480,00	
Conseil Départemental du Cantal	128 520,00		128 520,00		128 520,00	
Auberge du Pont de Lanau	21 577,60	17 262,08	4 315,52		21 577,60	
Commune de Massiac	129 140,00		129 140,00		129 140,00	
Saint-Flour Communauté	7 910,00		7 910,00		7 910,00	
Commune d'Allanche	15 040,00		15 040,00		15 040,00	
Commune de Marcenat	52 920,00		52 920,00		52 920,00	
Auberge de Vazerat	13 398,00	10 718,40	2 679,60		13 398,00	
Saint-Flour Communauté	18 626,00		18 626,00		18 626,00	
Commune de Valuejols	64 588,00		64 588,00		64 588,00	
Commune de Talizat	49 500,00		49 500,00		49 500,00	
SAS Scierie du Milieu	18 000,00		18 000,00		18 000,00	
Hautes Terres Communauté	11 340,00		11 340,00		11 340,00	
Commune de Saint-Urcize	79 146,00		79 146,00		79 146,00	
GAEC CUSSAC	10 304,00		10 304,00		10 304,00	
Commune de Laurie	12 896,40		12 896,40		12 896,40	
TOTAL	773 443,00	51 630,08	719 817,92	15 619,00	757 824,00	

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

Par délibération n°2023-45 en date du 30 juin 2023, le Comité Syndical a candidaté pour la conclusion d'un Contrat Chaleur Renouvelable (CCR). Le SYTEC a été retenu et un CCR sera conclu avec l'ADEME en 2024, d'une durée de 18 mois dans la continuité du COT ENR.

Le dispositif ACTEE

Par délibération n°2021-39 du 12 juillet 2021, le Comité Syndical a approuvé la signature d'une convention de partenariat entre le SYTEC - Hautes Terres Communauté - Saint-Flour Communauté avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) dans le cadre de l'Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE).

Ce dispositif est ouvert aux seules collectivités locales. Son échéance d'abord fixée au 31 décembre 2022 a été plusieurs fois reporté pour une fin du dispositif ACTEE 2 actuellement arrêtée au 30 juin 2024.

Une enveloppe globale de 456 500 € a été attribuée au SYTEC et aux deux EPCI :

	Enveloppe initiale					
	MOE	Études	Prest. int.	Outils aff. conso.	Outils mesure	Outils SYTEC
Saint-Flour Communauté	30 000,00	90 000,00	0,00	10 000,00	5 000,00	0
Hautes Terres Communauté	30 000,00	90 000,00	0,00	10 000,00	5 000,00	0
SYTEC	30 000,00	90 000,00	40 000,00	0,00	0,00	26 500,00
<i>Total par enveloppe</i>	<i>90 000,00</i>	<i>270 000,00</i>	<i>40 000,00</i>	<i>20 000,00</i>	<i>10 000,00</i>	<i>26 500,00</i>
TOTAL	456 500,00					

117 dossiers ont été déposés par les EPCI et des communes, 20 ont bénéficié d'aides, 97 sont en cours d'instruction, outre 23 qui ont été abandonnés ou n'étaient pas éligibles. 27 091,55 € ont été versés aux collectivités du territoire en 2023.

La consommation des enveloppes a été faible :

Consommation des enveloppes = total des subventions perçues par le SYTEC et versées aux bénéficiaires					
	MOE	Etudes	Outils	Prestations intellectuelles	total subventions allouées
SFC	16 686,35	18 272,50	-	-	34 958,85
HTC	3 118,50	4 450,00	206,54	-	7 775,04
SYTEC	-	-	-	-	-
TOTAL	19 804,85	22 722,50	206,54	-	42 733,89

Elle fait ressortir un solde disponible par enveloppe suivant :

	MOE	Etudes	Outils affichage consom et infos	Prestations intellectuelles	Total disponible
SFC	13 313,65	71 727,50	15 000,00	-	100 041,15
HTC	26 881,50	85 550,00	14 793,46	-	127 224,96
SYTEC	30 000,00	90 000,00	26 500,00	40 000,00	186 500,00
TOTAL	70 195,15	247 277,50	56 293,46	40 000,00	413 766,11

Les enveloppes ont été initialement dimensionnées en fonction de ratios théoriques. La pratique a montré que les besoins en maîtrise d'œuvre ont été sous-évalués et ceux d'études surévalués.

Une fongibilité a donc été demandée à la FNCCR entre les enveloppes « outils d'affichage des consommations » et celle des « outils de mesure et télérelève » pour Saint-Flour Communauté afin de financer une prestation d'installation d'outils de mesure de la température des bâtiments dont le besoin de financement dépasse à lui seul le montant total de l'enveloppe initiale.

Devant l'échec confirmé dans la durée de l'ouverture du poste d'économiseur de flux, l'intégralité de l'enveloppe prestations intellectuelles du SYTEC est dévolue à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et redimensionnée en fonction des besoins identifiés. Pour la même raison, l'enveloppe outils du SYTEC est redirigée vers son enveloppe maîtrise d'œuvre, accessible aux deux EPCI.

De plus, une enveloppe complémentaire a été sollicitée correspondant aux besoins identifiés pour les prestations facturées à la date du 30 juin 2024, date de fin du programme ACTEE 2. Elle est basée sur une aide à la maîtrise d'œuvre à hauteur de 50%. En cas de prestations moins avancées que prévu, il sera ainsi possible de relever ce niveau d'aide pour la maîtrise d'œuvre jusqu'à 80%, conformément aux règles d'ACTEE 2, et ainsi permettre d'assurer une consommation des enveloppes maximale sans pénaliser le financement des prestations.

Une nouvelle convention prenant en compte ces éléments sera signée en 2024 entre le SYTEC, chaque EPCI et la FNCCR avec une enveloppe totale d'aides portée à 529 233,89 €. D'ores et déjà, le prochain appel de fonds, en 2024, devrait s'élever à 330 000 €.

Par ailleurs, par délibération n°2023-47 en date du 30 juin 2023, le Comité Syndical a décidé de candidater au nouveau programme ACTEE + Saison 1 de la FNCCR, dans le cadre d'un groupement entre le SYTEC, Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté. Cette candidature n'a pas été retenue notamment faute d'avoir consommé les crédits du programme ACTEE 2, constat d'ailleurs opéré à l'échelle nationale. Il est donc essentiel de faire aboutir ce programme ACTEE 2 avant toute nouvelle candidature ACTEE +.

Ce budget annexe retrace l'ensemble des dépenses d'études et d'actions dans le cadre de l'ingénierie territoriale mise en œuvre par le SYTEC.

Les résultats d'exécution :

L'exécution du Budget Annexe SCOT Ingénierie, pour l'exercice 2023 se traduit par les montants suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	Montant en €
Mandats émis	330 673,61
Titres émis	280 437,28
Résultat 2022 reporté	52 491,22
Résultat 2023	2 254,89

<u>Section d'investissement</u>	Montant en €
Mandats émis	274 315,44
Titres émis	136 351,04
Solde d'exécution 2022 reporté	26 953,31
Solde d'exécution 2023	-111 011,09

<u>Restes à Réaliser</u>	Montant en €
Dépenses d'investissement	744 777,92
Recettes d'investissement	862 713,10
Solde Restes à Réaliser 2023	117 935,18

Au titre de l'exercice 2023 le résultat excédentaire de fonctionnement s'élève à 2 254,89 € et peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté.

Le solde des restes à réaliser (+ 117 935,18 €) ajouté au solde d'exécution d'investissement 2023 (-111 011,09 €) est égal à + 6 924,09 €, et ne fait donc pas ressortir un besoin de financement.

Le solde d'exécution d'investissement 2023, soit -111 011,09 €, et les Restes à Réaliser en dépenses et en recettes d'investissement, soit respectivement 744 777,92 € et 862 713,10 €, seront repris sur l'exercice 2024.

Les dépenses et les recettes de gestion courante

Les dépenses de gestion courante du Budget Annexe SCOT Ingénierie sont constituées des charges à caractère général et des charges de personnel.

Leur évolution de 2016 à 2023 traduit la mise en œuvre progressive des projets d'élaboration du SCOT et de l'Atlas de la Biodiversité Territoriale, lesquels sont arrivés à échéance en 2021 (approbation du SCOT) et en 2022 (ABT Saison 3). L'élaboration du PCAET, démarrée début 2022, s'est poursuivie en 2023, pour une approbation en 2024. Les différents dispositifs d'accompagnement de la transition énergétique (TEPOS, CEE, ACTEE 2 et COT ENR) mobilisent également des moyens notamment humains.

Pour ce qui concerne les charges à caractère général, on relèvera qu'une réfaction de 46 000 € a été pratiquée sur la subvention FEDER attribuée pour l'élaboration de l'Atlas de la Biodiversité Saison 3.

Conformément à la convention signée avec le FEDER, le 30 avril 2019, le SYTEC a confié à des prestataires extérieurs :

- La réalisation d'inventaires naturalistes afin de compléter la connaissance de la faune du territoire,
- La contribution à la communication du Programme de Sciences Participatives.

Les consultations sont intervenues en février 2020 et mai 2020, relevant des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant ou de leur objet, conformément aux dispositions des articles R2122-1 à R2122-9 du Code de la Commande Publique.

De plus, le SYTEC a confié des missions par conventions de partenariat technique et financier avec des associations, syndicats ou organismes, à but non lucratif, agréés par l'Etat ou la Région et/ou exerçant des missions de service public, dans le domaine de l'environnement ou de l'aménagement, pour des dispositifs ou des expertises qui, a priori, ne relèvent pas du champ concurrentiel.

Compte tenu des missions de service public confiées expressément par le législateur à ces structures (conservatoires, associations, établissements publics...), ces conventions signées avec le SYTEC n'ont pas fait l'objet d'une mise en concurrence préalable, considérant que s'appliquent les dispositions de l'article 14 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cette disposition est reprise dans le Code de la Commande Publique (article L 2 512-4), applicable à compter du 1^{er} avril 2019.

Les montants des missions confiées par le SYTEC à ses partenaires dans le cadre des conventions varient de 7 000 à 35 000 euros H.T et est inférieur au seuil des marchés formalisés à 40 000 euros H.T. prévu à l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique.

Il s'agit des structures suivantes :

- **Le Conservatoire des Espaces Naturels Auvergne** : créé en 1989, c'est une association à but non lucratif agréée par l'Etat et par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en application des dispositions de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (article 24) par :
 - Arrêté conjoint du Préfet de région Auvergne et du Président du Conseil Régional d'Auvergne du 21 mai 2014 portant agrément du Conservatoire d'Espace Naturels d'Auvergne et du Conservatoire d'Espace Naturels d'Auvergne de l'Allier, au titre de l'article L414-11 du Code de l'Environnement
 - Arrêté du Préfet du Puy de Dôme du 2 octobre 2018, portant renouvellement de l'agrément au titre de la protection de l'environnement du Conservatoire d'Espace Naturels d'Auvergne, au titre des articles L141-1 et R141-1 du Code de l'Environnement
 - Arrêté 2018-404 du 29 novembre 2018, du Préfet de région Auvergne et du Président du Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes portant approbation du plan d'actions quinquennal 2018-2022 commun aux six Conservatoires d'Espace Naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes

Toujours dans ce cadre législatif et réglementaire, le CEN est adhérent à la Fédération Nationale des conservatoires d'espaces naturels. Il est également agréé au titre d'entreprise solidaire (article L3332-17-1 du Code du Travail).

Les actions menées par le CEN Auvergne s'inscrivent dans une démarche d'intérêt général et de mission de service public, en faveur de la protection de l'environnement. Il recense notamment les données relatives à la biodiversité, données qui sont considérées comme publiques et qui sont versées au SINP.

Pour l'élaboration de la Saison 2 de l'Atlas de la Biodiversité des Territoires de l'Est Cantal, le SYTEC a conclu avec le CEN Auvergne une première convention signée le 14 juin 2018, pour une assistance à la géomatique (gestion des données naturalistes intégration au système

d'information, hébergement de ces données, interfaces de saisie et mise en place d'un système d'information libre Biodiversité).

Pour ce qui concerne la Saison 3 de l'ABT, un partenariat a été reconduit avec le CEN Auvergne, par convention en date du 17 juillet 2019, complétée par avenant n°1 du 27 novembre 2020 et avenant n°2 du 4 juin 2021.

- **Le Conservatoire Botanique National du Massif Central** est agréé, depuis 1998, (renouvellement d'agrément 2018-2023 par arrêté ministériel du 26 janvier 2018). Son territoire d'agrément recouvre 10 départements dont le Cantal. Il est membre de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux coordonnés par l'Agence Française de la Biodiversité, depuis le 1^{er} janvier 2017. Il participe aux grands projets nationaux en matière de connaissance, de préservation et de conservation de la flore et des habitats naturels. Il a notamment engagé plusieurs programmes d'inventaires au sein de son territoire d'agrément. Actuellement, plus de 6 000 000 d'informations floristiques ont été rassemblées et sont gérées dans le système d'information CHLORIS®.

Pour l'élaboration de la Saison 2 de l'Atlas de la Biodiversité des Territoires de l'Est Cantal, le SYTEC a conclu avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central une première convention signée le 14 juin 2018, concernant la réalisation d'inventaires botaniques, en tant qu'expert régional de la connaissance de la flore et des habitats naturels.

Pour ce qui concerne la Saison 3 de l'ABT, un partenariat a été reconduit avec le CBN Massif Central par convention en date du 21 janvier 2020.

- **L'association Pinatelle and Co** est une association à but non lucratif, siégeant sur la commune de Neussargues en Pinatelle, qui anime la Maison de la Pinatelle et assure des missions de service public, dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Pour ce qui concerne la Saison 3 de l'ABT, le SYTEC a conclu un partenariat avec l'association Pinatelle and Co, pour la réalisation des animations scolaires, pour l'année 2019-2020, par convention en date du 5 novembre 2019.

- **La Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes** est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, à but non lucratif, qui a pour objet, sur le territoire de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'agir dans les domaines de la recherche, de la connaissance, de la protection, de la conservation, de la défense, de la valorisation et de la reconquête de la nature et de la biodiversité. Elle est engagée pour l'intérêt général de l'environnement et de la société.

A ce titre, elle dispose :

- De l'agrément régional au titre de la protection de l'environnement en vertu de l'article L141-1 du Code de l'Environnement délivré par arrêté du préfet du Rhône n°69 2017 11 29 02 du 29 novembre 2017, pour une période de cinq ans,
- De l'habilitation pour participer au débat sur l'environnement dans le cadre des instances consultatives régionales par arrêté du préfet de région n°18-240 du 3 juillet 2018, pour une période de cinq ans.

Grâce à l'appui de naturalistes bénévoles, l'association contribue à l'observation, à la compréhension et au suivi de l'évolution de la nature et de la biodiversité. Riche de dizaines d'années d'observations sur le terrain et d'analyses de nos experts, la base de données participative contient, à ce jour, 15 millions de données naturalistes, grâce à la participation bénévole de 11 760 contributeurs, au moyen de la plateforme www.faune-auvergne.org.

La LPO AuRA a été impliquée depuis le début de l'élaboration de l'ABT, pour mettre en œuvre le programme de sciences participatives, réaliser des inventaires naturalistes et collecter, analyser et expertiser les données de connaissances.

Au vu du besoin d'actualisation et de complément des données de connaissance capitalisées en Saison 1 et 2, avec les résultats de la Saison 3 de l'ABT, un partenariat a été conduit avec la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, par convention en date du 27/11/2020 et avenant n°1 du 11 mars 2021, pour une mission d'actualisation et de compléments des données et analyses, notamment par mise à disposition et exploitation des données de Faune Auvergne.

- **Le CEREMA Centre Est** (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle conjointe du ministre de la transition écologique et solidaire, et du ministre de la cohésion des territoires, créé le 1^{er} janvier 2014.

Au service des collectivités, le Cerema garantit d'une part une neutralité dans la réalisation d'évaluation ou d'expertise, et d'autre part l'adéquation stricte entre les conclusions de ses travaux et les exigences réglementaires en vigueur, ainsi que les orientations et directives européennes et nationales, en matière de préservation de la biodiversité. Il apporte aux acteurs territoriaux un appui en terme d'ingénierie et d'expertise technique afin de favoriser une transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable.

Il réalise, dans l'intérêt général, des travaux méthodologiques de référence sur les sujets de la préservation de la biodiversité à l'interface des projets d'aménagement (plan, projet, programme, séquence Eviter-Réduire-Compenser, évaluation environnementale) et de l'application des politiques publiques en matière de biodiversité (TVB, nature en ville, zones humides, zéro artificialisation...).

Le Cerema réalise et pilote, à la demande de l'OFB ou de la DEB, des travaux de portée nationale tel que la création d'un catalogue des indicateurs de la biodiversité à partir d'un inventaire de l'existant (qui est utilisé par l'ensemble des observatoires régionaux de la biodiversité), ou encore la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation du programme Territoire Engagé pour la Nature (TEN) aux échelles locales, régionales et nationales.

Souhaitant disposer d'un bilan de l'appropriation de l'Atlas de biodiversité par les acteurs du territoire, et de préconisations de son usage, pour améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les plans, programmes et projets territoriaux, accompagné, le cas échéant, de pistes pour la suite de ce travail, le SYTEC a conclu un partenariat avec le CEREMA pour évaluer l'appropriation et l'usage de l'Atlas pour les documents de planification du territoire

Avant la conclusion de ces conventions de partenariat, le dispositif a été présenté à la Région autorité gestionnaire des fonds européens dont le FEDER. Il n'a pas fait l'objet d'observation.

Or, lors de la présentation du bilan final pour le versement du solde de la subvention, ces dépenses ont été exclues de l'assiette subventionnable au motif qu'elles auraient dû faire l'objet de marchés publics et non pas de conventions de partenariat. Malgré l'argumentation du SYTEC et l'intervention des parlementaires conseillers régionaux appuyant l'analyse juridique, une réfaction de 46 000 € a été pratiquée sur la subvention FEDER allouée.

Les charges de personnels enregistrent sur l'exercice 2023 trois postes d'agents : la chargée de mission SCOT Ingénierie, également cheffe de projet du PCAET, le chargé de mission transition énergétique et l'animateur COT ENR sur une année pleine, ce qui explique l'augmentation des charges de personnel en 2023 / 2022.

Ces postes sont financés par les subventions allouées par l'ADEME et la mise à disposition de service du SCOT Ingénierie à Saint-Flour Communauté.

<i>En €</i>	011 Charges à caractère général	012 Charges de personnel
2016	80 471,10	31 364,11
2017	68 454,26	70 399,00
2018	104 208,24	99 913,40
2019	116 029,05	117 984,18
2020	98 057,24	171 588,67
2021	157 422,05	147 588,61
2022	51 646,07	108 619,36
2023	42 875,03	148 421,59

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

Les recettes réelles de fonctionnement sont les suivantes :

En €	70 Autres produits de gestion courante	74 Dotations et participations
2016		336 242,00
2017		225 918,00
2018		121 806,05
2019	4 200,08	241 557,86
2020	6 948,69	289 576,40
2021	11 152,32	237 890,00
2022	35 055,29	173 279,28
2023	33 713,49	207 099,65

Les autres produits divers de gestion courante (chap. 70) comportent :

- L'intéressement du SYTEC aux CEE versés par CertiNergy en 2023 soit 1 265,25 €
- Les remboursements des frais de fonctionnement du service SCOT Ingénierie mis à disposition de Saint-Flour Communauté, soit 32 448,24 €.

Les dotations et participations (Chap 74) sont constituées principalement :

- Des contributions de Saint-Flour Communauté et de Hautes Terres Communauté, soit 115 524,00 € ;
- Du versement du solde de participation FEDER de 27 072,02 € ;
- Du versement de la subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du COT ENR, soit 64 503,63 €.

Ce budget est abondé par des subventions de fonctionnement versées par différents partenaires :

Une réfaction a donc été pratiquée à hauteur de 46 000 €, des dépenses d'inventaires naturalistes subventionnables par le FEDER.

Organisme financeur	objet	Arrêté d'attribution	Perçu en 2016	Perçu en 2017	Perçu en 2018	Perçu en 2019	Perçu en 2020	Perçu en 2021	Perçu en 2022	Perçu en 2023	Solde dû
Etat DGD nationale	SCOT	136 200 €	45 400,00	48 850,00		43 000,00					
Etat DGD locale	SCOT	49 803 €	26 750,00	7 211,00	15 841,72						
DREAL	ABT Saison 1	13 758 €						13 758,00			
Agence France Biodiversité	ABT Saison 2	34 208 €						34 208,00			
FEDER	ABT Saison 3	130 016 €				44 199,20	46 000,00		36 400,00	380,78	
ADEME	TEPOS 1	83 000 €			23 773,33	23 834,66	33 052,40				
Région Auvergne-Rhône-Alpes	TEPOS 2	80 000 €							35 755,28		44 244,72
ADEME	COT ENR	120 000 €					60 000,00			74 503,63	
TOTAL		646 985 €	72 150,00	56 061,00	39 615,05	111 033,86	139 052,40	47 966,00	72 155,28	74 844,41	44 244,72

Les dépenses et les recettes d'équipement

En dépenses, elles recouvrent des dépenses non affectées et l'opération 11

Les dépenses non affectées sont constituées de l'étude pour l'Observatoire du Bâti Vacant et des prestations pour l'élaboration du PCAET Est Cantal.

De plus, des aides ont été attribuées dans le cadre du dispositif ACTEE 2 et du COT ENR, après délibérations du Comité Syndical du SYTEC.

Le détail de ces dépenses est le suivant :

Non affectées				
Article	Libellé	Objet	Réalisé	Restes à réaliser
2031	Frais d'études	Etude Observatoire du Bâti Vacant		4 800,00 €
2031	Frais d'études	Elaboration du PCAET	23 274,00 €	20 160,00 €
204132	Subventions au Département bât et installations*	COT ENR Subv versées au Département du Cantal	/	212 000,00 €
2041482	Subventions communes bât et installations*	COT ENR Subv versées aux Communes et au Département	23 649,60 €	434 642,80 €
		ACTEE Subv versées aux Communes	25 511,55 €	/
2041582	Subventions autres gpts bât et installations	COT ENR Subv versées aux EPCI		37 876,00 €
		ACTEE Subv versées aux EPCI	1 580,00 €	/
20422	Subventions personnes dt privé bât et installations *	COT ENR Subv versées Entreprises	27 980,48 €	35 299,12 €
TOTAL			101 995,63 €	744 777,92 €

Opération 11				
Article	Libellé	Objet	Réalisé	Restes à réaliser
2185	Matériel de téléphonie	Chargée de mission	106,80 €	/
TOTAL			106,80 €	/

Le montant total des restes à réaliser en dépenses est de 744 777,92 €.

Les recettes recouvrent, hors subventions, le FCTVA pour 964,36 €. Les études bénéficient de subventionnements de nos différents partenaires. Ces aides constituent une très large part des recettes d'investissement réalisées et restant à réaliser de ce budget

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

Organisme financeur	objet	Arrêté d'attribution	Perçu en 2017	Perçu en 2018	Perçu en 2019	Perçu en 2020	Perçu en 2021	Perçu en 2022	Perçu en 2023	R à R
DREAL	ABT Saison 1	66 242 €	24 000,00	24 000,00	32 000,00					
Agence de l'Eau Adour Garonne	ABT Saison 1	8 855 €				8 855,00				
Agence France Biodiversité	ABT Saison 2	105 792 €	42 000,00		42 000,00	56 000,00				
FEDER	ABT Saison 3	93 600 €						52 072,02	380,78	
FNADT	PTDD	78 000 €	42 484,80	13 833,23	21 681,97					
LEADER	PTDD	50 000 €			50 000,00					
CD15	SCOT	14 666 €		5 080,00		6 236,00		3 350,00		
Agence de l'Eau Adour Garonne	SCOT	2 299 €				2 299,00				
ADEME	TEPOS 1	7 000 €		1 973,00						
ADEME	COT ENR	773 443 €							15 619,00	757 824,00
LEADER	PCAET	50 000 €								50 000,00
DETR	PCAET	13 413 €						4 023,90		9 389,10
DETR	Observatoire du Logement Vacant	15 000 €						4 500,00		10 500,00
ANAH	Observatoire du Logement Vacant	35 000 €								35 000,00
TOTAL		518 360 €	108 484,80	44 886,23	161 872,97	73 390,00		55 422,02	15 999,78	862 713,10

Les aides, attribuées dans le cadre des dispositifs ACTEE et du COT ENR sont remboursées respectivement par la FNCCR et par l'ADEME :

Article	Libellé	Partenaires financeurs	Réalisé	Restes à réaliser
1318	Autres	ADEME - COT ENR	15 619,00 €	757 824,00
		FNCCR - ACTEE	27 091,55 €	/

Le montant total des restes à réaliser en recettes est de 862 713,10 €.

La dette

L'encours de dette au 31 décembre 2023 est de 238 283,47 €. L'annuité remboursée en 2023 s'est élevée à 81 651,49 € dont 1 131,72 € d'intérêts et 80 519,77 € de remboursement de la dette en capital, outre les ICNE (-180,33 € réalisés et + 129,48 € rattachés).

Les amortissements

La dotation aux amortissements du Budget annexe SCOT Ingénierie est en augmentation significative en 2023, s'élevant à 92 295,35 €, sur l'exercice, atténuée par l'amortissement des subventions d'investissement transférées au compte de résultat également en hausse.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide de :

- Donner acte de la présentation faite du compte administratif exercice 2023 du Budget Annexe SCOT INGENIERIE.
- Constaté, pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

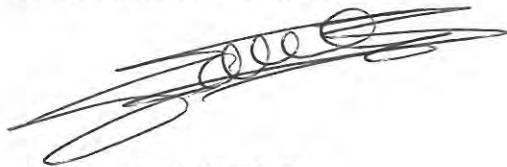
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Nombre de votants : 24
Nombre de voix pour : 24
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICMIXTE : SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET GENERAL

Numéro SIRET : 200093995000039

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : SCOT INGENIERIE (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I
B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	604 989,05	416 788,32	79 444,53	A1 -108 756,20
Investissement	274 315,44	136 351,04 (2)	26 953,31	A2 -111 011,09
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	330 673,61	280 437,28 (3)	52 491,22	A3 2 254,89

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
		III + IV	B1	B2	B3
TOTAL des RAR	744 777,92	862 713,10	117 935,18		
Investissement	744 777,92	862 713,10	117 935,18		
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00		0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)	
TOTAL	9 178,98
Investissement	6 924,09
Fonctionnement	2 254,89

- (1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.
 (4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.
 (5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 744 777,92
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	24 960,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	719 817,92
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 862 713,10
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	862 713,10
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	330 673,61	280 437,28
	Section d'investissement	274 315,44	136 351,04

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	52 491,22 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	0,00	26 953,31 (si excédent)

+ =

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	604 989,05	= G + H + I + J	496 232,85
---	------------	-----------------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	744 777,92	862 713,10
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	744 777,92	= K + L

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	330 673,61	= G + I + K	332 928,50
	Section d'investissement	1 019 093,36	= H + J + L	1 026 017,45
	TOTAL CUMULE	1 349 766,97	= G + H + I + J + K + L	1 358 945,95

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		43 091,33
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	23 274,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	78 721,63	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	106,80	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		102 102,43	43 091,33
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	964,36
13	Subventions d'investissement (1) (5)	52 072,02	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	80 519,77	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		132 591,79	964,36
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 234 694,22	II 44 055,69
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	39 621,22	92 295,35
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 39 621,22	IV 92 295,35

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	274 315,44	II + IV	136 351,04
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	26 953,31
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	274 315,44	II + IV + VI + VII	163 304,35
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		-111 011,09		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	42 875,03	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	33 713,49
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	148 421,59	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	207 099,65
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,77	75 Autres produits de gestion courante (1)	2,92
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	191 297,39	Total recettes de gestion des services	240 816,06
66 Charges financières	1 080,87	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	46 000,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 238 378,26	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 240 816,06

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	92 295,35	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	39 621,22
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 92 295,35	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 39 621,22

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	330 673,61	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	280 437,28
---	----------------	-------------------	---	----------------	-------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	52 491,22

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	330 673,61	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	332 928,50
---	--------------------	-------------------	---	---------------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	2 254,89				
--	-----------------	--	--	--	--

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	52 072,02	39 621,22	91 693,24
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	80 519,77	0,00	80 519,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	106,80		106,80
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	23 274,00	0,00	23 274,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	78 721,63	0,00	78 721,63
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		234 694,22	39 621,22	274 315,44

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	42 875,03		42 875,03
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	148 421,59		148 421,59
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,77	0,00	0,77
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	1 080,87	0,00	1 080,87
67	Charges spécifiques (9)	46 000,00	0,00	46 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	92 295,35	92 295,35
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		238 378,26	92 295,35	330 673,61

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	964,36	0,00	964,36
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	43 091,33	0,00	43 091,33
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		92 295,35	92 295,35
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		44 055,69	92 295,35	136 351,04

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	26 953,31
--	------------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	33 713,49		33 713,49
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	207 099,65		207 099,65
75	Autres produits de gestion courante (8)	2,92	0,00	2,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	39 621,22	39 621,22
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		240 816,06	39 621,22	280 437,28

Pour information R002 Résultat positif reporté	52 491,22
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - SCOT INGENIERIE - CA - 2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES		A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	1 237 138,58	274 315,44	744 777,92	218 045,22	0,00	274 315,44
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporables (sauf 204)	55 889,74	23 274,00	24 960,00	7 655,74	0,00	23 274,00
204 Subventions d'équipement versées (7)	1 003 443,00	78 721,63	719 817,92	204 903,45	0,00	78 721,63
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	2 961,60	106,80	0,00	2 854,80	0,00	106,80
Total des dépenses d'équipement	1 062 294,34	102 102,43	744 777,92	215 413,99	0,00	102 102,43
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	52 072,02	52 072,02	0,00	0,00		52 072,02
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	80 600,00	80 519,77	0,00	80,23		80 519,77
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	132 672,02	132 591,79	0,00	80,23	0,00	132 591,79
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 194 966,36	234 694,22	744 777,92	215 494,22	0,00	234 694,22
040 Opérations ordre transf. entre sections (5)	42 172,22	39 621,22		2 551,00		39 621,22
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	42 172,22	39 621,22		2 551,00		39 621,22
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées	1 237 138,58	274 315,44	744 777,92	218 045,22	0,00	274 315,44

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	1 210 185,27	136 351,04	862 713,10	211 121,13
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 115 327,00	43 091,33	862 713,10	209 522,57
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	1 115 327,00	43 091,33	862 713,10	209 522,57
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	964,36	0,00	-964,36
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	964,36	0,00	-964,36
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	1 115 327,00	44 055,69	862 713,10	208 558,21
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	0,00			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	94 858,27	92 295,35		2 562,92
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	94 858,27	92 295,35		2 562,92
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	26 953,31			
Total des recettes d'investissement cumulées	1 237 138,58	163 304,35	862 713,10	211 121,13

(1) Recettes justifiées non litrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

		III	
		A1	
III – ADOPTION DU CA			
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE			

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	1 237 138,58	274 315,44	744 777,92	218 045,22	0,00	274 315,44
018	RSA 0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	55 889,74	23 274,00	24 960,00	0,00	23 274,00
2031	Frais d'études	55 889,74	23 274,00	24 960,00	0,00	23 274,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	1 003 443,00	78 721,63	719 817,92	204 903,45	78 721,63
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	212 000,00	0,00	212 000,00	0,00	0,00
2041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	590 287,40	49 161,15	434 642,80	106 483,45	49 161,15
2041582	Autres grps - Bâtiments et installat*	137 876,00	1 580,00	37 876,00	98 420,00	1 580,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	63 279,60	27 980,48	35 299,12	0,00	27 980,48
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	2 961,60	106,80	0,00	2 854,80	106,80
Total des dépenses d'équipement	1 062 294,34	102 102,43	744 777,92	215 413,99	0,00	102 102,43
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	52 072,02	52 072,02	0,00	0,00	52 072,02
13172	Subv. transf. FEDER	52 072,02	52 072,02	0,00	0,00	52 072,02
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	80 600,00	80 519,77	0,00	80,23	80 519,77
1641	Emprunts en euros	80 600,00	80 519,77	0,00	80,23	80 519,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	132 672,02	132 591,79	0,00	80,23	0,00	132 591,79
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 194 966,36	234 694,22	744 777,92	215 494,22	0,00	234 694,22
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	42 172,22	39 621,22		2 551,00	39 621,22
	Reprise sur autofinancement antérieur	42 172,22	39 621,22		2 551,00	39 621,22
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	30 914,57	30 914,57		0,00	30 914,57
13913	Subv. transf. Départements	1 629,56	1 629,56		0,00	1 629,56
139148	Subv. transf. Autres communes	199,00	0,00		199,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	63,46	63,46		0,00	63,46
13918	Autres subventions d'équipement transf.	9 365,63	7 013,63		2 352,00	7 013,63

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
	0,00	0,00		0,00		0,00
041	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	42 172,22	39 621,22		2 551,00		39 621,22

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-AZ.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

		III – ADOPTION DU CA	
		III	
		A2.1	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
11	SCOT INGENIERIE		2 961,60	106,80	0,00	2 854,80	106,80	0,00	106,80
	TOTAL		2 961,60	106,80	0,00	2 854,80	106,80	0,00	106,80

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandalées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 210 185,27	136 351,04	862 713,10	211 121,13
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 115 327,00	43 091,33	862 713,10	209 522,57
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	19 889,10	0,00	19 889,10	0,00
13148	Subv. transf. Autres communes	1 994,90	0,00	0,00	1 994,90
13172	Subv. transf. FEDER	5 000,00	380,78	0,00	4 619,22
13178	Autres fonds européens	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	1 038 443,00	42 710,55	792 824,00	202 908,45
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 115 327,00	43 091,33	862 713,10	209 522,57
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	964,36	0,00	-964,36
10222	FCTVA	0,00	964,36	0,00	-964,36
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	964,36	0,00	-964,36
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 115 327,00	44 055,69	862 713,10	208 558,21
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00		
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	94 858,27	92 295,35		2 562,92
2802	Frais liés à la réalisation de document	86 088,85	85 889,17		199,68
28031	Frais d'études	2 189,57	0,00		2 189,57
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments installations	2 738,64	2 564,97		173,67
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	788,33	788,33		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	622,08	622,08		0,00
281838	Autre matériel informatique	1 449,00	1 449,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	981,80	981,80		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		94 858,27	92 295,35		2 562,92

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Recettes justifiées non tirées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	341 859,46	329 764,13	909,48	0,00	11 185,85	0,00	330 673,61
011	Charges à caractère général (3)	47 202,04	42 095,03	780,00	0,00	4 327,01	0,00	42 875,03
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	152 550,00	148 421,59	0,00	0,00	4 128,41		148 421,59
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	100,00	0,77	0,00	0,00	99,23	0,00	0,77
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	199 852,04	190 517,39	780,00	0,00	8 554,65	0,00	191 297,39
66	Charges financières	1 149,15	951,39	129,48	0,00	68,28		1 080,87
67	Charges spécifiques (3)	46 000,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00		46 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	47 149,15	46 951,39	129,48	0,00	68,28		47 080,87
	Total des dépenses réelles	247 001,19	237 468,78	909,48	0,00	8 622,93	0,00	238 378,26
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	94 858,27	92 295,35			2 562,92		92 295,35
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	94 858,27	92 295,35			2 562,92		92 295,35
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	341 859,46	329 764,13	909,48	0,00	11 185,85	0,00	330 673,61

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	289 368,24	280 437,28	0,00	0,00	8 930,96
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	37 500,00	33 713,49	0,00	0,00	3 786,51
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	209 596,02	207 099,65	0,00	0,00	2 496,37
75	Autres produits de gestion courante (3)	100,00	2,92	0,00	0,00	97,08
	Total des recettes de gestion des services	247 196,02	240 816,06	0,00	0,00	6 379,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	247 196,02	240 816,06	0,00	0,00	6 379,96
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	42 172,22	39 621,22			2 551,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	42 172,22	39 621,22			2 551,00
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	52 491,22				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	341 859,46	332 928,50	0,00	0,00	8 930,96

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III
B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N+1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	341 859,46	329 764,13	909,48	0,00	11 185,85	0,00	330 673,61
011	Charges à caractère général (4)	47 202,04	42 095,03	780,00	0,00	4 327,01	0,00	42 875,03
60623	Alimentation	200,00	8,30	0,00	0,00	191,70	0,00	8,30
60631	Fournitures d'entretien	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	200,00	31,20	0,00	0,00	168,80	0,00	31,20
6064	Fournitures administratives	400,00	77,88	0,00	0,00	322,12	0,00	77,88
611	Contrats de prestations de services	13 700,00	13 650,00	0,00	0,00	50,00	0,00	13 650,00
6132	Locations immobilières	14 000,00	13 601,64	0,00	0,00	398,36	0,00	13 601,64
61358	Autres	600,00	576,00	0,00	0,00	24,00	0,00	576,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 200,00	1 017,73	0,00	0,00	182,27	0,00	1 017,73
6156	Maintenance	700,00	286,58	80,00	0,00	333,42	0,00	366,58
6161	Multirisques	200,00	105,29	0,00	0,00	94,71	0,00	105,29
6182	Documentation générale et technique	500,00	388,36	0,00	0,00	111,64	0,00	388,36
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	468,00	0,00	0,00	32,00	0,00	468,00
62268	Autres honoraires, conseils	1 000,00	840,00	0,00	0,00	160,00	0,00	840,00
6228	Divers	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	100,00	30,00	0,00	0,00	70,00	0,00	30,00
6236	Catalogues et imprimés	363,64	0,00	0,00	0,00	363,64	0,00	0,00
6238	Divers	300,00	260,40	0,00	0,00	39,60	0,00	260,40
6251	Voyages, déplacements et missions	1 738,40	844,64	500,00	0,00	393,76	0,00	1 344,64
6261	Frais d'affranchissement	800,00	231,79	200,00	0,00	368,21	0,00	431,79
6262	Frais de télécommunications	3 500,00	2 777,22	0,00	0,00	722,78	0,00	2 777,22
6281	Concours divers (cotisations)	1 900,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	152 550,00	148 421,59	0,00	0,00	4 128,41		148 421,59
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	150,00	101,58	0,00	0,00	48,42		101,58
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	2 300,00	2 220,53	0,00	0,00	79,47		2 220,53
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	400,00	307,02	0,00	0,00	92,98		307,02
64131	Rémunérations	77 300,00	77 283,42	0,00	0,00	16,58		77 283,42
64138	Primes et autres indemnités	24 600,00	24 505,20	0,00	0,00	94,80		24 505,20
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	31 200,00	31 148,79	0,00	0,00	51,21		31 148,79
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 850,00	4 366,07	0,00	0,00	3 483,93		4 366,07
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	4 200,00	4 145,85	0,00	0,00	54,15		4 145,85
6455	Cotisations pour assurance du personnel	3 150,00	3 100,01	0,00	0,00	49,99		3 100,01

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - SCOT INGENIERIE - CA - 2023

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	100,00	67,12	0,00	0,00	32,88		67,12
6458	Collis. aux autres organismes sociaux	700,00	636,00	0,00	0,00	64,00		636,00
6478	Autres charges sociales diverses	600,00	540,00	0,00	0,00	60,00		540,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	100,00	0,77	0,00	0,00	99,23	0,00	0,77
65888	Autres	100,00	0,77	0,00	0,00	99,23	0,00	0,77
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	199 852,04	190 517,39	780,00	0,00	8 554,65	0,00	191 297,39
66	Charges financières	1 149,15	951,39	129,48	0,00	68,28		1 080,87
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 200,00	1 131,72	0,00	0,00	68,28		1 131,72
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-50,85	-180,33	129,48	0,00	0,00		-50,85
67	Charges spécifiques (4)	46 000,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00		46 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	46 000,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00		46 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des charges financières et spécifiques	47 149,15	46 951,39	129,48	0,00	68,28		47 080,87
	Total des dépenses réelles	247 001,19	237 468,78	909,48	0,00	8 622,93	0,00	238 378,26
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	94 858,27	92 295,35			2 562,92		92 295,35
6811	Dot. amort. immos incorporables	94 858,27	92 295,35			2 562,92		92 295,35
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	94 858,27	92 295,35			2 562,92		92 295,35

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	129,48
Montant des ICNE de l'exercice N-1	180,33
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-50,85

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	289 368,24	280 437,28	0,00	0,00	8 930,96
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	37 500,00	33 713,49	0,00	0,00	3 786,51
7082	Commissions	3 000,00	1 265,25	0,00	0,00	1 734,75
70878	Remb. frais par des tiers	34 500,00	32 448,24	0,00	0,00	2 051,76
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	209 596,02	207 099,65	0,00	0,00	2 496,37
74758	Participation autres groupements	115 524,00	115 524,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	0,00	27 072,02	0,00	0,00	-27 072,02
74778	Autres fonds européens	52 072,02	0,00	0,00	0,00	52 072,02
747888	Autres	42 000,00	64 503,63	0,00	0,00	-22 503,63
75	Autres produits de gestion courante (4)	100,00	2,92	0,00	0,00	97,08
75888	Autres	100,00	2,92	0,00	0,00	97,08
	Total des recettes de gestion des services	247 196,02	240 816,06	0,00	0,00	6 379,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	247 196,02	240 816,06	0,00	0,00	6 379,96
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	42 172,22	39 621,22	0,00	0,00	2 551,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	42 172,22	39 621,22	0,00	0,00	2 551,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	42 172,22	39 621,22	0,00	0,00	2 551,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non litrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	80 519,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	80 519,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	964,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	964,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	52 178,82	0,00	101 995,63	0,00		234 694,22
13	Subventions d'investissement	52 072,02	0,00	0,00	0,00		52 072,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		80 519,77
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	23 274,00	0,00		23 274,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	78 721,63	0,00		78 721,63
21	Immobilisations corporelles	106,80	0,00	0,00	0,00		106,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES						
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	43 091,33	0,00		44 055,69
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		964,36
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	43 091,33	0,00		43 091,33
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

IV
A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	47 080,87	148 422,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	148 421,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 080,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	2,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES							
011	Charges à caractère général	0,00	31 907,03	0,00	10 968,00	0,00		238 378,26
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	31 907,03	0,00	10 968,00	0,00		42 875,03
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		148 421,59
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,77
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 080,87
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		46 000,00
	RECETTES							
013	Atténuations de charges	0,00	200 044,26	0,00	40 768,88	0,00		240 816,06
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	32 448,24	0,00	1 265,25	0,00		33 713,49
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	167 596,02	0,00	39 503,63	0,00		207 099,65
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2,92
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					505 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					505 000,00									
010814E	CE	03/09/2019	17/09/2019	25/09/2020	250 000,00	F			0,330		A	C	O	A-1
1957490	CREDIT AGRICOLE	11/12/2017	29/12/2017	01/03/2018	43 000,00	F			1,000		T	P	O	A-1
471862E	CE	24/11/2021	26/11/2021	25/11/2022	200 000,00	F			0,280		A	C	O	A-1
4822481	CE	29/12/2016	05/02/2017	25/05/2017	12 000,00	F			1,040		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - SCOT INGENIERIE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					505 000,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; Y : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		238 283,47					80 519,77	1 131,72	0,00	129,48
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		238 283,47					80 519,77	1 131,72	0,00	129,48
010814E		0,00	A-1	83 333,32	2,00		F	0,330	41 666,67	412,50	0,00	73,33
1857490		0,00	A-1	17 716,81	4,00		F	1,000	4 319,77	204,19	0,00	14,76
471862E		0,00	A-1	133 333,34	4,00		F	0,280	33 333,33	466,67	0,00	37,33
4822481		0,00	A-1	3 900,00	3,00		F	1,040	1 200,00	48,36	0,00	4,06
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - SCOT INGENIERIE - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Total général		0,00		238 283,47					80 519,77	1 131,72	0,00	129,48

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant d0 au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant d0
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant d0 couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
	Indice zone euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart de l'indice zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart de l'indice hors zone euro	Autres indices		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (floor)	Nombre de produits	4	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	238 283,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits							0
	% de l'encours							0,00
	Montant en euros							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €	01-12-2022
L	Catégories de biens amortis immobilisations	Durée (en années) 0 01/12/2022

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Chargée de mission SCOT	A	URB	646	0,00	A 332-10	CDI CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Chargé de mission COT ENR	A	ADM	441	0,00	A 332-23-1°	CDD CDD
Chargé de mission transition énergétique	A	ADM	444	0,00	A 332-24	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
M : Médical.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contratuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
329 - 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1 - 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1 - 333-10 : Collaborateurs de groupes d'élus.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 65-1148 du 20 octobre 1965.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	122 772,22	120 140,99
		80 600,00	80 519,77
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	80 600,00	80 519,77
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	42 172,22	39 621,22
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	42 172,22	39 621,22

Dépenses à couvrir par des ressources propres	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
	I	120 140,99	744 777,92	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		94 858,27	93 259,71
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	964,36
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	964,36
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		94 858,27	92 295,35
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	86 088,85	85 889,17
28031	Frais d'études	2 189,57	0,00
28041482	Subv. Autres cnes: Bâtiments, installations	2 738,64	2 564,97
28041582	Autres grps - Bâtiments et installat°	788,33	788,33
2805	Licences, logiciels, droits similaires	622,08	622,08
281838	Autre matériel informatique	1 449,00	1 449,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	981,80	981,80
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	93 259,71	26 953,31	0,00	982 926,12

Dépenses à couvrir par des ressources propres		Montant
Ressources propres disponibles	II	864 918,91
Solde	IV	982 926,12
	V = IV - II (5)	118 007,21

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 36 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

15187

Syndicat des territoires de l'Est Cantal

CA 2023

code INSEE

SCOT INGENIERIE

M57

ARRETE – SIGNATURES

Présenté par Madame la Présidente,
A Saint-Flour, le 14 mars 2024

La Présidente,
Céline CHARRIAUD



Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

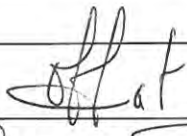

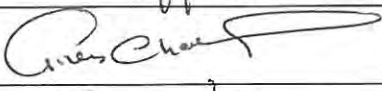

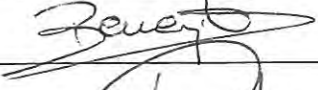

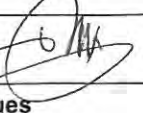




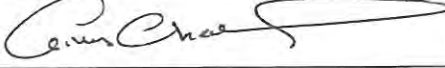

VOTES : Pour :
Contre :
Abstention :

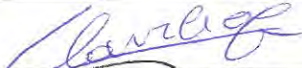
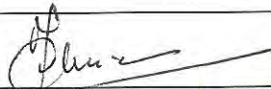



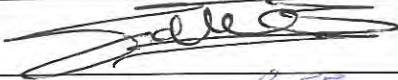

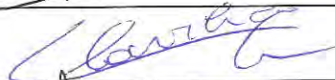

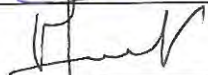

Date de convocation : 7 mars 2024

Délibéré par le COMITE SYNDICAL réuni en session ordinaire.

A Saint-Flour, le 14 mars 2024

Les membres du Comité Syndical

Signatures	Signatures
ACHALME Didier	JOUVE Jean-Pierre
AMAT Gilles	MALLET Annick
ANDRIEUX Annie 	MATHIEU Philippe 
ARMANDET Djuwan PO/ M. CHABRIER 	MAURY Bernard 
BÉNÉZIT Sophie 	MEISSONNIER Daniel
BESSE Marina 	MIRAL Daniel 
BOUDOU Jean-Marc 	MONLOUBOU Jean-Jacques PO/ MME. CHARRIAUD
BRUN Joël 	PERRIN Jean-Luc 
CEYTRE Georges	PONCHET-PASSEMARD Colette 
CHABRIER Gilles 	PORTENEUVE Michel
CHARRIAUD Céline	POUDEROUX Loïc PO / MME. BENEZIT 

CLAVILIER Guy		REMISE Bernard	
DELORT Philippe		ROCHE Pierrick PO/ M. ROSSEEL	
DE MAGALHAÉS Franck		ROSSEEL Philippe	
FOURNAL Xavier		VERNET Roland PO/ MME. PONCHET-PASSEMARD	
GENDRE Christian PO/ M. CLAVILIER		VIALA Éric PO/ M. FOURNAL	
GUIBERT Martine		VIDAL Christophe	

Certifié exécutoire par Madame la Présidente,
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le

et de la publication, le

A Saint-Flour, le 14 mars 2024
La Présidente,



CHAMBRE AGRICOLE DES CANTONS DE SAINT-FOUR

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-14
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 34 Présents : 19 Pouvoirs : 7 Absents : 8	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
---	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023
BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE**

LE COMITE SYNDICAL

Sous la Présidence de Mme Céline CHARRIAUD, Présidente

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 2 254,89 €
- Un déficit de fonctionnement de /

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

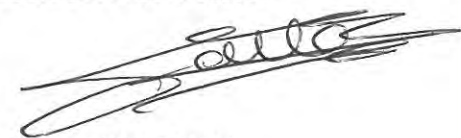
AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET ANNEXE SCOT INGENIERIE		
Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		-50 236,33 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 52 491,22 €
C – Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 2 254,89 €
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u>		-111 011,09 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		+117 935,18 €
Besoin de financement - F	= D + E	+6 924,09 €
AFFECTATION = C	= G + H	+ 2 254,89 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement - F		/
2) H – Report en fonctionnement R 002		+ 2 254,89 €
DEFICIT REPORTE D 002		/

<p>Nombre de votants : 26 Nombre de voix pour : 26 Nombre de voix contre : / Abstentions : /</p>

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

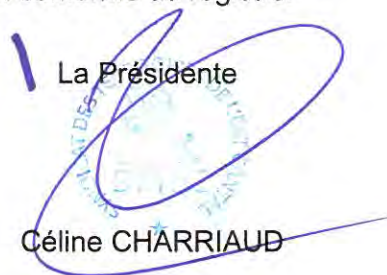
Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-15
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 34 Présents : 19 Pouvoirs : 7 Absents : 8	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
---	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**VOTE ET ARRETE DU COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023
DU COMPTABLE PUBLIC RESPONSABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE SAINT-FOUR**

BUDGET ANNEXE PROGRAMMES LEADER – FISAC

Considérant le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du Budget Annexe Programmes LEADER et FISAC dressé par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, présentés ;

Considérant que le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant que le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour a satisfait à ses obligations :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

- D'arrêter le compte de gestion du Budget Annexe Programmes LEADER - FISAC, dressé pour l'exercice 2023, par le Comptable Public responsable du Service de Gestion Comptable de Saint-Flour, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYTEC LEADER ET FISAC BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2023

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
Mme Françoise COURT
M Didier SAIGNIE
M David SOLER

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2023 AU 01/01/2023
DU 02/01/2023 AU 31/01/2023
DU 01/02/2023 AU 13/02/2024

Population 43269
Nomenclature M57
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 9
4 Compte de résultat	Etat I-4 11
5 Annexe	13
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 14
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	16
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 17
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 18
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 19
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 23
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	28
1 Balance des comptes	Etat III-1 29

2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2	36
4EME PARTIE : Page des signatures		37

BILAN SYNTHETIQUE

(En Milliers d'Euros)

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

ACTIF NET(1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISE		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	0,44
Subventions d'investissement versées		Neutralisations et régularisations	2,70
Autres immobilisations incorporelles		Réserves	121,47
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	-44,04
Terrains		Résultat de l'exercice	
Constructions		Droits du concédant, de l'affectant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie		TOTAL FONDS PROPRES (I)	80,58
Réseaux divers		PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel		TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	
Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,90	DETTES FINANCIERES	
Autres		Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours		Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés		Dettes financières et autres emprunts	
Immobilisations financières (nettes)		TOTAL DETTES FINANCIERES (2)	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	0,90	DETTES NON FINANCIERES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	0,66
Stocks		Autres dettes non financières	0,06
Créances	80,40	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIERES (3)	0,72
Trésorerie		TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	80,40	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	0,72
Comptes de régularisation (III)		Comptes de régularisation (III)	
Ecart de conversion actif (IV)		Ecart de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	81,30	TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)	81,30

(1) Déduction faite des amortissements et dépréciations

BILAN (en Euros)

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Subventions d'investissement versées Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours IMMOBILISATIONS CORPORELLES Terrains Constructions Réseaux et installations de voirie Réseaux divers Installations techniques, agencements et matériel Immobilisations mises en concessions ou affermées Autres Immobilisations corporelles en cours DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		2 704,80	1 803,20	901,60	1 803,20
		2 704,80	1 803,20	901,60	1 803,20

BILAN (en Euros)

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

ACTIF	NOTE	Exercice 2023		Exercice 2022	
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		38 753,97		38 753,97	92 748,61
Créances sur les redevables et comptes rattachés					
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes		41 642,12		41 642,12	31 236,43
Créances sur les autres débiteurs					
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		80 396,09		80 396,09	123 985,04
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS					
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)					
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)					
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		83 100,89	1 803,20	81 297,69	125 788,24

BILAN (en Euros)

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

FONDS PROPRES ET PASSIF	Exercice 2023		Exercice 2022	
	Exercice 2023	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2022
FONDS PROPRES				
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ				
Dotations				
Fonds globalisés		443,70		443,70
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Rattachées à un actif amortissable				
Rattachées à un actif non amortissable				
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS				
RÉSERVES				
REPORT A NOUVEAU			2 704,80	2 704,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			121 473,43	144 989,22
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			-44 043,19	-23 515,79
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT				
TOTAL FONDS PROPRES (I)		80 578,74		124 621,93

BILAN (en Euros)

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

FONDS PROPRES ET PASSIF	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES			
PROVISIONS POUR CHARGES			
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)			
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS			
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)			
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		655,95	877,10
Dettes fiscales et sociales		63,00	
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières			289,21
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		718,95	1 166,31
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		718,95	1 166,31
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)			
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II+III+IV)		81 297,69	125 788,24

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état		
Participations		
Compensations, autres attributions et autres participations		
Dons et legs		38,03
Impôts et taxes		
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services		
Produits des cessions d'actifs		
Autres produits de gestion		
Production stockée et immobilisée		
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Reprises du financement rattaché à un actif		
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)	38,03	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes		
Charges de personnel	14,28	
Indemnités des élus (et membres du CESR)	65,73	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		
Impôts et taxes		
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		1,17
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		0,90
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	82,08	

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE AU 31 DECEMBRE 2023

En Milliers d'Euros

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre		
Autres charges		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	-44,04	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		
TOTAL CHARGES FINANCIERS (VI)		
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	-44,04	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état				
Participations				
Compensations, autres attributions et autres participations		38 030,82		
Dons et legs				
Impôts et taxes				
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services				
Produits des cessions d'actifs				
Autres produits de gestion				
Production stockée et immobilisée		1,23		
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges				
Reprises du financement rattaché à un actif				
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession				
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		38 032,05		
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		14 277,07		
Charges de personnel		65 725,92		
Dont salaires, traitements et rémunérations diverses		45 293,83		
Dont charges sociales		20 432,09		
Indemnités des élus (et membres du CESR)				
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		0,05		
Impôts et taxes				
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		1 170,60		
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		901,60		
Neutralisation des dépréciations et provisions				
Neutralisation des plus-values de cession				
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		82 075,24		
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre				
Dont ménages				
Dont personnes morales de droit privé				
Dont collectivités territoriales				

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

POSTES	NOTE	Exercice 2023	Exercice 2022	Variation
Dont autres organismes publics				
Dont établissements d'enseignement				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		-44 043,19		
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts				
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)				
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)				
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)				
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		-44 043,19		

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Exercice 2023

OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur



Résultats budgétaires de l'exercice

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 246,90	169 373,43	171 620,33
Titres de recette émis (b)	901,60	130 780,66	131 682,26
Réductions de titres (c)		92 748,61	92 748,61
Recettes nettes (d = b - c)	901,60	38 032,05	38 933,65
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 246,90	169 373,43	171 620,33
Mandats émis (f)		82 414,15	82 414,15
Annulations de mandats (g)		338,91	338,91
Dépenses nettes (h = f - g)		82 075,24	82 075,24
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	901,60		
(h - d) Déficit		44 043,19	43 141,59

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif SYTEC LEADER ET FISAC Investissement Fonctionnement	1 345,30 121 473,43 122 818,73		901,60 -44 043,19 -43 141,59		2 246,90 77 430,24 79 677,14
Sous-Total	122 818,73		-43 141,59		79 677,14
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	122 818,73		-43 141,59		79 677,14

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 246,90		2 246,90
	SOUS-TOTAL CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 246,90		2 246,90
	TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 246,90		2 246,90
	TOTAL GENERAL	2 246,90		2 246,90

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
21	2 246,90				2 246,90
SOUS-TOTAL	2 246,90				2 246,90
TOTAL	2 246,90				2 246,90
TOTAL GENERAL	2 246,90				2 246,90

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	901,60		901,60
001	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	901,60		901,60
	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 345,30		1 345,30
TOTAL GENERAL		2 246,90		2 246,90

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
040	901,60	901,60		901,60	
TOTAL	901,60	901,60		901,60	
001	1 345,30				1 345,30
TOTAL GENERAL	2 246,90	901,60		901,60	1 345,30

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
011	Charges à caractère général	78 971,83		78 971,83
012	Charges de personnel et frais assimilés	89 400,00		89 400,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00		100,00
	TOTAL	168 471,83		168 471,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	901,60		901,60
	TOTAL	901,60		901,60
	TOTAL GENERAL	169 373,43		169 373,43

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	78 971,83	14 615,98	338,91	14 277,07	64 694,76
012	89 400,00	66 896,52		66 896,52	22 503,48
65	100,00	0,05		0,05	99,95
TOTAL	168 471,83	81 512,55	338,91	81 173,64	87 298,19
042	901,60	901,60		901,60	
TOTAL	901,60	901,60		901,60	
TOTAL GENERAL	169 373,43	82 414,15	338,91	82 075,24	87 298,19

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	47 800,00		47 800,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	100,00		100,00
	TOTAL	47 900,00		47 900,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	121 473,43		121 473,43
TOTAL GENERAL		169 373,43		169 373,43

ETAT DE CONSOMMATION DE CREDITS

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
74	47 800,00	130 779,43	92 748,61	38 030,82	9 769,18
75	100,00	1,23		1,23	98,77
TOTAL	47 900,00	130 780,66	92 748,61	38 032,05	9 867,95
002	121 473,43				121 473,43
TOTAL GENERAL	169 373,43	130 780,66	92 748,61	38 032,05	131 341,38

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission	Annulations	Dépenses nettes
		1	2	3 = 1 - 2



Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281838	Autre matériel informatique	901,60		901,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	901,60		901,60
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	901,60		901,60
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	901,60		901,60

Etat de réalisation des opérations

SECTION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60623	Alimentation	7,40		7,40
60632	Fournitures de petit équipement	238,80		238,80
6064	Fournitures administratives	823,15		823,15
6132	Locations immobilières	3 330,96		3 330,96
61358	Autres	552,00		552,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 015,23		1 015,23
6156	Maintenance	1 286,88	338,91	947,97
6161	Multirisques	31,56		31,56
6182	Documentation générale et technique	650,00		650,00
6251	Voyages, déplacements et missions	451,70		451,70
6261	Frais d'affranchissement	672,59		672,59
6262	Frais de télécommunications	555,71		555,71
62872	Aux budgets annexes et aux régies	5 000,00		5 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	14 615,98	338,91	14 277,07
6332	Cotisations versées au F.N.A.I.	45,55		45,55
6336	Cotisations au CNEPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale	988,42		988,42
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	136,63		136,63
64131	Rémunérations			
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	44 552,93		44 552,93
64138	Primes et autres indemnités	11,45		11,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	729,45		729,45
6453	Cotisations aux caisses de retraite	13 896,89		13 896,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	1 909,99		1 909,99
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 846,01		1 846,01
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.	2 038,20		2 038,20
6475	Médecine du travail, pharmacie	424,00		424,00
6478	Autres charges sociales diverses	62,00		62,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	66 896,52		66 896,52
65888	Autres	255,00		255,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0,05		0,05
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	81 512,55	338,91	81 173,64
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	901,60		901,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	901,60		901,60
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	901,60		901,60
TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		82 414,15	338,91	82 075,24

Etat de réalisation des opérations

SECTION RECETTES DE FONCTIONNEMENT

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

N° Chapitre et Article	Intitulé	Emission 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
74778	Autres fonds européens	130 779,43	92 748,61	38 030,82
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	130 779,43	92 748,61	38 030,82
75888	Autres	1,23		1,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1,23		1,23
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	130 780,66	92 748,61	38 032,05
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	130 780,66	92 748,61	38 032,05

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222	F.C.T.V.A.		443,70								443,70
1022	Sous Total compte 1022		443,70								443,70
102	Sous Total compte 102		443,70								443,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		2 704,80								2 704,80
106	Sous Total compte 106		2 704,80								2 704,80
10	Sous Total compte 10		3 148,50								3 148,50
110	Report à nouveau (solde créditeur)		144 989,22	23 515,79						23 515,79	144 989,22
11	Sous Total compte 11	23 515,79	144 989,22	23 515,79						23 515,79	144 989,22
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou)	23 515,79			23 515,79					23 515,79	0,00
12	Sous Total compte 12	23 515,79			23 515,79					23 515,79	0,00
21838	Total classe 1	23 515,79	148 137,72	23 515,79						47 031,58	171 653,51
2183	Autre matériel informatique	2 704,80								2 704,80	
2183	Sous Total compte 2183	2 704,80								2 704,80	
218	Sous Total compte 218	2 704,80								2 704,80	
21	Sous Total compte 21	2 704,80								2 704,80	
281838	Autre matériel informatique		901,60					901,60			1 803,20
28183	Sous Total compte 28183		901,60					901,60			1 803,20
2818	Sous Total compte 2818		901,60					901,60			1 803,20
281	Sous Total compte 281		901,60					901,60			1 803,20

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes		
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	
28	Sous Total compte 28		901,60				901,60				1 803,20	1 803,20
	Total classe 2	2 704,80	901,60				901,60			2 704,80	1 803,20	1 803,20
4011	Fournisseurs		538,19		8 864,28				9 046,52		9 402,47	355,95
401	Sous Total compte 401		538,19		8 864,28				9 046,52		9 402,47	355,95
408	Fournisseurs - Factures non parvenues		338,91		300,00				338,91		638,91	300,00
40	Sous Total compte 40		877,10		9 164,28				9 385,43		10 041,38	655,95
421	Personnel - Rémunérations dues			42 649,34	42 649,34				42 649,34		42 649,34	0,00
42	Sous Total compte 42			42 649,34	42 649,34				42 649,34		42 649,34	0,00
431	Sécurité sociale			15 829,83	15 829,83				15 829,83		15 829,83	0,00
437	Autres organismes sociaux			5 474,57	5 474,57				5 474,57		5 474,57	0,00
43	Sous Total compte 43			21 304,40	21 304,40				21 304,40		21 304,40	0,00
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			1 392,23	1 455,23				1 392,23		1 455,23	63,00
442	Sous Total compte 442			1 392,23	1 455,23				1 392,23		1 455,23	63,00
44381	Dépenses			5 000,00	5 000,00				5 000,00		5 000,00	0,00
4438	Sous Total compte 4438			5 000,00	5 000,00				5 000,00		5 000,00	0,00
443	Sous Total compte 443			5 000,00	5 000,00				5 000,00		5 000,00	0,00
447	Autres impôts, taxes et versements assimilés			1 170,60	1 170,60				1 170,60		1 170,60	0,00
4487	Produits à recevoir	92 748,61		38 753,97	92 748,61				131 502,58		92 748,61	38 753,97
448	Sous Total compte 448	92 748,61		38 753,97	92 748,61				131 502,58		92 748,61	38 753,97

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44	Sous Total compte 44	92 748,61		46 316,80	100 374,44			139 065,41	100 374,44	38 690,97	
45106	Compte de rattachement avec... (à subdiv	31 236,43		92 025,46	81 619,77			123 261,89	81 619,77	41 642,12	
451	Sous Total compte 451	31 236,43		92 025,46	81 619,77			123 261,89	81 619,77	41 642,12	
45	Sous Total compte 45	31 236,43		92 025,46	81 619,77			123 261,89	81 619,77	41 642,12	
46711	Autres comptes créditeurs		289,21	1 057,91	768,70			1 057,91	1 057,91		0,00
4671	Sous Total compte 4671		289,21	1 057,91	768,70			1 057,91	1 057,91		0,00
467	Sous Total compte 467		289,21	1 057,91	768,70			1 057,91	1 057,91		0,00
46	Sous Total compte 46		289,21	1 057,91	768,70			1 057,91	1 057,91		0,00
47134	Subventions			92 025,46	92 025,46			92 025,46	92 025,46		0,00
47138	Autres			92 025,46	92 025,46			92 025,46	92 025,46		0,00
4713	Sous Total compte 4713			184 050,92	184 050,92			184 050,92	184 050,92		0,00
471	Sous Total compte 471			184 050,92	184 050,92			184 050,92	184 050,92		0,00
47218	Autres dépenses			183,14	183,14			183,14	183,14		0,00
4721	Sous Total compte 4721			183,14	183,14			183,14	183,14		0,00
472	Sous Total compte 472			183,14	183,14			183,14	183,14		0,00
47	Sous Total compte 47			184 234,06	184 234,06			184 234,06	184 234,06		0,00
580	Total classe 4	123 985,04	1 166,31	396 973,40	440 114,99			520 958,44	441 281,30	80 396,09	718,95
	Opérations d'ordre budgétaires			901,60	901,60			901,60	901,60		0,00
58	Sous Total compte 58			901,60	901,60			901,60	901,60		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 5			901,60	901,60			901,60	901,60		0,00
60623	Alimentation					7,40		7,40			7,40
6062	Sous Total compte 6062					7,40		7,40			7,40
60632	Fournitures de petit équipement					238,80		238,80			238,80
6063	Sous Total compte 6063					238,80		238,80			238,80
6064	Fournitures administratives					823,15		823,15			823,15
606	Sous Total compte 606					1 069,35		1 069,35			1 069,35
60	Sous Total compte 60					1 069,35		1 069,35			1 069,35
6132	Locations immobilières					3 330,96		3 330,96			3 330,96
61358	Autres					552,00		552,00			552,00
6135	Sous Total compte 6135					552,00		552,00			552,00
613	Sous Total compte 613					3 882,96		3 882,96			3 882,96
614	Charges locatives et de copropriété					1 015,23		1 015,23			1 015,23
6156	Maintenance						338,91		338,91		338,91
615	Sous Total compte 615					1 286,88	338,91	1 286,88	338,91		947,97
6161	Multirisques										31,56
616	Sous Total compte 616					31,56		31,56			31,56
6182	Documentation générale et technique					650,00		650,00			650,00
618	Sous Total compte 618					650,00		650,00			650,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61	Sous Total compte 61			6 866,63	338,91	6 866,63	338,91	6 866,63	338,91	6 527,72	
6251	Voyages, déplacements et missions			451,70		451,70		451,70		451,70	
625	Sous Total compte 625			451,70		451,70		451,70		451,70	
6261	Frais d'affranchissement			672,59		672,59		672,59		672,59	
6262	Frais de télécommunication			555,71		555,71		555,71		555,71	
626	Sous Total compte 626			1 228,30		1 228,30		1 228,30		1 228,30	
62872	Aux budgets annexes et aux régions			5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
6287	Sous Total compte 6287			5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
628	Sous Total compte 628			5 000,00		5 000,00		5 000,00		5 000,00	
62	Sous Total compte 62			6 680,00		6 680,00		6 680,00		6 680,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.			45,55		45,55		45,55		45,55	
6336	Cotisations au CNEPT et au centre de ges			988,42		988,42		988,42		988,42	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim			136,63		136,63		136,63		136,63	
633	Sous Total compte 633			1 170,60		1 170,60		1 170,60		1 170,60	
63	Sous Total compte 63			1 170,60		1 170,60		1 170,60		1 170,60	
64131	Rémunérations			44 552,93		44 552,93		44 552,93		44 552,93	
64132	Supplément familial de traitement et ind			11,45		11,45		11,45		11,45	
64138	Primes et autres indemnités			729,45		729,45		729,45		729,45	

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6413	Sous Total compte 6413					45 293,83		45 293,83		45 293,83	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
641	Sous Total compte 641			45 293,83		45 293,83		45 293,83		45 293,83	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.			13 896,89		13 896,89		13 896,89		13 896,89	
6453	Cotisations aux caisses de retraite			1 909,99		1 909,99		1 909,99		1 909,99	
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C			1 846,01		1 846,01		1 846,01		1 846,01	
6455	Cotisations pour assurance du personnel			2 038,20		2 038,20		2 038,20		2 038,20	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux			424,00		424,00		424,00		424,00	
645	Sous Total compte 645			20 115,09		20 115,09		20 115,09		20 115,09	
6475	Médecine du travail, pharmacie			62,00		62,00		62,00		62,00	
6478	Autres charges sociales diverses			255,00		255,00		255,00		255,00	
647	Sous Total compte 647			317,00		317,00		317,00		317,00	
64	Sous Total compte 64			65 725,92		65 725,92		65 725,92		65 725,92	
65888	Autres			0,05		0,05		0,05		0,05	
6588	Sous Total compte 6588			0,05		0,05		0,05		0,05	
658	Sous Total compte 658			0,05		0,05		0,05		0,05	
65	Sous Total compte 65			0,05		0,05		0,05		0,05	
6811	Dotations aux amortissements des immobil			901,60		901,60		901,60		901,60	
681	Sous Total compte 681			901,60		901,60		901,60		901,60	
68	Sous Total compte 68			901,60		901,60		901,60		901,60	
	Total classe 6			82 414,15	338,91	82 414,15	338,91	82 414,15	338,91	82 075,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
74778	Autres fonds européens					92 748,61	130 779,43	92 748,61	130 779,43		38 030,82
7477	Sous Total compte 7477			92 748,61		92 748,61	130 779,43	92 748,61	130 779,43		38 030,82
747	Sous Total compte 747			92 748,61		92 748,61	130 779,43	92 748,61	130 779,43		38 030,82
74	Sous Total compte 74			92 748,61		92 748,61	130 779,43	92 748,61	130 779,43		38 030,82
75888	Autres						1,23		1,23		1,23
7588	Sous Total compte 7588						1,23		1,23		1,23
758	Sous Total compte 758						1,23		1,23		1,23
75	Sous Total compte 75						1,23		1,23		1,23
	Total classe 7	150 205,63	150 205,63			92 748,61	130 780,66	92 748,61	130 780,66		38 032,05
	Total général	150 205,63	150 205,63	421 390,79	464 532,38	175 162,76	132 021,17	746 759,18	746 759,18	165 176,13	165 176,13

BALANCE DES VALEURS INACTIVES

Arrêtée à la date du 31/12/2023

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé	DEBIT		CREDIT		SOLDES		
	Balance d'entrée	Année en cours	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
Nature des valeurs inactives							
861							
Portefeuille							
NEANT							
Sous Total compte 861							
862							
Correspondant							
NEANT							
Sous Total compte 862							
863							
Prise en charge titre et valeur							
NEANT							
Sous Total compte 863							
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

65006 - SYTEC LEADER ET FISAC

Exercice 2023

Page des signatures

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

MOISSINAC Jean-Pierre (101398411-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

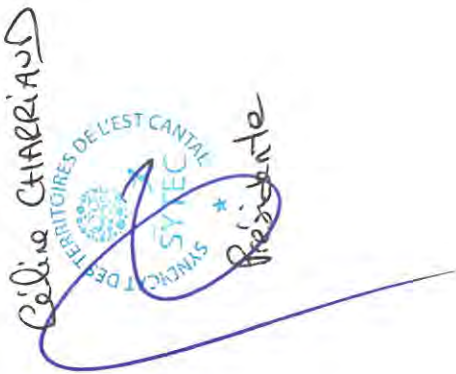
Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **SYTEC LEADER ET FISAC** pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SOLIER David (1013890520-0), Inspecteur principal des Finances Publiques

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A **SAINT-FLOUR**, le **15/02/2024**

A , le


Céline CHARRIAUD
SYTEC LEADER ET FISAC
Territoires de l'Est Cantal
Présidente

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-16
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 34 Présents : 18 Pouvoirs : 6 Absents : 10	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.
--	---

Étaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Céline CHARRIAUD, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Jean-Jacques MONLOUBOU, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024

**VOTE ET ARRETE
DU COMPTE ADMINISTRATIF EXERCICE 2023
Budget annexe PROGRAMMES LEADER - FISAC**

M. Gilles CHABRIER est Président de séance pour le vote du compte administratif exercice 2023 du Budget Annexe PROGRAMMES LEADER - FISAC.

Mme Céline CHARRIAUD quitte la séance et ne participe pas au vote.

INTRODUCTION – CONTEXTE GENERAL

Le SYTEC (Syndicat des Territoires de l'Est Cantal) est un syndicat mixte fermé à la carte, initialement composé de 8 communautés de communes à sa création en 2006. Il est aujourd'hui constitué de **3 EPCI** :

- La communauté de communes « Saint-Flour Communauté », 53 communes ;
- La communauté de communes « Hautes-Terres Communauté », 35 communes ;
- La communauté de communes « Pays Gentiane », 17 communes ;

Soit 105 communes et près de 44 000 habitants sur 2 862 km².

En outre, 3 communes de Haute-Loire sont rattachées pour des prestations de traitement des déchets.

Par arrêté préfectoral n°2020-0134 en date du 20 janvier 2020, le Syndicat est une structure de type Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Le SYTEC exerce les compétences suivantes :

- Aménagement et développement de l'espace, solidarité entre les territoires
 - Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) Est Cantal
 - Réalisation d'études en matière environnementale : eau, assainissement, déchets et en matière de planification et de services
 - Elaboration et évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
- Assainissement collectif
 - Gestion du ramassage et du traitement des boues d'épuration par compostage avec les déchets verts
- Gestion des déchets
 - Prévention, valorisation et traitement des déchets.

A compter du 1^{er} décembre 2020, le SYTEC est la structure porteuse du Groupe d'Action Locale Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et de son Comité de Programmation, pour le Programme LEADER 2014 – 2020.

Les comptes du SYTEC sont organisés en quatre budgets :

- Le budget général
- Le budget annexe SCOT – TEPOS
- Le budget annexe Environnement
- Le budget annexe Programmes LEADER - FISAC

Les comptes administratifs 2023 présentent l'exécution budgétaire de ces quatre budgets, pour l'exercice 2023. Les dépenses d'énergie (électricité, carburant) et de gestion courante continuent d'augmenter fortement, conséquence d'une inflation marquée sur les produits dérivés pétroliers et les prestations de services. Les recettes restant stables, un effet de ciseau réel se dessine en 2023 et pour les exercices à venir.

Ces comptes administratifs seront présentés successivement. Ils recouvrent des enjeux et des objectifs différents compte tenu des activités qu'ils assurent, mais concourent tous quatre aux mêmes orientations d'aménagement et de développement de l'Est Cantal.

RESULTATS CONSOLIDES 2023

BUDGET PRINCIPAL

BUDGETS ANNEXES ENVIRONNEMENT / SCOT INGENIERIE / PROGRAMMES LEADER -FISAC

Section de fonctionnement	Montant en €
Mandats émis	4 713 585,69
Titres émis	4 468 272,10
Résultat 2022 reporté	389 088,20
Résultat 2023	143 774,61

Section d'investissement	Montant en €
Mandats émis	1 996 099,45
Titres émis	1 046 378,74
Solde d'exécution reporté	1 246 226,33
Solde d'exécution 2023	296 505,62

Restes à réaliser	Montant en €
Dépenses d'investissement	1 612 674,04
Recettes d'investissement	1 432 503,50
Solde Restes à Réaliser 2023	-180 170,54

Le Compte Administratif 2023 – Budget annexe PROGRAMMES LEADER - FISAC

L'association du Pays de Saint-Flour était la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et de son Comité de Programmation, pour accompagner les projets collectifs de développement local et gérer à ce titre les programmes FISAC et LEADER.

Depuis le 1^{er} décembre 2020, le SYTEC est la structure porteuse du GAL et de son Comité de Programmation.

Le programme FISAC s'est achevé le 31 décembre 2019 et a été évalué en 2020.

Le programme LEADER 2014 - 2020, est en cours de finalisation, 100 % de l'enveloppe ayant été programmés. Pour l'ensemble du programme, le GAL Pays de Saint-Flour Haute Auvergne s'est vu allouer par la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

• Enveloppe LEADER 2014 – 2020	4 440 027 €
• Enveloppe complémentaire 2020 – 2021	1 398 230 €
• Enveloppe complémentaire 2022	261 098 €
TOTAL	6 099 355 €

Le programme LEADER 2014 – 2020 a été évalué au 2^{ème} trimestre 2021, démontrant une réelle dynamique de soutien du développement économique, dans le cadre de la stratégie locale définie par les acteurs du territoire.

Le compte administratif 2023 de ce budget annexe recouvre les dépenses et les recettes de fonctionnement réalisées au titre de l'animation de ce Programme. Aucune dépense d'équipement n'a été réalisée sur l'exercice.

Les résultats d'exécution :

L'exécution du Budget Annexe Programme LEADER - FISAC, pour l'exercice 2023, se traduit par les montants suivants :

<u>Section de fonctionnement</u>	Montant en €
Mandats émis	82 075,24
Titres émis	38 032 ,05
Résultat 2022 reporté	121 473,73
Résultat 2023	77 430,24

<u>Section d'investissement</u>	Montant en €
Mandats émis	/
Titres émis	901,60
Solde d'exécution 2022 reporté	1 345,30
Solde d'exécution 2023	2 246,90

<u>Restes à Réaliser</u>	Montant en €
Dépenses d'investissement	/
Recettes d'investissement	/
Solde Restes à Réaliser 2023	/

Au titre de l'exercice 2023, le résultat excédentaire de fonctionnement s'élève à 77 430,24 € et le solde d'exécution 2023 en section d'investissement s'élève à 2 246,90 €, donc sans besoin réel de financement de la section d'investissement.

Le solde du résultat excédentaire, soit 77 430,24 €, peut être affecté en excédent de fonctionnement reporté. En section d'investissement, le solde d'exécution reporté est de 2 246,90 €.

Les dépenses et les recettes de gestion courante

Les dépenses de gestion courante du Budget Annexe Programmes LEADER - FISAC sont constituées des charges à caractère général et des charges de personnel.

Les charges à caractère général recouvrent les charges courantes d'animation. Elles ont diminué par rapport à l'exercice 2022. Les dépenses de gestion courante ont été mutualisées avec les services du SYTEC (fournitures administratives, photocopieur, assurances...)

Les charges de personnels enregistrent les 2 postes de chef de projet et de gestionnaire LEADER du 1^{er} janvier 2023 au 31 mai 2023. Du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2023, seule la charge du gestionnaire LEADER reste supportée, s'agissant de la fin de la programmation LEADER, avec échéance au 31 décembre 2024.

Evolution charges de gestion courante Budget Annexe Programmes LEADER – FISAC 2021 à 2023

		2021	2022	2023
011	Charges à caractère général	30 174,05 €	15 363,37 €	14 277,07 €
012	Charges de personnel	70 101,33 €	99 812,25 €	66 896,52 €

Les recettes de gestion courante s'élèvent à 38 032,05 €. La Région Auvergne-Rhône-Alpes a alloué une subvention LEADER pour l'animation (Fiche Action 8) de 38 753,97 €, pour l'exercice 2023. Cette subvention couvre près de 48 % des charges de gestion courante.

Evolution recettes de gestion courante Budget Annexe Programmes LEADER – FISAC 2021 à 2023

		2021	2022	2023
013	Atténuations de charges	/	100,00 €	/
74	Dotations et participations	237 754,83 €	92 458,93 €	38 030,82 €
75	Autres produits de gestion courante	/	2,64 €	1,23 €

Les dépenses et les recettes d'équipement

Aucune dépense n'a été réalisée.

Aucune recette n'a été réalisée.

La dette

Aucun endettement n'est enregistré.

Les amortissements

Les matériels informatiques acquis en 2021 ont été amortis à hauteur de 901,60 € sur l'exercice 2023.

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide de :

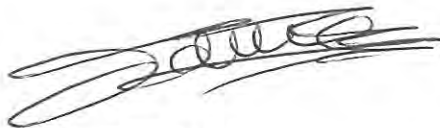
- Donner acte de la présentation faite du compte administratif exercice 2023 du Budget Annexe Programmes LEADER - FISAC.
- Constaté, pour cette comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement des bilans d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que présentés.

Nombre de votants : 24
Nombre de voix pour : 24
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

REPUBLIQUE FRANÇAISE

SYNDICMIXTE : SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET GENERAL

Numéro SIRET : 20009399500047

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

**Compte administratif
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET ANNEXE LEADER (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		0

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		0

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	0
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	0
3	Dépenses d'équipement brut / population	0
4	Encours de dette / population (2) (3)	0
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	I
	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :
- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N° ... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS		C1

RESULTAT DE L'EXERCICE				
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)
TOTAL DU BUDGET	82 075,24	38 933,65	122 818,73 A1	79 677,14
Investissement	0,00	901,60 (2)	1 345,30 A2	2 246,90
Dont 1068		0,00		
Fonctionnement	82 075,24	38 032,05 (3)	121 473,43 A3	77 430,24

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses	Recettes			Solde (B) (5)
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	79 677,14
Investissement	A2 + B2	2 246,90
Fonctionnement	A3 + B3	77 430,24

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE		II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	A	G
Section de fonctionnement	82 075,24	38 032,05
Section d'investissement	0,00	901,60

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	C	I
Report en section de fonctionnement (002)	0,00	121 473,43
Report en section d'investissement (001)	0,00	1 345,30
	D	J
	(si déficit)	(si excédent)

+

TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	= G + H + I + J
	82 075,24	161 752,38

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	E	K
Section de fonctionnement	0,00	0,00
Section d'investissement	0,00	0,00
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F	= K + L
	0,00	0,00

RESULTAT CUMULE	= A + C + E	= G + I + K
Section de fonctionnement	82 075,24	159 505,48
Section d'investissement	0,00	2 246,90
TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F	= G + H + I + J + K + L
	82 075,24	161 752,38

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	901,60
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 901,60

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III	0,00	II + IV	901,60
--------------	----------------	-------------	----------------	---------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V	0,00	VI	1 345,30
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	0,00	II + IV + VI + VII	2 246,90
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)		2 246,90		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	14 277,07	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	66 896,52	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	38 030,82
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	0,05	75 Autres produits de gestion courante (1)	1,23
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	0,00
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	81 173,64	Total recettes de gestion des services	38 032,05
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 81 173,64	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 38 032,05

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	901,60	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 901,60	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III	82 075,24	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV	38 032,05
---	----------------	------------------	---	----------------	------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI	121 473,43

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V	82 075,24	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI	159 505,48
---	--------------------	------------------	---	---------------------	-------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	77 430,24
--	------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011	Charges à caractère général (9)	14 277,07		14 277,07
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	66 896,52		66 896,52
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,05	0,00	0,05
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	901,60	901,60
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		81 173,64	901,60	82 075,24

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		901,60	901,60
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	901,60	901,60

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	1 345,30
--	-----------------

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	38 030,82		38 030,82
75	Autres produits de gestion courante (8)	1,23	0,00	1,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		38 032,05	0,00	38 032,05

Pour information R002 Résultat positif reporté	121 473,43
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - BUDGET ANNEXE LEADER - CA - 2023

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES		
		A

Chapitre	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL	901,60	901,60	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021 <i>Virement de la section de fonctionnement (4)</i>	0,00			
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)</i>	901,60	901,60		0,00
041 <i>Opérations patrimoniales (8)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre	901,60	901,60		0,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté	1 345,30			
Total des recettes d'investissement cumulées	2 246,90	2 246,90	0,00	0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		A1

Chap. / art. (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL	2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00
21838 Autre matériel informatique	2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	2 246,90	0,00	0,00	2 246,90	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00	0,00		0,00		0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL									
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		A3
Chap. / art. (1)		

	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL	901,60	901,60	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00	
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	901,60	901,60	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	901,60	901,60	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	901,60	901,60		0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-85 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

III
B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + PAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	169 373,43	81 775,24	300,00	0,00	87 298,19	0,00	82 075,24
011	Charges à caractère général (3)	78 971,83	13 977,07	300,00	0,00	64 694,76	0,00	14 277,07
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	89 400,00	66 896,52	0,00	0,00	22 503,48		66 896,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	100,00	0,05	0,00	0,00	99,95	0,00	0,05
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	168 471,83	80 873,64	300,00	0,00	87 298,19	0,00	81 173,64
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles	168 471,83	80 873,64	300,00	0,00	87 298,19	0,00	81 173,64
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	901,60	901,60			0,00		901,60
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	901,60	901,60			0,00		901,60
	Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées	169 373,43	81 775,24	300,00	0,00	87 298,19	0,00	82 075,24

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
	TOTAL	47 900,00	-721,92	38 753,97	0,00	9 867,95
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	47 800,00	-723,15	38 753,97	0,00	9 769,18
75	Autres produits de gestion courante (3)	100,00	1,23	0,00	0,00	98,77
	Total des recettes de gestion des services	47 900,00	-721,92	38 753,97	0,00	9 867,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	47 900,00	-721,92	38 753,97	0,00	9 867,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00
	Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	121 473,43				
	Total des recettes de fonctionnement cumulées	169 373,43	120 751,51	38 753,97	0,00	9 867,95

(1) Recettes justifiées non tirées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE		B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
	TOTAL	169 373,43	81 775,24	300,00	0,00	87 298,19	0,00	82 075,24
011	Charges à caractère général (4)	78 971,83	13 977,07	300,00	0,00	64 694,76	0,00	14 277,07
60623	Alimentation	50,00	7,40	0,00	0,00	42,60	0,00	7,40
60632	Fournitures de petit équipement	250,00	238,80	0,00	0,00	11,20	0,00	238,80
6064	Fournitures administratives	1 300,00	823,15	0,00	0,00	476,85	0,00	823,15
6132	Locations immobilières	4 000,00	3 330,96	0,00	0,00	669,04	0,00	3 330,96
61358	Autres	1 000,00	552,00	0,00	0,00	448,00	0,00	552,00
614	Charges locatives et de copropriété	2 000,00	1 015,23	0,00	0,00	984,77	0,00	1 015,23
6156	Maintenance	1 500,00	947,97	0,00	0,00	552,03	0,00	947,97
6161	Multirisques	1 000,00	31,56	0,00	0,00	968,44	0,00	31,56
6182	Documentation générale et technique	1 000,00	650,00	0,00	0,00	350,00	0,00	650,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	451,70	0,00	0,00	2 548,30	0,00	451,70
6261	Frais d'affranchissement	1 500,00	372,59	300,00	0,00	827,41	0,00	672,59
6262	Frais de télécommunications	1 500,00	555,71	0,00	0,00	944,29	0,00	555,71
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6288	Autres services extérieurs	53 871,83	0,00	0,00	0,00	53 871,83	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	89 400,00	66 896,52	0,00	0,00	22 503,48		66 896,52
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	45,55	0,00	0,00	254,45		45,55
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 500,00	988,42	0,00	0,00	511,58		988,42
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	500,00	136,63	0,00	0,00	363,37		136,63
64131	Rémunérations	55 000,00	44 552,93	0,00	0,00	10 447,07		44 552,93
64132	SFT, indemnité de résidence	100,00	11,45	0,00	0,00	88,55		11,45
64138	Primes et autres indemnités	2 000,00	729,45	0,00	0,00	1 270,55		729,45
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	20 000,00	13 896,89	0,00	0,00	6 103,11		13 896,89
6453	Cotisations aux caisses de retraites	3 000,00	1 909,99	0,00	0,00	1 090,01		1 909,99
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	2 500,00	1 846,01	0,00	0,00	653,99		1 846,01
6455	Cotisations pour assurance du personnel	2 500,00	2 038,20	0,00	0,00	461,80		2 038,20
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	1 000,00	424,00	0,00	0,00	576,00		424,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	62,00	0,00	0,00	438,00		62,00
6478	Autres charges sociales diverses	500,00	255,00	0,00	0,00	245,00		255,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	100,00	0,05	0,00	0,00	99,95	0,00	0,05
65888	Autres	100,00	0,05	0,00	0,00	99,95	0,00	0,05
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses de gestion des services	168 471,83	80 873,64	300,00	0,00	87 298,19	0,00	81 173,64
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des charges financières et spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles	168 471,83	80 873,64	300,00	0,00	87 298,19	0,00	81 173,64
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	901,60	901,60			0,00		901,60
6811	Dot. amort. immos incorporelles	901,60	901,60			0,00		901,60
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre	901,60	901,60			0,00		901,60

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE		B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
	TOTAL	47 900,00	-721,92	38 753,97	0,00	9 867,95
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	47 800,00	-723,15	38 753,97	0,00	9 769,18
74778	Autres fonds européens	47 800,00	-723,15	38 753,97	0,00	9 769,18
75	Autres produits de gestion courante (4)	100,00	1,23	0,00	0,00	98,77
75888	Autres	100,00	1,23	0,00	0,00	98,77
	Total des recettes de gestion des services	47 900,00	-721,92	38 753,97	0,00	9 867,95
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes réelles	47 900,00	-721,92	38 753,97	0,00	9 867,95
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non tirées.

- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

		IV – ANNEXES						IV
		A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE						A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE		A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)		A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	81 173,64	0,00	0,00	0,00	81 173,64
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	14 277,07	0,00	0,00	0,00	14 277,07
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	66 896,52	0,00	0,00	0,00	66 896,52
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,05
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	38 032,05	0,00	0,00	0,00	38 032,05
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	38 030,82	0,00	0,00	0,00	38 030,82
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	1,23	0,00	0,00	0,00	1,23
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB890071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											
	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
							Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)				0,00								
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)				0,00								
1641 Emprunts en euros (total)				0,00								
1643 Emprunts en devises (total)				0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)				0,00								
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)				0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)				0,00								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)				0,00								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)				0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)				0,00								
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)				0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)				0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)				0,00								
1681 Autres emprunts (total) (9)				0,00								

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - BUDGET ANNEXE LEADER - CA - 2023

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	Capital	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

SYNDICAT TERRITOIRES EST CANTAL - BUDGET ANNEXE LEADER - CA - 2023

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire ICCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	IV
IV – ANNEXES	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant d0 au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant d0
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00		0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant d0 couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS		B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €	01-12-2022
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	immobilisations	0 01/12/2022

IV – ANNEXES

IV

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

	IV
	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indexe (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Gestionnaire LEADER	B	ADM	586	0,00	A 332-24	CDD CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR: ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Meilif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

- 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
- 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
- 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
- 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
- 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
- 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-6 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-7 : Emplois des communes (< 2,000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 332-8-8 : Emplois des communes (< 2,000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-10 : Contrat à durée déterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
- 332-11 : Contrat à durée déterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial concerné remplissant avant l'achèvement de son contrat les conditions d'encadrement mentionnées à l'article L. 332-10.
- 326 : 352 : Médailles particulières : recrutement des agents territoriaux, personnels de son contrat les conditions d'encadrement mentionnées à l'article L. 332-10.
- 343-1 : 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.332).
- 333-1 : 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
- 333-1*2 : Collaborateurs de groupes d'élus.
- A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses à couvrir par des ressources propres			0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	901,60	901,60
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27 ...	Autres immobilisations financières		
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	901,60	901,60
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27 ...	Autres immobilisations financières		
28 ...	Amortissement des immobilisations		
281838	Autre matériel informatique	901,60	901,60
29 ...	Dépréciations des immobilisations		
31 ...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39 ...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481 ...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	901,60	0,00	1 345,30	0,00	2 246,90

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00
Ressources propres disponibles	2 246,90
Solde	V = IV - II (5)
	2 246,90

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(5) Indiquer le signe algébrique.

15187

Syndicat des territoires de l'Est Cantal

CA 2023

code INSEE

LEADER FISAC

M57

ARRETE – SIGNATURES

Présenté par Madame la Présidente,
A Saint-Flour, le 14 mars 2024

La Présidente,
Céline CHARRIAUD



Délibéré par le COMITE SYNDICAL réuni en session ordinaire.

A Saint-Flour, le 14 mars 2024


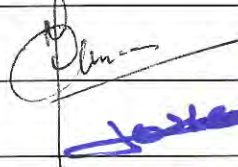



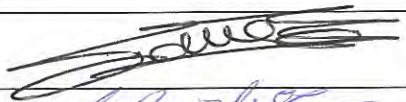




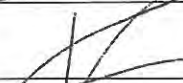
Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents :
Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :
Contre :
Abstention :

Date de convocation : 7 mars 2024

Les membres du Comité Syndical

Signatures	Signatures
ACHALME Didier	JOUVE Jean-Pierre
AMAT Gilles	MALLET Annick
ANDRIEUX Annie	MATHIEU Philippe
ARMANDET Djuwan PO/ M. CHABRIER	MAURY Bernard
BÉNÉZIT Sophie	MEISSONNIER Daniel
BESSE Marina	MIRAL Daniel
BOUDOU Jean-Marc	MONLOUBOU Jean-Jacques PO/ MME. CHARRIAUD
BRUN Joël	PERRIN Jean-Luc
CEYTRE Georges	PONCHET-PASSEMARD Colette
CHABRIER Gilles	PORTENEUVE Michel
CHARRIAUD Céline	POUDEROUX Loïc PO/ MME. BENEZIT

CLAVILIER Guy 	REMISE Bernard 
DELORT Philippe 	ROCHE Pierrick PO/ M. ROSSEEL 
DE MAGALHAÉS Franck	ROSSEEL Philippe 
FOURNAL Xavier 	VERNET Roland PO/ MME. PONCHET-PASSEMARD 
GENDRE Christian PO/ M. CLAVILIER 	VIALA Éric PO/ M. FOURNAL 
GUIBERT Martine 	VIDAL Christophe 

Certifié exécutoire par Madame la Présidente,
Compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le

et de la publication, le

A Saint-Flour, le 14 mars 2024
La Présidente,



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "ÉTAT DES OCCITANES" at the top and "PRÉFECTURE DE SAINT-LOUR" at the bottom. In the center of the stamp is a small five-pointed star. A large, stylized blue signature is written over the stamp and extends to the right.

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-17
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 34 Présents : 19 Pouvoirs : 7 Absents : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023
BUDGET ANNEXE PROGRAMMES LEADER -FISAC**

LE COMITE SYNDICAL

Sous la Présidence de Mme Céline CHARRIAUD, Présidente

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 77 430,24 €
- Un déficit de fonctionnement de : /

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

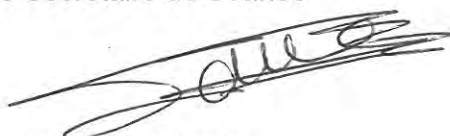
AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET ANNEXE PROGRAMMES LEADER - FISAC		
Résultat de fonctionnement		
<u>A - Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		-44 043,19 €
<u>B – Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 121 473,43 €
C – Résultat à affecter		
= A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		+ 77 430,24 €
<u>D – Solde d'exécution d'investissement</u>		+ 2 246,90 €
<u>E – Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		0,00 €
Besoin de financement - F	= D + E	+ 2 246,90 €
AFFECTATION = C	= G + H	+ 77 430,24 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement - F		/
2) H – Report en fonctionnement R 002		+ 77 430,24 €
DEFICIT REPORTE D 002		/

<p>Nombre de votants : 26 Nombre de voix pour : 26 Nombre de voix contre : / Abstentions : /</p>

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

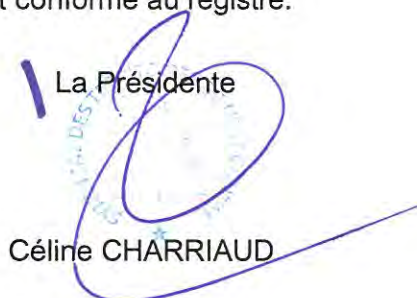
Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-18
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 34 Présents : 19 Pouvoirs : 7 Absents : 8

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'entreprises à Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD.

Étaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024
BUDGETS ANNEXES SCOT INGENIERIE ET PROGRAMMES LEADER ET FISAC**

Le contexte

En 2024, les collectivités locales évoluent encore dans un contexte de ralentissement économique, marqué par une inflation persistante, l'augmentation des prix des énergies (avec la fin du bouclier tarifaire), et d'incertitudes sociales. La France devrait connaître un taux de croissance très limité, alors que la guerre de la Russie en Ukraine pèse toujours sur les relations internationales.

En 2023, les finances locales ont subi les conséquences de ce contexte instable. Les dépenses de fonctionnement ont évolué de façon soutenue, conséquence d'une inflation élevée, de la crise énergétique et de l'augmentation de la valeur du point d'indice pour les agents de la fonction publique. Les recettes de fonctionnement enregistrent une hausse liée à la revalorisation significative des valeurs locatives cadastrales. Malgré tout, les tensions sur l'épargne brute persistent. En 2023, les collectivités sont aussi confrontées à l'augmentation des taux d'intérêt d'emprunt dégradant leur capacité d'endettement et leurs indicateurs financiers.

La Loi de Finances 2024 table sur une croissance du PIB de + 1,4 % (et plus sûrement autour de 1%), un taux d'inflation de 2,6 % et un déficit public à - 4,8 % du PIB.

Différentes mesures ciblent les collectivités locales :

- La Dotation Globale de Fonctionnement pour 2024 (27,24 milliards d'euros) augmente de + 320 millions d'euros, avec une évolution limitée de la DGF des communes (+ 1,7 %), plus importante pour les EPCI (+ 20 %).
- La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de + 3,86 %.
- La création d'une dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales, d'un montant de 100 millions d'euros.
- La reconduction du « fonds vert » pour accompagner la transition écologique.

Le SYTEC prend toujours la mesure des contraintes qui pèsent sur les communes et sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du syndicat, qui sont ses principaux contributeurs.

L'élaboration du Budget Général et des trois budgets annexes (SCOT – Ingénierie, Environnement et Programmes LEADER - FISAC) pour l'année 2024 intègre ces contraintes. Pour autant, ses dépenses de fonctionnement évoluent plus vite que ses recettes de fonctionnement, compte tenu de l'inflation qui pèse sur ses charges de gestion courante alors que ses produits stagnent. Il s'ensuit un réel effet de ciseau, lourd de conséquence dans la gestion à court et moyen terme. Il est plus que jamais nécessaire de garantir ses moyens d'exploitation des équipements et infrastructures de traitement des déchets et de préserver ses capacités d'investissement.

Le SYTEC doit faire face aux évolutions en matière de gestion des déchets avec des obligations qui s'imposent à court, moyen et long terme. La réduction des déchets et leur valorisation demeurent impératives.

Les budgets 2024 vont traduire ce juste équilibre entre maîtrise des dépenses de gestion, et des contributions, responsabilité environnementale, proximité de services pour l'habitant et réalisation d'investissements pour l'avenir. L'exercice atteint ses limites.

Le budget annexe SCOT Ingénierie

En section de fonctionnement, les dépenses de gestion courante évoluent en fonction de l'état d'avancement des différentes démarches engagées avec Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté : l'observatoire du bâti vacant, le PCAET, le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) qui succède au Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables (COT ENR), la convention Hellio Solutions pour l'obtention des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) et le programme d'actions ACTEE 2. On notera que la démarche TEPOS n'est pas reconduite par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ce qui induit la fin du financement d'un poste de chargé de mission ingénierie transition énergétique.

Les charges à caractère général devront être maîtrisées en volume, malgré l'évolution du taux d'inflation.

Les charges de personnel recouvrent les rémunérations des deux chargés de mission affectés aux politiques d'aménagement du territoire et du PCAET, ainsi qu'à l'animation du Contrat Chaleur Renouvelable et la finalisation du Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables. La problématique de la pérennisation de l'animateur CCR se posera en 2025, l'accompagnement de l'ADEME ne couvrant qu'une période de 18 mois et s'achevant au premier semestre 2025.

Les intérêts de la dette sont en baisse.

La dotation aux amortissements (qui constitue l'autofinancement minimum) est en augmentation. Outre l'amortissement des frais d'études pour l'élaboration du SCOT et de l'Atlas de la Biodiversité, Saisons 1, 2 et 3, 2024 enregistre l'amortissement des subventions

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CANTAL

versées dans le cadre du dispositif ACTEE 2. La dotation aux amortissements couvre en priorité le remboursement de la dette en capital.

Les recettes de fonctionnement vont rester stables avec les contributions versées par Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté ainsi que les remboursements des frais de fonctionnement du service SCOT Ingénierie mis à disposition de Saint-Flour Communauté.

Les subventions de fonctionnement attendues de nos partenaires seront inscrites en fonction de l'échéancier arrêté avec chacun d'eux.

Pour ce qui concerne les CEE, suite à la convention avec Helligo Solutions en 2023, le SYTEC perçoit une commission de 0,50 €, X volume obtenu par dossier.

La reprise des subventions d'investissement versées pour l'élaboration du SCOT, de l'Atlas de la Biodiversité Est Cantal, Saisons 1, 2 et 3, ainsi que du dispositif ACTEE 2, sera pratiquée. L'amortissement de ces subventions suit le profil d'amortissement des frais d'études.

En section d'investissement, les dépenses d'investissement recouvrent les études menées dans le cadre de la finalisation de l'Observatoire du Bâti Vacant, la mise en œuvre opérationnelle du COT ENR, du Contrat Chaleur Renouvelable et du dispositif ACTEE 2.

Le SCOT rentre en phase d'évaluation et devrait faire l'objet d'une mise en compatibilité pour prendre en compte la révision du SRADDET de la Région Auvergne-Rhône-Alpes engagée pour l'intégration des objectifs « Zéro Artificialisation Nette ».

Le remboursement de l'annuité de la dette est stable, pour un encours au 1^{er} janvier de 238 283,47 €. Il s'agit d'emprunts souscrits à taux fixe. Il sera couvert par la dotation aux amortissements.

La reprise des subventions d'investissement versées pour l'élaboration du SCOT, de l'Atlas de la Biodiversité Est Cantal, Saisons 1, 2 et 3 et des subventions ACTEE 2 sera pratiquée.

Plusieurs projets se poursuivent :

- Le Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables (COT ENR) : dans le cadre du Fonds Chaleur de l'ADEME, avec la finalisation des conventions de financement conclues entre le SYTEC et les porteurs de projets, préfinancées par le SYTEC.
- Le Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) : dans le cadre du Fonds Chaleur de l'ADEME, avec sa conclusion et sa mise en œuvre dès 2024, dans la continuité du COT ENR.
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), réalisé en collaboration étroite avec Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté, sera approuvé en 2024. Il bénéficie des subventions suivantes :
 - Arrêté d'attribution du 25 septembre 2020 de DETR 2020 : 13 413 €
 - Arrêté d'attribution de LEADER 2022 : 50 000 €
- Le dispositif Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE 2), réalisé en collaboration étroite avec les deux intercommunalités jusqu'en juin 2024, pour la rénovation des bâtiments publics, dans le cadre du « décret tertiaire ». Il accompagne les collectivités du territoire pour la réalisation d'études techniques et la maîtrise d'œuvre d'opérations de rénovation énergétique. La candidature au programme ACTEE + sera représentée à l'occasion d'une nouvelle saison.

Un pilotage budgétaire et financier doit être assuré, au regard du financement de ces dispositifs par des subventions et remboursements des partenaires du SYTEC. L'évolution de la trésorerie de l'établissement dépend étroitement de la perception régulière des aides attribuées.

Le Budget Annexe Programmes LEADER -FISAC

Le Programme LEADER 2014 -2020 arrive à son terme, avec la fin des programmations et l'instruction du paiement des aides, jusqu'à fin 2024.

Ce budget recouvre des charges à caractère général (loyer, location de photocopieur, frais de téléphonie...) et les charges de personnels représentant la masse salariale d'un gestionnaire LEADER sur l'ensemble de l'exercice.

Les charges de gestion courante seront impactées par l'évolution du taux de l'inflation.

Ces charges sont couvertes par une enveloppe financière du Programme LEADER, dédiée.

La dotation aux amortissements reste stable à hauteur de 2 704,80 €.

Sur la base de ces éléments d'appréciation, il est proposé au Comité Syndical du SYTEC de débattre des orientations budgétaires 2024 présentées dans ce rapport pour les budgets annexes SCOT Ingénierie et Programmes LEADER - FISAC :

Pour le Budget Annexe SCOT Ingénierie :

Participer activement aux politiques d'aménagement et de développement durables ainsi que de transition énergétique :

- L'évaluation continue du SCOT et sa mise en compatibilité avec le SRADDET
- La poursuite de la mise en œuvre de l'Observatoire du Bâti Vacant
- Le Contrat d'Objectifs Territorial Energies Renouvelables (COT ENR) : pour financer des projets d'installations collectives d'énergies renouvelables thermiques
- L'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) Est Cantal
- L'animation du dispositif d'appui aux CEE en direction notamment des communes et des EPCI
- L'animation du dispositif Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE 2 puis ACTEE +)

Solliciter les subventions de fonctionnement et d'investissement ainsi que les soutiens financiers de l'ensemble des partenaires du SYTEC pour la réalisation de ses missions et de ses investissements.

Pour le Budget Annexe Programme LEADER – FISAC :

- Finaliser la Programmation LEADER 2014 – 2020 et instruire les paiements des dossiers programmés

Etat des effectifs du SYTEC au 1er janvier 2023

Personnels titulaires et stagiaires						
Fonction	Affectation	BUDGET	STATUT	GRADE	temps de travail hebdomadaire en h	%
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 1ère classe Ech 5	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 1ère classe Ech 7	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 1ère classe Ech 7	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 1ère classe Ech 7	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 2ème classe Ech 9	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint technique Ech 7	39	100
Valoriste	Centre de tri	Environnement	titulaire	Adjoint technique Ech 8	39	100
Agent exploitation ISDND	Centre d'enfouissement	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 2ème classe Ech 8	39	50
Agent exploitation ISDND	Centre d'enfouissement	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 2ème classe Ech 9	39	100
Valoriste environnement	Collecte des déchets verts	Environnement	titulaire	Adjoint technique Ech 3	39	50
Valoriste environnement	Collecte des déchets verts	Environnement	titulaire	Adjoint tech principal 2ème classe Ech 9	39	50
Valoriste environnement	Co-compostage	Environnement	titulaire	Adjoint technique Ech 9	39	100
Valoriste environnement	Co-compostage	Environnement	titulaire	Adjoint technique Ech 4	39	50
Agent de déshydratation	Co-compostage	Environnement	stagiaire	Adjoint technique Ech 3	39	100
Responsable d'exploitation	Site des Cramades	Environnement	titulaire	Agent de maîtrise Ech 4	39	100
Direction générale services	Direction	Budget général	titulaire en détachement	Administrateur Hors classe I 60 C	39	100
Assistante administrative	Secrétariat direction	Budget général	Titulaire	Adjoint administratif Ech 4	39	100
Assistante administrative	Secrétariat direction	Budget général	Titulaire	Adjoint administratif Ech 4	39	100
Attachée territoriale			Disponibilité	Attache territoriale Ech 6	32,5	80
Personnels contractuels						
Chargé de communication et prévention	Remplacement	Environnement	CDD		39	100
Adjoint au responsable d'exploitation et Agent de déshydratation	Site des Cramades	Environnement	CDD		39	50
	Co-Compostage					
Animateur prévention	Prévention	Environnement	Apprenti		35	100
Animatrice prévention	Prévention	Environnement	CDI		35	100
Chargé de mission transition énergétique	SCOT Ingénierie	SCOT	CDD		39	100
Chargée de mission COT ENR	SCOT Ingénierie	SCOT	CDD		35	100
Chargée de mission SCOT	SCOT Ingénierie	SCOT	CDI		39	100
Chargée de communication	COMMUNICATION	Budget général	CDI		39	50
		ENV				
Chef de projet LEADER	LEADER	LEADER	CDI		39	100
Gestionnaire LEADER	LEADER	LEADER	CDD		39	100
Services civiques						
Effarouchement inventaire oiseaux	Centre d'enfouissement	Environnement			24h	68,57
Effarouchement inventaire oiseaux	Centre d'enfouissement	Environnement			24h	68,57
Effarouchement inventaire oiseaux	Centre d'enfouissement	Environnement			24h	68,57

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré :

- Débat et approuve les orientations budgétaires 2024 sur la base du rapport présenté.

Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de Séance

Xavier FOURNAL

Pour extrait conforme au registre.

La Présidente

Céline CHARRIAUD

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL N°2024-19
DE LA REUNION DU 14 MARS 2024

Conseillers en exercice : 34 Présents : 19 Pouvoirs : 7 Absents : 8	L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le Comité Syndical du Syndicat des Territoires de l'Est Cantal s'est réuni au Village d'Entreprises de Saint-Flour, après convocation légale par sa Présidente, Madame Céline CHARRIAUD
---	---

Etaient présents : Annie ANDRIEUX, Sophie BÉNÉZIT, Marina BESSE, Jean-Marc BOUDOU, Joël BRUN, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Guy CLAVILIER, Philippe DELORT, Xavier FOURNAL, Martine GUIBERT, Philippe MATHIEU, Bernard MAURY, Daniel MIRAL, Jean-Luc PERRIN, Colette PONCHET-PASSEMARD, Bernard REMISE, Philippe ROSSEEL, Christophe VIDAL.

Absents ayant donné pouvoir : Djuwan ARMANDET, Christian GENDRE, Jean-Jacques MONLOUBOU, Loïc POUDEROUX, Pierrick ROCHE, Roland VERNET, Éric VIALA.

Absents : Didier ACHALME, Gilles AMAT, Georges CEYTRE, Franck DE MAGALHAÉS, Jean-Pierre JOUVE, Annick MALLET, Daniel MEISSONNIER, Michel PORTENEUVE.

Monsieur Xavier FOURNAL a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente certifie que la convocation a été faite le 7 mars 2024.

**PROGRAMME LEADER 2014 – 2020
FINANCEMENT 2024 DES DEPENSES DE GESTION
DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) PAYS DE SAINT-FLOUR HAUTE
AUVERGNE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après délibération de son comité syndical et délibérations concordantes des EPCI membres, le SYTEC s'est constitué en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).

Par arrêté préfectoral n°2020-0134 du 20 janvier 2020, la modification statutaire de l'établissement a été entérinée.

Par délibération n°2020-12 du 6 mars 2020, le Comité Syndical a décidé de gérer le Programme LEADER 2014 - 2020 le SYTEC étant un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural et d'intégrer en conséquence les missions de l'association du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, dissoute.

Par délibération n°2021- 22 en date du 25 février 2021, le Comité Syndical a autorisé Mme la Présidente à conclure l'avenant n°3 à la convention de programmation LEADER, entre le SYTEC, structure porteuse du GAL Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), organisme payeur et la Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion. Cet avenant a été signé en date du 25 mars 2021.

Le SYTEC auquel est donc adossé le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, accompagne les projets collectifs de développement local et gère à ce titre le programme LEADER 2014 – 2020. Pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, il revient au SYTEC :

- D'achever et de procéder aux paiements de l'ensemble des projets programmés ;
- Participer aux réunions locales ou régionales en lien avec LEADER

A ce titre, les dépenses prévisionnelles en 2024 sont les suivantes :

Nature des Dépenses	Montant
Frais de personnels et frais généraux (base 12 mois pour 1 ETP)	67 950,00 €
Dépenses générales liées à l'opération	14 000,00 €
Frais de déplacement	3 000,00 €
TOTAL 2024	84 950,00 €

Le plan de financement couvrant ces dépenses de finalisation du programme LEADER 2014 - 2020 est le suivant :

Financements	Montant
Autofinancement	75 950,00 €
Subvention LEADER	9 000,00 €
TOTAL 2024	84 950,00 €

LE COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide :

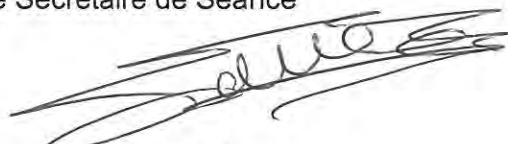
- D'approuver le dispositif de gestion 2024 du GAL du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et les dépenses engagées à ce titre.
- D'approuver le plan de financement présenté.
- D'autoriser Mme la Présidente à signer tout acte et à procéder à toute formalité relative à la demande de subvention LEADER au titre de l'année 2024 pour l'achèvement de la gestion du Programme LEADER GAL du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne.

Nombre de votants : 26
Nombre de voix pour : 26
Nombre de voix contre : /
Abstentions : /

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Secrétaire de Séance



Xavier FOURNAL

La Présidente



Céline CHARRIAUD